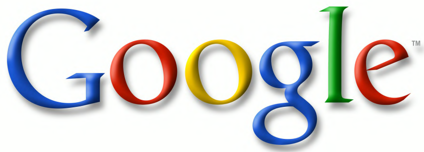


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/


BUHR B
a39015 00024671 3b

Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 28 JUILLET 1835.

INTERROGATOIRES

DES ACCUSÉS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Fieschi, Giuseppe Marco, defendant

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 28 JUILLET 1835.

INTERROGATOIRES

DES ACCUSÉS.



PARIS,

IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXV.

Digitized by Google

DC
266
.F47
v.4

Digitized by Google

777006-170

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 28 JUILLET 1835.

INTERROGATOIRES DES ACCUSÉS.

PREMIÈRE SÉRIE.

INTERROGATOIRES DE FIESCHI.

1er Interrogatoire subi, sous le nom de *Gérard*, le 28 juillet 1835, à une heure un quart de relevée, dans la maison située boulevart du Temple, nº 50, devant M. Duret-d'Archiac, juge d'instruction.

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession et demeure?

A répondu se nommer *Gérard*, demeurant dans cette maison, mécanicien.

D. Combien étiez-vous?

A plusieurs reprises il lève un seul doigt.

D. Quand aviez-vous commencé cette machine?

Il montre un, deux, trois, quatre, cinq doigts.

D. Est-ce des jours ou des semaines?

R. Cinq semaines.

Digitized by Google

D. Qui vous avait donné cette idée-là?

R. Moi-même.

D. On a apporté une malle chez vous?

Répond par un signe de tête affirmatif.

D. Faites connaître qui a apporté cette malle?

R. Un commissionnaire.

D. Qui l'a remportée?

R. Un cocher.

D. Quel est le numéro de la voiture?

R. Je n'en sais rien.

D. Que renfermait la malle?

R. Mes effets.

D. Qui vous a commandé cet attentat?

R. En se frappant sur la poitrine : Moi-même.

D. Vouliez-vous tuer le Roi?

Fait un signe affirmatif.

Ayant voulu continuer nos interpellations, il nous a été impossible d'en obtenir aucune parole ou aucun signe : nous avons fait appeler M. *Bompart*, docteur en médecine, demeurant à Paris, rue de Bondy, n° 48, et nous avons supersédé à l'interrogatoire de l'individu dont il s'agit pendant que M. *Bompart* lui administrait les soins nécessaires, et cependant nous l'avons fait fouiller et nous avons trouvé sur lui deux quittances de loyer et un petit morceau de papier portant le numéro 30,554, lesquelles pièces nous avons jointes au présent procès-verbal après les avoir paraphées.

Nous avons fait donner lecture du présent interrogatoire au nommé *Gérard* et lui avons demandé si ses réponses contiennent vérité. Il nous a répondu par un signe de tête affirmatif. Lui avons également demandé s'il voulait ou pouvait signer. A répondu par un signe négatif.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 1re.)

Digitized by Google

1er Interrogatoire subi sous le nom de *Girard*, le 28 juillet 1835, à six heures du soir, devant M. Gaschon, juge d'instruction.

D. N'avez-vous pas établi une machine composée de plusieurs fusils, oui ou non?

Par signe : oui.

D. N'était-elle pas dirigée contre la personne du Roi, oui ou non?

Par signe, après un signe inintelligible, et sur la répétition de la question : oui.

D. Pouvez-vous dire qui vous a engagé à cette action? Ne pourriez-vous pas mettre son nom par écrit?

Point de réponse.

D. Je vous demande le nom de celui qui vous a engagé à cette action? Faites la première lettre de son nom.

Signe de refus.

D. Avez-vous vu votre maîtresse ce matin?

Par signe : oui.

D. A quelle heure vous a-t-elle quitté?

Pas de réponse.

D. Avez-vous couché avec elle cette nuit?

Signe affirmatif.

D. A-t-elle déjeûné avec vous?

Signe négatif.

D. Avez-vous déjeûné seul?

Signe affirmatif.

D. Est-ce vous qui avez mis le feu à la machine?

Oui, par signe affirmatif.

D. Vous n'étiez pas seul?

R. Non.

D. Combien étiez-vous?

Signe négatif, et puis il a annoncé par un signe qu'il était seul.

Digitized by Google

D. Vous deviez être deux au moins? Vous ne pouviez pas ajuster la machine pendant que vous tiriez le coup?

Pas de réponse.

D. Qui est-ce qui tenait la persienne pendant que le coup a été tiré?

Il fait signe que c'était lui.

D. Vous ne pouviez pas être à la fois à la détente et à la persienne?

Pas de réponse intelligible.

D. Avez-vous fait tout seul cette machine?

R. Oui.

D. Combien vous a-t-il fallu de jours pour la faire? Montrez-le-moi par vos doigts.

Il a fait signe qu'il lui a fallu deux jours.

D. Vous êtes-vous procuré vous-même les canons de fusil?

R. Non.

D. Ne les a-t-on pas apportés dans une malle?

R. Non.

D. Est-ce vous qui êtes allé chercher les canons de fusil?

Par signe : oui.

Les médecins ayant jugé à propos de saigner le prévenu, nous avons suspendu notre interrogatoire pendant trois quarts d'heure.

Nous l'avons repris à huit heures moins un quart.

D. *Girard*, avez-vous des complices?

Par signe : Oui.

D. Vous dites oui, n'est-ce pas?

Réponse articulée : oui.

D. Voudriez-vous me nommer le principal auteur du complot, oui ou non? Il peut être de votre intérêt de me répondre. Pouvez-vous me le nommer?

Réponse articulée : Non.

Digitized by Google

D. Qui vous a proposé de faire la machine? Dites-moi son nom. Dites-moi la première lettre de son nom.

Pas de réponse.

D. Où étaient les canons de fusil?

Pas de réponse.

D. Etaient-ils loin de chez vous, oui ou non?

Pas de réponse.

D. Comment s'appelle votre maîtresse? Voilà une plume, écrivez son nom.

R. Pourquoi faire?

D. Sont-ce les républicains qui avaient fait le complot?

Après des réponses par signes équivoques,
Réponse articulée : Oui.

Nous observons que le prévenu est dans un état de malaise qui ne nous permet pas d'être parfaitement certain du sens de ses réponses.

D. Seraient-ce des légitimistes qui auraient fait le complot?

Pas de réponse.

D. Vous a-t-il été donné de l'argent? Faites-moi un signe : oui ou non.

Pas de réponse.

Le prévenu est dans un état qui ne nous permet pas de continuer immédiatement nos questions.

Nous envoyons avertir un médecin qui est dans la prison.
Le médecin lui demande s'il souffre, il n'en reçoit pas de réponse.
Il est huit heures un quart.

A neuf heures et demie :

D. Comment vous appelez-vous? Quel est votre prénom?

Pas de réponse.

M *Bompart,* médecin, l'a questionné sur son nom et son prénom; il a dit qu'il s'appelait Jacques *Girard.*

Sur d'autres questions que le même médecin a faites et que nous avons laissé faire parce qu'il nous a paru que le prévenu y répondait

Digitized by Google

plus volontiers qu'aux nôtres, il a dit qu'il était du Midi, qu'il était de Lodève, que sa femme et son fils y étaient.

De l'avis des médecins nous avons continué notre interrogatoire à demain matin à neuf heures, les médecins ayant déclaré que la prolongation actuelle de l'interrogatoire pouvait fatiguer le malade, et qu'il n'y avait point de péril en la demeure.

D. Voulez-vous entendre la lecture de votre interrogatoire?

R. Je le veux bien.

L'interrogatoire a été lu au prévenu.

D. Avez-vous quelques observations à faire?

Pas de réponse.

D. Persistez-vous dans vos réponses?

R. Oui.

D. Pouvez-vous signer votre interrogatoire?

Pas de réponse.

D. Vous ne pouvez pas le signer?

Signe négatif.

Le présent interrogatoire a été clos à dix heures moins dix minutes et signé tant par nous que par le greffier.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 5e.)

Confrontation de *Fieschi,* sous le nom de *Girard,* avec l'inculpé *Boireau,* le 29 juillet 1835, à 2 heures du matin, devant M. Gaschon, juge d'instruction.

Et cejourd'hui vingt-neuf juillet, deux heures du matin,

Vu la nécessité de confronter immédiatement le nommé *Boireau* avec *Girard,*

Nous nous sommes transporté auprès de ce dernier, auquel un surveillant a demandé s'il voulait voir *Boireau* qui était là et demandait à le voir; il a répondu en notre présence : Faites-le entrer.

De nouvelles questions ayant été adressées au prévenu par le même surveillant, il a dit ne pas connaître *Boinaut* ni *Boireau.*

Nous avons fait introduire *Boireau* dans la chambre du prévenu *Girard.*

Digitized by Google

D. Voici *Boireau;* voulez-vous qu'il vous parle ?

R. Je ne le connais pas.

D. A *Boireau.* Connaissez-vous le nommé *Girard* qui est sous vos yeux ?

R. Non, Monsieur.

D. Ne l'avez-vous jamais vu ?

R. Jamais.

D. Connaissez-vous son nom ?

R. Non, Monsieur.

D. A *Girard.* Persistez-vous à dire que vous ne connaissez pas *Boireau?*

R. Oui, Monsieur.

D. Regardez-le.

Girard a regardé *Boireau;* il a dit :

« Je ne connais pas cet homme. »

Lecture faite, chacun a persisté.

Girard ne peut signer à cause de son état. *Boireau* a signé avec nous et le greffier.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 5e.)

3e Interrogatoire subi par *Fieschi,* sous le nom de Joseph-François *Gérard,* le 29 juillet 1835, à huit heures du matin, devant le même magistrat.

A huit heures du matin :

Le prévenu est mieux, il parle librement.

D. Voulez-vous me dire aujourd'hui vos nom et prénoms ?

R. Je vous les ai dits hier.

D. Comment vous appelez-vous ?

R. Joseph-François *Gérard,* âgé de 39 ans, né à Lodève, mécanicien, demeurant à Paris, boulevart du Temple, n° 50.

D. Travailliez-vous pour un maître ?

R. Non, Monsieur; depuis quelques jours je m'étais mis chez moi.

D. Comment s'appelle votre maître?

R. Ici (1)?

(1) Cette réponse est une *question* adressée par Fieschi au magistrat interrogateur et la demande suivante contient la *réponse* à cette question.

Digitized by Google

D. Oui.

R. Je n'ai pas travaillé ici.

D. Ne dites-vous pas que vous êtes ici depuis le mois d'avril?

R. Oui.

Nous adressons quelques représentations au prévenu; il dit, entre autres choses:

« Je suis un malheureux! Je suis un misérable!.....
« Je ne puis rien espérer!.......
« Je puis rendre service........Nous verrons.......
« J'ai du regret de l'avoir fait.... »

Le prévenu a sur le côté gauche de la poitrine une croix à cinq branches en pointe, surmontée d'un aigle, au-dessus duquel est une couronne.

Le prévenu dit que c'est une décoration du prince *Murat.*

M. le Garde des sceaux est présent; il joint ses exhortations et ses efforts aux nôtres pour engager le prévenu à dire toute la vérité.

Le prévenu dit encore entre autres choses, d'après diverses interpellations qui lui sont adressées:

« J'arrêterai peut-être quelque chose....Je ne nommerai personne; « je ne vendrai personne.....Mon crime a été plus fort que ma « raison....... »

Il lui est demandé s'il n'a pas été excité par les journaux; après avoir répondu: Pas trop....., il ajoute: Oui.

D. Nous ne vous demandons pas de noms.

Pas de réponse.

D. Est-ce vous qui êtes l'inventeur de la machine?

R. Oui, Monsieur.

D. Où avez-vous eu les canons de fusil?

La réponse du prévenu indique qu'il les a achetés en plusieurs endroits.

D. Où avez-vous acheté la poudre?

R. Chez les marchands de tabac.

D. Avez-vous acheté aussi les balles toutes faites?

R. Oui.

Digitized by Google

D. Avez-vous été plusieurs jours à faire la machine?

R. Oui.

Il dit encore en répondant à d'autres questions, « qu'il y avait « longtemps qu'elle était faite. »

Il ajoute : « J'en ai même travaillé plusieurs. Mais je les ai brûlées. « Sa Majesté peut être tranquille. »

Dans diverses autres explications, « Il dit avoir été fanatisé ; il parle « des événements de la rue Transnonain et de ceux de Lyon. »

Lecture faite, le prévenu a persisté dans ses déclarations ; il a dit ne pouvoir signer. Nous avons signé avec le greffier.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 5e.)

4e interrogatoire subi, sous le nom de Joseph-François *Girard,* le 30 juillet 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. N'éprouvez-vous pas du regret de l'acte que vous avez commis?

R. Oui, je suis bien fâché de ce que j'ai fait.

D. Qui a pu vous porter à assassiner le Roi ?

R. Si je n'avais pas bu un verre d'eau-de-vie dans le café, au bas de la maison, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait.

D. Ne faites-vous pas partie de quelque association politique?

R. Non.

D. Y avait-il à Lodève quelque association de ce genre?

R. Non.

D. Vous pourriez empêcher d'honnêtes gens d'être compromis, en disant la vérité?

R. Il est impossible que je puisse me sauver... Je suis très-content de n'avoir pas tué le Roi ; je serais fâché d'avoir réussi. Quand je serai sur l'échafaud, je dirai au Roi des choses qu'aucun autre que moi ne pourrait dire.

D. Il vaudrait mieux dire ces choses maintenant.

R. Le Roi peut se tenir tranquille. Ils y regarderont à deux fois ; d'ailleurs ils ne retrouveront pas facilement un homme comme moi : les complices comme cela sont bien rares.

Digitized by Google

D. Que reproche-t-on au Roi?

R. Mais, il est impossible de contenter tout le monde.

D. Est-ce qu'on lui reproche de gêner la liberté?

R. Il y en a qui ne sont jamais contents.

D. Qui vous a poussé à ce crime?

R. C'est une idée folâtre. Je ne parlerai pas pour obtenir ma grâce; mais j'y viendrai pour être utile.

D. Mais, faute de parler, vous laisserez peut-être commettre un nouveau crime?

R. C'est une idée qui est venue comme cela dans la tête d'un homme.

D. Quel est cet homme?

R. Je ne nommerai personne; c'est moi qui suis le coupable.

D. Je suis allé dans votre chambre; j'ai vu votre machine; il est impossible que vous n'ayez pas été aidé dans votre entreprise.

R. Quand je serai à un quart d'heure de l'échafaud, je dirai : C'est celui-ci.

D. Il y a eu un homme blessé avec vous.

R. Non, cela n'est pas; je suis forcé de vous le dire.

D. Qui a levé la jalousie?

R. Elle était levée.

D. On a vu trois personnes à la croisée.

R. Je vous demande pardon; c'est comme je vous dis.

D. On a trouvé dans votre chambre deux chapeaux gris, et deux hommes, ainsi coiffés, ont été vus à la fenêtre.

R. Je vous demande pardon, c'est une erreur : dans la chambre, il n'y avait personne; j'avais fermé la porte. Si vous voulez me croire, voilà la vérité. Quant à moi, je ne puis me sauver.

D. Vous connaissez quelques personnes à Paris, et notamment *Boireau?*

R. Je ne connais pas *Boireau.*

D. Vous aviez quelqu'un dans votre confidence; car ce que vous avez fait a été annoncé d'avance?

Digitized by Google

R. Dans ce moment-ci, je pourrais dire des mensonges comme des vérités; car je ne suis pas à moi-même. J'ai du regret d'avoir voulu faire un supplice à Sa Majesté, et je pourrai peut-être lui être utile. D'ailleurs, je suis perdu.

D. Vous avez des enfants; pensez à eux.

R. Je suis malheureux d'avoir des enfants, et ils sont bien malheureux d'avoir un père comme cela; j'ai commis un grand crime: cependant j'ai des sentiments patriotiques.

D. Vous dites que vous avez des sentiments patriotiques; le véritable patriotisme, en France, est monarchique et constitutionnel; n'êtes-vous pas plutôt républicain? Si vous l'êtes, en effet, depuis combien de temps l'êtes-vous?

R. Mon Dieu! nous avons tous, plus ou moins, des sentiments patriotiques. J'ai commencé, moi, par être bonapartiste.

D. Votre femme et vos enfants seront peut-être bien misérables dans l'avenir; mais le Roi est bien puissant. Quand de grands criminels rendent des services; quand ils disent la vérité, leurs familles peuvent éprouver les effets de la bonté royale. Vous n'avez pu faire votre crime tout seul; vous avez eu de l'argent: car vos canons de fusil ont coûté 140 francs?

R. Un peu plus, un peu moins.

D. Qui vous avait donné cet argent? Vous n'êtes pas riche?

R. Je ne l'ai pas volé. Pour avoir cent écus ou quatre cents francs, il n'est pas besoin d'être riche.

D. Combien aviez-vous en arrivant à Paris?

R. Sept ou huit cents francs.

D. Qui vous les avait donnés?

R. Ils m'appartenaient.

D. Quand vous êtes venu à Paris, était-ce dans l'intention d'assassiner le Roi?

R. Quand je suis parti de Lodève, c'était autant pour cela que pour aller à Londres.

D. Quels journaux lisiez-vous à Lodève?

R. Je n'en lisais presque jamais.

Digitized by Google

D. Et à Paris, quels journaux lisiez-vous?

R. Le *Messager*, le *Constitutionnel*, le *Courrier français.*

D. Vous lisiez aussi l'histoire romaine?

R. Oui.

D. Qui est-ce qui vous plaisait dans ces lectures?

R. *Cicéron;* j'ai lu encore *Plutarque* et *Métastase.*

D. Vous savez l'italien?

R. Oui.

D. Vous dites donc que vous n'êtes pas venu à Paris pour assassiner le Roi?

R. Non, sans doute, je ne suis pas venu pour cela.

D. Quand êtes-vous parti de Lodève?

R. Au mois d'octobre 1834.

D. A quelle époque êtes-vous arrivé à Paris?

R. Au mois de janvier. Je ne suis pas venu directement à Paris; je me suis arrêté au Saint-Esprit, à Valence, à Vienne.

D. Êtes-vous allé à Lyon?

R. Oui.

D. Y avez-vous fait des connaissances?

R. Non.

D. Dans quelle intention êtes-vous venu à Paris?

R. J'y suis venu pour chercher de l'ouvrage.

D. A qui vous êtes-vous adressé?

R. Aux mécaniciens.

D. Auxquels?

R. A la mère des compagnons.

D. Quelle est cette mère?

R. Il y en a tant.

D. Où loge celle à laquelle vous vous êtes adressé?

R. Faubourg-du-Temple, n° 20.

D. Où avez-vous logé en arrivant à Paris?

R. Rue de la Roquette.

Digitized by Google

D. A quel numéro?

R. Je ne me rappelle plus le numéro; si je guéris, je verrai ce que je ferai. Je suis un coupable, je le sais, j'ai beaucoup de regrets de ce que j'ai fait. Plus tard je pourrai dire ce qui sera utile.

D. Vous connaissez *Baraton?*

R. Je ne connais pas *Baraton.*

D. Prenez garde; si vous niez connaître des gens que vous connaissez certainement, par cela même vous les rendez suspects et vous les compromettez.

R. Que voulez-vous que je vous dise?

D. Vous devez tenir à votre famille et à la vie; il n'y a pas d'autre moyen d'être utile à vos enfants et à vous-même, que de dire la vérité.

R. Quand on a commis une faute comme celle-là, on est perdu.

D. On ne peut croire à vos regrets que s'ils sont efficaces. Vous avez été la cause de grands malheurs; mais, en disant la vérité, vous pouvez faire autant de bien que vous avez fait de mal; songez à vos enfants.

R. Mes enfants ont des métiers; quand mon affaire sera faite, ils travailleront aux draps, à Lodève.

D. Votre père vit-il encore?

R. Non.

D. Avez-vous des frères, des beaux-frères?

R. Non; je n'ai que des cousins qui travaillent.

D. Comment s'appellent-ils?

R. *Pegorel.*

D. Je vous engage à dire la vérité. Comment avez-vous été conduit à l'acte coupable que vous avez commis?

R. Monsieur le président, je suis fatigué.

D. Voulez-vous que je revienne un peu plus tard?

R. Je ne puis parler sans manger; il y a trois jours que je n'ai rien pris.

D. Vous êtes convenu, dans un précédent interrogatoire, que vous

Digitized by Google

aviez des complices; il est impossible, en effet, que vous ayez agi seul. Vos remords indiqueraient que votre cœur vaut mieux que votre tête; mais cela ne suffit pas : vous avez des complices; on ne vous demande pas maintenant de les nommer, quoique vous deviez éprouver une grande indignation contre les gens qui vous ont mis dans l'état où vous êtes; mais vous devez faire connaître à la justice les faits qui sont à votre connaissance?

R. Je verrai. Je ne puis rien dire maintenant; je suis si tracassé, si maltraité par mes blessures.

D. Vous êtes souffrant; voulez-vous vous reposer? Je reviendrai dans la journée; parlerez-vous alors?

R. Si, pour l'espoir de sauver ma vie, je faisais des victimes dans mes amis, ce serait un crime plus horrible que celui que j'ai commis. Les hommes aujourd'hui ont besoin de se tenir sur leurs gardes; je ne sais comment cette affaire est arrivée.

D. Ne vous a-t-on pas circonvenu, égaré? N'a-t-on pas fait un appel à vos sentiments patriotiques? Ne vous a-t-on pas dit que le Roi trahissait la révolution de juillet? N'avez-vous pas lu de mauvais écrits?

R. Je vous ai dit que je lisais le *Messager,* le *Constitutionnel,* le *Courrier français.*

D. Ne lisiez-vous pas d'autres journaux plus violents, ou d'une autre couleur?

R. Non; il n'y en avait pas d'autres dans l'endroit où j'allais.

D. Où lisiez-vous les journaux?

R. Au café de la maison où je suis.

D. Avez-vous fait partie de la société des Droits de l'homme ou d'une autre?

R. Je n'ai fait partie, ni de la société des Droits de l'homme, ni d'aucune autre.

D. Saviez-vous que le Roi était accompagné à la revue de trois de ses fils?

R. Non, je n'y ai seulement pas fait attention.

D. A quoi vous servait de tuer le Roi; le Roi mort, M. le duc d'Orléans serait, à l'instant même, monté sur le trône?

Digitized by Google

R. Je n'y ai pas pensé; je me suis dit : Quand le Roi sera mort, on nommera un autre Roi.

D. Vous ne voulez donc pas dire tout ce que vous savez?

R. Je ne suis pas en état.

D. Ainsi, vous ne refusez pas de parler; seulement vous dites que vous ne pouvez parler maintenant?

R. Ce que je vais dire ne peut me sauver, mais c'est la vérité : j'ai fait cela comme un homme égaré qui donne un coup de hache à un autre homme qui est là devant lui.

D. Je vous répète que, déjà, vous avez avoué que vous aviez des complices?

R. Si j'ai dit que j'avais des complices, je ne puis rien affirmer. Je ne nommerai pas un tel; mais cela ne m'empêchera pas de rendre des services à Sa Majesté comme au chef de l'État.

D. On ne vous demande pas maintenant de nommer vos complices; mais je vous l'ai déjà dit : beaucoup de personnes ont été arrêtées, et il serait de votre devoir de contribuer à leur mise en liberté, en éclairant la justice. L'homme auquel vous avez dit : « Tu auras quelque « chose », était sans doute sur les lieux?

R. Je puis avoir dit à un homme : « Sois tranquille, tu auras « quelque chose quand cela sera arrivé »; mais je n'ai pas dit : « C'est « cela »; je ne suis pas assez maladroit pour cela.

D. Je vous fais observer que *Boireau* a dit, avant l'événement, qu'une machine infernale devait être établie entre l'Ambigu et la Bastille?

R. Je ne connais pas *Boireau.*

D. Si vous ne connaissez pas *Boireau*, il aura reçu de quelqu'un de vos complices la confidence dont je parle?

R. Je ne connais ni *Boireau* ni les autres.

D. Qui vous a indiqué le logement où vous avez établi votre machine?

R. Je l'ai trouvé moi-même.

D. Quel était le prix de location de ce logement?

R. 250 francs. J'avais loué cet appartement avec un autre qui

Digitized by Google

devait l'habiter avec sa femme, et une petite maîtresse qui devait loger avec nous.

D. Comment s'appelle l'individu dont vous parlez?

R. *Salis.*

D. Est-il encore à Paris?

R. Je crois qu'il est retourné dans son pays.

D. De quel pays est-il?

R. Je ne sais.

D. Êtes-vous bien sûr qu'il soit retourné dans son pays?

R. Il est possible qu'il soit encore à Paris.

D. Est-il mécanicien comme vous?

R. Non, il est étudiant en pharmacie.

D. Où l'avez-vous connu?

R. En ville.

D. Depuis quelle époque?

R. Depuis le mois de janvier.

D. Connaissez-vous le sieur *Roussac*, avoué à Lodève, et un individu du même nom qui a été officier?

R. Je ne les connais ni l'un ni l'autre; ce sont des gens d'une société où un simple ouvrier n'est pas admis. M. le président, je suis bien fatigué; je n'attends que ma guérison pour avoir mon affaire.

D. Je reviens à ce que je vous ai dit déjà : je vous promets que le Gouvernement aura soin de votre femme et de vos enfants si vous dites la vérité.

R. Quand je serai sur l'échafaud, je dirai au Roi : Sire, tu peux faire cela et cela pour te sauver, et puis au diable! la patrie nourrira les enfants.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 7e.)

5e interrogatoire subi, sous le nom de Joseph-François *Girard*, le 31 juillet 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Avez-vous fait des réflexions depuis hier? Je vous l'ai dit : Dieu

Digitized by Google

est grand et le Roi est puissant; mais pour mériter la clémence de Dieu et les bontés du Roi, il faut dire la vérité.

R. Nulle personne au monde que moi ne peut savoir ce qui s'est passé, mais je ne peux rien vous dire que ce que j'ai dit : je suis perdu, et quand le moment sera venu, je dirai au Roi : « Sire, c'est fini; je « monte à l'échafaud, je l'ai mérité. »

D. Pourquoi ne pas dire dès aujourd'hui ce que voulez dire dans ce moment-là?

R. Excusez-moi, mais je ne puis rien dire; je suis fâché de ce que j'ai fait, voilà tout.

D. Vous avez acheté vos canons de fusil à un nommé *Bury?*

R. Je ne puis me le rappeler dans ce moment-ci. J'ai acheté ces canons d'un côté et de l'autre, et s'il était là, en sa présence, je dirais la même chose.

D. Vous ne voulez donc pas dire la vérité?

R. Il ne m'est dû que la mort; en montant sur l'échafaud je dirai au Roi que je suis content de n'avoir pas réussi, mais je ne puis nommer personne.

D. Vous avez vous-même reconnu que vous aviez fait la machine : celui qui a vendu les canons a déclaré lui-même vous les avoir vendus.

R. Faites-moi juger bien vite, vous verrez ma loyauté, vous serez content de moi; vous verrez si je sais tenir un serment : je vous ai fait celui d'être utile au Roi au dernier moment.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 8e.)

PROCÈS-VERBAL *constatant que le véritable nom de l'individu, arrêté sous le nom de* Gérard, *est* Fieschi.

L'an mil huit cent trente-cinq, le deux août,

Nous Joseph-Frédéric-Eugène *Legonidec,* juge d'instruction près le tribunal de première instance du département de la Seine, procédant en exécution de la délégation de M. le président de la Cour des Pairs, en date du 29 juillet dernier,

Informé que M. *Lavocat,* membre de la Chambre des Députés, lieutenant-colonel de la 12e légion de la garde nationale de Paris, de

Digitized by Google

meurant en cette ville, à la manufacture des Gobelins, connaissait sous ses véritables noms celui des auteurs de l'attentat du 28 juillet dernier, arrêté le même jour sous les noms de Jacques *Gérard;*

Nous l'avons fait inviter à se rendre à notre cabinet;

Et immédiatement de lui accompagné et assisté de Vincent *Lacroix,* ayant prêté serment comme commis-greffier assermenté, nous sommes transporté en la maison d'arrêt de la Conciergerie, où étant nous avons été introduit par M. le directeur de ladite maison dans une des localités en dépendant, où nous avons trouvé couché sur un lit l'individu arrêté sous les noms de Jacques *Gérard.*

M. *Lavocat* s'étant approché du susnommé, et l'ayant appelé par le nom de *Fieschi, Gérard* a simulé d'abord quelque surprise et feint de ne pas le connaître. Il a demandé ensuite à M. *Lavocat* s'il était de Lodève; le témoin ayant adressé quelques observations au prévenu sur cette méconnaissance, ce dernier commença à être saisi d'une violente agitation accompagnée de larmes abondantes et de sanglots au milieu desquels il est convenu de reconnaître le témoin.

Nous avons alors interpellé ledit prévenu sur le nom du témoin qu'il a immédiatement nommé M. *Lavocat.* Nous l'avons alors interpellé sur ses véritables nom et prénoms, et, désignant le témoin, l'inculpé s'est borné à dire : *Il le sait bien lui.*

Nous avons, en conséquence, rédigé le présent que M. *Lavocat,* M. le directeur de la maison de justice, ont signé avec nous et le greffier après lecture, nous réservant de recevoir ultérieurement la déposition circonstanciée du témoin, sur les antécédents du prévenu ou ses relations avec lui.

(Dossier Fieschi, antécédents.)

6e Interrogatoire subi sous le nom de Joseph *Fieschi,* le 3 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

En présence, 1° de M. Thiers, Ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur; 2° de M. le duc Decazes, Pair de France, Grand référendaire; 3° de M. Martin (du Nord), Procureur général du Roi près la Cour des Pairs; 4° de M. Lavocat, membre de la Chambre des Députés, et du conseil général du département de la Seine.

D. Vous n'avez pas jusqu'ici répondu avec une entière franchise aux questions que je vous ai adressées; mais, depuis que je vous ai interrogé, M. *Lavocat* est venu vous voir; vous avez paru touché de

Digitized by Google

cette visite et vous avez annoncé l'intention de vous expliquer devant lui avec sincérité. Si telle est, en effet, votre pensée, si vous avez gardé un souvenir reconnaissant des services que M. *Lavocat* vous a rendus, le moment est venu et vous ne pouvez différer plus longtemps de dire en sa présence tout ce que vous savez.

R. J'aurais voulu que M. *Lavocat* ignorât ma situation. Quand il est venu me voir, j'avais honte de paraître devant lui; je me suis mis à pleurer et je lui ai dit : Je vous raconterai, à vous, tout ce qui s'est passé, non comme à un juge d'instruction, ni comme au président de la Chambre des Pairs, ni comme à un ministre de Sa Majesté, mais comme à un homme qui m'a fait beaucoup de bien. Je vous dirai tout, vous en ferez ensuite ce que vous voudrez.

D. Si les révélations que vous annoncez peuvent être utiles, votre devoir serait de les faire dès à présent. M. *Lavocat* a votre confiance, il a également celle du Gouvernement, je vous engage à me dire, devant lui, tout ce que vous savez.

R. Je ne puis rien dire maintenant, mais plus tard j'avertirai M. *Lavocat,* je lui dirai dans quel endroit on peut atteindre Sa Majesté. Du reste, personne ne m'a fourni de l'argent : j'en avais gagné en travaillant, j'avais eu aussi des gratifications, et comme je ne suis pas intéressé, je les avais gardées; j'avais trois ou quatre cents francs. Personne n'a vu ma machine; M. *Lavocat* sait que je travaille à des choses comme cela. Je n'ai dit à personne mon projet; si j'avais confié mon projet à un autre, il serait déjà à la Force. Je m'étais dit d'abord : il faut attendre au mois de mai. Ensuite je me suis dit : d'ici à juillet tu auras le temps de lever le pied. Le vendredi et le samedi je voulais m'en aller; je serais parti si j'avais pu emporter mes canons, mais c'était embarrassant. Je me suis trouvé pendant sept ou huit jours décidé à partir, mais ne pouvant avoir de passe-port pour l'extérieur, je balançais. Quand j'ai fait ce crime, j'ai dit : il faut jouer de son reste, et j'ai mis le feu. M. *Lavocat* n'est pas aussi puissant que vous; mais il m'a fait plaisir de venir me voir et je lui dirai tout.

En ce moment, M. *Lavocat* a adressé à *Fieschi* les paroles suivantes :

Vous m'avez dit et vous venez de répéter que vous me diriez tout; mais il ne faudrait pas vous borner, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, à me faire le plan, la description de votre machine; ce n'est pas

Digitized by Google

là ce qui importe à la justice. Ce qui l'intéresse, c'est de savoir les noms des personnes avec lesquelles vous étiez en rapport, et qui vous ont poussé à l'acte que vous avez commis. Vous m'avez fait connaître, à moi, les noms de gens qui devaient m'assassiner; si vous pouviez donner à la justice des renseignements de ce genre relativement au Roi, vous rendriez un grand service.

R. Les hommes que j'ai connus sont les ennemis du Gouvernement, ne se plaisant sous aucune couronne : viendrait Charles X, viendrait la république, ce serait la même chose; ce sont des gens corrompus.

Nous avons repris en ces termes l'interrogatoire de *Fieschi.*

D. Vous avez donné à M. *Lavocat* des conseils utiles pour sa sûreté. Si vous connaissez encore de ces hommes qui en voudraient non-seulement à ses jours, mais encore à ceux du Roi, vous devez faire connaître leurs noms?

R. Je pourrais bien encore dire à M. *Lavocat* que si un tel se trouvait avec un fusil, il tirerait plutôt sur lui que sur d'autres. M. *Lavocat* a fait beaucoup de démarches pour me voir; quoique j'aie été fâché qu'il ait connu ma position, je suis reconnaissant de ce qu'il a fait pour moi, et je lui dirai tout ce que je sais.

D. Tout ce que vous direz à M. *Lavocat* sera dans votre intérêt; il est toujours utile de dire la vérité.

R. Mon Dieu, tout ce que je lui demande, ce serait de m'envoyer à trois ou quatre cents lieues d'ici; je pourrai être utile en disparaissant sous un autre nom, et dans six mois je reviendrai. J'ai fait une sottise, mais je suis dévoué à Sa Majesté. Quand je pourrai me lever, quand j'y verrai des deux yeux, je parlerai à M. *Lavocat.*

D. Vous prenez donc l'engagement de dire à M. *Lavocat* tout ce que vous savez?

R. Oui, Monsieur le président.

D. Et d'avance vous déclarez que nous pourrons croire tout ce que M *Lavocat* nous dira de votre part?

R. Oui, Monsieur le président, tout ce que je dirai à M. *Lavocat* sera la vérité; j'en donnerai des preuves, et vous pourrez le croire. Si

Digitized by Google

M. *Lavocat* n'était pas venu, un quart d'heure avant de monter sur l'échafaud j'aurais dit au Roi : « Méfiez-vous de cela et de cela ».

Après la lecture faite, *Fieschi* observe que ces paroles : « M. *La-* « *vocat* sait que je travaille à des choses comme cela » doivent être entendues en ce sens : que M. *Lavocat* sait que lui, *Fieschi*, est mécanicien.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 9e.)

7e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 17 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

Enquis de ses nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance et demeure, a répondu :

Joseph *Fieschi*. J'ai été militaire, ensuite j'ai passé par trois ou quatre états, je dois avoir quarante ans le 21 de ce mois-ci ; demeurant à Paris, boulevart du Temple, n° 50, né à Murato, département de la Corse.

D. Vous avez été condamné à dix ans de reclusion par la cour d'assises de Bastia, et vous avez subi votre peine à Embrun ?

R. Oui, Monsieur.

D. Pendant cette détention quelle a été votre conduite ?

R. J'ai travaillé comme ouvrier tisseur pour les draps, pendant deux ans ; au bout de deux ans, j'ai été nommé chef de l'atelier où je travaillais ; la dernière année, j'ai été nommé cuisinier à la cuisine de l'hôpital, pour les malades de la prison. J'ai fini mes dix ans sans faire un jour de punition ; j'ai obtenu du directeur un certificat dans toutes les règles, et signé du sous-préfet de la ville.

D. Je ne vous parle pas du crime que vous avez commis, parce que déjà vous vous en êtes reconnu coupable.

R. Oui, Monsieur ; je me reconnais, sans aucun doute, et je me déclare coupable.

D. Il résulte de l'instruction qu'un jeune homme nommé *Victor* est venu plusieurs fois chez vous, boulevart du Temple, n° 50 ; veuillez faire connaître cet individu.

R. Je le ferai connaître, mais il n'est pas entré chez moi ; il m'a fait demander quatre ou cinq fois, et je suis allé le trouver. Il s'appelle Victor *Boireau*, ferblantier, travaillant rue Neuve-des-Petits-Champs, dans un magasin de lampiste, chez M. *Vernert*.

Digitized by Google

D. Comment avez-vous connu Victor *Boireau*, et à quelle époque remonte votre connaissance avec lui?

R. Cela remonte au mois de décembre dernier; il venait manger quelquefois avec d'autres jeunes gens qui étaient nourris chez une femme avec laquelle j'étais en liaison.

D. Comment s'appelle cette femme?

R. Son nom de famille est Laurence *Petit*, elle est veuve *Lassave*. Il y a peut-être six mois que je ne l'ai vue, parce qu'elle m'a mis à la porte et a gardé tout ce que j'avais amassé. J'estime cela, en effets et en mobilier, à dix-sept ou dix-huit cents francs, que je payais chaque mois, 30 francs par 30 francs, à un marchand de la rue Saint-Victor, nommé *Lopinet*. Lorsque je donnais mes appointements à la veuve *Lassave*, sans garder un sou, elle se faisait remettre les quittances sous prétexte qu'elle avait besoin d'avoir le loyer en son nom, pour établir qu'elle était veuve et mère d'un fils unique, qui a été ainsi exempt du service militaire.

D. Dans le courant du mois de juillet dernier, n'êtes-vous pas allé coucher plusieurs fois chez *Boireau*, rue Quincampoix, n° 77?

R. Je n'y ai couché qu'une fois; j'y aurais couché vingt fois, je le dirais la même chose.

D. Ne connaissiez-vous pas d'autres personnes du nom de *Victor* que *Boireau?*

R. Non, Monsieur; je n'en ai pas connu à Paris.

D. *Boireau* a eu connaissance de vos projets?

R Pas du tout, je m'en serais bien gardé; un jeune homme, ivrogne, parleur, et moi je lui aurais dit mon projet! Je n'ai pas connu un homme qui ait pu m'inspirer assez de confiance pour le mettre dans mes confidences.

D. Cependant *Boireau*, la veille du jour où vous avez commis votre attentat, a donné un avertissement qui prouvait qu'il était instruit de vos projets?

R. *Boireau* est un parleur; il a parlé, comme bien d'autres, sur des bruits qui couraient et qu'il a répétés. Si j'avais vu à Paris un Corse que j'eusse bien connu, qui eût été un homme et non pas une *hommelette,* j'aurais pu m'ouvrir à lui; mais je n'ai rien rencontré de semblable, et j'ai eu le temps de les connaître tous.

Digitized by Google

D. En supposant que *Boireau* n'ait pas eu une connaissance entière de vos projets, il était impossible, d'après les avertissements qu'il a donnés, qu'il ne fût pas informé de quelque chose?

R. *Boireau* était informé de choses que je ne connaissais pas; ainsi il m'a dit que cinq personnes avaient été arrêtées, rue Montorgueil, à ce que je crois, pour avoir voulu assassiner le Roi à Neuilly; il me les a nommées, mais je n'ai pas cherché à savoir leurs noms.

D. Cependant, si *Boireau* ne vous avait parlé qu'après leur arrestation, il ne vous aurait rien appris?

R. J'ai été à son atelier le même jour où ces individus avaient été arrêtés, et il m'a dit : « Tu ne sais pas? ils ont arrêté cinq ou six de « mes amis, ce dont je suis bien fâché. Ils étaient allés sur la place de « la Révolution pour assassiner le Roi. Il y en a un avec lequel j'étais « un peu brouillé et un autre avec lequel je suis bien ami ».

D. Je suis obligé de vous répéter que, la veille de l'événement, *Boireau* a dit formellement qu'un coup devait être fait contre le Roi au moyen d'une machine infernale, du côté de l'Ambigu-Comique?

R. Il peut avoir dit ce qu'il a voulu, que voulez-vous que j'y fasse? Je ne pouvais pas l'empêcher de parler.

D. *Boireau* vous a-t-il fait connaître les noms de ses amis qui avaient été arrêtés?

R. Il me les a dits, mais je ne me les rappelle pas et je n'en ai vu aucun avec lui.

D. Ne vous a-t-il pas plus particulièrement parlé d'un homme de cinquante ans, sorti de Sainte-Pélagie, homme décidé, qui réunissait les chefs hors des barrières?

R. Il me l'a nommé plusieurs fois, mais je ne peux pas me rappeler son nom. On l'appelait *le père.....*; il était brocanteur.

D. Vous avez dit qu'on vous avait proposé plusieurs fois d'aller hors des barrières; c'était probablement pour vous trouver avec ces gens-là?

R. Oui, sans doute; c'est *Boireau* qui me faisait cette proposition, mais je n'ai jamais accepté.

Digitized by Google

D. Ne vous souviendriez-vous pas que *Boireau* vous aurait nommé les frères *Chavot, Huillery, Dulong, Dulac ?*

R. Je ne me souviens d'aucun de ces noms ; celui que j'aurais voulu me rappeler, c'est le vieux de cinquante ans ; cela aurait été important à savoir.

D. Il résulte de l'instruction que le dimanche 26 juillet, vers onze heures du soir, un homme est venu chez vous, et que, la porte de l'allée étant fermée, vous avez été obligé de le faire sortir par le café : vous rappelez-vous cette circonstance ?

R. Cela est faux ; ils se sont trompés.

D. Cependant c'est le portier de la maison qui a déclaré ce fait.

R. Le portier peut mentir ; il n'en sait pas plus que moi.

D. Ainsi, vous ne vous rappelez pas cette circonstance ?

R. Je me rappelle que cela n'est pas.

D. Lorsque vous avez loué l'appartement boulevart du Temple, n° 50, vous étiez accompagné d'un homme désigné comme votre oncle, et qui a payé un terme ou un demi-terme.

R. C'est moi qui ai payé.

D. Quel est cet homme ?

R. C'est *Morey*.

D. *Morey* a continué à venir vous voir dans cette maison ?

R. Oui, quelquefois ; *Morey* n'a jamais su mon affaire.

D. A quelle époque remontent vos relations avec *Morey ?*

R. J'ai toujours habité le même quartier que lui depuis 1830, je l'ai connu comme voisin de quartier.

D. N'avez-vous pas habité chez lui pendant quelques mois ?

R. J'ai passé quelques nuits chez lui, quand j'étais poursuivi.

D. Cela a bien duré deux mois ?

R. Je pense bien pendant deux mois y avoir couché huit jours, et m'être en allé ensuite pendant quinze jours pour y revenir : voilà tout.

D. A cette époque-là, où couchiez-vous quand vous ne couchiez pas chez *Morey ?*

Digitized by Google

R. Tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, chez des connaissances que j'avais. J'ai couché trois ou quatre fois chez *Pepin;* à partir du 8 mars, j'ai toujours couché chez moi.

D. Votre ressource, quand vous étiez chez *Morey,* après avoir perdu votre place, consistait à aller travailler du côté de la barrière du Trône, dans une fabrique de papiers peints?

R. Oui, Monsieur.

D. A quelle époque avez-vous cessé de travailler dans cette fabrique?

R. C'est au mois de juin; j'ai cessé parce qu'il n'y avait plus d'ouvrage; alors j'ai fait un travail pour un plan qu'on m'avait demandé et qu'on m'a bien payé.

D. L'homme qui vous a fait faire ce plan n'est-il pas le médecin *Perrève?*

R. C'est-à-dire c'est moi qui lui en ai donné l'idée, en lui disant qu'il pourrait gagner beaucoup d'argent, et il m'a chargé de la confection du plan.

D. Combien vous a-t-il donné pour ce travail?

R. Une couple de cents francs en différentes fois.

D. Il dit, lui, qu'il vous a donné beaucoup moins que cela?

R. Il peut bien dire qu'il ne m'a rien donné du tout. Cela valait bien 600 francs. L'idée de ce plan était excellente, puisqu'il devait donner à tout le monde les moyens de connaître l'itinéraire des voitures à six sous, et l'emplacement des fiacres et des cabriolets, chose qui manquait absolument; il était aussi question dans ce plan des voitures de banlieue.

D. Je vous fais observer que M[me] *Petit* vous ayant retenu ce qu'elle avait à vous, l'ouvrage manquant dans votre fabrique de papier, ayant pris un loyer assez cher pour vous, ayant deux maîtresses avec lesquelles vous viviez fort intimement et dont l'une a demeuré chez vous pendant quelque temps, il devait vous falloir assez d'argent pour subvenir à tous ces besoins. Comment vous procuriez-vous cet argent?

R. Cette maîtresse que vous dites qui est restée chez moi, était la maîtresse d'un jeune homme qui mangeait chez moi. Elle a quitté

Digitized by Google

ses parents avant que ce jeune homme ne parte de Paris et s'en est allée avec lui. Ce jeune homme voulait la faire rentrer chez ses parents, elle ne l'a pas voulu. Peut-être un mois après environ, il est arrivé une lettre de son père qui lui disait de retourner au pays, que sa mère était dangereusement malade. En partant de Paris, ce jeune homme a laissé cette jeune demoiselle chez son cousin à elle, qui s'appelle *Brocard*. Il lui a dit d'en avoir soin et qu'il payerait les frais qu'elle pourrait faire. Il lui a envoyé 80 francs. Quelque temps après elle s'est en allée de chez son cousin, elle a été loger rue Jeannisson, n° 3, hôtel de Normandie. Alors elle lui a écrit qu'elle avait quitté son cousin pour des causes qu'elle lui aurait dites plus tard. Ce jeune homme me doit, à moi, 500 francs. Je tenais correspondance avec lui désirant qu'il arrivât pour me donner quelques sous, et aussi pour le voir parce que j'avais beaucoup d'estime pour lui. Il m'écrivit d'aller voir cette petite, parce qu'elle habitait une des plus mauvaises rues de Paris, et qu'il craignait qu'elle ne fût dans une mauvaise maison. Il me disait, dans sa lettre, de l'emmener avec moi parce qu'il ne voulait pas être la cause de la perte d'une fille qui se plongerait dans la débauche. Au surplus, il lui était fort attaché, et, à son retour, il devait arranger les choses pour le mieux, de quelque manière qu'elle se fût conduite. Pendant qu'elle était encore dans cet hôtel, une femme la rencontra un jour et voulut la ramener chez sa mère; je fus la trouver le lendemain, sans rien savoir; elle me raconta cette affaire, elle voulait s'en aller, craignant d'être découverte par ses parents. Je lui dis : Viens chez moi, et je l'emmenai avec moi. Elle resta quelques jours, et je lui trouvai une place pour manger, coucher et travailler, et alors elle n'est plus venue du tout chez moi. Venons à l'autre, puisque nous sommes sur ce chapitre : c'est la fille de la femme avec laquelle j'ai vécu pendant cinq ans. J'avais eu tant soin d'elle, dans une forte maladie qu'elle a eue et qui a duré neuf mois! Sa mère la fit placer à la Salpêtrière, à l'hospice des vieillards; ce qui me fit bien de la peine, parce que je lui étais très-attaché. Elle se brouilla avec sa mère; elles ne se virent plus. Elle ne pouvait sortir que le dimanche à midi; il fallait qu'elle rentrât à neuf heures du soir. Je ne la voyais que tous les huit jours; je lui donnais toujours un peu d'argent lorsque j'en avais, et j'en avais toujours quand je travaillais. Elle était placée fille de boutique chez Mme *Godefroy*, mercière, à la Salpêtrière.

Digitized by Google

D. Ces détails ne répondent pas complétement à la question que je vous ai faite sur les besoins d'argent que vous deviez éprouver?

R. Je ne donnais rien à l'autre. Quant à celle qui était à la Salpêtrière, je lui donnais quelquefois 100 sous, et je lui donnais à manger le dimanche, voilà tout. D'ailleurs, quand je travaillais à la barrière du Trône, je gagnais 50 sous par jour. Au reste, je ne dois que 3 francs 4 sous d'un côté pour du charbon, et 47 sous de l'autre, à ma blanchisseuse.

D. Outre l'argent nécessaire à votre entretien, il vous en a fallu pour votre machine. Comment vous êtes-vous procuré cet argent?

R. Je l'avais dans le temps que je travaillais à Arcueil : je gagnais 4 francs 7 sous par jour et, outre cela, ma place de conducteur me valait 40 sous par jour. On me devait aussi un peu d'argent qu'on m'a remboursé. D'ailleurs, je ne crains pas de dire que je suis sobre; j'ai assez d'autres défauts, et, quand je gagne 40 sous par jour, cela me suffit et je ne les mange pas.

D. Vous êtes cependant convenu que vous aviez reçu de l'argent de quelques personnes.

R. Oui, sans doute, j'en ai reçu quelquefois de M. *Lavocat* lui-même, qui m'a prêté plusieurs fois 50 francs que je lui ai rendus, et d'autres personnes encore.

D. Je ne vous parle pas de l'argent que vous avez reçu dans les temps passés, et ne parle que de celui que vous avez reçu dans ces derniers temps et qui a pu vous aider à faire votre machine.

R. J'ai reçu 120 ou 130 francs de M. *Pepin;* ils étaient même portés sur mon carnet qui doit être dans ma malle.

D. Vous avez reçu aussi de l'argent de *Morey?*

R. Non, Monsieur. Je lui ai donné un billet de 100 francs sur ce jeune homme qui est parti pour son pays. Ce billet n'est pas encore payé. *Morey* a payé les 100 francs comme endosseur du billet, et je les ai reçus.

D. L'argent que vous avez reçu de *Pepin* vous a servi à acheter les canons de fusil pour votre machine?

R. Il n'y en avait pas assez, j'ai fourni le reste. Le tout a coûté 150 et quelques francs. Quand je lui ai emprunté cet argent, je lui

Digitized by Google

ai dit d'être assez discret pour ne pas me demander ce que j'en voulais faire.

D. Cependant ne lui avez-vous pas dit que c'était pour armer des Corses, vos amis, qui étaient à Paris?

R. Il m'a dit : «Enfin, que voulez-vous en faire?» Et pour m'en débarrasser, je lui ai dit que c'était pour armer des Corses, afin que, s'il arrivait quelque chose, nous fussions tous ensemble.

D. N'étiez-vous pas le maître d'envoyer chercher chez *Pepin*, épicier, les objets dont vous aviez besoin pour votre consommation, sans payer?

R. Non, Monsieur. Je prenais quelque chose en passant, et quand j'y retournais, je payais.

D. Quel est le dernier jour où vous avez vu *Pepin?*

R. Une huitaine de jours avant l'événement; je ne le voyais pas souvent, parce que ce n'était pas trop mon affaire d'aller chez lui.

D. Cependant vous étiez avec lui dans une grande intimité; car *Nina* a dit que, s'il vous arrivait malheur, vous aviez dit que *Pepin* et *Morey* devaient prendre soin d'elle?

R. Je ne puis répondre que de ce que je dis; ce que les autres disent ne me regarde pas; on vous a trompé. S'il m'était arrivé malheur, la petite aurait eu à gagner sa vie comme tant d'autres, et ce n'est pas ce qu'on aurait pu me dire ou me promettre là dessus qui m'aurait tranquillisé. Elle s'apercevra bien de ma perte quand je n'y serai plus.

D. N'avez-vous pas dîné une fois chez *Pepin* avec des personnes marquantes?

R. Oui, Monsieur. Il y en avait trois et je n'en connais qu'une. Il se nommait *Recurt.* Il y avait en outre un député, président d'un tribunal du Nord, et un avocat.

D. Recurt était donc un homme important puisqu'on vous l'a fait connaître comme tel?

R. Non, on m'a dit : «Voilà *Recurt* qui est accusé d'avril.»

D. Les discours ont-ils été bien violents à ce dîner-là?

R. Non, Monsieur; j'ai su que le député était de l'opposition à la Chambre; mais il n'était pas très-exalté.

Digitized by Google

D. Quand avez-vous vu *Morey* pour la dernière fois?

R. Peu de jours avant l'affaire, je ne me rappelle pas bien le jour.

D. Est-ce que vous ne vous souvenez pas d'avoir bu de la bière avec lui le lundi 27, sous une tente, entre la Gaîté et Franconi, à une heure et demie environ?

R. Oui, Monsieur, vous me mettez sur la voie.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 10e.)

8e Interrogatoire subi par *Fieschi,* le 18 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Hier, nous sommes restés à la question de savoir si, la veille de l'attentat, vous n'aviez pas bu de la bière avec *Morey,* sur le boulevart : n'avez-vous pas vu la fille *Nina* qui passait pendant que vous buviez avec *Morey,* et n'êtes-vous pas allé lui parler?

R. Oui, Monsieur; c'est par extraordinaire qu'elle était dehors à cause des fêtes; autrement elle ne serait pas sortie.

D. Vous rappelez-vous le moment où vous avez prévenu *Morey* que vous déposiez une malle chez *Nolland?*

R. Je n'ai pas prévenu *Morey.* J'ai porté moi-même cette malle avec un cabriolet que j'ai pris rue Charlot, et qui m'a conduit au marché aux Veaux. De là j'ai porté moi-même la malle chez *Nolland,* à qui j'ai dit qu'il la rendrait quand moi ou la petite nous la demanderions.

D. Cependant *Nolland* a déclaré que vous lui aviez défendu de remettre cette malle à personne sans le consentement de *Morey.*

R. *Nolland* a dit ce que je ne lui ai pas dit.

D. Remarquez que *Nolland* n'a voulu remettre la malle qu'avec l'autorisation de *Morey?*

R. Je ne lui ai pas dit cela. Qui, d'ailleurs, pouvait réclamer la malle, si ce n'est la petite?

D. Vous l'aviez donc prévenue du dépôt de la malle chez *Nolland,* et vous l'aviez avertie qu'elle pourrait la retirer?

R. Non, Monsieur, car je ne l'avais pas vue ce jour-là.

Digitized by Google

D. Vous auriez pu la prévenir la veille?

R. Je pouvais la prévenir le jour même si j'en avais eu besoin.

D. Où êtes-vous allé le mardi, en revenant de porter votre malle chez *Nolland?*

R. Chez moi, je suis monté, descendu; je n'ai pas déjeûné ce jour-là; j'ai pris un verre d'eau-de-vie pour deux sous, et ordinairement je n'en bois pas.

D. En revenant de chez *Nolland,* n'êtes-vous pas passé devant le grenier d'abondance?

R. Non, Monsieur.

D. C'était cependant votre chemin?

R. Ce serait bien plus long; j'ai pris le pont Marie, la rue du Temple et la rue Charlot.

D. Vous avez dit que vous étiez monté et descendu plusieurs fois; êtes-vous allé sur le boulevart?

R. Pas trop; j'entrais au café et j'en sortais.

D. Vous êtes sûr, dans cette matinée, de n'être pas allé du côté du grenier d'abondance?

R. J'en suis sûr.

D. Il résulte cependant de l'instruction, que vous seriez allé du côté du grenier d'abondance dans la matinée du 28; que vous auriez rencontré *Morey*, et qu'il vous aurait dit : «Comment, vous n'êtes pas encore chez vous?»

R. J'ai vu *Morey* le lundi seulement, et je lui ai dit que le mardi nous pourrions dîner ensemble. Je lui ai indiqué, pour ce dîner, la barrière de Montreuil où nous avions déjeûné une fois ensemble quelque temps auparavant.

D. Je suis obligé de vous dire qu'à la question que vous a faite *Morey* vous avez répondu : «Le tambour ne bat pas encore; je serai à «temps à la maison.»

R. Cela n'est pas.

D. N'avez-vous pas dit à M. *Lavocat* que *Morey* devait se trouver rue Basse-du-Temple au moment où vous avez commis votre attentat, et que vous deviez vous sauver ensemble?

Digitized by Google

R. Si j'ai dit cela à M. *Lavocat*, cela doit être écrit, mais je ne me le rappelle pas en ce moment.

D. Voici ce que vous avez dit : « *Morey* était convenu de se trou-« ver rue Basse-du-Temple, et après l'affaire je devais fuir avec lui « vers la barrière Charonne ou Montreuil, la plus voisine de la barrière « du Trône, où nous avions déjeuné ensemble huit jours aupa-« ravant. »

R. Nous étions convenus de cela la veille ; mais je ne l'ai toujours pas vu le jour de l'affaire.

D. Vous devez vous souvenir aussi que, lorsque vous étiez convenu de cela avec *Morey*, celui-ci vous avait dit : « Nous f. . . le feu « aux barrières et dans la banlieue ; nous briserons les télégraphes, et « nous verrons. . . »

R. Le père *Morey* aurait peut-être fait comme les autres ; il n'aurait pas été plus délicat qu'eux.

D. Vous l'avez dit à M. *Lavocat?*

R. Si je l'ai dit et si c'est écrit, il faut que cela soit vrai.

D. L'embarras que vous éprouvez ne tient-il pas au désir de sauver *Morey?*

R. Si j'avais voulu sauver *Morey*, j'aurais dit que je le connaissais à peine.

D. Vous avez dit que vous aviez acheté les fusils plus cher que la somme qui vous a été donnée par *Pepin*, et que vous aviez fourni le reste. Le marchand qui vous a vendu les canons a dit que vous les aviez fait facturer à 7 francs 50 centimes, au lieu de 6 francs, qui étaient le prix d'achat.

R. C'est la vérité.

D. Vous êtes encore convenu que vous aviez fait faire ainsi cette facture pour la montrer à *Pepin* et à *Morey*.

R. Je ne l'ai pas montrée à *Pepin;* je ne l'ai montrée qu'à *Morey.*

D. Je vous fais remarquer que, lorsque vous avez acheté ces canons, vous vous êtes fait donner par dessus le marché un pistolet dont le canon était en cuivre. Qu'avez-vous fait de ce pistolet?

R. Quand *Boireau* est venu, il m'a dit : « Je n'ai pas d'arme, moi ; »

Digitized by Google

je lui ai montré ce pistolet; il me l'a demandé, et je le lui ai donné. Il n'était pas chargé.

D. Quand *Boireau* vous a dit qu'il n'avait pas d'arme, il supposait donc qu'il pouvait en avoir besoin, et qu'il pouvait avoir bientôt à se battre?

R. Cela est bien possible, et puis les jeunes gens aiment à avoir des armes, quand ce ne serait que pour faire les fanfarons.

D. Vous portiez donc toujours ce pistolet sur vous, puisque vous l'avez montré à *Boireau* dehors?

R. Je l'avais par hasard; je suis un fort tireur, et j'aime les armes.

D. Vous souvenez-vous du jour où vous avez remis ce pistolet à *Boireau?*

R. Je ne m'en souviens pas bien; ce devait être deux ou trois jours avant l'événement.

D. A quel endroit le lui avez-vous remis?

R. Sur le boulevart, pas bien loin de chez moi.

D. Quel jour avez-vous monté votre machine?

R. Le dimanche soir ou le lundi, je ne m'en souviens pas bien; je crois que c'est le lundi.

D. *Nina* n'est-elle pas allée chez vous le dimanche matin?

R. Elle est venue, je crois, vers une heure, si elle est venue.

D. C'est elle-même qui a dit qu'elle était venue.

R. Si elle l'a dit, cela est vrai; car elle ne ment pas.

D. Elle a dit aussi qu'elle avait vu le bâti en bois, qu'elle avait pris cela pour un métier, et que vous lui aviez dit que c'était pour tordre du coton.

R. Oui, Monsieur.

D. Vous saviez donc tous les métiers; car vous avez travaillé aussi chez un armurier?

R. Je suis assez hardi et j'ai la prétention, comme cela, de faire tout ce que je veux.

D. Avez-vous en effet travaillé chez un armurier?

R. Oui, Monsieur, à la Gare.

Digitized by Google

D. Comment s'appelait cet armurier?

R. *Dujesne.*

D. N'avez-vous pas vous-même foré la lumière de trois ou quatre des canons que vous aviez achetés?

R. Oui, Monsieur.

D. Où avez-vous fait cette opération?

R. Chez moi.

D. Il vous fallait des outils pour cela?

R. J'avais un foret.

D. Le lundi n'aviez-vous pas recommandé à votre portière de ne pas laisser monter *Nina* si elle venait?

R. Je crois que oui.

D. Il résulte de l'instruction qu'à ce moment-là un individu était chez vous.

R. Quand vous saurez qu'un homme a été chez moi après que la machine a été montée, cherchez la mort la plus cruelle qu'on puisse infliger à un homme, et faites-la moi souffrir. Je suis content d'avoir vu M. *Lavocat*, parce que cela pourra être utile.

D. Comment cela serait-il utile?

R. Parce que je lui ai dit beaucoup de choses, que je lui ai nommé des personnes dangereuses, et que je l'ai autorisé à faire part au Gouvernement de tout ce que je lui ai dit.

D. La veille de l'événement n'avez-vous pas brûlé chez vous une assez grande quantité de papiers?

R. Je ne sais si c'est le dimanche ou le lundi. J'ai brûlé en effet des papiers, entre autres des lettres de ce jeune homme qui s'appelle *Janot*, qui était l'amant de la petite *Annette*, et qui m'écrivait du département de l'Aude, du côté de Narbonne.

D. N'est-ce pas par le conseil de *Morey* que vous avez pris ce parti?

R. Je lui en revendrais à *Morey*, si cela était nécessaire; je n'avais pas besoin de ses conseils.

D. Cependant *Morey* a dit qu'il avait beaucoup insisté pour que

vous brûlassiez un papier auquel vous teniez beaucoup, et que, sur ses instances, vous vous étiez décidé à le brûler en disant : Au fait, il ne me servira plus de rien. C'est *Nina* qui a déposé de ce fait; elle a dit le tenir de *Morey*.

R. Cela m'étonnerait que *Nina* fît un mensonge. Il est possible que *Morey* lui ait dit cela, mais *Morey* ne m'a pas donné, à moi, le conseil dont vous parlez, et je ne lui ai pas dit les paroles que vous venez de prononcer.

D. N'aviez-vous pas un portrait du duc de Bordeaux dans votre chambre?

R. Oui, je ne l'aime pas beaucoup, mais je ne lui veux pas de mal.

D. Pourquoi aviez-vous ce portrait?

R. Je l'avais depuis deux ou trois jours; je me disais que si on ne me prenait pas, on dirait que c'était un carliste qui avait fait le coup.

D. Combien aviez-vous acheté ce portrait?

R. Quinze sous.

D. Où l'aviez-vous acheté?

R. Rue du Petit-Reposoir, chez un marchand d'estampes.

D. Vous avez parlé d'un individu, Hongrois de naissance, ayant une maîtresse du nom de *Victoire*, et qui a été arrêté, du côté des Champs-Élysées, avec cinq ou six Polonais; quel est cet individu, que vous avez qualifié du nom de traître? Vous avez dit qu'il s'appelait *Kraski*; qu'avez-vous à dire sur son compte?

R. Ce *Kraski*, je l'avais connu dans le temps en Italie. En 1830, je suis arrivé à Paris et je l'ai rencontré au Palais-Royal. Je lui ai demandé s'il n'était pas M. *Kraski*; il me dit que oui, et me demanda qui j'étais; je lui rappelai où nous nous étions vus. Après avoir renouvelé connaissance, il m'invita à déjeûner et nous nous quittâmes. Il me pria d'aller le voir et me donna son adresse; j'allai alors le voir; je trouvai chez lui une petite femme nommée *Victoire*, sa maîtresse; j'allai de temps en temps chez lui à sa prière. Un jour il me demanda ce que je faisais, et me dit que si je voulais être employé dans un ministère, il avait les moyens de me faire employer. Je lui répondis que j'avais une place, qu'elle me plaisait beaucoup, que j'aimais mieux gagner moins et être libre. Je voyais cet

homme très-heureux; il avait beaucoup d'argent et de l'or avec; et je me dis à moi-même : Tu es un voleur, ou tu es attaché à la police. Comme il aimait mieux le vin que l'eau, je saisis un jour un moment où il était un peu échauffé, et je lui demandai ce qu'il faisait; il finit par me dire qu'il était employé à la préfecture de police; c'était alors M. *Baude* qui était préfet; M. *Odilon-Barrot* avait la préfecture de la Seine. *Kraski* servait, en même temps, l'ambassade de Sardaigne et celle d'Autriche contre nous. Il ne m'en dit pas davantage dans ce moment. Il me dit un jour qu'il avait une mission pour l'Italie, pour aller surveiller la duchesse de *Berry;* alors je lui dis, en plaisantant : un mauvais berger a toujours des troupeaux à détruire; il me dit : mais toi, tu crèveras toujours de faim, avec ton patriotisme; moi, je sers pour de l'argent. Je lui dis : toi, tu fais comme les confiseurs, qui vendent des dragées à tous les baptêmes; moi, je ne sers qu'un parti. Il me répondit qu'il partait le 21 du mois d'août; c'était en 1831. Il restait alors quai des Ormes, n° 18. Le 21 du mois d'août, il me pria d'aller l'accompagner jusqu'à la diligence, et j'y fus. Il partit avec un M. *Delavau* qui était, je crois, chef d'escadron aux gardes du corps sous *Charles X,* et un autre grand personnage dont j'ai oublié le nom. Je déjeunai avec lui et sa maîtresse; il me donna vingt francs, et me dit que j'aurais de ses nouvelles par sa maîtresse. Quelque temps après, j'allai voir celle-ci; elle me montra une lettre qu'elle venait de recevoir; il disait dans cette lettre : « Je viens d'écrire à M. le ministre Casimir *Périer* pour « que tu viennes en Italie, et pour te placer près de la duchesse de « *Berry*. Tu iras lui parler et tu lui diras que tu es la femme du ba- « ron de *Kraski*. Il te remettra 1,500 ou 2,000 francs; tu laisseras « mes vieux effets chez ma mère (il paraît que sa mère tient un hô- « tel, mais je ne sais pas où elle demeure); tu partiras tout de suite. « En arrivant à Lyon, tu te présenteras à M. le préfet; tu diras que « tu es mon épouse et que tu as besoin d'argent : il t'en remettra. A « Marseille, tu iras de même chez le préfet et chez le commissaire « général de la police, M. *Bloque,* rue du Coq, n° 18 (à ce que « je crois). A Nice, tu feras de même chez M. de *Froment,* con- « sul de France. A Livourne, chez le consul français, de même. De « Livourne à Pise il n'y a que cinq lieues : tu me trouveras dans « cette dernière ville, à l'hôtel du Hussard. » Il paraît que le ministre n'avait pas voulu la laisser partir. *Kraski* écrivit une seconde fois à

sa maîtresse et lui dit d'aller rue Gît-le-Cœur, nº 4; qu'il y avait une voiture payée pour elle, et tous les frais. Il ajoutait : « Aujourd'hui, « je me moque du Gouvernement et de *Louis-Philippe*. » J'avais raconté cette affaire à M. *Lavocat*, à M. *Caunes*, à M. *Desrozières*, au général *Franceschetti*, qui avait été mon ancien colonel. Je formai un plan pour avoir la lettre et justifier ce que j'avais dit. J'invitai *Victoire* à déjeûner chez moi; elle vint. Après déjeûner nous fûmes chez elle; je lui demandai une demi-tasse de café; elle fut en chercher. Pendant ce temps-là, je cherchai toutes les lettres de *Kraski* et je les pris. Je les fis voir aux personnes que je vous ai nommées, je les portai même à un journal pour les faire imprimer, parce que je haïssais la conduite de cet homme, mais on ne voulut pas les insérer. J'en pris copie, et je les rendis à la maîtresse de *Kraski*. Avant de les rendre, j'en donnai une copie à un individu qui était alors employé à la police, et qui était avec *Julien* qui pourrait dire le nom de cet individu. Il faudrait, pour cela, que je le lui demandasse moi-même.

D. Avez-vous revu *Kraski*, depuis ce temps-là?

R. Non, Monsieur; j'ai su seulement qu'il avait été arrêté, il y a environ deux mois, à Chaillot, avec cinq ou six Polonais. Il a été relâché tout de suite.

D. Au service de qui était-il définitivement?

R. Il servait la préfecture de police, la préfecture de la Seine, l'ambassade d'Autriche, celle de Sardaigne, et dans l'intervalle il s'était arrangé avec les agents de la duchesse de *Berry*.

D. Vous avez prononcé le nom de M. *Baude*; n'avez-vous pas été en rapport avec lui quand il était préfet de police?

R. M. Gustave de *Damas* que j'avais connu au service me mena chez lui; M. *Baude* me dit qu'il ne voulait pas m'attacher à la police, parce que j'étais ancien militaire, mais qu'il tâcherait de me faire nommer officier à Alger. M. de *Damas*, au contraire, voulait me faire entrer dans la légion *Lafayette*, qu'on cherchait alors à organiser. Comme je tenais beaucoup à M. *Baude*, je lui rendis quelques services dans des bourrasques, notamment lors de la destruction de l'archevêché.

Digitized by Google

D. M. *Baude* alors ne vous avait-il pas chargé de surveiller quelques sociétés politiques ?

R. Quand je savais quelque chose d'important, je le lui disais, mais cela n'a pas duré longtemps.

D. Quels avis importants lui avez-vous donnés ?

R. Je l'ai prévenu que des sociétés voulaient renverser à droite et à gauche.

D. M. *Baude* ne vous a-t-il pas plus spécialement chargé de surveiller les bonapartistes ?

R. Il ne m'aurait pas donné cette commission, sachant que j'étais moi-même bonapartiste ; M. *Baude* a toujours fait cas de moi, même après sa sortie de la préfecture de police. Pendant qu'il y était encore, il avait demandé au ministre que je fusse envoyé en Italie pour surveiller dans l'intérêt du Gouvernement, comme agent secret.

D. Quand la duchesse de *Berry* est venue en France, ne vous a-t-on pas fait quelques propositions relativement à elle ?

R. A vous dire vrai, on m'a proposé d'aller l'arrêter. On savait ma liaison avec *Kraski ;* le ministre avait vu ma copie que j'avais tirée de ses lettres, et on pensait que, si je voulais me charger de cette mission, personne n'était plus en état que moi de l'accomplir. On me proposait 100,000 francs, et 10,000 francs pour mes frais, mais je ne voulus pas m'engager dans cette affaire, et je refusai en disant : « Je suis fatigué ; si elle arrivait ici, je me battrais avec vous autres, mais voilà tout. » C'était un mois ou un mois et demi avant l'arrestation de la duchesse que cette proposition me fut faite.

D. Vous avez connu *Figat,* qui est aujourd'hui officier de paix, quand il était caissier du journal *La Révolution ?*

R. Oui, Monsieur.

D. Vous étiez vous-même attaché à ce journal ?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous conservé des relations avec *Figat ?*

R. Je le voyais de temps à autre, quand je le rencontrais par hasard. Je l'ai toujours vu avec plaisir.

D. Ne l'avez-vous pas vu trois semaines avant l'événement ?

R. C'était un mois ou un mois et demi avant.

Digitized by Google

D. A quelle occasion l'avez-vous vu?

R. Je l'ai rencontré avec sa femme à neuf ou dix heures du soir.

D. Est-ce que vous ne lui avez pas demandé quelques renseignements au sujet de la carte que vous faisiez?

R. Je l'ai prié de vérifier, sur le registre du commissaire chargé des voitures, si elle était exacte; je ne l'ai plus revu depuis ce temps-là.

D. Ne connaissez-vous pas aussi un nommé *Chauvin*, employé à la police?

R. Je l'ai connu au journal *La Révolution*, je ne me fiais pas trop à lui.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 11e.)

9e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 19 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous rappelez-vous exactement tout ce que renfermait votre malle?

R. Non, Monsieur; je ne puis me rappeler que les pantalons, quelques chemises, une paire de draps de fil, une couverture de laine, une redingote, une paire de bottes, des chaussettes.

D. N'y avait-il pas aussi quelques livres?

R. Oui, Monsieur; il y avait trois volumes de la *Police dévoilée*, par MM. *Delavau* et *Froment*, et un volume de *La Femme* par *Virey*, le tout bien relié.

D. N'y avait-il pas aussi un petit carnet?

R. Oui, un petit carnet couvert en carton.

D. Ce carnet ne contenait-il pas des adresses?

R. Je ne le crois pas; s'il y avait une adresse, ce ne pouvait être que celle de la petite *Annette*, ou celle d'une personne qui m'avait donné de l'ouvrage pour elle.

D. N'y avait-il pas aussi une note de dépense?

R. Il y avait la note de la dépense des fusils; je ne me rappelle pas même si cela y était, non plus que la dépense de la machine en bois; mais je suis sûr qu'il y avait la dépense de mon loyer. Je crois qu'il y

Digitized by Google

avait aussi la note de ce que M. *Perrève* a payé pour moi à son tailleur; cela monte à 90 ou 100 francs.

D. Lorsque ce tailleur vous a fourni des effets, il ne les a pas portés chez vous; où les a-t-il portés?

R. Chez M. *Pepin* où j'allais les chercher, parce que je ne voulais pas donner mon adresse à ce tailleur.

D. *Pepin* était bien évidemment votre homme de confiance.

R. Pas plus que les autres; j'avais adopté un système téméraire, qui était de n'avoir que des connaissances et pas d'amis. Je ne me confiais à personne; si j'avais été aussi sage que discret, vous ne m'interrogeriez pas.

D. Qui est-ce qui vous a fait faire connaissance avec *Pepin?*

R. J'y suis allé une fois par hasard avec le père *Morey*, quand je travaillais à la barrière du Trône; c'était sur mon chemin; j'y entrais quelquefois pour boire un petit verre d'eau-de-vie.

D. Connaissez-vous un nommé *Faivre* ou *Féval* qui a eu une chambre à la Halle à la farine?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous un nommé *Fischer,* épicier, rue Mouffetard?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous un nommé *Laval*, corroyeur?

R. Non, Monsieur; je connais beaucoup de tanneurs, parce que j'ai habité le quartier; ils me connaissent aussi de vue, mais je ne connais pas ces noms-là.

D. N'alliez-vous pas quelquefois à Vitry, chez un nommé *Brulé*, marchand de vins?

R. Je ne suis jamais allé à Vitry.

D. Avez-vous connu un nommé *Royer,* ancien sous-officier, qui demeure rue de Bercy?

R. Je puis l'avoir connu aux sous-officiers, sans me le rappeler; mais je ne connais aucun individu de ce nom, rue de Bercy.

D. Votre projet était-il arrêté quand vous avez loué votre chambre?

R. Non, Monsieur.

Digitized by Google

D. Vous en êtes cependant convenu avec monsieur *Lavocat.*

R. Je ne crois pas avoir dit cela.

D. Voici ce que vous avez dit : « J'avais loué cette chambre dans « l'intention d'exécuter mon projet; ce n'est pas ce qu'il y a de mieux, « mais disons toujours la vérité. »

R. Si cela est écrit, je l'ai dit.

D. Ce logement était en effet très-bien préparé pour ce que vous vouliez faire. Il y avait trois pièces; on ne pouvait pas savoir, dans la première sur le palier, ce que vous faisiez dans celle qui donnait sur le boulevart; puis vous aviez une fenêtre, sur le derrière, pour vous évader.

R. Que voulez-vous? ça été mon tombeau.

D. Vous n'êtes rentré, dans votre logement, que bien peu de minutes avant de faire le coup?

R. Je crois que oui. J'étais fort embarrassé, mais la scélératesse l'a emporté sur la raison; je me disais: *Fieschi,* est-ce que tu seras un lâche! et le courage l'a emporté sur tout le reste. Quand j'ai vu M. *Lavocat* qui parlait avec M. *Panis,* chef de bataillon de la même légion et député, cela m'a causé une telle émotion que ma vue s'est troublée; il y avait onze mois que je ne l'avais vu, et, dans mon trouble, j'ai baissé ma machine de quatre à cinq pouces; autrement, j'aurais fait de plus grands malheurs. Si M. *Lavocat* était resté là, avec sa légion, je n'aurais rien fait; je faisais mes réflexions, je voulais descendre, le faire monter chez moi, lui tout montrer, me jeter à ses pieds et lui dire que j'étais un malheureux et qu'il me fît expatrier; mais la légion a changé de place. Mon mauvais destin l'a emporté; j'étais comme un désespéré.

D. Il paraîtrait que vous avez hésité entre le projet que vous avez exécuté et celui d'avoir avec vous un certain nombre de Corses qui auraient tiré sur le Roi?

R. Je n'ai pas pensé à des Corses ou à d'autres; mais, avant même d'avoir l'idée d'une machine, je pensais qu'il fallait au moins deux ou trois hommes discrets et courageux, mais que je ne les trouverais pas; alors j'ai fait un plan à peu près pareil à celui que j'ai exécuté. J'ai hésité entre les fusils complets et les canons; j'ai pensé que les canons étaient plus aisés à entrer dans mon appartement et j'ai été assez injuste

Digitized by Google

ou assez inconstant pour ne me confier à personne. J'ai dit à M. *Lavocat* des choses passées; je lui ai nommé des gens qui sont des traîtres, qui ont pris l'argent du parti carliste en jouant et qui ont fait travailler les républicains. Je l'ai autorisé à donner ces renseignements au Gouvernement, non pour me sauver, je ne l'espère pas, mon affaire est trop grave; mais pour être utile. Il y a des lâches qui, à ma place, se seraient détruits; mais quand un homme a fait une faute, il doit un exemple, et je dois donner un grand exemple sur l'échafaud. Si j'avais été avide d'argent, je me serais adressé aux ennemis du Gouvernement; mais je n'ai jamais rien voulu faire pour de l'argent. En tous pays, je suis sûr de vivre en travaillant. J'ai porté des journaux à vingt sous, j'aurais balayé les rues pour gagner de quoi vivre, et je ne dois rien à personne que ce que je vous ai déclaré.

D. Vous avez dit que vous n'aviez confié votre projet à personne, cependant vous avez montré la facture de vos canons à *Morey*.

R. Si cela était, je vous le dirais. *Morey* d'ailleurs s'enfonce assez lui-même, à ce qu'il paraît. Je lui ai dit que je voulais faire monter les canons, voilà tout.

D. Remarquez cependant que vous êtes convenu qu'il devait vous attendre rue Basse-du-Temple.

R. Je l'ai dit en effet à M. *Lavocat;* en vérité, cependant, je ne suis pas bien sûr de lui avoir donné ce rendez-vous; mais je suis sûr de lui avoir donné rendez-vous à la barrière, comme je vous l'ai déjà dit.

D. Cependant, à l'heure dite, *Morey* a été vu dans cette rue.

R. Je suis sûr, moi, de n'y être pas allé.

D. Sans doute vous n'y êtes pas allé, vous ne pouviez même pas y aller, puisque vous avez été arrêté en descendant de chez vous.

R. Soit, ç'aurait été d'ailleurs un vilain rendez-vous. J'ai les jambes un peu plus dégourdies que les siennes, et je n'avais pas besoin de lui pour me sauver.

D. Ce qui prouverait que votre projet était assez ancien, c'est le soin que vous avez eu de tenir toujours votre jalousie fermée, et la défense que vous avez faite à *Nina* d'ouvrir la fenêtre.

R. Là-dessus je vais me défendre. Il y a deux choses: le soleil donnait dans ma chambre et m'empêchait de travailler; ensuite, quand

la petite venait chez moi, je ne voulais pas qu'on la vît; je n'avais rien à craindre, je n'ai pas eu ma machine montée pendant deux mois.

D. Quand vous sortiez de chez vous et que *Nina* devait y venir, ne laissiez-vous pas, pour elle, un mot pour lui recommander de ne pas se mettre à la fenêtre?

R. Cela m'est arrivé deux ou trois fois.

D. N'alliez-vous pas assez fréquemment dans le cabaret de Madame *Manteau*, chaussée de Clignancourt?

R. Je ne la connais pas. Je faisais ma soupe chez moi, ou j'allais chez *Bonnalet*, rue Charlot, acheter pour cinq ou six sous de fricot que je mangeais chez moi.

D. Vous avez connu un nommé *Favre?*

R. Je ne me souviens pas de ce nom-là.

D. Cependant il résulterait de ses déclarations qu'il vous connaît?

R. Il est possible qu'il me connaisse.

D. Le connaissez-vous sous le sobriquet de *Beaunais?*

R. Non, Monsieur.

D. Vous connaissez *Sorba?*

R. Oui, Monsieur.

D. Où demeurait-il?

R. Rue Meslay. Je l'ai vu deux ou trois fois quand il a demeuré là; autrement, il y avait deux ans que je ne l'avais vu.

D. Vous l'avez vu, le 28 juillet, dans la matinée?

R. Non, Monsieur.

D. C'est lui qui l'a déclaré.

R. S'il a dit cela, c'est un menteur.

D. Vous n'êtes pas allé chez lui, le 26, de très-bonne heure?

R. C'est juste, je l'ai vu; je me le rappelle maintenant; c'est moi qui ai tort.

D. Vous rappelez-vous ce qui s'est passé entre vous et lui, ce jour-là?

R. Il ne s'est rien passé; je n'ai rien eu avec lui.

Digitized by Google

D. Cependant, il paraîtrait que vous lui aviez proposé de venir avec vous et de vous servir de second dans un duel?

R. Je l'ai vu chez lui; nous sommes sortis ensemble jusqu'à la rue de Vendôme. Il est allé chez un de nos pays, nommé *Querini.* Ce que vous dites est possible, mais je ne m'en souviens pas. Je n'aime pas les duels, moi, non par lâcheté, mais parce que, quand je me bats, je suis sûr de réussir.

D. C'est cependant un fait remarquable et qui devrait rester dans la mémoire, que cette proposition de vous servir de second?

R. Oui, cela est vrai; je chercherai dans ma mémoire et je vous dirai ce que je me rappellerai.

D. N'est-ce pas *Sorba* qui, sur votre demande, a procuré à *Agarithe* l'appartement où elle a logé en dernier lieu?

R. C'est sa femme.

D. Quelles étaient vos relations avec *Morosini,* dont le nom a été trouvé chez vous, près du n° 30,554?

R. C'est une affaire de misère. Je l'ai chargé de mettre pour moi, au mont-de-piété, une couverture qui m'avait coûté 26 francs et dont il a eu 16 francs.

D. Il allait donc quelque fois chez vous?

R. Non, Monsieur, c'était moi qui allais chez lui; il demeurait passage Bourg-l'Abbé, chez un fabricant de bandages français. En brûlant mes papiers, j'ai brûlé la reconnaissance du mont-de-piété.

D. Vous connaissait-il sous votre vrai nom?

R. Oui, Monsieur; il ne me connaissait pas même sous le nom de *Girard.*

D. *Morosini* n'est-il pas Corse comme vous?

R. C'est un Italien réfugié. Je le crois parti pour l'Espagne.

D. Le lundi 27, quand vous êtes allé trouver *Nina,* chez *Annette Bocquin,* d'où veniez-vous?

R. Je crois que j'avais passé toute la soirée chez moi. Quand je suis arrivé chez *Annette, Nina* était partie.

D. Vous êtes allé chez *Annette* dans la journée?

Digitized by Google

R. Oui ; mais *Nina* n'y était pas. Je ne l'ai pas vue depuis le moment où elle est passée sur le boulevart, pendant que je buvais avec *Morey*.

D. Qu'avez-vous fait depuis le moment où vous avez quitté *Morey*, sur les midi, une heure?

R. J'ai rôdé d'un côté et de l'autre.

D. Qui avez-vous vu dans ce moment-là?

R. Je n'ai vu personne; j'aurais voulu trouver une âme charitable qui eût de l'empire sur moi, je ne l'ai pas rencontrée. En quittant *Morey*, je crois que je suis allé chez *Sorba*, cherchant de côté et d'autre une distraction.

D. Connaissez-vous un nommé *Conseil?*

R. Oui, Monsieur; il restait avec *Morosini*.

D. Combien de fois est-il allé chez vous?

R. Il n'y est jamais venu.

D. Vous avez dit à M. *Lavocat* que vous aviez laissé *Conseil* à la maison; qu'entendez-vous par ces mots : à la maison?

R. Chez *Delvincourt*, rue Charlot, où restent *Conseil* et *Morisini*, qui étaient les domestiques de *Querini* et de *Delvincourt*.

D. Qu'est-ce que c'est que ce *Delvincourt* dont vous venez de parler?

R. C'est un médecin.

D. Quels étaient vos rapports avec lui?

R. J'y allais en passant.

D. Comment avez-vous fait connaissance avec lui?

R. Par rapport à *Querini*, avec lequel il était associé pour la vente de ces bandages français dont je vous ai parlé.

D. N'est-ce pas chez *Querini* que vous avez connu le médecin *Perrève?*

R. Oui, Monsieur; mais il y a deux ans de cela, quand il demeurait rue Saint-Honoré; je le rencontrai un jour rue d'Angoulême, il me dit qu'il avait été malheureux aussi; qu'il était bien aise quand on le secourait et il m'a donné 100 sous, en me disant de venir le voir tous

Digitized by Google

les dimanches et qu'il viendrait à mon secours, tant que j'aurais besoin de quelque chose; alors, voulant lui être utile, je lui ai mis dans la tête ce plan qui lui rapportera beaucoup d'argent.

D. *Perrève* était donc d'un caractère très-généreux?

R. Oui, Monsieur; car il ne me devait rien et il m'a toujours montré un attachement sincère.

D. Avez-vous connu *Arnould*, garçon marchand de vins, boulevart du Temple, n° 3?

R. Non, Monsieur.

D. Alliez-vous quelquefois chez ce marchand de vins?

R. Non, Monsieur; je ne connais d'autre marchand de vins que celui du n° 50.

D. N'êtes-vous pas allé quelquefois à la Gare, dans un atelier de charpenterie où il y a une vingtaine de jeunes gens, à peu près, capables de tout?

R. Je n'y suis jamais allé; je n'en connais aucun. Je sais seulement, d'après ce qui m'a été dit, qu'ils sont tous armés et que ce sont des gens qu'il faut surveiller.

D. Avez-vous connu un nommé *Lion?*

R. Oui, Monsieur, depuis 1831.

D. N'est-ce pas un homme dangereux?

R. Oui, Monsieur, tellement dangereux qu'il a été pris deux ou trois fois par le Gouvernement.

D. Avez-vous connu le sieur *Maës?*

R. Je l'ai vu une fois; mais je ne lui ai jamais parlé. Il reste rue Censier, il emploie vingt-cinq ou trente ouvriers, il les enverrait bien se battre, mais il se cacherait volontiers derrière un pilier ou une pyramide.

D. Connaissez-vous un nommé *Duval?*

R. Oui, Monsieur, je le connais; mais je ne lui ai jamais parlé. Il est en Amérique maintenant. Il est parti, avec sa famille, il y a cinq ou six mois.

D. N'est-ce pas un menuisier de la rue de l'Épée-de-Bois, qui a donné à Mme *Petit* une médaille du duc *de Bordeaux?*

Digitized by Google

R. Oui, Monsieur; c'est un carliste. Un jour, il me dit que si les républicains travaillaient de leur côté, leurs sections étaient prêtes aussi, et que son fils s'était battu, en juin, avec les républicains.

D. N'avez-vous pas été en relations avec un nommé *Barthélemy,* corroyeur?

R. Je l'ai vu deux ou trois fois; nous ne sommes pas cousins ensemble, parce que je n'aime pas les hommes qui ont deux pieds dans un soulier.

D. Pourquoi Mme *Petit* vous a-t-elle amené ce menuisier carliste; vous n'étiez pas carliste, vous?

R. Oh! non, moi; j'ai été napoléoniste jusqu'au moment où le fils de l'Empereur est mort; après cela, je ne sais plus ce que j'ai été. Mme *Petit* voulait bavarder avec cet homme; c'est elle qui est cause de tous mes malheurs, parce qu'elle m'a ruiné, en me dépouillant de mes économies, et m'a poussé aux dernières extrémités en me chassant de chez elle.

D. Vous avez dû connaître un nommé *Croisé,* charcutier?

R. Oui, Monsieur; je me suis souvent servi chez lui; c'est un bavard qui ne sait pas non plus ce qu'il veut. Ce n'est pas lui qui prendrait un fusil, au moins.

D. Avez-vous connu un nommé *Erfort?*

R. Je l'ai vu deux fois; c'est un décoré de juillet qui faisait le républicain et qui s'est fait donner de l'argent par les carlistes. En juin 1832, il avait fait faire des pétards qui contenaient chacun douze balles; je ne les ai pas vus, mais je sais qu'ils ont existé. Il faut qu'il ait reçu beaucoup d'argent, car il était fort embarrassé dans ses affaires, et il est à son aise maintenant. Il s'est établi à son compte.

D. Vous avez connu encore un nommé *Bescher,* relieur, qui demeure rue de Bièvre?

R. Oui, Monsieur; c'est un homme à se battre dans la masse, et voilà tout.

D. Ne saviez-vous pas qu'il était de la section Marat, de la société des Droits de l'homme?

R. Non, Monsieur.

Digitized by Google

D. Vous avez connu beaucoup d'ennemis du Gouvernement, vous avez dû causer avec eux de vos projets?

R. Mon Dieu, non; je me serais bien donné de garde de leur rien dire; c'étaient des gens qui voulaient avoir l'air de tout faire et qui n'étaient bons qu'à faire des crédits dans les cabarets.

D. Vous ne vous rappelez rien de ce que ces hommes-là voulaient faire?

R. C'étaient des hommes corrompus, à corrompre les filles, les femmes, les onze mille vierges; ce sont des ennemis de tout Gouvernement, disposés à aller dans toutes les émeutes, mais incapables de conduite et de secret.

D. Vous avez connu un nommé *Lennox;* quelles ont été vos relations avec lui?

R. Je l'ai connu en 1830 et en 1831, presque tout le temps que son journal a duré. Nous nous sommes brouillés, parce qu'il a su que j'étais allé chez M. *Baude* pendant qu'il était à la préfecture de police. Il m'a jeté cela à la tête; puis, il ne me convenait pas.

D. Pendant que vous avez été en relations avec lui, avez-vous connu ses projets?

R. Il travaillait alors pour le fils de *Napoléon;* mais nous n'avions pas de confiance l'un dans l'autre.

D. N'avez-vous pas connu un sieur *Perecave?*

R. Oui, Monsieur.

D. A quelle époque l'avez-vous connu?

R. Depuis 1830 jusqu'en 1832. Il avait connu M. *Lassave,* le mari de madame *Petit,* et il venait la voir quelquefois : il était alors employé au ministère de la marine.

D. N'était-ce pas chez l'ingénieur *Caunes* que vous le voyiez?

R. Je l'y ai vu quelquefois : ils se connaissaient, parce qu'ils étaient du même pays; mais ils ne se voyaient pas souvent.

D. Vous a-t-il donné de l'argent?

R. Il m'a donné cent sous un jour que je suis allé lui porter une douzaine d'œufs frais de la part de madame *Petit;* mais à madame *Petit* il a donné quelquefois de l'argent. Je crois même, sans en être

Digitized by Google

sûr, qu'il lui a fait donner une fois une couple de cents francs par un comité carliste, chargé de distribuer des secours. Si j'avais voulu de l'argent, je suis persuadé qu'en m'adressant à lui, j'en aurais eu; mais je n'ai jamais voulu faire le métier de sicaire, et qu'on dise de moi: il s'est fait couper le col pour de l'argent.

D. Avez-vous revu M. *Baude* depuis qu'il a quitté la préfecture de police?

R. Oui, Monsieur, je l'ai vu deux fois; il m'a toujours porté intérêt, ce brave homme, parce que *Damas*, qui est en Suisse, lui avait écrit pour me recommander à lui.

D. Vous souvenez-vous de ce que vous lui avez dit un jour que vous l'avez rencontré dans la rue?

R. Non, Monsieur.

D. Vous aviez l'air fort malheureux alors?

R. Cela est bien possible, je n'ai pas toujours été heureux.

D. Ne lui avez-vous pas fait, à cette époque-là, toutes les offres de service possibles?

R. Je ne me le rappelle pas; mais si j'avais pu lui rendre service, je lui aurais donné ma vie. Je ne peux disposer que de cela pour celui que j'adopte comme mon chef.

D. D'où provient le grand intérêt que vous portait M. de *Damas*?

R. Il avait connu de mes parents en Corse où il s'était réfugié pendant qu'il était poursuivi en 1815 ou en 1816. Il avait été bien reçu dans le pays. Avant cela, je l'avais connu à l'armée et il me regardait comme son camarade,

D. N'était-il pas fort bonapartiste?

R. Oui, Monsieur.

D. L'était-il encore en 1830?

R. Oui, Monsieur.

D. Où avez-vous acheté votre malle?

R. Je l'ai achetée au Temple, partant de la rue du Temple, montant le long des maisons à gauche, laissant toutes les barraques à droite, en face d'un café, à une boutique qui fait l'angle d'une allée et qui est, je crois, l'avant-dernière.

Digitized by Google

D. Combien l'avez-vous payée?

R. 12 ou 13 francs. Je ne l'ai pas prise tout de suite et j'ai donné 20 sous d'arrhes.

D. Vous avez dû prendre beaucoup de précaution pour la transporter chez celui qui vous a vendu les canons?

R. Non, je l'ai donnée à un commissionnaire à qui j'ai remis l'adresse et auquel j'ai payé 15 sous.

D. Comment avez-vous mis le feu à votre machine?

R. Avec un tison que j'ai pris dans la cheminée.

D. Est-ce par le milieu ou par l'extrémité que vous avez mis le feu?

R. C'est par le milieu.

D. Avant de rentrer dans votre chambre, au moment de faire le coup, n'aviez-vous pas allumé une chandelle quelque part dans la maison?

R. Je ne m'en souviens pas et je ne le crois pas. J'avais mon phosphore et cela me suffisait.

D. On a trouvé trois chapeaux dans votre logement.

R. Cela m'étonne beaucoup; je n'avais que deux chapeaux, un gris et un noir. Je ne comprends rien à l'existence du troisième chapeau.

D. Ce chapeau aurait pu être laissé chez vous par quelqu'un qui y serait venu?

R. Non, Monsieur; cela n'est pas.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 12e.)

10e Interrogatoire subi par *Fieschi,* le 21 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. A quelle époque et à quel âge êtes-vous entré au service?

R. En 1808, j'avais 13 ou 14 ans. Je me suis engagé volontairement à Bastia, je me suis embarqué à Bastia, j'ai débarqué à Livourne; je suis allé à Naples et j'ai continué ma carrière jusqu'en 1815, après la chute de l'empire.

D. Est-ce dans les troupes du roi de Naples que vous vous êtes engagé, ou dans les troupes de France?

Digitized by Google

R. Je suis entré dans un bataillon qui allait en Toscane, au service de la grande duchesse, d'où nous avons été envoyés à Naples où nous avons fait partie de la légion corse. Cette légion était originairement portée, au ministère de la guerre de France, sur les contrôles de l'armée; elle en a été ensuite séparée et a fait partie de l'armée napolitaine, lors de sa formation.

D. Quand avez-vous quitté le service et quand avez-vous débarqué en Corse?

R. Ayant été licencié à Ancône, j'ai débarqué en Corse, le 8 septembre 1814; tous les étrangers ayant été, à cette époque, renvoyés de l'armée à moins de se faire naturaliser sujets napolitains.

D. Êtes-vous, depuis ce temps-là, retourné à Naples?

R. Oui, Monsieur; mais j'ai auparavant quelque chose à vous dire : on avait formé en Corse un bataillon de tous les militaires qui étaient dans la même position que moi, commandé par le colonel *Moneray*, et je suis entré dans ce bataillon.

D. Jusqu'à quelle époque y êtes-vous resté?

R. Ce bataillon a existé jusqu'au moment où *Napoléon* est sorti de l'île d'Elbe. J'y suis resté même jusqu'après les Cent-Jours; j'y étais entré comme sergent.

D. Une fois sorti de ce bataillon, qu'avez-vous fait?

R. Le prince *Murat* est venu en Corse, il a été chez le général *Franceschetti;* ce bataillon étant dissous, je suis allé joindre *Franceschetti* qui avait été mon colonel et je suis parti, la veille de Saint-Michel, avec *Murat* et lui pour le royaume de Naples.

D. N'avez-vous pas été, dans ce royaume, sous le coup d'une condamnation à mort?

R. Oui, Monsieur.

D. Pour quel motif?

R. Comme ayant été pris avec *Murat.*

D. Comment avez-vous échappé à cette condamnation?

R. *Franceschetti* et les officiers devaient être pendus; les sous-officiers et les soldats devaient être fusillés. *Franceschetti,* ayant appris qu'il était condamné à être pendu, écrivit au roi *Ferdinand IV* pour demander de périr de la mort d'un soldat. Le roi dit alors que

Digitized by Google

son fils voulait faire une boucherie, et il nous mit à la disposition du Gouvernement français ; c'est comme cela que je partis.

D. Où revîntes-vous alors?

R. Je revins en Corse, après avoir mouillé à Livourne. De Saint-Florent, en Corse, on nous conduisit à Toulon, au fort Lamalle.

D. Comment êtes-vous sorti de ce fort?

R. *Franceschetti* et les officiers furent jugés à Draguignan et acquittés; alors on ne se donna pas la peine de nous juger et nous sortîmes au bout de cinq mois.

D. Vous, personnellement, n'avez-vous jamais subi de condamnations à Draguignan?
R. Non, Monsieur.

D. Quel a été le motif de la condamnation que vous avez subie en Corse et pour laquelle vous avez été détenu à Embrun?

R. Quand je suis rentré en Corse, j'ignorais la rigueur des lois, je voulus me payer de mes mains, avec mon beau-frère, et je lui volai un bœuf, j'avais alors 19 ou 20 ans. Ma conduite, depuis ce temps-là, a prouvé que je n'étais pas noyé dans le vice.

D. Ne fîtes-vous pas un faux pour parvenir à vous emparer de ce bœuf?

R. J'étais très-lié avec le neveu du maire; je lui dis que j'avais besoin d'argent pour m'en aller, il me donna le sceau de son oncle pour mettre sur un certificat attestant que le bœuf m'appartenait; je timbrai le certificat, mais je n'y mis pas le nom du maire. Je mis un nom en l'air, dont je ne me souviens plus; sans cela, j'aurais été condamné aux fers.

D. A quelle époque précise êtes-vous arrivé à Paris?
R. Le 14 septembre 1830.

D. Veniez-vous directement d'Embrun?

R. Non, Monsieur; j'en suis sorti en 1826. Je restai à Montpellier et à Lodève jusqu'au 24 avril 1827; de là je suis venu à Lyon.

D. Qu'est-ce que vous y avez fait?
R. J'ai travaillé dans le tissage.
D. Jusqu'à quelle époque êtes-vous resté à Lyon?

R. Jusqu'au moment où je suis venu à Paris.

D. Indiquez la date précise de votre liaison avec *Boireau*, avec *Morey* et avec *Pepin.*

R. Il me serait bien impossible de vous faire connaître la date précise de ma connaissance avec *Boireau;* c'est, je crois, au mois de décembre dernier qu'il est venu manger la soupe à la maison. Quant à *Morey*, je l'ai connu dès 1830 : nous demeurions dans le même quartier; j'ai roulé toutes les rues de la rive gauche, et je l'ai rencontré souvent. J'ai été mené chez *Pepin* une première fois par *Morey*, trois ou quatre mois avant l'événement.

D. Il est impossible que ces trois individus ne soient pas, à un degré plus ou moins élevé, vos complices plus ou moins actifs; tout le démontre, et je vous engage à dire, à cet égard, toute la vérité.

R. Je sais ce qui m'est dû à moi, et j'aimerais mieux mourir que de sauver ma vie aux dépens des autres innocents. Je ne me suis attaché ici qu'à M. *Lavocat*, parce que c'est un homme courageux.

D. Boireau vivait avec vous dans une grande intimité, puisque vous alliez coucher chez lui, puisque, de votre aveu, il est venu plusieurs fois vous chercher dans votre domicile, rue du Temple; cela est en outre prouvé par le don que vous lui avez fait d'un pistolet. *Boireau* savait que l'attentat devait être commis; il avait annoncé, la veille, le lieu où il le serait et par quel moyen; de plus, au moment où l'attentat a été commis, il se tenait dans le voisinage. Il convient même que vous lui avez dit qu'il fallait que les patriotes se tinssent prêts. Vous voyez donc que vous ne pouvez nier sa participation : qu'avez-vous à dire?

R. Je vous ai dit que *Boireau* était ivrogne et jeune, la tête chaude, et que c'est un homme auquel je ne pouvais me confier. *Boireau*, quand il est soûl, prendrait bien son fusil; mais, si l'on remettait l'affaire au lendemain, il ne vaudrait pas un zéro.

D. Pour connaître si bien le caractère de *Boireau*, en pareille circonstance, il faut que vous lui ayez fait des confidences?

R. Savez-vous pourquoi je vous dis cela? Je l'ai vu trop souvent ayant bu, et je me suis dit : « Homme de vin, homme de rien. » Je l'ai vu souvent, parce que quand il ne savait où aller dîner, il venait manger à la table de *Fieschi*. Je l'ai vu une fois au café des Sept-

Digitized by Google

Billards, avec un nommé *Maurice*, officier du cinquante-quatrième, qui est resté dix mois à Sainte-Pélagie. Nous sommes restés ensemble jusqu'à onze heures, onze heures et demie. Je voulais m'en aller, moi, parce que je ne pouvais plus rentrer après minuit. Je partis pour m'en aller; il me dit: «Nous allons t'accompagner;» et puis, chemin faisant, minuit a sonné. Ils étaient déjà en train et voulaient me mener dans de mauvaises maisons; je ne voulus pas y aller, je proposai d'aller au Palais-Royal, où nous jouâmes à la roulette. Je vis que ces hommes savaient que j'étais poursuivi, et ne faisaient pas attention à ma position; je ne voulus plus aller avec eux.

D. Votre intimité avec *Morey* était encore plus grande, puisque, pendant deux mois, vous avez été caché chez lui, puisque vous lui avez montré la facture des canons que vous avez achetés, et cela, dans le but, vous en êtes convenu, d'obtenir de lui, au moyen de cette facture, un peu enflée, un peu plus d'argent. Il vous fournissait donc de l'argent? Et dans le but de l'attentat? De plus, *Morey* s'est vanté d'avoir chargé une partie des canons. Il vous attendait, rue des Fossés-du-Temple, au moment même où vous commettiez l'attentat. Il était convenu avec vous de vous attendre dans ce lieu; vous en êtes convenu une fois, et si vous avez depuis atténué cet aveu, c'est en disant que vous n'aviez certitude de lui avoir donné rendez-vous qu'à la barrière Montreuil; ce qui établit tout aussi bien votre intelligence avec lui et sa complicité: qu'avez-vous à dire?

R. J'ai à dire que je n'ai jamais confié mon projet à *Morey*. Je crois lui avoir donné rendez-vous rue des Fossés-du-Temple; mais je vous fais observer que le domestique de M. *Panis* l'a vu avant la revue, moi je ne l'ai pas vu. S'il dit qu'il a chargé quelques canons, il a menti; s'il le veut, d'ailleurs, je lui céderai bien volontiers ma place, et je lui dirai, comme ce condamné auquel un prêtre disait qu'il était bien heureux d'aller voir les anges: « Si vous voulez y aller, « je vous donne ma place. »

D. Vous dites que *Morey* n'a chargé aucun de vos canons, et que, par conséquent, vous les avez tous chargés; cependant les rapports des gens de l'art établissent que ceux de ces canons qui ne sont pas partis étaient chargés depuis longtemps.

R. Eh bien! ils n'y connaissent rien. Je les ai tous mis dans un tas au coin de la cheminée, et je les ai chargés à mesure: il y

Digitized by Google

en avait quatre qui n'étaient point percés; je les ai percés avec un foret.

D. Par quel procédé se baissait et se haussait le derrière de votre machine?

R. Il y avait, des deux côtés, une fente dans laquelle pouvait monter et descendre le support des culasses; ce support était tenu de chaque côté, dans la fente, par une vis et un écrou qui se lâchaient très-facilement.

D. Quoique vous en puissiez dire, cette opération était difficile. Nous avons vu votre machine, elle était fort lourde; il fallait que les écrous fussent très-serrés pour la soutenir dans la fente: ainsi, l'opération de lâcher ces écrous n'était pas facile; et, pour la faire aussi vite que le suppose votre déclaration, vous deviez avoir avec vous une autre personne qui travaillait sur un écrou, pendant que vous travailliez sur l'autre?

R. Je soutiens que j'étais seul. A une porte j'avais mis une échelle, à l'autre une planche, pour qu'on ne pût pas entrer; les personnes qui sont venues après l'affaire, ont bien vu qu'il n'y avait personne avec moi.

D. Ici vous vous trompez certainement, car l'échelle a été trouvée près de la fenêtre par laquelle vous vous êtes évadé, et c'était à cette échelle que la corde par laquelle vous êtes descendu, était attachée?

R. Je croyais avoir mis l'échelle derrière la porte; ce dont je suis sûr, c'est qu'elle était barricadée, et que les gardes municipaux ont dû l'enfoncer pour y entrer; personne d'ailleurs n'a eu le temps de descendre par l'escalier, et on n'a pu passer d'un toit à l'autre, comme une hirondelle.

D. N'avez-vous pas eu d'autres canons que les vingt-cinq que vous avez achetés chez *Bury?*

R. Non, Monsieur; et même il n'y en a eu que vingt-quatre de placés; il y en avait un qui n'était pas percé du tout, et je l'ai laissé.

D. Où aviez-vous mis le canon qui ne vous a pas servi?

R. Au coin de la cheminée, à ce que je crois, ou dans un placard qui était près de la cheminée.

Digitized by Google

D. On n'a pas trouvé dans votre chambre le foret qui vous a servi à percer vos canons.

R. Je l'ai jeté dans les lieux d'aisance; c'était un foret qui se fait mouvoir au moyen d'un archet, en s'appuyant sur une plaque en bois, posée sur la poitrine.

D. Vous venez de dire qu'un homme qui aurait été avec vous n'aurait pu se sauver par l'escalier; mais il aurait pu se sauver par la corde?

R. Je n'avais pas besoin d'aide, je ne me souviens pas, d'ailleurs, d'être descendu par la corde; j'avais reçu un tel atout qu'il y a de quoi oublier. Les gardes municipaux doivent avoir vu que la corde était roulée.

D. Les gardes municipaux, au contraire, ont trouvé la corde déroulée, et vous avez été arrêté, au pied de cette corde, après être entré dans le logement de *Chimène*.

R. Si les gardes municipaux ont dit cela, ils n'ont pas d'intérêt à mentir.

D. Qui est-ce qui vous a fourni votre foret?

R. Je l'ai acheté.

D. Où l'avez-vous acheté?

R. Chez un ferrailleur.

D. A quel endroit demeure ce ferrailleur?

R. C'est dans une rue qui est entre la rue Saint-Louis et la rue Charlot.

D. N'est-ce pas plutôt *Boireau* qui vous a fourni ce foret?

R. Je dis que non.

D. Cependant il est certain que *Boireau* est sorti de chez lui avec un foret et la plaque nécessaire pour l'appuyer sur la poitrine?

R. Je me suis servi d'une plaque en bois de chêne qui m'appartenait et qui doit être encore chez moi.

D. Quel jour avez-vous percé vos canons?

R. Je crois que c'est le dimanche ou le samedi, peut-être.

D. Comment auriez-vous jeté ce foret dans les lieux d'aisance, si

Digitized by Google

vous n'aviez pas eu un intérêt à cacher son origine, et si vous l'aviez acheté dans une boutique?

R. Ce foret ne portait pas le nom de la boutique d'où il venait, j'en ai fait deux morceaux et je l'ai jeté.

D. Vous avez été aussi caché chez *Pepin;* l'instruction établit que vous preniez, chez *Pepin,* à crédit, où vous aviez été introduit par *Morey,* ce qui vous était nécessaire. C'est chez lui que vous avez fait déposer les vêtements que vous a donnés le médecin *Perrève;* il vous a remis 130 francs, qui vous ont servi à acheter les canons de fusil, et vous avez dit à M. *Lavocat* que, lorsque vous aviez fait mettre, sur la facture d'achat, un prix supérieur à l'achat réel, c'était dans le but de la lui montrer, ainsi qu'à *Morey,* pour obtenir, de l'un et de l'autre, un peu plus d'argent: *Pepin* était donc, comme *Morey,* dans la confidence de l'achat des canons de fusil; cela est trop évident pour pouvoir être nié: qu'avez-vous à dire?

R. J'ai à dire que je lui ai demandé de l'argent à emprunter, en le priant d'être assez discret pour ne pas me demander ce que j'en voulais faire, et, comme il insistait, je lui ai fait la réponse que je vous ai dite.

D. Vous avez nié avoir reçu chez vous, le dimanche soir, un homme que vous avez fait sortir par le café, le passage de votre maison étant fermé; ce fait est démontré par l'instruction. L'homme dont je vous parle, ne serait-il pas *Morey* ou *Pepin?*

R. Je l'ai nié et je le nie encore; les témoins sont faux et cela n'est pas vrai.

D. Cependant ce sont les portiers qui ont dit cela?

R. Les portiers vous ont trompé. Si j'avais été dedans, je leur aurais dit de tirer le cordon et ils l'auraient tiré.

D. Cet homme n'était-il pas *Boireau*, qui a été vu, cette nuit-là, circulant sur le boulevart du Temple?

R. Ce n'était ni *Boireau* ni un autre.

D. Vous rappelez-vous maintenant les circonstances de votre entrevue avec *Sorba,* le 28, dans la matinée?

R. Je me rappelle que ce que vous m'avez dit est vrai.

Digitized by Google

D. Ainsi vous lui avez proposé de vous servir de témoin dans un duel?

R. Oui, Monsieur.

D. Avec qui ce duel devait-il avoir lieu?

R. Je n'ose pas aller en avant avec personne; c'est une idée qui m'a pris comme cela. J'ai toujours évité les duels, autant que possible, et surtout celui-là, puisqu'il n'y en avait pas.

D. Alors vous voudrez bien expliquer le motif de cette singulière proposition?

R. A vous dire vrai, j'avais quelque envic de lui confier mon affaire, peut-être pour m'en détourner. Sa figure trop jeune m'en a empêché, et puis, je ne le connaissais pas à fond. Il y avait deux ans que je ne l'avais vu, quand il est venu demeurer rue Meslay, et je ne l'ai rencontré que par hasard. Auparavant, je ne l'avais vu que sept ou huit fois.

D. Ne vous souvenez-vous pas que, lorsque vous êtes sorti avec *Sorba,* il vous a demandé quelques explications sur la cause de ce duel, et qu'au lieu de lui donner ces explications, vous lui avez dit qu'il était un lâche?

R. *Sorba* ne dira pas, en ma présence, que je l'ai traité de lâche: je ne suis pas assez insolent pour cela; et cela n'aurait pas fait son affaire.

D. On peut très-bien supposer que la proposition faite par vous à *Sorba,* n'avait pour but que de reconnaître si vous pouviez compter sur son courage pour vous aider dans votre entreprise?

R. Je savais bien que *Sorba* n'était pas un lâche, puisque j'avais été avec lui témoin dans un duel entre *Jacobi,* l'avocat, et un jeune Américain, condamné à trois ans pour les affaires des Amis du peuple, et qui avait pour témoins *Plagniol* et *Desjardins.*

D. Vous avez dit que vous aviez été au moment de vous confier à *Sorba;* comment expliquez-vous cette facilité à faire part de vos projets à un homme que vous dites connaître à peine, et le mystère que vous prétendez avoir gardé avec *Morey,* votre ami intime?

R. J'explique cela, parce que *Sorba* était mon compatriote, et *Morey* ne l'était pas. Je me serais plutôt confié à *Sorba* qu'à *Morey,*

Digitized by Google

mais malheureusement je ne me suis pas plus confié à l'un qu'à l'autre.

D. N'avez-vous pas été en relations avec le docteur *Rocca*, ancien médecin de *Murat?*

R. Non, Monsieur.

D. Avez-vous connu, à Paris, le sieur *Jaddini*, réfugié piémontais?

R. Non, Monsieur; en fait de réfugié, je n'ai connu que *Conseil* et *Morosini;* en 1830 et 1831, j'en voyais quelques-uns, mais je ne les ai jamais connus intimement.

D. Avez-vous aussi jeté dans les lieux l'archet qui a dû vous servir à faire mouvoir le foret?

R. Oui, Monsieur; je l'ai cassé avec le foret.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 13e.)

11e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 22 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez dit hier que vous aviez jeté dans les latrines le foret qui vous avait servi à percer les canons qui ne l'étaient pas. Comment était fait ce foret?

R. La machine était faite avec un morceau de fleuret, qui servait d'archet; le foret, proprement dit, était un morceau de fer carré par un bout et rond par l'autre. Par le côté carré, il entre dans un autre morceau qui vient s'appuyer sur la poitrine.

D. On a visité la fosse d'aisance de votre maison. Je vous représente le foret qu'on y a trouvé : est-ce celui dont vous vous êtes servi?

R. Non, Monsieur.

D. N'auriez-vous pas pu jeter dans les latrines un foret dont vous n'auriez pu vous servir?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas jeté autre chose dans les latrines?

R. Non, Monsieur.

D. Cependant je vous représente des balles et divers objets qui y ont été trouvés?

R. Je ne reconnais rien de cela.

D. Vous avez dit à M. *Lavocat* que dans un de vos canons vous

Digitized by Google

aviez mis deux vis : sont-elles semblables à celles que je vous représente et qui ont été trouvées dans la fosse d'aisance ?

R. Non, Monsieur. Il serait facile de les reconnaître. Il y en avait sur la cheminée ; elles sont plus petites que celles-là.

D. Vous avez dit que vous aviez acheté votre foret chez un ferrailleur qui demeure entre la rue Saint-Louis et la rue Charlot. On est allé chez tous les ferrailleurs de ce quartier ; aucun ne se souvient d'avoir vendu un foret à l'époque où vous dites avoir acheté le vôtre.

R. Que voulez-vous que je vous dise? Je ne mérite pas qu'on me croie, parce que je suis un assassin. J'aurais tué cent mille hommes, je n'ai qu'une tête à perdre ; ainsi je n'ai rien à cacher, et mon sort ne pourrait être aggravé par ce que vous me dites. Si cela était, je le dirais ; mais je ne peux pas dire ce qui n'est pas.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 15e.)

12e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 24 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. N'avez-vous pas connu un nommé *Ribeyrolles* qui a été employé avec vous dans l'administration des eaux de Paris ?

R. Oui, Monsieur.

D. Il résulte de la déclaration de M. *Ribeyrolles* que le dimanche 26 juillet, vers neuf heures du matin, il vous a rencontré au coin de la rue Charlot et du boulevart ; vous étiez alors avec un homme d'environ cinquante ans, de forte corpulence, taille de cinq pieds deux pouces, vêtu d'une redingote bleue. Vous rappelez-vous cette circonstance? Quel était l'individu avec lequel vous vous trouviez alors? Ne serait-ce pas *Morey?*

R. Je ne me rappelle pas positivement ; mais je crois que c'était *Morey*.

D. Où alliez-vous dans ce moment-là?

R. C'était dans le quartier ; il est possible que j'aie descendu la rue Charlot et que je sois allé chez *Delvincourt*. J'ai peine à croire que je fusse avec quelqu'un, parce que le dimanche j'allai chez M. *Perrève*, mais si j'étais avec quelqu'un, c'était avec *Morey*.

D. Il résulte de la déclaration du sieur *Ribeyrolles* que vous prîtes

Digitized by Google

une voiture avec la personne qui vous accompagnait, et que vous disparûtes du côté de la rue du Temple.

R. En cela il s'est trompé, il peut m'avoir vu; mais je n'ai pas pris de voiture.

D. Le lundi 27 juillet, vers cinq heures du soir, ne vous êtes-vous pas trouvé à la place Royale?

R. Il serait possible, mais je ne me le rappelle pas.

D. Ne vous souvenez-vous pas d'avoir causé sur cette place avec deux personnes?

R. On vous a trompé, quand on vous a dit cela. Je n'avais là qu'une connaissance, un employé de l'administration, qui demeure maintenant rue Royale.

D. Il résulterait de l'instruction que vous étiez engagé dans une conversation animée, à l'heure que je viens de vous indiquer, avec deux autres personnes. On vous aurait même entendu dire : « J'ai « la mauvaise chance. » Les deux personnes qui vous accompagnaient, disaient : « Tu as ton serment et nous avons le nôtre. La chose ne « peut manquer, tout est sûr, tout est bien confectionné. » Vous rappelez-vous ces circonstances?

R. On vous a trompé : si l'on vous avait dit que l'on m'avait vu rue des Tournelles, à la bonne heure; mais je ne suis pas allé place Royale. Je n'ai pas d'ailleurs eu de chance, j'ai eu une vie agitée, et voilà tout.

D. On suppose que vous parliez d'une chance qui vous serait échue, comme si on avait tiré au sort pour faire le coup?

R. Ce sont des phraseurs qui ont dit cela. Je ne voulais pas qu'on fît de l'argent avec ma tête, et je ne me suis confié à personne. Plaise au ciel que je sois tout à coup devenu lâche, plutôt que de m'obstiner à un homme qui ne m'a jamais fait de mal!

D. Connaissiez-vous un sieur *Piet de Saint-Hubert?*

R. Je ne me rappelle pas ce nom-là. Je suis même sûr de ne pas le connaître.

D. Dans les fréquentes visites que vous avez faites chez *Pepin*, vous avez dû remarquer les personnages importants qui s'y trouvaient?

Digitized by Google

R. J'y ai vu un député, une fois, comme je vous l'ai dit, et un autre personnage dont je ne sais pas le nom; mais je donnerai des indications au moyen desquelles on pourra le connaître, à moins que *Pepin* ne m'ait trompé. J'ai vu aussi chez *Pepin*, *Recurt* et un vieil avocat, comme je vous l'ai dit.

D. Dites-nous ce que vous pouvez savoir sur ce personnage?

R. J'étais chez *Pepin*, j'y avais passé le matin, en allant à mon ouvrage. Il me dit: « J'attends aujourd'hui un grand personnage, le « comte ou le baron *de Rohan*, un parent de Louis-Philippe. » — « Tiens, dis-je, c'est un carliste. » « Il fait le républicain, dit-il, mais je ne me « fie pas à lui. » Le lendemain, je vais chez *Pepin*, je vois arriver un fiacre d'où descend un monsieur assez gros, la tête grise, la figure assez fraîche; il avait un jeune homme avec lui. *Pepin* me dit: « Monte « là haut. » Je ne me rappelle pas si *Pepin* me dit que la femme de ce monsieur était là ou qu'elle était à Paris. *Pepin* me dit encore que ce personnage habitait la Suisse, où il avait une propriété. Je pensai que je pourrais faire parvenir par lui une lettre au général *Damas*, qui était en Suisse, et je le dis à *Pepin*. *Pepin* me dit: « Auparavant « il faut le sonder, car peut-être ils ne sont pas amis; mais en atten- « dant, faites la lettre. » J'écrivis cette lettre; *Pepin* alors dit: « Con- « naissez-vous le général *Damas* qui est en Suisse? » Ce monsieur dit que oui; mais qu'ils ne se voyaient pas, parce qu'il a fouillé dans toutes les familles, et a fait une biographie dans laquelle je soupçonne que ce personnage était pour quelque chose. De cette affaire, je ne lui donnai pas ma lettre. Quand il fut parti, *Pepin* me rendit compte, non de la cause pour laquelle ils se voyaient ensemble, mais au sujet du Roi, son cousin, il me raconta que ce personnage avait dit: « Nous « étions amis autrefois, mais depuis la révolution de juillet, j'ai vu que « c'était un ambitieux qui faisait le libéral autrefois, et nous ne nous « voyons plus. Je suis venu à Paris, où mes parents me doivent de l'ar- « gent; mais ils me contrarient pour le recevoir, il suffit que je sois « républicain. » *Pepin* lui a demandé son adresse, il n'a pas voulu la donner; je ne sais pas s'il est ici en cachette. Cependant, il a dit à *Pepin* que son cousin lui avait envoyé un aide de camp à sa demeure, pour lui dire d'aller chez lui, et qu'il n'avait pas voulu y aller. Il est parti, et je n'ai pas vu autre chose.

D. *Pepin* avait donc l'air très-lié avec ce personnage?

Digitized by Google

R. Il avait l'air assez familier avec lui.

D. Ne parlait-il pas des affaires de Suisse avec *Pepin?*

R. Il est possible qu'ils en aient parlé, mais *Pepin* ne me l'a pas dit. Je crois qu'il m'a dit encore que c'était un parent du prince *de Condé*.

D. *Pepin* avait une grande confiance en vous; ne vous a-t-il pas parlé quelquefois de ce qu'on pourrait tenter contre le Roi?

R. Je ne sais s'il voulait me sonder, mais quand j'étais chez lui quelquefois, et qu'il y avait dans les journaux un article un peu solide contre le Gouvernement, il me le montrait et me disait : « Est-ce « qu'on ne trouvera pas quelqu'un pour lui f..... un coup de fusil? Il y « en a tant qui, pour un billet de mille francs, se sont fait condamner aux « galères à perpétuité, et il n'y aura pas un homme pour délivrer le pays « d'un brigand comme celui-là. »

D. A quelle époque, à peu près, vous a-t-il tenu ce langage, qui constituait bien une véritable provocation?

R. C'était à la fin de mai.

D. N'est-ce pas dans ce mois-là aussi que vous avez vu chez lui ce comte ou baron *de Rohan?*

R. C'était avant que je l'avais vu.

D. Vous avez trop d'intelligence pour ne pas comprendre que c'était une manière dont *Pepin* se servait pour vous dire : « *Fieschi,* fais « ce coup-là? »

R. Je ne vous contrarie pas là-dessus, mais il ne m'en a pas dit davantage. Il est bien heureux d'ailleurs d'avoir eu affaire à un homme comme moi, qui, dans le temps, n'ai pas rapporté cela.

D. Il est impossible que *Pepin* et *Morey* n'aient pas su que vous prépariez quelque chose?

R. Je ne leur ai rien dit, je ne voulais pas qu'un homme fît sa fortune aux dépens de ma tête. Mais eux disaient qu'il y aurait quelque chose aux fêtes de juillet, et qu'il fallait que les patriotes se tinssent prêts.

D. Ainsi c'était *Pepin* et *Morey* qui vous disaient cela?

R. C'étaient eux et d'autres.

D. Quels étaient les autres?

R. Voulez-vous que je vous cherche deux ou trois mille personnes,

Digitized by Google

peut-être? Quand je me trouvais avec des jeunes gens, des républicains, des bavards comme il y en a tant, ils disaient qu'il y aurait du bruit aux fêtes de juillet.

Plus n'a été interrogé et a signé.

D. Pourriez-vous dire le nom de cet employé que vous connaissiez place Royale, et qui demeure maintenant rue Royale?

R. Il n'est plus employé à présent; il y a peut-être deux ans qu'il est sorti de l'administration; il s'appelle *Baret* (Arnaud), rue Royale, au Marais, n° 7. J'allais le voir pour savoir s'il pourrait me procurer quelque ouvrage. Il travaille pour M. *Lafitte;* c'est lui qui fait l'estimation de ses propriétés qui sont en vente.

D. Que vouliez-vous écrire à M. *de Damas?*

R. Je lui écrivais ma position, et je lui exprimais le désir de sortir de France, où j'étais poursuivi. Il avait même été question pour moi, d'aller en Pologne avec ce *Baret;* mais on ne nous proposait que 600 francs et la table. Moi, j'aurais bien accepté, mais ce n'était pas assez pour lui qui avait femme et enfants.

D. A quelle occasion aviez-vous travaillé avec *Baret?*

R. Nous avions travaillé ensemble au nivellement et au plan de la Bièvre.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 16e.)

13e interrogatoire subi par *Fieschi*, le 29 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Quand vous couchiez chez *Pepin*, n'était-ce pas la fille *Patou* qui était chez lui et qui faisait votre chambre?

R. Je ne vous dirai pas son nom; mais c'est une grande fille, forte et fraîche. A ma connaissance, il n'y avait pas d'autre bonne chez lui; elle y était depuis longtemps.

D. Y avait-il deux lits dans la chambre où vous couchiez?

R. Non, Monsieur; il n'y en avait qu'un.

D. N'avez-vous pas quelquefois couché sur un matelas, au lieu de coucher dans le lit?

Digitized by Google

R. J'ai toujours couché dans le lit; une fois, seulement, je me suis en allé, parce qu'il est venu de Lagny un des amis de *Pepin;* ils m'ont demandé si je voulais coucher avec lui; j'ai dit que non, et je suis allé coucher chez moi.

D. Vous souvenez-vous du nombre de fois que vous avez couché chez *Pepin?*

R. J'y ai couché quatre à cinq fois.

D. Est-ce que vous aviez fait quelque chose à cette fille qui faisait votre chambre? Est-ce que vous avez eu quelque querelle avec elle?

R. Non, Monsieur; au contraire, nous étions bien amis; je l'ai respectée, comme je le devais, et ne lui ai rien fait du tout.

D. Il paraîtrait cependant qu'elle aurait dit à *Pepin* de ne pas vous laisser revenir, que votre mine ne lui inspirait pas de confiance.

R. C'est une couleur qu'on a voulu monter là-dessus; mais au contraire, nous étions bien ensemble.

D. *Pepin* vous a-t-il laissé apercevoir quelquefois que vos visites l'importunaient?

R. Non, Monsieur; seulement quinze jours avant les fêtes de juillet il me dit que des mouchards rôdaient autour de sa maison, et que, par rapport à moi, il me priait de ne pas venir aussi souvent. C'était vrai ou faux; mais il me l'a dit.

D. Si on l'en croyait, cependant, il aurait eu pour lui-même la crainte que vous ne fussiez attaché à la police?

R. Cela est bien possible; on fait souvent des jugements téméraires; il savait bien, cependant, que j'étais poursuivi. Au reste, *Pepin* est méfiant, même pour les affaires commerciales. A ce prix-là, je pourrais dire qu'il m'a dit lui-même qu'on avait dit qu'il était carliste, et qu'après son acquittement par le conseil de guerre il avait crié : *Vive le Roi!* Et puis, il voyait le comte ou baron de *Rohan.* J'ai peine à croire que ce soit là un républicain. Comme ces gens-là, aujourd'hui, sont obligés de se défendre, il est possible qu'ils disent ces choses-là pour faire croire qu'ils ne voulaient pas que je vinsse chez eux.

D. Avez-vous remarqué qu'il manquât de confiance avec sa femme?

Digitized by Google

R. C'était un homme à lui, et je tiens d'elle-même qu'elle était malheureuse, qu'elle ne pouvait jamais savoir la façon de penser de son mari.

D. *Pepin* vous connaissait-il sous les différents noms que vous avez pris?

R. Il connaissait mon vrai nom, et je lui avais dit que j'avais pris celui de *Girard.*

D. Ne savait-il pas aussi le nom que vous preniez dans cette fabrique où vous travailliez?

R. Oui, Monsieur; il savait que j'y portais le nom de *Bescher.*

D. Causiez-vous souvent avec madame *Pepin?*

R. Oui, Monsieur.

D. Vous connaissait-elle sous votre véritable nom?

R. Elle me connaissait seulement, à ce que je crois, sous le nom de *Bescher.* Lorsque je prenais quelque chose, dans la boutique, elle l'inscrivait sous le nom du *peintre,* parce que je travaillais dans une fabrique de papiers peints. Une fois même, elle s'est servie du mot de *barbouilleur.*

D. La servante connaissait-elle votre vrai nom?

R. Non, Monsieur.

D. A ce dîner où assistait un député, à quelle heure vous êtes-vous mis à table?

R. A cinq heures.

D. *Morey* n'est-il pas arrivé pendant le dîner?

R. *Morey* était arrivé avant moi. Quand je suis arrivé, on m'a dit qu'on m'attendait; je suis monté: on était déjà à table.

D. *Morey* allait-il souvent chez *Pepin?*

R. Je m'y suis rencontré rarement avec lui; il pouvait y aller le jour, lui; et moi, à cause de mon travail, je ne pouvais y aller que le soir.

D. N'étaient-ils pas liés ensemble?

R. Oui, Monsieur; ils s'étaient connus dans le temps, à une société, à ce que j'ai entendu dire.

D. Vous avez parlé des rapports que vous avez eus avec *Lennox,* lorsque vous étiez au journal *la Révolution.* Vous avez dit que vous

aviez un peu conspiré ensemble : en quoi consistait cette conspiration ?

R. C'est un enfantillage : vous allez en juger. Les bonapartistes ne faisaient pas d'émeutes, ils se tenaient sur le qui vive pour le fils de *Napoléon*. Lui, soit-disant, il avait reçu 80,000 francs de *Joseph Bonaparte*. Je m'étais aperçu que, quand je causais avec lui, et qu'une autre personne venait, il rompait la conversation comme ces jeunes républicains qui frappent leurs bouteilles sur la table, sans penser à ce qu'ils disent, et qui, quand ils ont fini leurs bouteilles, se mettent à parler femmes. J'eus aussi à me plaindre de quelques propos qu'il tint sur mon compte, quand il sut que j'allais chez M. *Baude*. Je me fis rembourser de ce qu'il me devait, et je le quittai. Quelque temps après, j'allai dans une maison de santé où il avait obtenu d'être transféré ; il fit dire qu'il n'y était pas, pour ne pas me voir ; je lui écrivis pour me plaindre de ses procédés envers moi ; depuis ce temps-là je ne l'ai pas revu. J'ajoute que *Lennox* ne passe pas, aux yeux de beaucoup de monde, pour un très-bon homme. Il est sûr qu'en quittant son journal il a laissé des dettes, non pas seulement de grosses dettes, mais il devait à de pauvres gens qui avaient porté le journal à vingt sous par jour ; c'est un de mes amis qui les a fait payer par M. *Desrosières,* jurisconsulte, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 38. *Lennox* a, de plus, déménagé de chez lui, en gagnant le portier ; il a emporté les tableaux, les meubles, et n'a pas payé son loyer.

D. N'avait-il pas, à cette époque, conçu le projet d'un attentat contre la personne du Roi ?

R. Je ne lui ai jamais entendu dire cela, et, s'il m'en avait parlé, je l'aurais rembarré, en lui disant que, quand on a de tels projets, il faut se mettre à la tête, et *Lennox* n'aurait pas été capable de cela.

D. Ce projet ne devait-il pas être exécuté au moyen d'un fusil à vent ?

R. S'il avait eu de semblables confidences, ce n'est pas à moi qu'il les aurait faites, mais à *Figat,* à *Chauvin,* et à quelques flatteurs qui l'entouraient, flatteurs et lâches, hommes de bouteille, à l'exception de *Figat,* qui n'était pas, lui, homme de bouteille.

D. Vous rappelez-vous que *Lennox* ait souvent dit que les fêtes de Juillet seraient une bonne occasion pour faire un coup ?

Digitized by Google

R. Tout ce qu'il me disait, à moi, c'était ceci : « Nous ne verrons « plus le père, mais nous verrons le fils. »

D. Avez-vous connu les deux frères *Giovellina ?*

R. Je n'ai jamais su qu'il y en avait deux, et je n'en ai connu qu'un qui était employé au parquet. On m'a dit qu'il était parti depuis longtemps ; j'ai été en rapport avec lui pour une permission dont j'avais besoin pour voir *Janot* qui était en prison ; je ne l'ai pas revu depuis.

D. Avez-vous été franc-maçon ?

R. Non, Monsieur.

D. Avez-vous assisté à quelque réunion de francs-maçons ?

R. Jamais ; je ne me souciais même pas d'y aller, parce que j'ai vu qu'on recevait dans des loges des jeunes gens de dix-huit à vingt ans : c'est pour cela que je n'ai jamais voulu être ni franc-maçon, ni carbonaro.

D. Je vous représente votre carnet, qui a été trouvé dans les latrines de *Morey :* le reconnaissez-vous ?

R. Oui, Monsieur ; je reconnais mon écriture.

D. Sur une feuille, il y a ces mots-ci : « De *Perrottée.* » Qu'est-ce que cela signifie ?

R. Je ne puis me rappeler ce que c'est.

D. Au-dessous on lit : « Rue du Temple, 37, au 4e, *Adèlle.* » Vous rappelez-vous ce que cela signifie ?

R. J'ai donné à teindre, rue du Temple, le pantalon que je porte en ce moment ; mais je ne suis pas sûr que ce soit à cet endroit-là : je me rappelle, en y réfléchissant, que cette *Adèle* est une femme qui fait des bonnets, et dont j'avais pris l'adresse pour y envoyer *Annette* chercher de l'ouvrage ; mais elle n'y est point allée, ni moi non plus.

D. On lit encore sur la même page : « Rue du *Quaire,* n° 27, M. *Ney.* » Qu'est-ce que cela veut dire ?

R. Je suis allé dans cette rue-là chercher un logement pour *Agarithe,* à ce que je crois.

D. Sur la feuille qui suit, on lit : « Magasin de la *Crec, Creche,* rue Saint-Honoré. » Qu'est-ce que cela signifie ?

R. Je ne me souviens pas du tout de cela, à moins que cette

Digitized by Google

adresse ne m'ait encore été indiquée pour procurer de l'ouvrage à *Annette.*

D. Sur les trois pages suivantes, on lit des notes relatives à l'itinéraire des Omnibus : cela a peu d'importance ; mais sur la sixième feuille on lit :

Recut

{ 219
210
347 }

218 50
15
40
20

218 50
40
12
———
250 50

Sur le *verso* de cette feuille, on lit :

21850	18
4750	40
1 12	12
15	15

On lit aussi sur ce même *verso* : «Bua 13, 23, Mattela, 28, etc.» Qu'est-ce que cela signifie?

R. Je n'ai jamais reçu autant d'argent que cela. Quelquefois je m'amusais à faire des calculs de nivellement : c'est peut-être cela ; c'est un embrouillement dont je ne puis rendre compte. *Bua,* c'est le bois qui a servi à construire ma machine. Il y a aussi plusieurs articles de dépense que je reconnais très-bien.

D. Le chiffre 21850 ne serait-il pas la répétition de la somme de 218 francs 50 centimes déjà inscrite sur le *recto* de cette sixième feuille, et où vous auriez oublié de séparer les francs des centimes par une virgule?

R. Il m'est impossible, en vérité, de vous rendre compte d'autre chose que de mes dépenses.

D. Sur la feuille suivante, on lit encore : «Recut 3190.»

Digitized by Google

R. Jamais pareille somme n'a passé par mes mains; je n'ai jamais eu que 2500 francs, qui appartenaient à M Caunes, et que j'avais eus en dépôt pendant qu'il était malade. Au reste, je rechercherai dans ma mémoire, et je vous dirai ce qu'elle me fournira sur les renseignements que vous me demandez.

D. Sur la cinquième feuille de votre carnet, on lit ces mots:

«Le mois de Juil effrera la f.» Qu'avez-vous à dire sur cette phrase?

R. Je ne peux pas lire distinctement ces mots-là; il me faudrait une loupe. Au reste, puisque j'ai fait la chose, j'aurais bien pu l'écrire.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 17e.)

14e interrogatoire subi par *Fieschi*, le 31 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Dans le carnet que je vous ai représenté, la partie de vos dépenses est fort bien écrite et ne paraît pas susceptible de contestation; la même clarté ne règne pas dans les recettes, et il est nécessaire de vous demander des explications à cet égard; d'abord je vous demanderai depuis combien de temps vous vous serviez de ce carnet?

R. Depuis quatre mois environ, sans pouvoir dire le moment juste.

D. Vous ne l'aviez pas lorsque vous étiez employé dans les ponts et chaussées?

R. Non, Monsieur.

D. De qui receviez-vous habituellement de l'argent?

R. Depuis que j'ai été comme cela, j'ai reçu 45 francs, 5 francs par 5 francs, d'un de mes pays qui est parti. J'ai reçu aussi de l'argent de M. *Perrève;* 10 francs de *Salis;* enfin j'en ai reçu du maître de l'atelier de papiers peints où j'ai travaillé.

D. Quel était ce pays qui vous a remis les 45 francs dont vous venez de parler?

R. C'est un nommé *Griffoni*.

D. Combien *Perrève* vous a-t-il donné en argent?

R. Il peut m'avoir remis une centaine de francs en tout.

D. Combien gagniez-vous à l'atelier où vous avez travaillé?

R. Cela variait : quand je travaillais une semaine entière, je gagnais à peu près 45 sous le jour. Dans cet état-là, on ne travaille pas le lundi; mettons 60 francs environ pour le mois.

Digitized by Google

D. Quand vous travailliez pour les ponts et chaussées, combien gagniez-vous?

R. J'avais 60 francs de fixe par mois, et mes journées payées en outre 4 francs 7 sous; ce qui faisait en tout 6 francs 7 sous par jour, fêtes et dimanches, car on travaillait aussi ces jours-là; et puis j'avais aussi 45 francs par mois que je recevais de la commission des condamnés politiques.

D. Vous voyez bien, d'après vos réponses et d'après l'inspection de votre carnet, qu'il est difficile de comprendre l'origine des sommes inscrites sur ce carnet.

R. Je ne puis pas vous dire autre chose, si ce n'est que je n'ai pas reçu cet argent et que je ne peux pas dire que je l'ai reçu.

D. Sur la page que je vous représente, on trouve des sommes dont le total forme environ 1,300 fr.; sur le verso de cette page, on trouve une première somme de 21850, puis toutes celles qui suivent et que je vous représente, et qui donneraient une somme fort considérable, à moins qu'on ne supposât que dans la première somme de 21850 vous eussiez oublié de séparer 50 centimes, ce qui cependant ne serait pas facile à comprendre, attendu la disposition des chiffres : qu'avez-vous à dire sur cela?

R. Si j'avais eu tant d'argent, je n'aurais pas travaillé comme j'ai travaillé; je ne puis pas reconnaître avoir reçu cet argent. Ce que je reconnais très-bien, ce sont mes dépenses. D'ailleurs je vous ai déjà dit que je devais 47 sous à ma blanchisseuse, 3 francs 4 sous au marchand de charbon et 7 francs au maître chez lequel j'ai travaillé; si j'avais eu tant d'argent à ma disposition je n'aurais pas ces dettes.

D. Sur la septième page on lit : *recut 3190.* qu'avez-vous à dire là-dessus?

R. Je fais la même réponse sur cet article.

D. Vous aviez conçu votre projet de manière à vous sauver après l'exécution; vous aviez donné rendez-vous à *Morey* rue des Fossés-du-Temple ou à la barrière de Montreuil; mais on ne se sauve pas dans un cas pareil sans avoir de l'argent; il fallait donc que vous eussiez de l'argent déposé quelque part et que vous deviez retrouver pour assurer votre fuite?

R. Quand on m'a arrêté, je n'avais sur moi que 6 francs et quelques sous. Si je m'étais évadé, comme j'avais pris le nom de *Girard*, au

Digitized by Google

boulevart du Temple, je pensais que je trouverais de l'ouvrage sous un autre nom dans une fabrique de tissage, de mécanique ou de papiers peints. Je pensais aussi que *Janot* me payerait, à moi et non à Mme *Petit*, les sommes qu'il me doit, parce qu'il l'a dit à Mme *Petit* elle-même; il était indigné de sa mauvaise foi et de ce qu'elle m'avait renvoyé de chez elle.

D. N'avez-vous pas parlé d'une machine que vous avez vendue?

R. Oui, Monsieur; c'était une machine à tisser le coton; il y a dix-huit mois que je l'ai vendue.

D. Je vous engage de nouveau à rechercher dans votre mémoire ce qui peut expliquer l'inscription sur votre carnet d'une suite de recettes bien caractérisées par la répétition du mot *reçu*, qui se trouve deux fois sur ce carnet?

R. Jusqu'ici ma mémoire ne m'a rien fourni, et cependant elle est très-bonne, et je me rappelle des choses depuis l'âge de douze ans.

D. Je vous fais remarquer que, parmi les recettes que vous avez indiquées, vous en avez oublié une; c'est celle de la somme de 120 ou 130 francs, qui vous a été prêtée par *Pepin* et qui vous a servi à acheter vos canons de fusil?

R. Oui, Monsieur; cela est juste.

D. Savez-vous où demeure Auguste *Caunes?*

R. Quand j'ai été chez lui, il y a six ou sept mois, il demeurait rue Pierre-Sarrazin, n° 11.

(Dossier Fieschi, interrogatoire, pièces 18e.)

16e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 1er septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs. Et confrontation de *Fieschi*, avec les inculpés *Morey* et *Boireau*.

D. Il paraîtrait que huit ou dix jours avant l'attentat, vous auriez pris dans la cuisine de *Delvincourt* une poissonnière sans couvercle?

R. J'ai déclaré cela moi-même, c'est-à-dire que je ne l'ai pas prise; le domestique et la servante me l'ont prêtée pour faire cuire du poisson. J'ai fait cuire dedans un ou deux maquereaux.

D. Ce vase ne vous aurait-il pas servi à fondre du plomb pour des balles?

R. Non, Monsieur; il est facile de voir qu'il n'a pas servi à cela.

Digitized by Google

D. Où avez-vous acheté votre plomb pour ces balles?

R. Je crois que je l'ai acheté chez le ferrailleur où j'ai acheté l'archet; quant aux chevrotines, je les ai achetées toutes faites.

D. Où avez-vous fait fondre ces balles?

R. Chez moi.

D. Vous aviez donc un moule?

R. Oui, Monsieur.

D. Ce moule ne s'est pas retrouvé?

R. Je l'ai jeté dans le canal.

D. Est-ce que vous aviez mis dans votre malle la poissonnière de *Delvincourt?*

R. Je crois bien l'y avoir mise; *Morey* ou la petite a dû la trouver, ou bien on a dû la trouver à la maison.

D. Quelles relations plus particulières aviez-vous avec *Maurice* et *Querini?*

R. J'ai eu avec *Maurice* des relations très-désagréables; il buvait et mangeait à la maison, et c'est lui qui est cause de ma rupture avec Mme *Petit*. *Querini* était mon pays, il est médecin; j'y allais assez souvent, et je le consultais quand j'étais incommodé.

D. Vous avez parlé plusieurs fois d'une passion qui aurait causé vos malheurs: ne serait-ce pas la passion du jeu?

R. Je n'avais jamais joué; lorsque j'arrivai à Paris, en 1830, un de mes pays me mena à la roulette et me fit mettre 20 francs; je gagnai cette première fois, ce qui m'affriola, et je continuai d'y aller pendant trois mois. Lorsque Mme *Petit* arriva, je cessai d'aller au jeu; je ne le pouvais même plus, faisant ménage avec elle. Au mois de juillet de l'année dernière, ma mésintelligence avec Mme *Petit* me poussa à retourner deux fois au jeu, et j'eus le malheur de perdre 200 francs qui ne m'appartenaient pas.

D. Est-ce que vous n'avez plus joué depuis ce temps-là?

R. Non, Monsieur.

D. Ainsi, vous n'avez pas joué pendant tout le temps que vous avez demeuré boulevart du Temple, n° 50?

R. Non, Monsieur.

D. Quelles sont les maisons de jeu où vous avez joué?

Digitized by Google

R. J'allais toujours au Palais-Royal, n° 129.

D. N'êtes-vous point allé ailleurs?

R. Non, Monsieur.

A cet instant, nous avons fait amener devant nous le nommé *Morey*, auquel nous avons adressé la question suivante, en lui montrant *Fieschi :*

D. Reconnaissez-vous la personne ici présente?

Morey répond : Oui.

Nous demandons à *Fieschi* s'il reconnaît *Morey*.

Fieschi répond : Oui.

Nous demandons à *Fieschi* si *Morey* le connaissait sous le nom de *Girard*.

Fieschi répond : *Morey* me connaissait depuis long-temps sous le nom de *Fieschi*, et je lui ai dit que je prenais le nom de *Girard*.

Nous demandons à *Morey*, s'il persiste à soutenir qu'il n'a pas connu *Fieschi* sous le nom de *Girard?*

Morey répond : Je persiste, il croit peut-être me l'avoir dit, mais jamais il ne m'en a parlé.

D. A Fieschi. Vous avez déclaré que c'était *Morey* qui était allé avec vous louer l'appartement, boulevart du Temple, et que là il était connu sous la dénomination de votre oncle. Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui, Monsieur, mais il n'est jamais venu que cette fois-là.

Morey, par nous interpellé, dit qu'il n'y a jamais mis les pieds et que *Fieschi* se trompe.

D. A Fieschi. Le lundi 27, n'était-ce pas *Morey* qui était enfermé avec vous, lorsque la fille *Nina* est venue pour vous voir, et lorsqu'on lui a dit qu'elle ne pouvait monter, parce que vous étiez en affaire?

Fieschi répond que non, que *Morey* n'était pas à ce moment-là dans son appartement, et qu'il n'y est jamais venu, hormis la première fois.

D. A Fieschi. Vous avez déclaré que le même jour vous aviez bu de

Digitized by Google

la bière avec *Morey*, sous une tente près de votre demeure, entre midi et une heure; persistez-vous dans cette déclaration?

Fieschi répond : Oui, Monsieur.

Morey, de ce interpellé, répond qu'il persiste à dire qu'il n'a point paru cette journée-là sur le boulevart, ni les autres jours, et que *Fieschi* s'est trompé quand il a cru le voir.

D. A Fieschi. Vous avez déclaré que vous aviez montré à *Morey* la facture d'achat de vos canons de fusil.

Fieschi répond : Je crois la lui avoir donnée ou montrée.

D. A Fieschi : Vous êtes certain d'avoir fait l'un ou l'autre; de l'avoir ou montrée ou donnée?

Fieschi répond : Oui, Monsieur, je suis certain de l'avoir donnée ou montrée.

Morey, interpellé, déclare qu'il n'a vu ni la facture dont il s'agit, ni *Fieschi*.

D. A Fieschi : Vous avez déclaré que vous aviez donné rendez-vous à *Morey*, rue des Fossés-du-Temple, au moment où l'attentat a été commis. Persistez-vous dans cette déclaration?

Fieschi répond : Je vous ai dit que si j'avais donné rendez-vous à *Morey*, rue des Fossés-du-Temple, moi, je n'étais pas allé à ce rendez-vous, et je n'y avais pas vu *Morey*. Vous m'avez dit alors, M. le Président, que j'étais convenu, deux jours auparavant, que j'avais donné ce rendez-vous; je vous ai répondu alors, si je l'ai dit : cela est certain.

Morey, interpellé, dit que *Fieschi* n'a pu lui donner le rendez-vous en question, et qu'il n'a pu s'y trouver, puisque, lorsque l'événement a eu lieu, il y avait plus de cinq semaines qu'il n'avait vu *Fieschi*.

D. A Fieschi : Vous avez déclaré encore qu'à défaut dece premier rendez-vous, vous en aviez donné un autre à *Morey*, à la barrière de Montreuil, par laquelle vous deviez, s'il était nécessaire, sortir de Paris. Persistez-vous dans cette déclaration?

Fieschi répond : Je vous ai dit que j'avais donné rendez-vous à *Morey*, pour ce jour-là, à la barrière de Montreuil; mais je n'ai pas dit qu'il fût nécessaire de sortir de Paris.

Digitized by Google

D. A Morey : Qu'avez-vous à dire ?

Morey répond qu'il n'a pas plus eu ce rendez-vous-là que l'autre, puisqu'il ne l'a pas vu depuis le jour où il l'a rencontré près de l'arsenal.

Et à l'instant nous avons fait amener devant nous le nommé *Boireau,* et nous avons adressé à *Fieschi,* en sa présence, la question suivante.

D. Vous avez déclaré que *Boireau* était venu vous demander plusieurs fois boulevart du Temple, n° 50. Persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur ; mais je vous ai dit qu'il n'était pas monté chez moi.

D. A Boireau : Persistez-vous à soutenir que vous n'êtes jamais allé demander *Fieschi* à son domicile, boulevart du Temple ?

R. Oui, Monsieur.

D. A Fieschi : Puisque *Boireau* allait vous demander à votre domicile, il savait le nom que vous preniez, par conséquent il savait que là vous vous faisiez appeler *Girard.*

R. Je ne sais pas sous quel nom il me demandait au portier ; mais ce que je sais, c'est qu'il s'arrangeait toujours bien de manière à me faire descendre.

D. A Boireau : Qu'avez-vous à répondre ?

Boireau dit : Rien du tout ; je suis innocent de l'attentat qui a été commis ; je n'ai rien à dire de plus, et je ne répondrai plus à aucune question.

D. A Fieschi : Vous avez déclaré qu'un jour où *Boireau* est venu vous demander à votre domicile, et où il vous a dit qu'il n'avait pas d'armes, vous lui avez donné un pistolet que vous aviez reçu de l'armurier *Bury.* Persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur, je persiste dans cette déclaration, dans les termes où je l'ai faite.

D. A Boireau : Persistez-vous à soutenir que vous n'avez pas reçu ce pistolet ?

Digitized by Google

Boireau répond : Rien du tout.

Nous lui faisons observer que ce n'est pas là une réponse.

Boireau dit qu'il n'en a pas d'autres à faire.

D. A Fieschi : Vous avez déclaré que vous aviez couché une fois chez *Boireau,* et vous êtes convenu qu'une autre fois vous y étiez allé pour coucher, et que l'on ne vous avait pas laissé monter. Persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur.

D. A Boireau : Qu'avez-vous à dire?

Boireau dit : Je n'ai rien à dire.

D. A Fieschi : Vous avez déclaré que *Boireau* vous avait parlé du complot de Neuilly, comme un homme qui en connaissait les auteurs, qu'il vous les avait désignés, et qu'il avait cité notamment un homme de cinquante ans, qui réunissait les conjurés hors des barrières, et qui n'est pas arrêté. Persistez-vous dans cette déclaration?

Fieschi répond : Oui.

D. A Boireau : Qu'avez-vous à dire?

Boireau répond : Rien du tout.

D. A Boireau : Pour expliquer les révélations que vous avez faites à *Suireau,* la veille de l'attentat, vous avez dit que *Fieschi* vous avait annoncé que les carlistes devaient faire un coup, et qu'il fallait que les patriotes se tinssent prêts.

Boireau répond qu'il n'a rien à dire.

Fieschi, interpellé, dit qu'il n'a pas dit à *Boireau* que les carlistes devaient faire un coup.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 19e.)

16e interrogatoire subi par *Fieschi,* le 11 septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

Nous avons demandé à l'inculpé de compléter les déclarations faites par lui jusqu'à ce jour, et l'avons engagé à apporter, dans ses aveux, une franchise pleine et entière.

Fieschi a répondu : A l'époque où j'étais poursuivi, ou plutôt quelqu

Digitized by Google

temps après, je fus chez *Morey*. Ayant perdu ma place, ayant été traité par la veuve *Petit* comme je l'avais été, la malheureuse idée me vint de faire une machine. Comme *Morey* parlait souvent contre le Gouvernement, dès que le dessin de cette machine fut fait sur le papier, sans avoir encore le projet de la mettre à exécution, je le lui fis voir. Il en fut enthousiasmé, et il me dit : « Si j'avais assez de fonds je fournirais aux dépenses nécessaires ». Ce sujet est revenu souvent dans nos conversations. N'ayant pas d'ouvrage et trouvant le temps trop long, sans pouvoir me distraire à quelque chose, je le priai de me trouver quelqu'un pour m'occuper, n'importe à quoi. Il me dit : « Nous irons voir Pepin ; c'est un homme qui fait travailler beaucoup d'ouvriers et il pourrait vous occuper, soit à Lagny où il a une fabrique, soit ici » ; et nous fûmes chez *Pepin*. *Pepin* promit de s'occuper de moi. Quelque temps se passa sans qu'il fût question de rien, mais ensuite on est venu à parler de ce dessin que j'avais fait de cette machine. Aussitôt que ce dessin fut présenté à *Pepin,* il en fut aussi enthousiasmé, et il dit : Si l'homme est solide (je n'y étais pas lorsque ce dessin fut montré à *Pepin*), on pourrait faire les dépenses qui seraient nécessaires ; moi je les ferais. Je revis *Morey,* il me dit aussitôt qu'il avait fait voir mon dessin à *Pepin;* que si je voulais me décider à faire une machine sur ce plan, *Pepin* avancerait les fonds nécessaires. *Pepin* s'est informé, à ce qu'il paraît, que je n'étais pas un homme à tourner le dos, dès que j'aurais engagé ma parole. Il me fit appeler ; alors nous nous trouvâmes tous les trois ensemble. Ils me demandèrent à quelle somme pourrait monter la dépense de la machine. Je me séparai d'eux un instant et je fis un calcul détaillé qui montait à peu près à 500 francs. Je fus alors chercher un logement moi-même ; j'en trouvai un que je jugeai propice, mais, lorsque je voulus l'arrêter, je fis venir *Morey* avec moi ; *Pepin* n'y était pas : le logement nous convint à tous les deux. Le prix fut fait à 315 francs et je donnai cent sols d'arrhes. Nous dînes à *Pepin :* le logement a été arrété, nous le priâmes alors de venir avec nous pour voir si, lui aussi, il le trouvait propice. *Pepin* vint en effet avec nous, ce fut la première et la dernière fois qu'il alla à ce logement. Je lui dis qu'il fallait meubler le logement, mais comme la femme avec laquelle j'avais vécu n'avait rien voulu me laisser emporter, je n'avais rien moi-même. Je fis à *Pepin* le détail des meubles qui étaient nécessaires pour un garçon. La dépense se montait, je crois à 130 et quelques francs.

Digitized by Google

Pepin me les remit lui-même. J'achetai un mobilier : toutes ces combinaisons furent faites vers la fin du mois de février, ou au commencement de mars. Ce fut le 8 mars que j'entrai dans le logement. J'avais encore quelque argent qui m'appartenait; je me suis procuré de l'ouvrage avec lequel j'ai gagné ma vie. Par amour-propre, je disais moi-même à *Pepin* que je gagnais plus que je ne gagnais réellement, ne voulant pas passer pour un sicaire qui agissait pour de l'argent. On s'attendait à une revue pour le 1er mai; par conséquent, vers la fin d'avril je voulus acheter du bois; je fus avec *Pepin* sur le quai qui va du pont d'Austerlitz à la Rapée. Autant que je puis me le rappeler, j'avais un habit de drap bleu, *Pepin* avait une casquette en tissu de crin gris et une blouse de toile grise qui, à force d'avoir été lavée, était devenue blanche. Nous avons marchandé le bois qui était nécessaire, tous les deux ensemble, avec le garçon et le maître du chantier. Nous achetâmes quatre chevrons en chêne, épais de deux pouces à peu près, et une membrure en bois de hêtre de deux pouces d'épaisseur, six pouces de largeur et huit pieds de longueur. Je donnai trois pièces de cent sous et on me rendit trente ou trente-deux sols. Je fus chercher un commissionnaire, et je fis emporter mon bois. Pour ne pas faire voir où je menais ce bois, je le fis déposer au coin d'une borne, près de la boutique où j'avais déjà fixé mes regards pour le faire façonner. Ensuite je pris ce bois sur mon dos, deux pièces à deux pièces, et je le portai à l'ouvrier, en lui expliquant comment il fallait le travailler. Il fit en effet ce que je lui avais demandé pour la somme de six francs. Quand l'ouvrage fut achevé, je le pris moi-même et je l'emportai chez moi, excepté la membrure, que je ne fis pas travailler; je déposai le tout dans ma chambre, en morceaux. La question était de savoir où l'on pourrait se procurer des fusils. *Pepin* nous dit qu'il y avait quelqu'un qui pourrait nous en procurer, sans nous dire, pendant quelque temps, quelle était la personne. Il finit par me dire que c'était *Cavaignac*, qui était à Sainte-Pélagie, et qui connaissait quelqu'un qui en avait un dépôt. Mais voyant qu'il n'y avait pas de revue annoncée pour le 1er mai, *Pepin* n'en fit même pas la demande. Alors nous dîmes : Attendons en juillet; et comme on était presque sûr qu'une revue aurait lieu à cette époque, *Pepin* obtint une permission sous un autre nom, à ce que je crois, et il fut voir *Cavaignac*. A ce qu'il me dit, en parlant à *Cavaignac* de cette affaire, il lui dit qu'il avait besoin de vingt à vingt-cinq fusils, et qu'il fallait

Digitized by Google

que lui, *Cavaignac*, fût assez discret pour ne pas demander à quel usage ils devaient servir. *Cavaignac* lui répondit qu'il attendait quelqu'un qui devait venir le voir et qu'il en parlerait. Il se passa quelque temps sans savoir ni oui, ni non. J'ignore si *Pepin* avait confié l'affaire à *Cavaignac*, mais c'est ma pensée, et je crois que c'est pour ce motif qu'a été résolue l'évasion de Sainte-Pélagie, puisqu'elle a eu lieu peu de jours avant les fêtes. Je pense, dans tous les cas, que *Pepin*, en mettant *Cavaignac* au courant de l'affaire, lui avait dit: Si nous ne pouvons avoir des fusils, il suffira de canons, qu'il me sera plus facile de me procurer; et alors *Cavaignac* a préféré garder ses fusils. Lorsque nous avons été assurés qu'il y aurait revue pour les fêtes de juillet, *Pepin* ne voulait pas être dupe de sa vie; il ne faisait qu'avancer l'argent; je me procurai moi-même les canons et il me remit l'argent aussitôt que je lui dis que j'avais trouvé les canons à tel prix, c'est-à-dire pour la somme de 187 francs et quelques centimes. J'apportai lesdits canons chez moi; je me mis après pour achever la mécanique, puisque j'ai fait moi-même tout le travail de l'assemblage et de la traverse de derrière où étaient posées les culasses des fusils. Je fis le modèle de toute la ferrure; j'achetai les écrous et je mis tout en règle. *Morey* venait quelquefois chez moi, et il peut y être venu sept ou huit fois pendant tout le temps que je suis resté là. Il n'est pas possible que je puisse me souvenir si c'est le dimanche ou le lundi que *Morey* est venu chez moi pour la dernière fois. Il a vu la machine qui était toute prête, excepté les canons qui n'étaient pas posés. Ce fut lui qui m'apporta les balles, les chevrotines et la poudre. Le matin du jour de l'attentat ayant été, dans l'agitation d'esprit où je me trouvais, prendre l'air sur le bord du canal, où je donnai audience à mes réflexions, je revenais pour rentrer chez moi, par une rue qui me faisait tomber rue des Fossés-du-Temple, où je rencontrai *Morey*. Je ne me souviens pas si je lui avais donné rendez-vous en cet endroit; je crois même lui avoir demandé ce qu'il faisait là; il me dit qu'il venait voir ce qui se passait, et alors nous nous donnâmes définitivement rendez-vous pour l'après-dîner à la barrière de Montreuil. Quelques jours, sept ou huit peut-être, avant, c'était avant que j'eusse acheté les canons, mais ils étaient arrêtés, nous nous donnâmes rendez-vous, *Pepin*, *Morey* et moi, boulevart de la Salpêtrière, près du corps de garde de la poudrière, sur le chemin de la Gare, par derrière la Salpêtrière. Là, je rencontrai un caporal

Digitized by Google

nommé *Caillot,* de la 3ᵉ compagnie des sous-officiers sédentaires, dont j'avais fait partie, avec l'homme qui avait soin de mes effets à l'époque où j'étais à la compagnie. Je lui souhaitai le bonjour, et j'allai avec lui jusque dans le jardin où il devait acheter la salade pour la compagnie. *Morey* vint me joindre au lieu du rendez-vous. Nous descendîmes avec *Morey,* et nous rencontrâmes *Pepin* sur la place de la Salpêtrière; de là, nous passâmes la rue Poliveau, nous sortîmes au moulin de la papeterie, et nous fûmes nous asseoir tous les trois près des arcades du pont d'Austerlitz, en amont. Après avoir combiné toutes les affaires concernant nos canons, dont *Pepin* devait me remettre l'argent le lendemain, *Morey* s'en fut, lui; nous traversâmes le pont, *Pepin* et moi. *Pepin* rentra chez lui à la Bastille, moi je gagnai mon logis, et le lendemain *Pepin* me remit l'argent. Ce fut la dernière fois que je vis *Pepin*. Je me souviens qu'une fois *Pepin* me dit, parlant du Gouvernement et du Roi: « Il ne lui en manque « pas des ennemis à Louis-Philippe; je viens de voir un général qui « m'a dit : Ce gredin-là, personne ne lui tirera donc un coup de fusil « pour nous en débarrasser. » Mais *Pepin* était assez discret; il ne me dit pas le nom. Si on veut savoir plus positivement la fréquence de mes habitudes avec *Pepin,* on peut me confronter avec les deux commissionnaires qui sont ordinairement à sa porte.

D. Vous venez de dire que *Pepin* était en relation avec *Cavaignac,* n'avait-il pas aussi des rapports avec *Guinard*, ami de *Cavaignac*?

R. Quand il allait à Sainte-Pélagie voir *Cavaignac*, il voyait *Guinard* aussi.

D. Lorsque le prince *de Rohan* est venu à Paris, et lorsqu'il est allé chez *Pepin,* les résolutions étaient-elles prises pour commettre l'attentat?

R. Oui, Monsieur.

D. Savez-vous si le prince en a eu connaissance?

R. Je ne sais pas; mais comme *Pepin* m'a dit un jour: On m'a accusé d'être carliste, et comme je le vois fréquenter le baron *de Rohan,* comme j'ai eu lieu de connaître même qu'ils étaient très-librement ensemble, cela m'étonnerait si le baron *de Rohan* était un républicain, et j'inclinerais plutôt à le croire carliste; ce qui pourrait faire présumer qu'en effet *Pepin* avait cette opinion.

Digitized by Google

D. Pepin, cependant, ne vous a jamais parlé que comme républicain?

R. Cela est vrai, mais aussi il m'a dit qu'on était plus heureux sous Charles X que sous Louis-Philippe; ce qui m'étonne aussi, c'est qu'un général soit républicain: s'il a servi l'empire, il sera plutôt napoléoniste; si son avancement a eu lieu sous la restauration, il sera plutôt carliste. Voilà quelle est mon opinion.

D. La veille ou l'avant-veille de l'attentat, une espèce de répétition n'a-t-elle pas eu lieu sur le boulevart? n'avez-vous pas fait passer un homme ou deux à cheval pour établir le mirage de votre machine?

R. Non, Monsieur; je n'avais pas besoin de cela. J'avais pris mes hauteurs avec les hommes qui passaient tous les jours sur le boulevart.

D. Persistez-vous à soutenir que *Boireau* n'a pas connu votre machine, et ne vous a secondé en rien dans sa confection?

R. Non, Monsieur; je ne me serais pas confié à lui; je lui ai seulement dit la veille qu'il y aurait quelque chose le lendemain, afin de le tenir éveillé. Je me rappelle, en ce moment, concernant *Cavaignac*, que si on avait gardé dans les prisons la copie des lettres adressées à des hommes importants, on devrait en trouver une écrite par *Pepin*, mais signée d'un autre nom, dans laquelle il demandait à *Cavaignac* si on pouvait compter sur la remise prochaine des 20 ou 25 francs, parce que l'homme n'attendait que cela pour partir: le franc, dans cette lettre, c'était un fusil. J'ajoute que ma pensée à moi, au sujet de *Cavaignac*, de *Guinard* et des autres évadés, est que, s'ils ne sont pas sortis de France, au moment de leur évasion, ce dont le Gouvernement aurait dû être informé par ses agents au dehors; si cela a eu lieu, c'est qu'alors ils avaient été informés par *Pepin* de ce qui devait arriver le 28, et ils devaient rester à Paris pour attendre l'événement. Dans mon opinion, en dehors de la machine, dont l'invention et l'exécution m'appartiennent, je ne puis m'empêcher de regarder *Pepin*, en cette affaire, comme le principal agent des partis ennemis du Gouvernement.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 20°.)

17[e] Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 14 septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Morey n'était-il pas avec vous et *Pepin* lorsque vous avez acheté, sur le quai de la Râpée, le bois qui vous a servi pour votre machine?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas été dans le cas de régler avec *Pepin* et *Morey* un compte par suite des différentes dépenses que vous avez faites?

R. Oui, Monsieur; c'est-à-dire c'étaient eux deux qui réglaient les dépenses, parce qu'ils devaient les payer par moitié.

D. Vous souvenez-vous des détails de ce compte?

R. Oui, Monsieur; il y avait la dépense de mon mobilier, celle du loyer, et les frais pour la machine.

D. Vos dépenses personnelles figuraient-elles dans ce compte?

R. Depuis le mois de mars, il peut m'avoir été donné 40 francs pour mes dépenses personnelles, en différentes fois. En outre, j'ai pris de la marchandise chez *Pepin*, à savoir: deux bouteilles d'eau-de-vie, du café, du vermicelle et du fromage. Lorsqu'on a réglé le compte avec *Morey* et *Pepin*, *Pepin* a dit: «Voulez-vous que nous «ajoutions ces 20 francs (c'était le prix de ces différents objets) à la «dépense totale, et nous en payerons chacun la moitié.» J'ai répondu que non, que je payerais ces 20 francs, lorsque *Janot* serait arrivé de son pays, et qu'il devait arriver d'un jour à l'autre.

D. Croyez-vous qu'on trouve quelques traces de ces dépenses dans les livres de *Pepin*?

R. Oui, Monsieur; il y a un livre couvert de papier bleu gommé sur lequel sont écrits les crédits qu'il fait à tout le monde. On trouvera sur ce registre, en haut et au milieu d'une page: «Donné à «M. *Becher* 150 francs 50 centimes, ou bien 118 francs 50 cent.» Or, M. *Becher*, c'est moi; puis on y trouvera d'autres articles de fournitures sous le nom du *peintre*. Le premier de ces articles était inscrit sous le nom du *barbouilleur;* ce nom doit être effacé, M[me] *Pepin* ayant eu peur d'être grondée par son mari pour l'avoir mis.

D. Vous souvenez-vous du nom du restaurateur chez lequel vous avez déjeuné, à la barrière de Montreuil?

R. Oui, Monsieur; ce restaurateur s'appelle *Bertrand;* nous avons déjeûné chez lui, *Pepin*, *Morey* et moi, à la suite d'un rendez-vous que nous nous étions donné au Père-Lachaise. Ce rendez-vous avait pour objet d'aller faire l'expérience d'une traînée de poudre dans les vignes, et de reconnaître le meilleur moyen de l'allumer sur-le-champ et tout à la fois. Je vais vous dire comment cette expérience s'est faite: j'avais mon mètre avec moi, qui porte 36 pouces; mais ma mécanique n'en avait que 33. Je fis la traînée de la longueur de 33 pouces; *Pepin* avait apporté un briquet phosphorique, il alluma une allumette et chercha à mettre le feu; mais il se tenait à une telle distance, en tendant le bras et en allongeant le corps, qu'il était impossible qu'il atteignît la traînée; alors je lui pris l'allumette des mains et je la mis au milieu. La poudre brûla, et nous fûmes persuadés que la chose se ferait aussi promptement que nous pouvions le désirer.

D. Quand vous fîtes cette expérience fûtes-vous vus par quelques personnes?

R. Non, Monsieur; nous étions assez loin dans les vignes, et il n'y avait du monde qu'à une grande distance.

D. Croyez-vous que le restaurateur ou son garçon vous reconnût s'il vous voyait? Croyez-vous qu'il reconnût *Pepin* et *Morey?*

R. Ce restaurateur n'a pas de garçon. Il n'avait qu'une servante, et comme j'y allais manger assez souvent quand je travaillais à la manufacture de papier peint, lui, sa femme et sa servante, et plus sûrement sa femme et sa servante, devraient me reconnaître. Nous avons demandé ce jour-là une bouteille de vin blanc, on nous en apporta une de vin rouge, nous la renvoyâmes; on nous donna alors du vin blanc, nous prîmes du fromage et du pain, et nous déjeûnâmes avec cela tous les trois.

D. Pouvez-vous vous rappeler à peu près le jour de ce déjeûner?

R. C'est entre le 15 ou le 20 juillet de cette année.

D. On m'a rapporté que vous aviez témoigné quelque inquiétude, ce matin, sur votre manger, sur la manière dont il vous est servi: quel peut être le motif de cette inquiétude?

R. Le Gouvernement met six hommes pour me garder pour sa sûreté; moi je suis décidé à boire le calice jusqu'à la lie, je préfère

mourir d'une condamnation qui m'est due par la loi, qu'un autre puisse donner de l'argent, par une intrigue, pour me faire empoisonner dans la prison. Pour donner preuve de mon caractère, qui est toujours le même, et pour faire voir, à la face de la France et de l'Europe entière, tout le contraire de ce dont les journaux de l'opposition m'ont accusé, moi et un autre, j'ai donc prié M. le directeur, qui a très-bien accueilli ma demande, de veiller, même pour sa sûreté personnelle, de faire faire un panier avec un cadenas, et de me faire toujours apporter mes vivres dans ce panier par la même personne.

D. Quelle raison avez-vous pour craindre qu'une action, telle que celle que vous supposez, puisse être commise à votre égard?

R. Lorsque je suis obligé de charger, autant que je le fais, *Morey* et *Pepin*, je peux craindre des vengeances; *Morey* n'a pas assez de moyens pour cela, mais *Pepin* peut faire des sacrifices d'argent, et d'ailleurs il a des amis qui seraient capables d'en faire pour lui. J'ai su, à cet égard, des choses qui m'autorisent à le penser.

D. Quelles sont ces choses?

R. Il m'a dit lui-même que, sans l'intermédiaire d'un ami qui connaissait le président du conseil de guerre par lequel il a été jugé, après les affaires de juin, il aurait pu être condamné. Cet ami disait: « Il « en coûterait deux ou trois cent mille francs, il faudrait toujours « sauver cet homme. » Je crois, sans en être sûr, que *Pepin* m'a dit que cet ami était un banquier de province extrêmement riche, qui avait été ou qui était encore banquier.

D. Vous n'avez pas, pour le moment, d'autres choses à me dire?

R. Non, Monsieur.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 21e.)

18e Interrogatoire subi par *Fieschi,* le 21 septembre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué.

D. Vous avez demandé qu'on vous restituât un chapeau gris que vous dites vous appartenir et qui a été trouvé dans votre appartement: reconnaissez-vous celui que je vous représente pour celui qui vous aurait appartenu?

R. Oui, Monsieur; je reconnais le chapeau gris que vous me représentez, dont l'intérieur est vert foncé et vert clair et portant un

n° 2 sur l'étiquette. J'avais acheté ce chapeau, trois semaines auparavant, chez un marchand dont je ne me rappelle pas l'adresse exactement. Je portais ce chapeau le 28, et je présume que le trou qui se trouve à la partie antérieure, doit être le résultat d'un éclat des canons de fusil et peut-être de celui qui m'a blessé; car il est possible que, dans le moment de l'explosion, ayant eu la tête baissée, j'aie été frappé, de haut en bas, par cet éclat qui s'est ainsi arrêté dans ma tête, sans sortir par la partie du derrière du chapeau.

D. Je dois vous faire connaître qu'un autre chapeau gris a été trouvé dans l'intérieur de votre appartement : je vous le représente?

R. Ce chapeau ne m'appartient pas, il n'appartient pas non plus aux personnes qui venaient quelquefois me voir. Je dois vous dire que j'avais, au moment de l'événement, un chapeau noir neuf, renfermé dans un étui en papier, et qu'il est fort possible que ce chapeau m'ait été pris, lorsque mon domicile a été envahi, et qu'on ait mis ce mauvais chapeau gris à la place ; car il y a toujours, dans ces sortes d'affaires, des gens qui ne s'oublient pas.

D. Il résulte de l'instruction quelques données qui feraient penser qu'au moment de l'explosion vous n'étiez pas seul dans votre chambre.

D'abord, un témoin dépose, sous la foi du serment, avoir, quelques instants avant l'explosion, vu trois personnes dans votre chambre, dont deux portant des chapeaux gris?

R. Il en a menti, parce que, comme je l'ai déjà fait observer, il y aurait eu danger de réunir plusieurs personnes dans ma chambre; d'ailleurs, les portes étaient barricadées, et on n'aurait pu sortir de l'appartement qu'au moyen de la corde par laquelle je me suis moi-même évadé.

D. Il s'est écoulé un certain temps entre l'explosion et l'invasion des cours par la force armée, et il ne serait pas, jusqu'à un certain point, impossible que d'autres que vous aient employé le même moyen d'évasion et descendu avant vous dans la cour, n° 52?

R. Je fais observer que personne n'a pu descendre par la corde dans la cour du n° 50, laquelle n'a point d'issue; que l'on ne pouvait s'échapper que par celle du n° 52, et que, pour arriver à cette cour, il fallait nécessairement descendre sur le toit, en vue de la fenêtre

Digitized by Google

par laquelle j'ai pénétré, et comme je suis certainement le seul qui y ait été vu, il est impossible que d'autres que moi se soient trouvés dans ma chambre, car on les y aurait arrêtés.

D. On a remarqué, après l'événement, un grand nombre de jeunes gens s'enfuir précipitamment, et par les boulevarts, et par les rues circonvoisines, ce qui ferait penser qu'ils avaient intérêt à s'esquiver?

R. Cette circonstance s'explique par la frayeur qu'ont dû avoir les personnes inoffensives, lorsqu'elles ont vu la troupe se porter vers la maison, et la crainte qu'on a dû nécessairement avoir d'être arrêté, à l'occasion de cette affaire.

D. Un fait qui doit vous frapper, c'est qu'au moment de l'explosion, un grand nombre d'anciens membres de la société des Droits de l'homme et surtout de celle d'Action, se trouvaient répandus sur le boulevart du Temple, paraissant y attendre l'événement. Cette circonstance ferait penser qu'il leur avait été, sinon donné connaissance de votre projet, au moins fait confidence de quelque coup préparé, et que leur présence, dans cet endroit, avait un but politique?

R. Deux raisons peuvent expliquer la présence de ces hommes dans le voisinage de ma maison à l'instant de l'explosion; d'abord, comme je l'ai déjà dit, *Pepin* avait, selon moi, parlé de mon projet à *Cavaignac,* avant l'évasion de Sainte-Pélagie, et ce dernier en avait, je le suppose, parlé à *Guinard:* or, ces deux individus avaient fort bien pu avertir des membres des sociétés des Droits de l'homme de se tenir prêts, sans toutefois leur dire ce qui arriverait; d'ailleurs, *Pepin* m'a souvent dit qu'il connaissait quarante sociétés secrètes, et il aura pu leur en donner également avis.

En second lieu, le café *Périnet* était ordinairement fréquenté par des hommes de cette société, ce qui peut encore expliquer que quelques-uns d'eux ont été arrêtés, quand ce café a été cerné.

Quant à moi, j'affirme que je n'avais communiqué mon projet à aucun membre desdites sociétés, excepté cependant *Morey* et *Pepin,* sous l'influence desquels j'agissais.

D. Un individu a été arrêté, peu de temps après l'explosion, rue des Fossés-du-Temple, porteur d'une blessure, qu'il dit avoir reçue du côté du boulevart où est situé le n° 50. Il est difficile d'expliquer comment il a pu se trouver, si peu de temps après l'explosion, dans

Digitized by Google

la rue où il a été arrêté. Cet individu, nommé *Baraton*, n'était-il pas dans la confidence de votre projet?

R. Non, Monsieur; je ne connais pas ce nommé *Baraton.*

D. Connaissez-vous les nommés *Roussel* et *Brenet?*

R. Non, Monsieur; je n'ai jamais entendu parler de ces individus.

D. Après l'événement, dans le cas d'évasion, ne devait-on pas vous remettre un passeport?

R. Non, Monsieur; *Pepin* m'avait parlé, deux mois avant, de me procurer un passe-port pour l'étranger; mais, après réflexion, il me dit: «La meilleure cachette, c'est encore Paris,» et il renonça, ainsi que moi, à l'idée du passe-port pour l'étranger.

D. Quelques circonstances résultant de l'instruction, donneraient à penser que *Morey* devait vous procurer un passeport?

R. Je ne sais pas comment *Morey* s'était arrangé.

D. Vous avez été connu sous le nom de *Bescher,* vous avez eu un livret à ce nom, et il est probable que c'est sous ce nom que vous deviez avoir un passe-port, attendu que, peu de temps avant le 28 juillet, il en avait été pris un à ce nom, et que ce passeport a été depuis anéanti?

R. *Morey* n'était entré avec moi dans aucun de ces détails, et il n'était pas convenu de m'apporter ce passe-port après l'explosion, en cas de succès.

D. *Bescher* a-t-il su que vous aviez son livret?

R. Je l'ignore, parce que je n'allais pas chez *Bescher.*

D. Quand avez-vous vu, pour la dernière fois, Nina *Lassave?*

R. Je l'ai vue pour la dernière fois, le dimanche 26 juillet, sur les midi ou une heure. J'affirme que je ne lui avais pas donné connaissance de mon projet.

D. Quand avez-vous vu, pour la dernière fois, Annette *Bocquin?*

R. Je l'ai vue le dimanche soir; et le lendemain, 27 juillet, je suis allé chez elle dans la rue Saint-Sébastien.

Je dois ici relever une erreur dans laquelle mes rapports avec cette fille auront pu faire tomber quelques esprits: cette fille m'avait été confiée par Isidore *Janot* dont elle avait été la maîtresse; il m'avait prié de la retirer de la rue Jeannisson qu'elle habitait, de peur qu'elle

Digitized by Google

ne s'y perdît. C'eût été abuser de la confiance qu'il me témoignait, que de faire ma maîtresse de cette jeune fille; et, quoique elle ait partagé pendant longtemps mon appartement, j'affirme qu'elle a toujours été pour moi *un homme*. Je suis fier de cet acte d'amitié.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 22e.)

19e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 24 septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Avant d'être caché chez *Morey*, saviez-vous qu'il professait des opinions hostiles au Gouvernement et qu'il appartenait à la société des Droits de l'homme?

R. J'ai souvent entendu parler *Morey* de sociétés dont il faisait partie, ainsi que *Pepin*, lequel *Pepin* était le visiteur des sociétés du 11e arrondissement. J'ai connu, à la même époque, plusieurs ennemis du Gouvernement, tels que *Duval*, *Lion*, *Boulanger*, des Gobelins, mais j'ai eu peu de conversations avec eux. Ce *Boulanger*, je le voyais tous les mois à peu près.

D. Lorsque vous avez montré à *Morey* le dessin de votre machine, c'était, sans doute, parce que vous connaissiez ses opinions?

R. Mon Dieu, je l'ai fait, moi, sans malice. Je lui dis : « Si vous « étiez dans une place dont les principaux défenseurs auraient été moissonnés par une épidémie, comment feriez-vous pour vous défendre? » Et je lui montrai ce dessin que j'avais fait avec quatre-vingt-dix fusils et une pièce de quatre au milieu. « Voilà, lui dis-je, qui vous aurait été bon dans les barricades. » « F....., dit *Morey*, ce serait « meilleur pour *Louis-Philippe*. »

D. *Morey*, après vous avoir tenu ce propos, ne vous en tint-il pas d'autres plus horribles encore?

R. Il me dit que s'il avait eu 100,000 francs, il aurait voulu louer la maison la plus voisine du palais du Corps législatif; qu'il l'aurait minée jusqu'au-dessous de la Chambre, au moment de l'ouverture des Chambres, lorsque le Roi s'y serait trouvé. Je lui répondis qu'à ma connaissance, c'était une chose impossible, parce que je connaissais la maison à l'extérieur, depuis le temps où j'avais travaillé par là, et qu'il aurait fallu louer la maison entière qu'on n'aurait pas eue à moins de 12,000 ou 15,000 francs.

Digitized by Google

D. *Morey*, qui avait la prétention d'être un si bon tireur, n'a-t-il pas pensé quelquefois à tirer lui-même sur le Roi?

R. Il ne m'a pas parlé d'un projet arrêté, il m'a dit seulement que si le Roi se trouvait au bout de son fusil, il ne le manquerait pas.

D. Lorsque vous êtes allé dans les vignes faire une expérience sur une traînée de poudre, qui est-ce qui avait apporté la poudre?

R. *Morey*.

D. Qui est-ce qui avait eu l'idée de faire cette expérience, dans la crainte qu'une traînée de poudre d'une certaine longueur ne s'allumât pas tout à la fois?

R. *Morey* et *Pepin* en parlèrent les premiers, je dis que je voulais bien faire l'expérience.

D. Si vous aviez été malade ou autrement empêché, une autre personne ne s'est-elle pas offerte à mettre le feu à la machine?

R. *Morey* me dit un jour que si j'étais malade ou pris par la police qui me poursuivait, cela n'empêcherait pas de faire l'affaire, et que lui *Morey* la ferait.

D. Vous reconnaissez bien maintenant, ce dont vous n'aviez pas voulu convenir d'abord, que *Morey* est venu plusieurs fois chez vous au boulevart du Temple?

R. Oui, Monsieur, mais quand il venait il ne souhaitait pas le bonjour au portier, comme vous pensez bien.

D. N'est-ce pas le dimanche 26 que *Morey* vous a apporté les balles, les chevrotines et la poudre dont vous aviez besoin?

R. Oui, Monsieur; c'était le dimanche, parce que c'est le lundi soir que j'ai chargé les canons.

D. Vous ne lui aviez pas fourni le plomb?

R. Je ne lui ai rien fourni; il ne manquait pas de plomb, lui qui est un tireur, et d'ailleurs on en a partout où l'on veut.

D. Quant à la poudre, *Pepin* n'avait-il pas aussi l'habitude d'en avoir beaucoup chez lui?

R. Non, Monsieur; je n'ai jamais vu la valeur d'une cartouche chez lui, quoiqu'il m'ait dit un jour de demander à *Mathieu* s'il ne pouvait pas lui en procurer; ce *Mathieu* avait, je crois, les moyens d'en avoir à Vincennes.

Digitized by Google

D. On a cependant dit qu'un jour vous aviez rencontré *Pepin* venant de la rue Moreau avec son neveu, qu'il avait porté votre main sur son dos et qu'il vous avait fait sentir avec la main ce qu'il appelait de la graine d'oignons, c'est-à-dire de la poudre?

R. On a fait confusion. Ce n'est pas de *Pepin*, mais de *Mathieu* et de son neveu qu'il s'agit ici.

D. Qui était ce *Mathieu* dont vous parlez?

R. C'est un ébéniste qui travaille chez lui, rue Moreau, n° 11.

D. Savez-vous s'il était de la société des Droits de l'homme?

R. Je n'en sais rien.

D. Était-il de la connaissance de *Pepin?*

R. Lui connaissait *Pepin*, mais *Pepin* le connaissait peu.

D. D'où venait votre connaissance avec ce *Mathieu?*

R. J'avais connu M. *Dècle* à Lodève, il y a quelques années; je le retrouvai à Paris; il me mena chez son frère qui demeure rue Moreau, et là je connus *Mathieu* dont on me dit qu'il était poursuivi comme moi et qu'il se tenait sur ses gardes.

D. Comment avez-vous su que *Mathieu* avait des moyens de se procurer de la poudre, quand il en voulait?

R. Par *Dècle* cadet; c'est-à-dire on l'appelle cadet, mais il est l'aîné. *Dècle* me sachant poursuivi politiquement s'ouvrit avec moi sur ce sujet, avec une confiance qu'il n'aurait pas eue dans d'autres circonstances, étant lui-même de l'opposition.

D. Le jour où vous avez rencontré *Mathieu*, comment avez-vous su qu'il avait de la poudre sur lui?

R. C'est lui-même qui me l'a dit: c'était vers la mi-juillet.

D. Quelle quantité de poudre *Mathieu* avait-il sur lui?

R. Il me dit huit livres, mais je ne suis pas bien sûr si chacun d'eux, l'oncle et le neveu, étaient porteurs de huit livres, ou s'ils n'en avaient que huit livres à eux deux; car le neveu en portait aussi.

D. Je suis obligé de vous demander si vous persistez à dire que vous avez acheté chez un ferrailleur le foret qui vous a servi à percer ceux de vos canons qui avaient besoin de l'être, et si ce n'est pas plutôt *Boireau* qui vous aurait prêté ce foret?

Digitized by Google

R. Après tout ce que j'ai déjà déclaré, il est évident que je suis autant compromis auprès des partis ennemis du Gouvernement, pour avoir fait connaître deux personnes, que si j'en faisais connaître cinq cents; par conséquent, quand je dis que *Boireau* ne m'a pas prêté de foret, et que j'ai acheté celui dont je me suis servi, je dois être cru.

D. *Boireau* ne vous a-t-il pas servi de témoin dans un duel?

R. Oui, Monsieur.

D. Pourriez-vous donner quelques détails de plus sur l'attentat qui devait être tenté contre le Roi sur la route de Neuilly, dont *Boireau* avait connaissance et dont il vous a fait part?

R. Je ne peux rien dire de plus à ce sujet que ce que j'ai déjà dit.

D. Vos canons de fusil étaient-ils tous chargés de même?

R. Oui, Monsieur; il n'y en avait qu'un dans lequel j'avais mis deux petites vis.

D. Persistez-vous à dire que vous les avez tous chargés?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous étiez-vous quelquefois entretenu avec *Pepin* et *Morey* des ravages que devait faire votre machine?

R. Ils disaient, comme cela, qu'il y aurait bien des gens blessés ou morts.

D. Vous avez dit plusieurs fois qu'un malheureux point d'honneur, et la crainte de passer pour un lâche, vous avaient seuls empêché de renoncer à votre projet. Quels étaient les hommes auxquels vous aviez engagé votre parole, et dont vous craigniez les reproches?

R. C'étaient *Pepin* et *Morey*.

D. Lorsque *Morey* eut montré le plan de votre machine à *Pepin*, celui-ci ne vous en demanda-t-il pas un petit modèle en bois?

R. Je n'étais pas chez *Pepin*, lorsque *Morey* lui montra mon dessin; *Morey* y était allé pour demander de l'ouvrage pour moi, et pour lui donner une idée de ma capacité, il lui montra le dessin que j'avais fait de ma machine. *Pepin* qui en fut très-frappé, ainsi que du parti qu'on pouvait en tirer, demanda alors à me voir. J'y fus mené à déjeuner; me regardant toujours comme un condamné politique, *Pepin* me dit: « Moi aussi, je suis patriote » (il est décoré de juillet), et il me de-

Digitized by Google

manda de faire un modèle en bois de cette machine. Alors je fis moi-même ce modèle chez un menuisier qui pourrait me reconnaître.

D. Comment s'appelle ce menuisier?

R. Je ne sais pas son nom, mais il demeure Petite rue de Reuilly, n° 20. Il est portier dans cette maison et tourneur.

D. Le modèle que vous aviez fait, resta-t-il dans les mains de *Pepin?*

R. Oui, Monsieur.

D. Ce fut le lendemain du jour où vous eûtes une conférence avec *Pepin* et *Morey,* sous les arches du pont d'Austerlitz, que vous fut donné l'argent des canons. Cet argent vous fut-il remis par *Pepin* lui-même, ou par *Morey* de la part de *Pepin?*

R. Je me suis trompé quand j'ai dit que c'était *Pepin* qui m'avait remis l'argent. C'est *Morey* qui l'a apporté chez moi.

D. Est-ce *Pepin* qui vous a remis lui-même l'argent qui vous a servi à payer le loyer de votre logement et votre mobilier?

R. Oui, Monsieur; c'est lui qui m'a remis lui-même tout le reste de l'argent.

D. Avez-vous eu connaissance du plan d'attaque que *Morey* et *Pepin* avaient dû concevoir, après l'explosion de votre machine, si le Roi eût succombé?

D. Pepin connaissait plus de quarante sociétés secrètes : lui-même me l'a dit, et sans doute il comptait s'en servir; de plus, il devait se servir des journaux de son parti pour la publication des proclamations qui seraient nécessaires. Celui de ces journaux avec lequel il avait le plus de rapports, était celui du sieur *Raspail* avec lequel il était intimement lié. Leur projet était certainement de faire, à l'aide de tous ces moyens, un gouvernement provisoire; et selon moi, tous les gens faisant partie des sociétés dont *Pepin* et *Morey* avaient été membres, étaient sûrement avertis.

D. Vous avait-on mis dans le cas de dire quelles seraient vos prétentions ou vos espérances personnelles en cas de succès?

R. Oui, Monsieur; *Pepin* me disait: « Vous serez récompensé. » Quant à moi, je pensais seulement que, dans le premier moment, il faudrait se battre, et j'étais décidé à me battre aussi long-temps qu'il

Digitized by Google

serait nécessaire à la tête d'une centaine d'hommes, si on les plaçait sous mon commandement, voulant tirer parti de mes connaissances en tactique, soit contre l'étranger, soit contre ceux qui seraient contre nous, et cela, non pour la paye attachée au grade, mais pour le succès de la chose. J'aurais ensuite repris une place dans l'administration des travaux de la ville de Paris où j'avais déjà travaillé; mais je n'agissais pas pour de l'argent, et si on m'en avait offert, je l'aurais refusé. Je me serais contenté de rentrer dans la partie de laquelle j'étais sorti.

D. Dans la conversation que vous avez eue avec *Pepin* et *Morey*, ne vous ont-ils pas quelquefois parlé des affaires de juin 1832, ou d'avril 1834?

R. Il a souvent été question entre nous d'émeutes et de barricades. A propos des affaires d'avril, *Pepin* me dit un jour, étant avec *Morey*, qu'il était sorti avec sa blouse, une paire de pistolets, une canne à épée, et que si l'affaire avait réussi, on aurait formé sur-le-champ une municipalité, dont *Guinard* aurait été le chef en qualité de maire, et dont lui, *Pepin*, devait faire partie.

Ici *Fieschi* demande à ajouter quelque chose à ce qu'il a dit au sujet de ses premiers entretiens avec *Pepin*, avant que celui-ci lui eût fait aucune ouverture sur la machine dont cependant *Morey* lui avait déjà montré le dessin. Ce fut alors que *Pepin* lui dit, en lui parlant de ses sentiments patriotiques: « Comment se fait-il donc que lorsqu'il « y a des gens qui se font mettre aux galères pour un billet de 500 fr. « ou de 1,000 francs, on ne trouve pas un homme qui nous défasse de « ce brigand de *Louis-Philippe?* »

D. *Pepin* n'était-il pas en relation avec un individu employé, soit à la préfecture de la Seine, soit dans un ministère, qui professait des opinions républicaines et qui lui donnait quelque fois des avis utiles pour sa sûreté?

R. Un jour, *Pepin* me dit en causant : « Personne ne l'aime, ce « brigand de *Louis-Philippe*; ses employés eux-mêmes ne l'aiment « pas »; et en me montrant l'entrée de la rue de la Roquette, il me dit : « J'ai là un ami, employé à 5,000 fr. d'appointements et qui ne peut « pas le souffrir. »

D. En avril 1827 vous aviez quitté Montpellier pour vous rendre à Sainte-Colombe; combien de temps avez-vous résidé dans ce lieu?

Digitized by Google

R. J'ai résidé fort peu de temps en ce lieu, deux mois environ.

D. Chez qui, depuis cette époque, avez-vous travaillé?

R. Étant en surveillance à Sainte-Colombe, je n'en pouvais sortir sans une permission de l'autorité administrative. Sur la demande du maire, j'obtins du préfet l'autorisation de circuler dans tout le département du Rhône, et alors je vins à Lyon, où je travaillai dans quelques maisons, d'abord chez M. *Condamin,* puis chez M. *Girod,* fabricant de couvertures, dont la fabrique était près de Saint-Symphorien-d'Ozon. J'étais connu là sous le nom de *Ficschi,* dit le Grec. Le contre-maître de la fabrique s'appelait *Chambery*; cela était en 1828. En 1829, j'ai travaillé à Saint-Clair chez MM. *Panada* et *Fermery,* lequel *Fermery*, inspecteur de l'éclairage de Paris, demeure chez son père, rue des Petites-Écuries, n° 19. Il faisait de la sparterie. Je suis resté là jusqu'à l'époque de mon départ de Lyon, en 1830.

D. A quelle époque précise avez-vous quitté Lyon?

R. Le 7 ou le 8 septembre 1830.

D. Êtes-vous venu alors directement à Paris?

R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas connu à Lyon un sieur *Démetrius Stephanopoli,* qui était chef d'une division de la police?

R. Oui, Monsieur; c'est un Corse d'origine grecque. C'est lui qui me fit obtenir du préfet la permission de circuler dans le département.

D. Quelles étaient vos relations avec un de vos compatriotes nommé *Gaudio* dont vous avez donné des nouvelles à M. *Stephanopoli?*

R. Nous étions parents éloignés.

D. Ce sieur *Gaudio,* relieur de livres de son état, est-il venu à Paris?

R. Oui, Monsieur; il y était fort misérable; j'ai même une fois demandé pour lui à M. *Lavocat* des bons de pains, lors de la fête du Roi.

D. Savez-vous où il demeure à Paris?

R. Non, Monsieur; je ne sais pas ce qu'il est devenu; il y a deux ans que je ne l'ai vu.

Digitized by Google

D. Vous souvenez-vous d'être allé à l'hôtel-de-ville au mois de décembre 1830, un jour que le Roi y était?

R. Non, Monsieur; je n'ai jamais eu l'avantage de voir le Roi, qu'à la sortie du Palais-Royal, dans le temps, et des Tuileries, ensuite, et un jour sur le quai, sa voiture ayant passé pendant que je faisais un nivellement.

D. Ne connaissez-vous pas quelqu'un rue des Tournelles, près de la place Royale?

R. Je connais M. *Emmery*, l'ingénieur en chef sous les ordres duquel j'ai travaillé. Je connais aussi M. *Perrève*, et un Corse nommé *Piétri*, qui est portier dans cette rue.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 23e.)

20e interrogatoire subi par *Fieschi*, le 26 septembre 1835, devant M. Jourdain, juge d'instruction délégué.

D. Dans votre interrogatoire du 12 de ce mois vous avez déclaré que vous aviez fait prendre, par un commissionnaire, le bois que vous aviez acheté quai de la Râpée; pouvez-vous nous dire où vous avez pris ce commissionnaire?

R. C'est à la place de la Bastille, contre les planches où est le bureau des Omnibus. Ce commissionnaire est un jeune homme de 18 à 20 ans, sans barbe; il est mince et peut avoir 1 mètre 66 centimètres, je crois qu'il a les cheveux châtains. Le commissionnaire prit sa voiture et alla chercher seul le bois avec la facture que je lui remis. Il alla chercher le bois et vint me l'amener avenue des Ormes, n° 1er, chez M. *Lesage*. Je l'attendais sous les arbres, parce que je craignais qu'il ne trouvât pas. Je le payai après avoir déchargé le bois que je plaçai dans la cour de M. *Lesage*, et le soir même j'en descendis deux chevrons chez le menuisier rue de Montreuil. Le lendemain j'en descendis deux autres, gardant la membrure que je coupai plus tard.

D. Pouvez-vous nous donner à peu près la description de l'entrée du chantier du marchand de bois où vous avez acheté vos chevrons?

R. Ce marchand de bois est, je crois, le premier ou le deuxième après le pont d'Austerlitz; il est à environ 350 pas de la tête du pont. Le bureau est à gauche en entrant; c'est un petit bâtiment de deux mètres

Digitized by Google

environ de largeur ; il n'y a pas d'étage au-dessus, et en élevant la main, on pourrait toucher le toit. On entre dans ce bureau par une petite porte à gauche ; en entrant, était une table et au fond une petite croisée ouverte dans la muraille, parallèle au quai. Cette muraille ne fait pas limite du quai, il y a une cloison de planches qui fait la séparation du chantier et du quai ; cette cloison peut être à un mètre et demi ou deux mètres du bureau. Je n'ai pas vu d'habitation dans ce chantier. Je suis bien sûr d'avoir reconnu le marchand de bois qui m'a été représenté. C'est le père et non le fils que j'ai reconnu. J'ai peu parlé à ce marchand, c'est à lui que j'ai donné l'argent ; j'ai été dans le chantier avec le garçon que je reconnaîtrais bien. C'est un jeune homme d'environ vingt ou vingt-deux ans, autant que je puis me rappeler, je crois qu'il n'avait pas de barbe et qu'il était pâle : il est à peu près de ma taille (1 mètre 64 centimètres.) Je ne me rappelle pas le nom du marchand de bois. Je l'ai acheté sous le nom de *Gérard*.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 24e.)

21e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 30 septembre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué.

D. Quelle heure pouvait-il être le jour où vous êtes allé à la barrière de Montreuil, chez le sieur *Bertrand*, marchand de vins traiteur, avec *Morey* et *Pepin* ?

R. Nous avions ce jour-là rendez-vous chez *Pepin*, *Morey* et moi, sur les neuf heures du matin. Nous sommes allés ensemble, par la rue de la Roquette, au cimetière du Père-Lachaise, où nous n'avons fait qu'entrer et sortir ; notre intention avait été d'abord d'y faire, dans quelque coin solitaire, l'essai de la traînée de poudre : mais réfléchissant que nous pourrions y être vus, nous prîmes le parti d'aller dans les vignes faire notre expérience. Nous montâmes à la droite du Père-Lachaise, pendant environ un petit quart d'heure. Arrivés à la première hauteur située dans les vignes, nous fîmes l'essai dont j'ai parlé et redescendîmes sur le boulevart. Tout cela peut avoir duré environ une heure, de sorte qu'il était ou devait être dix heures à peu près, lorsque nous entrâmes chez *Bertrand*.

D. Arrivés chez *Bertrand*, à quelle table vous êtes-vous placés ?

Digitized by Google

R. Nous nous sommes placés dans une espèce de cour nouvellement plantée d'arbres, et qui est un espèce de jardin; nous nous sommes mis à une table située à gauche, au fond du jardin C'était la seule table située à gauche. Le bout gauche de cette table touche le mur d'enceinte de l'endroit où nous étions.

D. Pouvez-vous dire quelle était à peu près la longueur et la couleur de cette table?

R. Elle peut avoir environ deux mètres de long sur soixante centimètres de large; elle était de vieux bois.

D. Y avait-il une nappe sur cette table?

R. Non, Monsieur; il n'y en avait pas, mais on nous en a apporté une.

D. La nappe qu'on vous a apportée était elle propre?

R. Oui, Monsieur; elle était blanche.

D. Qui vous a servi?

R. C'est le sieur *Bertrand* lui même.

D. Qu'avez-vous pris?

R. Du fromage de Hollande ou du Gruyère. Je crois plutôt que c'était du Gruyère.

D. Qui a payé la dépense?

R. *Pepin* m'a remis 100 sous pour payer, ensuite il me donna 12 francs, en me disant: « Tenez, si vous avez besoin de quelque « chose, voilà quelques sous. » La dépense a été environ de 30 sous.

D. Où vous êtes vous quittés?

R. En sortant de la barrière, je suis allé chez *Lesage* qui demeure avenue des Ormes, n° 1. Il y avait, à cette époque-là, environ huit jours que je ne l'avais vu. J'ai parlé à sa femme et à sa demoiselle, qui se trouvaient dans le magasin; *Morey* et *Pepin* allèrent chacun de leur côté.

D. Pouvez-vous préciser exactement l'époque?

R. C'était quelques jours après l'évasion de Sainte-Pélagie, c'est-à-dire vers le 15 ou 16 juillet. Déjà à cette époque j'étais entré en négociation avec *Bury* au sujet des canons de fusil; or cette négociation a précédé d'environ dix ou douze jours le 28 juillet.

Digitized by Google

D. Êtes-vous retourné depuis avec deux autres personnes chez *Bertrand ?*

R. Non, Monsieur.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 25e.)

Autre Interrogatoire subi par *Fieschi*, le même jour, devant M. Jourdain, juge d'instruction, délégué, à la suite d'une confrontation avec le témoin Chanut.

Nous avons adressé à *Fieschi* les questions suivantes :

D. *Pepin* vous a-t-il prêté quelques livres?

R. Il ne m'a pas prêté d'autres livres que la brochure qu'il avait faite pour sa justification, dans les événements de juin 1832 ; il m'a donné cette brochure en juin 1835, je ne sais pas ce que j'en ai fait. J'ai prêté à *Pepin* un volume des *Œuvres de Cicéron*, moitié latin et moitié français.

D. Savez-vous quel volume ?

R. Je ne m'en rappelle pas ; c'est un volume in-12 et relié.

(Dossier Fieschi, information générale, confection de la machine, pièce .)

22e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 1er octobre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Pepin?*

R. J'ai fait sa connaissance dans les premiers jours de mars, par l'intermédiaire de *Morey*.

D. Est-ce chez *Morey* ou chez *Pepin* que vous avez vu celui-ci pour la première fois?

R. C'est chez *Pepin*.

D. Dans les premiers temps de votre connaissance avec *Pepin*, n'êtes-vous pas allé avec lui et *Morey* boire chez *Bertrand*, restaurateur, à Montreuil, une bouteille de vin ?

R. Je ne suis allé qu'une fois chez *Bertrand* avec *Morey* et *Pepin*, et c'était vers le 15 ou le 16 juillet.

D. Savez-vous combien de temps, à peu près, a duré l'expérience

Digitized by Google

que vous avez faite, avec *Morey* et *Pepin*, sur une traînée de poudre, et combien, avant cela, aviez-vous passé de temps au cimetière du Père-Lachaise?

R. Nous sommes restés à peu près dix minutes au Père-Lachaise, ensuite nous sommes sortis du Père-Lachaise, avons pris le premier chemin à droite et nous sommes restés à peu près une demi-heure en route depuis notre sortie du Père-Lachaise jusqu'à notre arrivée chez *Bertrand*. Quant à l'expérience, elle a duré quelques minutes seulement. Il n'a fallu que le temps nécessaire pour que *Morey* fît une traînée de trente-trois pouces, pour que *Pepin* essayât d'y mettre le feu au moyen d'une allumette tirée d'un petit briquet phosphorique rouge qu'il avait apporté, et pour que j'y misse le feu moi-même, parce que *Pepin* avait peur.

D. Vous savez que *Pepin* a nié tous ces détails. Il a opposé à toutes vos déclarations les dénégations les plus formelles, vous reprochant avec amertume d'entraîner gratuitement un père de famille à sa perte, après l'avoir exploité. Je vous invite à réfléchir consciencieusement aux résultats des graves déclarations que vous avez faites à son sujet, et à ne dire à la justice que la vérité.

R. Je demande que l'on écrive ici ma réponse textuelle, sans s'occuper des formes de mon langage, afin que ce soit exactement consigné au procès-verbal. Je jure devant la face de Dieu et des hommes, sur le tombeau de mon père, que tout ce que j'ai dit à l'égard de mes complices est la vérité, et je le proteste à la face de la nation entière. Ce n'est point en demandant ma grâce à aucun magistrat, depuis le Président et les Ministres jusqu'aux juges d'instruction, car, du commencement, je ne l'aurais pas fait au Roi lui-même; si toutes les couronnes du monde fussent venues me parler pour avoir ces révélations, elles n'auraient pas eu un plus heureux succès, puisque je préférais mourir sous le nom de *Gérard*, dans l'espoir de ne pas être connu. Ce n'est point par faiblesse ni par défaut de forces physiques ni morales, ni par promesses d'argent, ni, je le répète, pour ma grâce, que j'ai fait ces révélations consciencieusement; c'est un homme, venu sur mon chemin, que je connaissais depuis longtemps, et qui avait été mon bienfaiteur, c'est par la reconnaissance que je devais à M. *Lavocat*, malgré qu'il y avait onze mois que je ne l'avais pas vu, que je me suis décidé à parler. M. *Lavocat* a rendu encore

Digitized by Google

un autre service à son pays : quelle que soit l'étendue des malheurs qui aient pu arriver et que j'ignore, la présence de M. *Lavocat* que je reconnus de loin causant avec M. *Panis,* pendant que j'attendais le cortége, fut cause que je me dis à moi-même : «Te voilà, mon bienfai-«teur, tu vas me faire manquer mon projet.» Aussitôt je mis la main aux deux écrous, l'un après l'autre, je baissai ma mécanique de quatre ou cinq pouces environ, c'est-à-dire les culasses, ce qui fit changer la direction des bouches en les élevant ou même en les obliquant. La vue de cette 12[e] légion, composée de gens au milieu desquels j'avais vécu pendant quatre ans, me fit aussi sentir ce qu'il y avait de criminel à faire feu sur des hommes avec lesquels j'avais bu et mangé. Mais je répète que l'homme qui s'était emparé depuis longtemps de mon caractère et de mes sentiments, c'est M. *Lavocat* dont la présence me troubla au point que je n'étais plus capable de reconnaître une personne sur la chaussée. J'eus la pensée alors d'aller me jeter à ses pieds, de lui avouer mon projet criminel. En donnant audience à mes réflexions, je me dis : «Mais quand je t'aurai avoué mes projets «que feras-tu? me feras-tu partir à l'étranger? seras-tu toujours le même «à mon égard, depuis onze mois, je ne t'ai pas vu?» L'absence, c'est la mère de l'oubli; pas moins, je me suis décidé à descendre et à me jeter à ses pieds; j'ai traversé trois chambres ; mais comme j'avais barricadé mes portes, pendant que je m'occupais à sortir les planches, j'entendis un roulement. Je reviens sur mes pas; j'aperçus la 12[e] légion qui changeait de position ; je perdis de vue mon bienfaiteur; mais je n'en restai pas moins troublé. Il me vint à l'esprit que *Pepin* et *Morey* savaient que je devais exécuter mon projet, que je leur avais donné ma parole, et je me dis : «Il vaut mieux mourir que de survivre à la «honte d'avoir promis et puis de faire le lâche ;» car j'aurais été traité de lâche et d'escroc, malgré que je n'eusse reçu que 40 francs environ en dehors des frais pour tous les achats qu'il avait fallu faire. Dans cet intervalle, j'aperçus le cortége en face de Franconi. Je me dis alors : «Quel malheur vas-tu faire!» et moi-même je me sens bien coupable d'avoir fait ces réflexions et de n'en avoir pas moins exécuté mon projet; d'avoir réfléchi que j'aurais pu tuer tant de généraux qui n'ont point d'autre fortune que leurs appointements, qui avaient gagné leurs grades sur les champs de bataille, en combattant pour leur pays, sous les ordres du grand *Napoléon*. Ces généraux ont des enfants à élever, des filles à marier qu'ils auraient pu doter

Digitized by Google

avec leurs appointements; privés de leurs pères, ces enfants n'auraient pu être élevés ni dotés. Pendant que je faisais ces réflexions, au pied de ma mécanique, le Roi continuait sa marche et il arriva près du grand arbre en face, environ trente ou trente-cinq pas hors de la direction de mes canons. J'aperçus même un général avec une écharpe rouge qui avait, autant que je me le rappelle, franchi la direction de mes canons. Je ne songeai plus à rétablir la direction de ma mécanique; je fis un pas pour prendre un tison à la cheminée; la distance est d'environ 1 mètre 50 centimètres, et je mis le feu. J'ignore ce qui en est résulté. Quand les Ministres sont venus me voir, dans ma prison, je leur ai dit, en présence de M. *Lavocat,* que si j'avais des révélations à faire, je ne les ferais qu'à lui; que tout ce que je lui dirais serait l'exacte vérité et j'ai tenu parole. En tout j'ai dit la vérité; je l'ai dite, même à mon préjudice, comme au préjudice de ceux qui m'avaient fourni la farine pour le pain. J'ai un dernier vœu à exprimer: ce que vous écrivez doit me survivre. Il faut que ces papiers soient lus et servent d'enseignement à ceux qui seraient tentés de faire comme moi; qu'ils prennent des gants avant de m'imiter.

D. Ainsi, vous persistez à dire que vous n'avez fait que rendre hommage à la vérité, en faisant sur *Pepin* et *Morey* les déclarations consignées dans vos précédents interrogatoires, et que c'est par l'influence de ces individus et par les moyens qu'ils vous ont fournis que vous avez loué l'appartement du boulevart du Temple, acheté le bois de votre machine, acheté les canons, et enfin réalisé votre projet en chargeant ces canons avec la poudre, les chevrotines et les balles que *Morey* vous a apportées?

R. Oui, Monsieur. J'ignore si *Morey* et *Pepin* parlent; mais moi je déclare de nouveau que je dis la vérité. Les premières révélations que j'ai faites à M. *Lavocat* étaient incomplètes; mais ce que je lui disais n'était pas moins vrai. J'ai été touché de ses visites, des bontés qu'il m'a témoignées dans mon malheur. Je sais qu'il est attaché au Gouvernement, et j'ai cru faire à la fois une chose agréable à mon bienfaiteur et utile à la nation et au Roi, en lui révélant la série de circonstances qui m'avaient inspiré mon projet et les hommes qui m'avaient excité à le réaliser. Toutes les fois que je le voyais, j'étais ému de voir cet homme venir ainsi consoler un malheureux au pied

de l'échafaud, et je me reprochais de ne pas lui témoigner ma reconnaissance par un acte de confiance. Enfin, après avoir réfléchi toute une nuit, tourmenté de cette idée, je lui ai écrit de venir me voir et je lui ai ouvert mon cœur; j'ajouterai que j'avais encore un motif de ne faire qu'à lui ces révélations, c'est que j'avais à me reprocher, la première fois que je l'avais vu dans la prison, d'avoir feint de ne pas le connaître et d'avoir soutenu que j'étais de Lodève, et que je n'étais pas *Fieschi*.

D. La vérité est le premier devoir d'un accusé. La justice ne saurait penser que, par complaisance pour une personne quelconque, vous auriez fait de si graves déclarations; elle vous invite de nouveau à dire si les aveux que vous avez faits sont en tout point conformes à la vérité, ou s'ils ne seraient pas le résultat d'une combinaison quelconque de votre part?

R. Quels que soient les services qu'ait pu me rendre M. *Lavocat*, quel que soit mon dévouement pour lui, dévouement dont je lui ai donné des preuves dans les événements de juin 1832 et d'avril 1834, jamais ma complaisance n'aurait pu aller jusqu'à trahir la vérité dans des circonstances aussi graves, et quand mes déclarations peuvent avoir des conséquences aussi extrêmes.

D. Vous parlez du dévouement dont vous avez donné des preuves à M. *Lavocat* en juin 1832 et en avril 1834. Quelles sont ces preuves de dévouement?

R. Lorsque les insurgés républicains ou carlistes avaient occupé un grand nombre de points de la Capitale, en juin 1832, je fus chez lui pour lui offrir mes services; il m'envoya reconnaître les points principaux qui étaient occupés par les insurgés, et dont la garde nationale et la troupe de ligne voulaient s'emparer; cette mission n'était pas sans danger. Après m'en être acquitté, j'allai le rejoindre sur la place du Panthéon, où il était à la tête de sa légion. En avril 1834, les choses se sont passées de la même manière; j'ajouterai même que j'avais appris que, par jalousie ou autrement, des gens de son quartier voulaient l'assassiner; je l'en prévins, et quand il sortait ou rentrait tard, je l'accompagnais. Il s'est souvenu de cela sans doute quand il est venu me voir. Je dirai, en terminant, que je crois avoir rendu un service au Roi et à la nation en dévoilant les hommes qui veulent se servir, pour

Digitized by Google

mettre à exécution leurs desseins, de ceux auxquels ils ont reconnu quelque courage.

D. Avez-vous eu quelques conversations avec *Pepin* sur les principaux personnages avec lesquels vous avez été en rapport?

R. Je lui ai parlé quelquefois de M. *Caunes,* quelquefois aussi de M. *Lavocat,* mais très-peu de celui-ci, parce que je savais que M. *Lavocat* était brouillé avec les amis de *Pepin.*

D. Vous souvenez-vous d'avoir parlé à *Pepin* des rapports que vous auriez eus avec un agent supérieur de la police?

R. Oui, Monsieur; je m'en souviens, mais je lui ai menti.

D. En quoi lui avez-vous menti?

R. Je lui ai menti en lui disant que cet agent s'appelait *Dutillet,* tandis que c'était avec *Figat* que j'avais quelques relations.

D. Vous souvenez-vous de lui avoir dit que, par le moyen de cet agent, vous pourriez avoir connaissance des secrets de la police, et de lui avoir proposé de les vendre aux journaux?

R. Oui, Monsieur.

D. Pouviez-vous, en effet, faire quelque chose de semblable?

R. Cela eût été possible; *Figat* m'avait dit qu'il y avait à la police des gens qui faisaient ce métier-là; que lui-même, lorsqu'il était employé au journal *La Révolution,* avait acheté de cette manière des secrets à des hommes de la police; quand je dis la police, j'y comprends le château et les ministères.

D. Croyez-vous donc que *Figat* eût pu vous fournir des renseignements utiles pour vous, si vous les lui aviez demandés?

R. Je n'avais réellement pas cet espoir.

D. Pourquoi donc disiez-vous cela à *Pepin?*

R. Je le disais sans autre intention que de me rendre agréable à un homme qui était très-exalté; ainsi je me rappelle que je le rencontrai un jour en face de *Franconi,* sortant du tribunal de commerce, où il venait de perdre un procès de 1,500 francs; il me dit:

« Ces brigands-là veulent me ruiner! Est-ce qu'on ne fera pas une ré-
« volution pour nous en débarrasser? »

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 26e.)

PROCÈS-VERBAL *constatant la représentation faite à* Fieschi, *le 2 octobre 1835 d'un volume saisi la veille chez Pepin.*

Fieschi a déclaré : « C'est bien la même grandeur que celui dont « je vous ai parlé et que j'ai dit avoir prêté à *Pepin;* je crois bien « que c'est le mien, mais je ne me rappelle pas bien la couleur de la « couverture. Les pareils volumes doivent être chez *Morey* avec la « *Police dévoilée;* Nina *Lassave* m'a dit qu'elle les avait déposés chez « *Morey;* ce qui serait utile de saisir, ce serait le livre de *Pepin*, sur « lequel il a écrit de sa main, au milieu du haut d'une page : donné « cent dix-huit francs cinquante centimes, ou cent cinquante francs « cinquante centimes à *Bescher*. Ce livre a une couverture bleue « marbrée; il y a aussi, sur une autre feuille du même livre, une « note écrite de la main de la dame *Pepin*, de fournitures qui m'ont « été faites : la dame *Pepin*, qui d'abord ne s'inquiétait pas de mon « nom, avait mis le *barbouilleur*. Elle a ensuite rayé ce mot, et les « autres articles ont été inscrits sous le nom de *peintre*. Je ne me « rappelle pas quels sont les articles portés sur la page où est écrit « le mot *barbouilleur*.

(Dossier Pepin, pièce .)

23e Interrogatoire subi par *Fieschi,* le 2 octobre 1835, devant M. Gaschon, juge d'instruction, délégué.

Nous avons fait apporter dans la chambre du prévenu et nous lui avons représenté la malle déposée au greffe et saisie au domicile de Nina *Lassave*, rue de Long-Pont, n° 11. Nous lui avons demandé s'il la reconnaissait.

Digitized by Google

R. Oui, Monsieur, elle a 41 à 42 pouces; le dedans est à carreaux.

Nous observons que la malle a été aussitôt mesurée; elle a 41 pouces. L'intérieur est garni en toile à matelas, à carreaux bleus et blancs.

Fieschi, en voyant la clef, a dit : « Ce n'est pas la clef qui s'y « trouvait. La clef est attachée au gousset du pantalon que j'avais lors « de mon arrestation, et qu'on a saisi. »

Nous avons demandé ce pantalon à M. *Lebel*, directeur de la Conciergerie. Il nous l'a fait apporter; une petite clef est effectivement attachée par un cordon au gousset droit. Cette clef ne va point à la serrure, ou du moins n'y va que très-mal.

Fieschi pense que la serrure a été changée.

D. Cette malle est-elle aussi celle qui contenait les canons de fusil?

R. Oui, Monsieur.

D. Qui vous a indiqué *Bury?*

R. C'est un de ses confrères qui demeure quai de la Ferraille, et auquel je m'étais adressé pour savoir s'il avait des canons de fusil de munition; il m'avait répondu qu'il n'en avait pas, et me donna l'adresse de *Bury*. C'était une adresse imprimée, et le marchand, pour faire voir que c'était lui qui m'envoyait, y mit son nom derrière.

D. Vous rappelez-vous le nom de ce marchand?

R. Non, Monsieur; c'est un jeune homme de vingt-six à vingt-huit ans.

D. Pourriez-vous indiquer l'endroit où est sa boutique?

R. Elle peut être à deux cents pas du Pont-Neuf. J'ai laissé sa carte chez *Bury*, qui peut indiquer sa demeure.

D. Vous n'aviez eu aucune raison pour entrer chez ce marchand plutôt que chez un autre?

R. Non : c'est au hasard que j'y suis entré, je suis entré chez le premier venu.

Nous avons représenté à *Fieschi* une barre de fer pliée à angle droit dans sa longueur et percée de plusieurs trous (au nombre de treize), laquelle a appartenu à la machine trouvée dans le logement de *Fieschi*.

Digitized by Google

Nous lui avons demandé s'il pourrait indiquer le serrurier qui la lui avait vendue.

R. Cette barre est une forte tôle. J'ignore le nom de ce serrurier; sa boutique est dans la rue Saint-Antoine, à droite en arrivant par la rue Charonne. Elle est après la fontaine. Le serrurier est un homme de quarante à quarante-deux ans, d'une grande taille ainsi que sa femme.

D. Est-ce également chez lui que vous avez pris l'autre barre de fer?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous donné quelques indications au serrurier pour la façon qu'il devait donner à ces barres de fer?

R. Oui, je lui ai tracé le modèle sur du papier avec un crayon.

D. A quelle époque avez-vous acheté ces barres de fer?

R. La dernière semaine, le 23 ou le 24; j'ai payé celle-ci 3 francs 10 sous, et l'autre 55 sous. Je me rappelle que les barres de fer ont été faites le dimanche 26 juillet; et j'ai même donné 10 sous à l'ouvrier pour les obtenir pour ce jour-là.

D. Êtes-vous allé plusieurs fois chez le serrurier?

R. J'y suis allé deux fois; la première sur les huit heures du matin, pour les commander; la seconde, à l'heure qui m'avait été indiquée pour venir les prendre: c'était vers midi ou une heure.

D. Vous les avez portées vous-mêmes à votre logement?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous les y avez portées directement?

R. Oui, Monsieur.

Fieschi dit qu'il y avait dans sa chambre une jolie petite table en noyer, qui lui avait coûté 8 francs, un matelas et deux chaises, ajoutant qu'il avait prêté ces deux chaises, le 28 juillet, à M. *Travault,* marchand de vins, même maison.

D. Était-ce vous qui aviez descendu les chaises?

R. Oui, Monsieur.

D. Dans quel moment *Travault* vous les a-t-il demandées?

R. Le matin, à sept heures ou huit heures.

Digitized by Google

D. Où étiez-vous lorsqu'il vous les a demandées?

R. En bas, chez lui.

D. Quel devait être l'usage de la barre de fer que je vous représente?

R. Elle devait assujettir les culasses des canons de fusil; ce n'est pas celle-là qui a servi, c'est l'autre.

D. Mais vous les aviez fait faire toutes les deux dans l'intention de les employer toutes les deux?

R. J'avais fait faire celle-là qui ne pouvait pas aller : alors j'ai fait faire l'autre. C'est le même qui l'a faite.

D. Êtes-vous allé chez vous pour essayer celle-là?

R. Oui, je suis allé chez moi pour l'essayer; voyant qu'elle n'allait pas, je suis retourné chez le serrurier, et j'ai fait faire l'autre. Je me rappelle à présent que j'y suis retourné deux fois.

D. Quelle heure était-il lors que vous y êtes retourné pour la dernière fois?

R. C'était entre deux ou trois heures.

Fieschi a témoigné le désir de retirer de la malle ce qu'elle restait contenir d'effets. Nous n'avons pas vu d'inconvénient à les lui accorder. Il les a repris, à l'exception toutefois des rasoirs et des trois plans.

D. Pourriez-vous indiquer comment vous est venue l'idée primitive de la machine que vous avez fabriquée?

R. J'étais chez *Morey;* je me livrais à mes réflexions. Je supposais la garnison d'un fort réduite à un petit nombre d'hommes, mais ayant conservé les armes de ceux qui avaient péri, et je cherchais comment il pourrait en être fait usage. En y réfléchissant, j'ai pensé que plusieurs canons de fusil pouvaient être disposés de telle manière qu'un seul homme pût les faire partir : ce qui me donnait toutes ces idées-là, c'était ma position. Je regrettais de n'être pas dans un pays où l'on fit la guerre. J'avais un étui de mathématiques; je me suis amusé à faire des plans. J'en avais fait un, où je plaçais quatre-vingt-dix fusils les uns au-dessus des autres ; j'en mettais trente par étage. Cette machine étant trop compliquée, j'en ai fait une plus simple, où il n'y avait que 30 fusils. Je l'ai coloriée; madame *Morey* l'a vue. J'ai

dit à son mari que, si l'on avait eu une machine semblable aux barricades de juillet, elle eût été fort utile. Nous parlions politique ensemble. *Morey* a dit : mais cela pourrait servir pour une affaire. J'étais dans une mauvaise position : la femme *Petit* m'avait mis hors de notre domicile. Elle avait eu l'adresse de faire mettre le loyer sous son nom. Elle me faisait un tort considérable; il était exercé des poursuites contre moi, ce qui me privait même de faire appeler la femme *Petit* en justice. J'avais perdu la place que la ville m'avait donnée : j'étais au désespoir.

Morey, sans m'en parler, avait fait part à *Pepin* de mon plan. *Pepin* m'a invité à déjeûner avec *Morey*, qui lui a dit en lui présentant le dessin que j'avais fait : voilà un homme qui pourrait exécuter ce projet, soit par son adresse et son aptitude, soit par son courage; c'est un homme dont je puis répondre : je le connais depuis longtemps.

Pepin, ne comprenant rien au dessin, je lui ai dit que je pourrais en faire un en bois; il m'a dit qu'il le comprendrait mieux. Je suis allé le faire chez un tourneur, demeurant petite rue de Reuilly, n° 20. Je l'ai montré à *Pepin*.

Nous nous sommes réunis de nouveau chez lui : ils n'ont rien laissé refroidir de cette affaire. Il a été convenu qu'on louerait un logement. C'est moi qui l'ai trouvé. J'ai dit à *Pepin* et à *Morey* de venir le voir. *Pepin* a dit à *Morey*: « allez-y vous en jugerez aussi bien que moi. » J'étais avec *Morey* lorsque j'ai donné 5 francs d'arrhes au portier. *Pepin* est ensuite venu le voir.

Le prévenu nous donne d'autres détails que nous croyons inutile de consigner dans cet interrogatoire, se trouvant dans ceux qu'il a déjà subis.

Lecture faite du présent interrogatoire, il a persisté dans ses réponses, et il a signé avec nous et le greffier.

Avant de signer, nous observons que M. *Lebel* a repris le pantalon qu'il nous avait apporté.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 27ᵉ.)

24ᵉ Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 3 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs, et sa confrontation avec la fille Nina *Lassave*.

L'an mil huit cent trente-cinq, le trois octobre, heure de trois du

soir, nous Étienne-Denis baron *Pasquier*, Pair de France, président de la Cour des Pairs, nous sommes transporté à la Conciergerie où étant, assisté de Léon *de la Chauvinière*, greffier en chef adjoint de la cour, nous avons fait amener devant nous, d'abord le nommé *Fieschi*, et ensuite la fille Nina *Lassave*, auxquels nous avons adressé les interpellations suivantes, après qu'ils se sont respectivement reconnus :

D. A *Nina :* Persistez-vous à dire que vous n'avez pas eu connaissance de l'attentat de *Fieschi* avant qu'il ait été commis?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Fieschi :* Et vous, persistez-vous à déclarer que Nina *Lassave* n'a pas eu connaissance de vos projets?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Nina :* Vous avez cependant vu *Fieschi* l'avant-veille de l'attentat; comment se fait-il que vous n'ayez rien su?

R. Je n'ai vu dans sa chambre qu'une malle très-lourde et une machine sur laquelle il n'y avait encore rien de monté. J'ai demandé à *Fieschi* ce que c'était, il m'a dit que c'était une machine pour faire des cordons.

D. A *Fieschi :* Qu'avez-vous à dire?

R. Tout cela est vrai : elle avait vu la machine, d'abord en morceaux; je lui dis alors que c'était pour faire un essai, et lorsqu'elle la vit montée et que je lui dis que c'était pour faire des lacets, elle me répondit que je dépensais toujours mon argent à des choses qui ne vous servaient à rien.

D. A *Nina :* Le lundi 27 juillet vous avez encore vu *Fieschi* : ne vous a-t-il pas fait quelque confidence?

R. Non, Monsieur.

D. Où l'avez-vous vu ce jour-là?

R. Je l'ai vu d'abord sur le boulevart, buvant avec *Morey*, puis chez *Annette*, mais il ne m'a rien dit.

D. A *Fieschi :* Qu'avez-vous à dire?

R. Tout cela est vrai.

D. A *Nina :* A quelle heure *Fieschi* est-il allé vous chercher chez Annette *Bocquin ?*

Digitized by Google

R. Il y est venu pour la première fois à quatre heures. Je l'ai vu alors une demi-heure : il m'a dit qu'il reviendrait le soir à neuf heures pour me reconduire à la Salpêtrière ; il n'est venu qu'après que j'étais déjà partie.

D. A *Fieschi :* Qu'avez-vous à dire ?

R. Cela est vrai.

D. A *Nina :* Savez-vous si Annette *Bocquin* était plus instruite que vous des projets de *Fieschi ?*

R. Non, Monsieur; c'est moi qui lui ai appris l'événement le lendemain.

D. A *Fieschi :* Qu'avez-vous à dire ?

R. *Annette* n'en savait pas plus que *Nina.*

D. A *Nina :* N'aviez-vous donc pas aperçu dans les manières et dans l'attitude de *Fieschi* quelque chose d'extraordinaire, qui devait vous faire pressentir quelque funeste projet?

R. Depuis le dimanche et le lundi surtout, il était tout changé et dans une agitation extraordinaire. Je le lui dis; il me répondit qu'il n'avait pas dormi de la nuit, et que c'était-là ce qui était cause de sa mauvaise mine.

D. A *Fieschi :* Qu'avez-vous à dire ?

R. Cela est vrai : j'observe seulement que *Nina* n'a pu me voir dans cet état qu'à partir du dimanche, parce qu'elle ne sortait que ce jour-là. Si elle avait pu me voir plus tôt, elle se serait aperçue de mon trouble. J'avais beaucoup de motifs d'en avoir : je regrettais d'avoir engagé ma parole à des hommes pareils, et de sacrifier, pour leur tenir parole, un enfant dont j'étais le seul soutien. J'étais inquiet de son avenir, quoique *Pepin* et *Morey* m'eussent promis d'en avoir soin. Il avait été convenu qu'on ne s'occuperait pas de moi, mais qu'on lui donnerait à elle, ne fût-ce que dix francs par mois, et que cela lui suffirait étant à la Salpêtrière. Je lui avais dit, à elle, que si je m'en allais dans les départements, ou si je venais à manquer, *Pepin* et *Morey* auraient soin d'elle.

D. A *Nina :* Persistez-vous à dire que dans la malle de *Fieschi,* que *Morey* a fait porter chez vous, il n'y avait pas d'autres objets que ceux que vous avez déclarés; à savoir : une robe à vous, une cou-

Digitized by Google

verture, un oreiller, quatre volumes, un carnet, une redingote, trois pantalons, des bottes, une paire de draps, une petite glace et quelques ustensiles de ménage, tels qu'un poêlon en cuivre et quelques assiettes; qu'il ne s'y trouvait enfin aucune somme d'argent?

R. Non, Monsieur, il n'y avait point d'argent; il y avait seulement ce que vous venez de dire. Il faut aussi ajouter quelques chemises et effets de corps.

D. A *Fieschi :* Qu'avez-vous à dire?

R. Quant aux effets, tout cela est vrai; mais il y avait de plus cinquante francs que j'avais mis dedans pour elle, et quelques volumes de *Cicéron*, moitié latin, moitié français, dont j'avais prêté le premier à *Pepin*.

D. A *Nina :* Persistez-vous à dire que vous avez vu *Morey* le mercredi matin; que vous êtes allée avec lui à la barrière Montreuil, chez un restaurateur; que là, dans la conversation que vous avez eue avec lui, il vous a dit avoir rencontré *Fieschi* le mardi matin, sur les onze heures, près des greniers d'abondance, et lui avoir reproché de n'être pas encore chez lui à cette heure-là; à quoi *Fieschi* aurait répondu que le tambour ne battait pas encore, et qu'il aurait le temps d'arriver.

R. Oui, Monsieur; je persiste à le dire.

D. A *Fieschi :* Qu'avez-vous à dire?

R. *Morey* a trompé *Nina;* ce n'est pas près des greniers d'abondance que je l'ai vu; mais dans une rue qui donne rue des Fossés-du-Temple, en face de chez moi.

D. A *Nina :* Persistez-vous à dire qu'en vous parlant des canons de fusil qui avaient crevé, *Morey* vous aurait dit : « Ce maladroit de « *Fieschi* a voulu s'en mêler; il n'y entendait rien; c'est lui qui a « chargé les trois canons qui ont crevé; moi j'ai chargé tous les « autres. »

R. Oui, Monsieur; *Morey* m'a dit cela.

D. A *Fieschi :* Vous avez nié ce fait; persistez-vous dans votre dénégation?

R. Non, Monsieur; *Morey* est venu chez moi à cinq heures le lundi 27; j'avais déjà sorti tous les canons de la malle. Il a apporté

Digitized by Google

dans un sac en toile les chevrotines et les balles, et de la poudre dans une poire de corne; il y en avait suffisamment, puisqu'il y en a eu de reste. Nous nous sommes mis à cheviller la machine, à l'assurer avec des cordes, etc.; et puis nous avons commencé à charger les canons. Moi, je remplissais la petite mesure de poudre qu'on met ordinairement dans le canon. Je prenais les balles dans le sac, et les chevrotines qui étaient sur la cheminée, et les lui donnais à mesure. *Morey* avait une petite baguette d'environ dix-huit pouces, parce qu'il avait fait faire les balles, à ce qu'il m'a dit, un peu plus fortes que le calibre ordinaire. Quand les balles étaient posées sur la bouche du canon, il fallait leur donner un coup de maillet pour les faire entrer, et ensuite les enfoncer avec la baguette. Nous nous sommes servis, en guise de maillet, d'un morceau du bois de la machine que j'avais coupé. A mesure que les canons étaient chargés, je les plaçais sur la machine. Quand ils furent tous chargés, il était à peu près neuf heures un quart, neuf heures et demie. Je descendis aussitôt avec *Morey*, parce que j'étais pressé d'aller chercher *Nina*. Je traversai le boulevart en face; je fis venir un cabriolet où *Morey* monta pour s'en aller rue Saint-Victor, n° 23. Je partis de mon côté pour aller prendre *Nina* rue Saint-Sébastien. Je fus chez la maîtresse d'*Annette;* je ne trouvai que sa petite sœur et le maître. J'attendis un instant; mais j'étais impatient et très-chagrin de n'avoir pas dit à *Nina* un adieu qui, dans ma pensée, aurait peut-être été le dernier. Je ne pus pas rester là avec eux; je sortis, sans trop savoir où j'allais. Dans la même rue, je rencontrai la maîtresse d'*Annette*, qui était avec *Annette,* et qui me dit qu'on avait fait prendre un cabriolet à *Nina,* pour qu'elle s'en fût à la Salpêtrière. Je suis retourné chez la maîtresse d'*Annette* avec elle, content de savoir que *Nina* avait été ainsi ramenée. S'il y avait eu de la place chez eux, je crois que j'y aurais couché; car je ne me sentais pas de force à coucher seul chez moi, en vue de la circonstance qui devait se présenter le lendemain. Eux-mêmes s'aperçurent que j'étais très-mécontent. Je leur dis que je n'avais pas soupé; ils m'invitèrent à manger avec eux. Je refusai. Je restai longtemps avec eux, et je finis par m'en aller chez moi, en me disant à moi-même : « Adieu à jamais! »

D. Comment, puisque vous étiez déjà convenu que *Morey* vous avait fourni les balles, les chevrotines et la poudre, n'avez-vous pas fait, en même temps, la déclaration que vous venez de faire?

Digitized by Google

R. Par orgueil, je n'en étais pas convenu d'abord. Je n'ai pas voulu me démentir.

D. A *Nina:* Persistez-vous à dire que *Morey* vous a dit qu'il allait porter à *Bescher* son passe-port, que celui-ci avait prêté à *Fieschi* pour s'en servir, s'il en avait besoin?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Fieschi:* Qu'avez-vous à dire?

R. Le passe-port ne m'a jamais été remis; mais *Morey* s'en était procuré un, et il me dit : « En tous cas, nous avons un passe-port. »

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 28e.)

25e Interrogatoire subi par *Fieschi,* le 5 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Je vous ai déjà parlé plusieurs fois du rôle que *Boireau* avait dû jouer dans votre affaire : de tout ce que l'instruction a fait connaître, il résulte clairement, à mes yeux, qu'il y a eu une plus grande part que vous n'en êtes convenu jusqu'ici; je vous engage donc à dire, à son égard, la vérité tout entière et à ne rien dissimuler de ce qui est certainement à votre connaissance.

R. Le 26, au matin, je fus chez *Boireau,* à sa boutique, je ne le trouvai pas; j'allai alors à son logement, je le rencontrai chez lui; je lui demandai un foret, il fut me le chercher à son magasin où il travaille, rue Neuve-des-Petits-Champs; il me demanda ce que je voulais en faire, je lui dis de me le prêter, que cela ne le regardait pas. Moi, je devais m'en servir pour percer quatre canons qui n'avaient pas de lumière; je m'en servis et je le lui rendis ensuite. Je ne vis plus *Boireau* jusqu'au soir du 27; j'étais convenu avec *Pepin* et *Morey* que *Pepin* devait venir, entre sept et huit heures du soir, à cheval, se promener en face du Jardin-Turc, vis-à-vis ma fenêtre, pour aligner mes canons, à la hauteur d'un homme, sur la chaussée. Entre sept et huit heures, j'étais avec *Morey* dans ma chambre pour arranger la mécanique et charger mes canons; mais j'avais eu le moyen d'aligner mes canons à la hauteur dont je viens de parler, sur la chaussée, par des Messieurs qui allaient et qui venaient continuellement à cheval. Je ne vis pas venir *Pepin* à l'heure convenue, non-seulement

Digitized by Google

pour m'être utile pour aligner les canons, mais pour m'assurer si chacun faisait son métier, c'est-à-dire si chacun se prêtait à la circonstance de l'attentat que, depuis quatre mois, moi, *Pepin* et *Morey*, nous avions tramé. Nous finîmes les canons et la mécanique, nous terminâmes de l'arranger entre neuf heures et neuf heures et demie. *Morey* partit chez lui, prit un cabriolet sur la place, j'étais allé chercher moi-même ce cabriolet de l'autre côté du boulevart. Je fus chercher *Nina*, comme je l'ai déjà dit dans un autre interrogatoire; je m'en revins ensuite. Ne pouvant pas y rester, examinant le mal que je devais faire le lendemain, je ne pouvais ni dormir ni manger; je descendis au café des Mille-Colonnes, chez *Périnet*, tout à côté de chez moi, je m'amusai à regarder jouer au billard et à lire le journal. J'avais pris une demi-tasse de café avec le garçon du café et une autre personne que je n'avais pas vue encore. Tout à coup je vis arriver *Boireau* auprès de moi comme un homme furieux, très-content d'avoir appris, par *Pepin*, que, le lendemain 28, je devais me servir d'une machine, que j'avais faite, pour tirer sur le Roi; que lui, sa famille et son escorte, auraient peut-être été tous perdus. Quand il me dit cela, je me mis en colère, je m'étonnai que *Pepin* eût confié une affaire si grave à *Boireau*. Il me demanda alors si je l'avais vu, lui *Boireau*, entre sept et huit heures, en face du Jardin-Turc et vis-à-vis de ma fenêtre. Je lui répondis que non, comme cela était en effet Il me dit que *Pepin* lui avait cédé son cheval et l'avait envoyé à sa place: que lui, *Pepin*, était malade; mais moi, je n'attribue pas son absence à sa maladie, j'ai appuyé cette excuse sur sa lâcheté ou sur le désir de ne pas être connu comme ayant été au courant d'une entreprise funeste, ce qui me donna beaucoup à penser. Nous nous quittâmes vers les onze heures ce soir-là; le lendemain matin, je fus me promener sur le bord du canal, toujours en réfléchissant au mal que je devais faire, qui pouvait être si étendu, comme je l'ai déjà expliqué, si j'avais tué le Roi et les Princes et une grande partie des généraux et des gens de leur suite. Que serait-elle devenue, notre malheureuse patrie! Je ne m'occupais pas de moi-même, comme je m'occupais de la petite *Nina*. Je n'ai pas pu vaincre cet amour-propre d'avoir donné ma parole à des gens de cette espèce. Je quittai les bords du canal pour rentrer chez moi, après avoir dit adieu à la petite *Annette*, qui était rue Saint-Sébastien, tout près, chez sa maîtresse. Pour m'en venir chez moi je ne suivis pas la

rue d'Angoulême parce qu'il y avait trop de monde; il me semblait que toutes les personnes que je voyais devaient lire sur ma figure que j'allais commettre un pareil attentat. Je passai par une rue à côté qui donnait dans la rue des Fossés-du-Temple en face de chez moi. En traversant cette rue je rencontrai *Morey*. Nous dîmes quelques mots et nous fixâmes notre rendez-vous à la barrière de Montreuil chez Bertrand où nous étions allés, tous les trois, *Pepin*, *Morey* et moi, quelques jours auparavant. Je revins ensuite sur les boulevarts pour rentrer chez moi. Je rencontrai *Boireau* sur le boulevart parallèlement à la rue Charlot, mais du côté de chez moi. Il était avec un jeune homme que je ne connais pas et que je n'avais jamais vu. Ce jeune homme avait des moustaches noires bien fournies; il était très-brun. Nous ne parlâmes de rien, quoique je pense que *Boireau* avait confié, à ce compagnon, qu'il devait y avoir une affaire sérieuse. Il se tenait sans doute en réserve avec moi pour ne pas me faire voir qu'il avait confié le secret à un autre. En nous quittant, *Boireau* me dit, sans que l'autre pût l'entendre : Nous serons tous par là et nous attendrons l'affaire. Je voltigeai par là comme un homme égaré, en voyant la garde nationale et la troupe de ligne se placer; j'ai déclaré déjà tout ce qui a suivi.

D. Pourriez-vous dire comment était fait le foret que vous a prêté *Boireau ?*

R. Oui, Monsieur; le manche, je ne pourrais pas vous dire autre chose si ce n'est qu'il était en bois ordinaire; l'archet était d'un acier pliant et la corde en acier élastique; la conscience était un bois qui avait très-peu de trous, je le reconnaîtrais entre dix, s'il m'était représenté.

D. Pourquoi n'avez-vous percé que trois canons, sur quatre qui n'avaient pas de lumière?

R. Parce qu'il n'y en avait que trois de commencés, et qu'en perçant le troisième la pointe du foret s'est émoussée; il ne m'aurait pas été possible d'achever le quatrième.

D Savez-vous si *Boireau* connaissait *Morey ?*

R. J'affirme qu'il ne le connaissait pas.

D. *Boireau* vous avait-il quelquefois exprimé des sentiments de haine et de mauvaises intentions contre le Roi?

Digitized by Google

R. Oui, Monsieur; plusieurs fois même, mais une fois surtout que je sortis à onze heures du soir, du café des Sept-Billards, avec lui et *Maurice*. Certes, ces gens-là étaient des héros, à les entendre. En faisant ma route pour rentrer chez moi, ils voulurent m'accompagner; ce fut alors que *Boireau* disait à haute voix, dans la rue où il n'y avait personne que nous, en s'adressant à moi: «Toi, tu renvoies tou« jours les choses, tu dis toujours de prendre patience. Veux-tu que je te « dise? tu es un lâche!» Je le laissai parler et ne fis pas attention, comme si je n'avais rien entendu. Il ajouta que, si six hommes voulaient se décider de tirer le sort à qui tuerait le Roi, lui le ferait. Je lui disais toujours de se taire; *Maurice* ne répondait rien là-dessus; je voulais rentrer chez moi avant minuit, parce que plus tard la porte était fermée, il m'aurait fallu bivouaquer; mais je ne pouvais pas me débarrasser d'eux. Minuit s'avançait; je vis que je ne pouvais pas être rentré avant minuit, ce dont j'étais fort inquiet; ils me proposèrent alors d'aller coucher dans une maison de tolérance. Je ne voulus pas parce que je craignais que la police n'y fît sa ronde. Je me serais trouvé bloqué et cela n'était pas mon affaire. Je leur proposai d'aller à la roulette, au numéro 36 qui est ouvert, je crois jusqu'à 4 heures. Nous y restâmes jusqu'au jour; de là nous partîmes et nous fûmes rue Saint-Jacques. Nous frappâmes chez *Brocard* pour qu'il nous ouvrît; dans l'attente que *Brocard* ouvrît sa porte, *Erfort* descendit avec un autre, ils venaient de passer la nuit à la barrière et tous deux étaient ivres. *Erfort* connaissait *Maurice* parmi nous trois, nous montâmes à la place Cambrai, chez un marchand de vins chez lequel on entre par une porte cochère, c'est à gauche en montant par la rue Saint-Jacques, presque en face de la fontaine de ladite place. Ces hommes étaient presque tous ivres, ils se prirent même de querelle avec un individu que je ne connais pas. Alors moi je sortis, je m'en fus chez *Salis* en disant à *Maurice* et à *Boireau* qu'ils n'étaient pas de mes amis dès qu'ils me mettaient dans le cas d'être arrêté, par le tapage qu'ils faisaient. Un instant après, *Boireau* pensa que j'étais chez *Salis*; il savait sa demeure, il vint m'y trouver, il avait reçu un coup de poing sur le front, qu'*Erfort* lui avait donné. Il me dit qu'il s'agissait de se battre au pistolet ou au sabre et qu'il voulait que je fusse son témoin. Je lui dis qu'on était toujours après moi et qu'il fallait toujours que je fusse les armes à la main pour eux; que dans ma position, je ne voulais pas faire parler

Digitized by Google

de moi, qu'ils abusaient de moi, qu'ils étaient tous ivres et je refusai de lui servir de témoin, en lui promettant d'arranger son affaire le mieux possible, ce que je fis.

D. Vous avez parlé tout à l'heure du café Périnet; alliez-vous souvent dans ce café?

R. Non, Monsieur; j'y allais rarement. J'avais entendu dire, à la maison, que ce café était fréquenté par des républicains, d'où je conclus que les agents de la police devaient le surveiller; et, comme j'avais déjà un fardeau sur le dos, je pensai qu'il n'y faisait pas bon pour moi. J'allais de préférence chez *Barfeti.*

D. N'avez-vous plus rien à déclarer? Avez-vous tout dit sur les circonstances et les complices de l'attentat que vous avez commis?

R. J'ai tout dit. Je n'ai plus rien à déclarer.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 29e.)

26e Interrogatoire subi par *Fieschi,* le 6 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs, et sa confrontation avec *Pepin* et *Boireau.*

Nous avons fait amener devant nous les nommés *Fieschi* et *Boireau,* auxquels nous avons adressé les interpellations suivantes.

D. A *Fieschi:* Avez-vous connu un nommé *Charpentier?*

R. Je crois me rappeler ce nom-là; mais je ne me rappelle pas à quelle occasion je l'ai connu.

D. Avez-vous connu un nommé Louis *Laurent* et un nommé *Sugier?*

R. Non, Monsieur.

D. Vous n'avez été en société avec personne, en 1832, pour la construction d'une machine?

R. Non, Monsieur.

D. Persistez-vous à dire que *Boireau* vous a, dans plusieurs circonstances, manifesté ses sentiments de haine contre le Roi, et ses mauvaises intentions à son égard?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau:* Qu'avez-vous à dire?

R. Cela n'est pas vrai.

Digitized by Google

D. A *Fieschi* : Vous rappelez-vous quelque occasion où cette manifestation ait été plus positive?

R. Cette manifestation a eu lieu une fois que je suis sorti du café des Sept-Billards avec *Boireau* et *Maurice*. Nous sommes sortis à onze heures et demie ; moi, je voulais me rendre chez moi, boulevart du Temple, n° 50 ; ils m'accompagnèrent tous deux, *Maurice* et *Boireau*. Chemin faisant, minuit arriva ; je ne pouvais plus rentrer chez moi. Ils me firent plusieurs propositions pour aller coucher dans certaines maisons ; je ne voulus pas, parce que je n'y aurais pas été en sûreté. Je leur proposai d'aller à la roulette, parce que j'étais sûr d'y passer la nuit à l'abri de la police. Nous restâmes là jusqu'au jour et nous revînmes rue Saint-Jacques. Nous frappâmes chez Brocard pour nous faire ouvrir. Dans cet intervalle, descendit un nommé *Erfort*, que je voyais pour la seconde fois, sans que lui me connût : des trois, il ne connaissait que *Maurice*. *Erfort* descendait de la barrière avec un de ses collègues ; ils étaient pris de vin tous deux. Ils invitèrent *Maurice* à boire un verre de vin et nous y fûmes tous, à la place Cambrai, chez un marchand de vins où l'on entre par une porte cochère, à gauche en montant la rue Saint-Jacques, presque en face de la fontaine qui est sur la place du collége de France. En buvant, une querelle s'engagea entre *Maurice*, *Erfort* et l'autre que je ne connaissais pas. Lorsque j'ai vu que cela pouvait venir à une batterie, je m'en fus chez *Salis*, qui logeait tout près. Un instant après, *Boireau* arriva chez *Salis*. En partant, j'avais dit à *Maurice* et à *Boireau* qu'ils n'étaient pas de mes amis, dès qu'ils cherchaient à me retenir dans un lieu où je pouvais être arrêté. *Boireau*, en arrivant chez *Salis*, me dit : J'ai eu des raisons avec *Erfort*, il m'a donné un coup de poing (lequel même avait fait une marque sur le front). Il me dit qu'il voulait se battre avec *Erfort*, et qu'il fallait que je lui servisse de témoin. Alors je me mis en colère, en lui disant que, pour les uns et les autres, j'étais toujours en campagne, comme le laquais de Mahomet, pour leurs duels ; qu'ils connaissaient ma position, et que je ne devais pas m'exposer à faire parler de moi. Je lui promis d'arranger cette affaire, ce que je fis en effet.

D. A *Boireau* : Qu'avez-vous à dire?

R. Ce que *Fieschi* a dit sur ma querelle avec *Erfort*, est vrai. Après

Digitized by Google

cela, je ne me rappelle pas si j'ai parlé du Roi ce jour-là, mais dans le cas où j'en aurais parlé, il serait bien possible que nous fussions gais, et ce que j'aurais dit ne pourrait être attribué qu'à l'exaltation de jeunes gens qui ont bu.

D. A *Fieschi:* Vous rappelez-vous les paroles que *Boireau* a dites dans cette circonstance et qui manifestaient ses sentiments à l'égard du Roi?

R. Oui, Monsieur; *Boireau* disait que, s'il y avait six personnes, comme lui, qui voulussent se décider à tirer le sort, lui, *Boireau,* aurait assassiné le Roi, s'il était désigné par le sort.

D. A *Boireau:* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne me rappelle pas avoir jamais dit cela et je ne me sens pas le courage d'une pareille œuvre.

D. A *Fieschi:* Vous avez déclaré que le foret qui vous a servi à percer ceux de vos canons qui n'avaient pas de lumières, vous a été prêté par *Boireau;* persistez-vous dans cette déclaration?

R. J'avais nié d'abord que *Boireau* m'eût prêté son foret; je me suis ensuite décidé à dire la vérité et je persiste dans ma dernière déclaration.

D. A *Boireau:* Qu'avez-vous à dire?

R. Rien du tout; je n'ai rien à répondre.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas prêté votre foret à *Fieschi?*

R Oui, Monsieur.

D. A *Fieschi:* Comment était fait le foret que vous a prêté *Boireau?*

R. Le manche du foret est en bois ordinaire, l'archet en acier pliant; la corde qui fait rouler la poulie est en acier élastique; la conscience est un morceau de bois de forme ovale. La pointe du foret s'était brisée au troisième canon que j'ai foré, c'est pour cela que je n'ai pas percé le quatrième: je n'en avais mis que vingt-quatre en batterie.

D. A *Boireau:* N'est-ce pas ainsi qu'était fait le foret que vous avez pris dans votre magasin le 26 juillet, lorsque vous en êtes sorti disant que vous alliez à l'hôtel d'Espagne?

Digitized by Google

R. Je ne me le rappelle pas.

D. A *Fieschi :* Reconnaissez-vous le foret que je vous représente, comme étant celui qui vous a été prêté par *Boireau* et dont vous vous êtes servi pour percer trois de vos canons?

R. Oui, Monsieur; je reconnais le tout à l'exception de la mèche qui était plus courte, à ce que je crois, et qui devrait être plus cassée par le bout.

D. A *Boireau :* Reconnaissez-vous ce foret qui a été saisi chez M. *Vernert,* comme étant celui avec lequel vous êtes sorti le 26 juillet?

R. Il y a des forets pareils chez M. *Vernert;* je ne me rappelle pas si c'est avec celui-là que je suis sorti.

D. Je vous rappelle qu'une déposition très-grave a établi que, sur votre propre affirmation, vous étiez sorti avec ce foret, pour l'employer à l'usage auquel il a servi. Persistez-vous, malgré cela, dans vos dénégations?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Fieschi :* Vous avez déclaré que, le lundi 27, entre sept et huit heures du soir, *Boireau,* envoyé par *Pepin,* est passé devant vos fenêtres, sur un cheval appartenant à *Pepin,* afin que vous pussiez établir le mirage de votre machine. Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui, Monsieur; je n'ai pas vu *Boireau,* moi; mais c'est lui qui m'a dit qu'il était passé à cheval, devant ma fenêtre, au lieu de *Pepin* qui était malade et qui l'avait envoyé à sa place. Je fus même étonné que *Boireau* fût au courant de mon affaire, car il n'avait jamais rien su de ma part.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai rien à dire.

D. Vous ne vous souvenez pas que *Pepin* vous ait rien dit, et vous ait envoyé, sur le boulevart, à sa place?

R. Non, Monsieur; je ne connais pas M. *Pepin,* je ne l'ai jamais vu, si je l'ai vu, ça été sans le connaître. Ce n'est pas un jeune homme comme moi qui fréquente des gens âgés.

D. Je vous fais observer que *Pepin* n'a que 35 ans, et que *Fieschi,* avec lequel vous étiez très-lié, a 40 ans.

Digitized by Google

R. Si j'étais lié avec *Fieschi*, c'est que sa position m'avait intéressé. Il avait une pension du Gouvernement qu'on lui avait retirée; je lui avais ouvert mon cœur, je serais venu volontiers à son secours si je l'avais pu : voilà comment j'étais lié avec lui.

D. Je vous rappelle que, sur ce fait encore, il existe une déposition formelle d'un témoin auquel vous vous seriez vanté d'avoir fait ce dont vous vous défendez aujourd'hui.

R. Je n'ai qu'une chose à dire; c'est que je suis innocent. S'il y a d'autres complices, c'est à vous de les chercher. Ce n'est jamais moi qui livrerai un père de famille; j'ai trop d'humanité pour cela.

D. A *Fieschi:* Persistez-vous à dire que, le jour de votre attentat, vous avez rencontré *Boireau* sur le boulevart, parallèlement à la rue Charlot, mais du côté de votre maison, se promenant avec un individu ayant des moustaches noires, très-épaisses, et qu'il vous dit, à voix basse, de manière à ne pas être entendu de son compagnon au moment où vous vous êtes séparés ; « Nous serons tous là, et nous attendrons l'affaire. »

R. Oui, Monsieur; mais j'ai déclaré, en même temps, que je ne connais pas l'individu qui était avec *Boireau*, et que je ne l'ai jamais vu que cette fois-là.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. Ce n'est pas moi qui lui ai dit cela.

D. Qui est-ce donc qui aurait tenu ce propos?

R. Je ne sais pas.

D. Est-ce la personne avec laquelle vous étiez?

R. Je n'en sais rien.

D. Votre réponse donne à penser que quelqu'un a tenu ce propos, que vous le savez et que vous ne voulez pas le dire.

R. Il ne faut pas attacher trop d'importance aux paroles qui peuvent échapper à un ouvrier aussi peu instruit que moi.

D. Quelle était la personne avec laquelle vous étiez au moment où *Fieschi* vous a rencontré?

R. J'étais seul.

D. N'étiez-vous pas avec *Martinault?*

R. Non, Monsieur.

D. Cependant vous avez été ce jour-là sur le boulevart avec *Martinault?*

R. Oui, Monsieur; mais c'était sur le boulevart des Italiens: c'est-là que *Suireau* nous a vus.

Et a, chacun des inculpés, signé avec nous et le greffier en chef adjoint de la Cour, après lecture faite.

Et à l'instant nous avons fait amener devant nous le nommé *Pepin*, après avoir fait retirer le nommé *Boireau*, et nous avons adressé à *Fieschi*, en sa présence, les questions suivantes :

D. Persistez-vous à déclarer que vous étiez convenu avec *Pepin* et *Morey* que *Pepin* devait passer à cheval devant vos fenêtres, le 27 juillet, entre sept et huit heures du soir, afin que vous pussiez ajuster votre machine et en prendre le point de mire?

R. Oui, Monsieur; mais il n'est pas venu.

D. A *Pepin:* Qu'avez-vous à dire?

R. C'est un mensonge.

D. A *Fieschi:* Persistez-vous à déclarer que, le 27 juillet, vers dix heures du soir, *Boireau* vous a dit, au café des Mille-Colonnes, que *Pepin* l'avait envoyé à sa place pour passer devant vos fenêtres sur un cheval appartenant à *Pepin*; que lui, *Boireau*, était en effet passé à cheval devant vos fenêtres à l'heure dite, et qu'il vous donna pour motif de cette commission, à lui donnée par *Pepin*, l'état de maladie dans lequel celui-ci se trouvait?

R. Oui, Monsieur; *Boireau* me l'a dit.

D. A *Pepin:* Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai rien à répondre.

D. Vous n'avez aucune explication à donner?

R. Non, Monsieur; je le ferai plus tard.

D. Étiez-vous malade, en effet, le 27 juillet?

R. Non, Monsieur; je ne suis jamais bien portant, mais je n'étais pas au lit.

D. Où étiez-vous ce soir-là?

R. Je crois que j'étais chez moi.

Digitized by Google

Et a, chacun des inculpés, signé avec nous et le greffier en chef adjoint de la Cour, après lecture faite.

Et à l'instant, ayant fait retirer le nommé *Fieschi*, nous avons donné l'ordre d'amener devant nous le nommé *Boireau*, auquel nous avons demandé, en lui représentant *Pepin*, s'il le connaissait et s'il l'avait vu quelque part?

Boireau répond : Je ne connais pas monsieur; je ne l'ai jamais vu.

Nous avons ensuite demandé à *Pepin*, en lui représentant *Boireau*, s'il l'a vu quelque part et s'il le reconnaît.

Pepin répond : Je ne crois pas avoir vu monsieur; si je l'ai vu une fois, je ne le reconnais pas.

Et a, chacun des inculpés, signé avec nous et le greffier en chef adjoint de la Cour, après lecture faite.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 30e.)

27e interrogatoire subi par *Fieschi*, le 7 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Hier, dans sa confrontation avec vous, lorsque vous avez rappelé à *Boireau* les paroles qu'il vous avait dites, sur le boulevart, une heure avant l'attentat, il vous a répondu sur-le-champ? Ce n'est pas moi qui vous ai dit ces paroles : ce qui donnerait à penser qu'un autre aurait pu les dire de son côté ou en même temps que lui. Vous rappelez-vous, en effet, avoir rencontré en ce moment un autre individu que *Boireau* qui a pu vous tenir ce langage?

R. Boireau était avec un autre individu en habit noir, des moustaches noires très-fournies, brun, d'une taille de un mètre soixante-dix centimètres à peu près. Ce n'est pas lui qui m'a dit ces paroles, c'est bien *Boireau;* mais je ne doute pas que ce dernier fût au courant de ce qui devait arriver et qui se préparait. En les quittant, je les ai vus contents tous les deux, et je les perdis bientôt de vue.

D. Boireau vous a-t-il nommé cet individu; vous a-t-il donné quelque indication de ce qu'il pouvait être?

R. Je ne me souviens pas que *Boireau* m'ait dit son nom; mais je

Digitized by Google

me souviens qu'il me dit que c'était un de ses amis, avocat et chef de section. Si je le voyais, je pourrais le reconnaître.

D. D'après la mission que *Pepin* avait donnée à *Boireau* de le remplacer sur le boulevart et de passer à cheval sous votre fenêtre le 27 au soir, on doit présumer qu'il le connaissait beaucoup. Est-il à votre connaissance que *Boireau* allât chez *Pepin?*

R. Il y a été une fois avec moi. *Pepin* même me dit qu'avec ces jeunes gens il fallait être discret. Cependant lui n'en a pas fait autant, puisque, le 27 au soir, *Pepin* lui-même devait venir, et soit par lâcheté ou par peur, il y a envoyé *Boireau,* que cependant je ne vis pas, mais *Boireau* lui-même vint me le dire le soir, au café des Mille-Colonnes.

D. Croyez-vous que, dans la maison de *Pepin,* il y ait des personnes qui puissent reconnaître *Boireau?*

R. Oui, Monsieur, *Pepin* a trois garçons. Il y en a deux qui sont toujours dans le magasin : le plus jeune est son neveu. Ces deux-là doivent avoir vu *Boireau :* ils peuvent ne pas le connaître par son nom, mais ils devraient le reconnaître : *Boireau* a été avec moi chez *Pepin* une fois. Nous avons bu de l'eau-de-vie et causé beaucoup ensemble ; et bien certainement il y est retourné le 27, puisqu'il remplaça *Pepin* dans la promenade qu'il devait faire à cheval. Il doit être connu aussi par le garçon qui dirige le manége et qui a dû seller le cheval sur lequel il est monté le 27 au soir. Ce même jour que nous fûmes chez *Pepin,* en sortant de chez lui, nous fûmes chez *Dècle,* parce que j'avais chargé *Dècle* d'aller chez la femme *Petit : Dècle* cadet, celui qui reste rue Moreau, n° 11, pourrait sûrement le reconnaître. *Dècle* savait que plusieurs fois, en sortant de chez lui, j'allais chez *Pepin,* mais il ne me conduisait jamais que jusqu'à la porte, *Pepin* ne se souciant point que j'amenasse des étrangers chez lui; seulement il y entra quelque fois pour boire des petits verres; mais *Dècle* peut certifier que j'allais souvent chez *Pepin.* Bien souvent je le faisais rester à quelques pas de la porte avant d'entrer. Je le reprenais après, ou il s'en allait chez lui.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 31e.)

28e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 8 octobre 1835, devant M. Jourdain, juge d'instruction, délégué.

Nous avons représenté à *Fieschi* les nommés Claude *Ginet* et *Gizard*, tous deux commissionnaires à la porte de *Pepin*, et lui avons demandé si ce sont ceux-là qu'il a dit connaître. *Fieschi* a dit :

Je reconnais parfaitement celui qui a dit se nommer *Ginet* : je ne connais pas l'autre. Le deuxième commissionnaire que je connais et qui m'a souvent décrotté mes souliers, est un homme d'au moins quarante-huit à cinquante ans, brun et grand : je connais ces deux commissionnaires parce que souvent ils me décrottaient mes souliers. Il y a aussi dans la maison de *Pepin* une couturière, blonde et dont je ne sais pas le nom, d'une grande taille et âgée d'environ vingt-quatre à vingt-cinq ans; elle demeure au troisième ou quatrième étage, et elle m'a vu souvent chez *Pepin* ; elle m'y a vu aller et venir, et manger à la table de *Pepin*.

Pour preuve de mes relations plus particulières avec *Pepin*, je vais vous donner la description de l'intérieur de sa maison.

Le magasin est à l'angle de la rue du faubourg Saint-Antoine; à côté se trouve une seconde porte qui est l'entrée du magasin à couleurs, la cave est à gauche en entrant dans le magasin d'épiceries. Vis-à-vis de la porte en entrant, existe dans le fond du magasin une espèce de cave où l'on met des marchandises qui ont besoin d'être au frais. Le bureau de *Pepin* est à droite en entrant, il est vitré en dedans de la boutique; le comptoir se trouve à droite du même côté que le bureau. La séparation du bureau est vitrée : une petite fenêtre qui est dans le bureau découvre la place où sont les voitures; il y a un petit guichet qui donne dans le magasin pour recevoir l'argent et qui peut avoir dix-huit à vingt pouces de hauteur sur douze ou quatorze de largeur. Un autre petit guichet à recevoir, communique dans le magasin à couleurs. Il existe également dans ce bureau une porte communiquant dans le magasin à couleurs. Un escalier qui est dans le magasin d'épiceries conduit à la chambre à coucher de *Pepin*. Son lit est à droite en entrant dans la chambre. A côté du lit se trouve une alcove; sa bibliothèque est presque en face la porte, entre la fenêtre qui regarde la place de la Bastille et l'angle qui se trouve en face de la porte. Au fond, à droite, il y a un petit

Digitized by Google

cabinet. Au bas de l'escalier qui conduit à la chambre de *Pepin*, à deux pieds et à droite de cet escalier, se trouve une porte; après cette porte se trouvent quelques marches, puis à droite un escalier qui conduit à la cuisine de *Pepin*. Dans cette cuisine existe une croisée qui a vue sur la place de la Bastille. A droite se trouve un garde-manger sur lequel existe un marbre grossier, blanchâtre avec des nuances rougeâtres, d'un pouce environ d'épaisseur : les fourneaux sont à gauche au fond de la cuisine. En sortant de la cuisine se trouve l'escalier qui monte aux étages supérieurs. Après avoir monté quelques marches, se trouvent des lieux d'aisances fermés par une petite porte à loquet. En montant quelques marches ensuite, on trouve des chambres numérotées. En arrivant de plein-pied vis-à-vis les chambres, se trouve une porte à droite aussi numérotée et qui ne s'ouvre pas; mais en face la personne qui aurait cette dernière porte à sa droite, se trouve une autre porte numérotée et qui s'ouvre; elle donne entrée dans une chambre qui a deux croisées ayant vue sur la place de la Bastille. Dans cette chambre se trouvent des tableaux percés de balles et qui ont été percés ainsi dans le mois de juin, c'est au moins ce que m'a dit *Pepin*, qui m'a dit aussi qu'une balle avait frappé le cadran d'une pendule qui se trouvait sur la cheminée de cette même chambre. En entrant dans cette chambre se trouve une porte à droite qui a entrée dans une chambre de forme triangulaire ayant une croisée dans son angle aigu. Dans cette chambre triangulaire est un lit à gauche près la porte et appuyé au mur de séparation des deux chambres. Il y a une cheminée à gauche en allant vers la croisée. En sortant de cette chambre, à droite en entrant dans la première chambre, se trouvent une commode, un secrétaire, et ensuite une cheminée toujours à droite. Dans une chambre qui est dans les mansardes se trouvent trois lits des garçons: sur le même carré, aux mansardes, existe une pièce où *Pepin* met ses graines et quelques ustensiles.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 32°.)

29° Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 9 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Je vous représente une planche, qui faisait partie de votre

machine, sur laquelle était posée l'extrémité des canons de fusil, et qui ne faisait pas partie des bois que vous avez achetés sur le quai de la Rapée, et dont vous avez donné la description très-exacte; pourriez-vous dire d'où provient cette planche, et comment vous vous l'êtes procurée?

R. C'est une planche qui a été placée dans le placard qui se trouve dans la première pièce, et qui formait l'étagère du bas de ce placard. Pour compléter mes déclarations et ne rien laisser d'incertain, je dois dire qu'un des morceaux de bois de hêtre, que j'avais achetés sur le quai de la Rapée ne s'étant pas trouvé propre à l'usage que j'en voulais faire, je l'ai remplacé par un morceau de bois en chêne que j'ai acheté chez *de Brandt*, menuisier, que je connaissais depuis deux ans, parce qu'il avait lui-même acheté les bois du moulin de Croullebarbe. Il me connaissait probablement sous le nom de *Petit*. Il demeure dans une rue qui vient après la rue d'Angoulême, en suivant la rue des Fossés-du-Temple, la première à gauche.

D. Vous souvenez-vous de deux individus que vous avez connus lorsque vous portiez le journal *la Révolution*, et avec lesquels vous vous trouviez au corps législatif à l'instant où vous alliez chercher les minutes pour la composition du journal?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous rappelez-vous leurs noms?

R. Je ne me rappelle que le nom d'un seul, mais il pourra donner le nom de l'autre: c'est le nommé *Ortez*, qui était garçon de bureau à ce même journal. Il demeurait, je crois, tout recemment, rue du Bac, n° 36 *bis*, où il était portier. Il a été depuis employé au journal *le Polonais*.

D. Ces hommes-là n'étaient-ils pas très-ennemis du Gouvernement?

R. On faisait du napoléonisme; mais, du reste, ces gens n'étaient pas bien dangereux. L'un d'eux, d'ailleurs, aurait été plutôt carliste qu'autre chose.

D. Vous souvenez-vous avec quel instrument vous avez fait les entailles qui se trouvent dans la planche que je viens de vous représenter; il paraîtrait que ce serait avec une scie très-fine?

Digitized by Google

R. C'était avec une petite scie appartenant à un fabricant de billards, qui demeure en bas. Je ne sais pas même si je la lui ai rendue ou si elle n'a pas été détruite dans le désastre.

D. Le serrurier chez lequel vous avez fait faire les barres de fer qui vous étaient nécessaires, n'était-il pas le serrurier de *Pepin?*

R. Je ne le sais pas; je sais même que c'était un autre serrurier qui travaillait à son manége. J'ai été chez celui-là au hasard, et parce que d'ailleurs il était sur ma route quand j'allais au faubourg.

D. Avant de vous fixer sur le choix du logement que vous avez pris boulevart du Temple, en avez-vous vu beaucoup d'autres?

R. Je n'en ai vu qu'un seul autre, encore n'y suis-je pas monté; j'ai envoyé le lendemain *Morey* le visiter.

D. Où était-il situé?

R. C'est sur le boulevart des Filles-du-Calvaire après la rue de ce nom, en allant vers la Bastille, et à main droite. C'est au coin d'une rue. M. le propriétaire de la maison ou de l'appartement est un ferblantier dont l'étalage est au bas de la maison.

D. A quel étage était cet appartement?

R. Au troisième, à ce que je crois; c'est à une dame que j'ai parlé.

D. *Morey* n'a donc pas trouvé ce logement convenable?

R. Non, Monsieur; *Morey* n'a pas trouvé ce local convenable.

D. Vous souvenez-vous d'avoir tracé sur le papier, depuis que vous êtes ici, un plan des différentes localités sur lesquelles on pourrait placer des machines dangereuses : ces localités étaient prises au Carrousel, en face de la rue de la Paix, sur le boulevart, sur la route de Neuilly. Que vous proposiez-vous en faisant ce tracé?

R Mon but a été, en faisant ce tracé pour M. *Lavocat,* de donner un avertissement sur les précautions que la police devait prendre quand le Roi était dans le cas de circuler et c'est pour cela que j'ai indiqué quelques situations qui m'ont paru mieux faire connaître la nature de celles qu'il importait de surveiller en pareil cas.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 32.)

Digitized by Google

Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 9 octobre 1835, devant M. Jourdain, juge d'instruction, délégué.

Nous nous sommes transporté à la Conciergerie, et nous sommes monté à la chambre de *Fieschi* pour lui représenter un commissionnaire qu'il nous avait indiqué. *Fieschi* nous a fait spontanément la déclaration suivante :

Le 27 juillet dans la soirée, entre dix heures et onze heures, j'étais au café Périnet avec le garçon de café et un autre jeune homme que je voyais pour la première fois; nous avions pris une demi-tasse de café chacun, que j'avais payée, et j'avais une discussion politique avec ce jeune homme. Dans ce moment, *Boireau* survint; il portait un chapeau gris; il prit un petit verre, et nous partîmes aussitôt après. Le garçon de café se rappellera sans doute cette circonstance, et pourra peut-être reconnaître *Boireau*.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 34e.)

30e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 13 octobre 1835, devant M. Gaschon, juge d'instruction, délégué.

D. Vous avez commis une erreur en disant que la planche échancrée, qui a fait partie de la machine, était une tablette de l'armoire qui est dans la première pièce de votre logement. Nous nous y sommes transporté, nous avons présenté la planche à l'armoire, et nous avons reconnu qu'elle a cinq pouces et demi de trop de longueur pour y être placée.

R. Je croyais bien que cette planche en provenait; vous avez dû voir qu'il y manquait une tablette du bas.

D. Effectivement, il manque à cette armoire, dans le bas, une tablette dont le bois est de la même qualité que la planche échancrée, et qui est dans la chambre sur le devant; il est possible que vous ayez cru avoir employé cette tablette, qui aurait été trop courte pour l'usage que vous en vouliez faire. Il reste à savoir où vous auriez pris la planche dont il s'agit.

Digitized by Google

R. Elle s'est trouvée dans la maison, j'en suis certain parce que je n'ai pas apporté de planches de dehors; elle peut avoir été laissée dans mon logement par le locataire qui m'a précédé. C'était un peintre.

D. Il existe aussi deux vieilles planches dans la chambre qui donne sur le boulevart; sauriez-vous d'où elles proviennent?

R. Je les ai prises au grenier, et je m'en suis servi pour assurer la machine de manière qu'elle ne puisse pas reculer.

Nous avons représenté à *Fieschi* la planche échancrée et deux petits morceaux de planches que nous avons trouvés dans sa chambre. Nous lui avons fait observer qu'ils s'adaptaient l'un avec l'autre, et tous les deux avec la planche échancrée, de manière à ce qu'il soit évident que les trois morceaux n'ont fait qu'une seule et même planche, ce qui est encore démontré par la circonstance que le bas de la lettre *n* se trouve sur l'un des petits morceaux, et le bas du chiffre 27 sur l'autre.

Fieschi reconnaît avec nous que les deux morceaux trouvés dans sa chambre ont fait une seule planche avec celui qui a des échancrures.

Ce dernier morceau ne portant pas d'étiquette, nous avons jugé à propos qu'il y en fût mis une; elle y a été, en conséquence, attachée avec une ficelle dont les deux bouts ont été réunis et scellés de notre sceau sur ladite étiquette qui a été signée par le prévenu, nous et le greffier.

Fieschi, dans un entretien que nous avons avec lui, au sujet de la demande qu'il nous avait faite, d'un plan de Paris, trouvé dans sa malle, et sur lequel est indiqué l'itinéraire des voitures en commun, nous dit qu'il peut s'en servir pour perfectionner son travail, et il ajoute qu'il avait fait pour *Pepin* le dessin d'une machine à broyer les couleurs, qu'il a fait exécuter; je pense qu'il s'en est servi, ajoute *Fieschi*.

D. D'une part, en comparant votre caractère avec ce qu'on peut juger de celui de *Pepin* et de celui de *Morey*; d'une autre part, en considérant la haute et funeste portée de votre projet, je ne m'explique pas comment l'influence des deux hommes que je viens de nommer, aurait pu suffire, soit à vous le faire concevoir, soit à vous le faire accomplir?

Digitized by Google

R. Je leur avais donné ma parole; je leur avais des obligations depuis que j'étais poursuivi, et le rang d'un homme n'est pour moi d'aucune considération quand il s'agit de tenir une parole donnée; si je n'avais été leur débiteur que d'une somme d'argent, j'aurais pu m'acquitter, mais il s'agissait d'une dette du cœur. Toutefois, ayant mieux connu *Pepin*, qui faisait le républicain et qui était aristocrate, qui n'avait pas eu le courage de mettre le feu à la traînée de poudre que nous avions faite pour l'expérience de notre machine, qui était dominé par son intérêt, et qui avait livré notre secret à un jeune homme tel que *Boireau*, venu à cheval à sa place sur le boulevart, le 27 juillet au soir, en face de ma croisée pour l'ajustement des canons; si j'avais eu ce qui m'était dû par Isidore *Janot* et *Salis*, je me serais libéré envers *Pepin*, et j'aurais été heureux de renoncer à mon projet.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 35°.)

31° interrogatoire subi par *Fieschi*, le 23 octobre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué.

D. Vous avez demandé à faire de nouvelles déclarations; sur quels faits désirez-vous être entendu?

R. J'ai oublié de vous dire que lorsque *Pepin* et *Morey* réglèrent ensemble, quelques jours avant l'événement, le compte de toutes les dépenses occasionnées par le projet que nous avions conçu, il fut convenu entre eux que ces dépenses seraient supportées pour moitié par chacun d'eux. Seulement *Morey* fit observer qu'il m'avait déjà remis 20 francs pour la malle et pour les arrhes des canons; que de plus il avait vendu à *Pepin* un harnais ou autre objet de sa profession du prix de 25 francs; qu'enfin il m'avait donné 10 ou 12 francs, et qu'il fallait défalquer ces sommes du compte général.

D. A combien croyez-vous que s'élèvent les sommes ainsi défalquées?

R. Elles doivent s'élever à 55 ou 57 francs.

D. Où ce compte a-t-il été réglé?

Digitized by Google

R. Près des arches du pont d'Austerlitz, en amont, ainsi que je l'ai déjà déclaré; une conversation d'environ une heure eut lieu à ce sujet dans cet endroit entre *Pepin, Morey* et moi, le soir vers huit heures. C'est dans cette conversation que le compte dont il s'agit fut arrêté entre nous, et que *Pepin* et *Morey* convinrent de supporter par moitié la dépense. Quelques jours après, étant chez *Pepin*, celui-ci me montra ce compte écrit sur un petit papier, ou plutôt me le lut, en me demandant si je me rappelais avoir reçu diverses sommes qui y étaient portées; il semblait par là vouloir contrôler le compte de *Morey*.

D. Vous rappelez-vous le chiffre précis de ce compte?

R. Non, Monsieur; seulement je crois qu'il se rapproche de 500 francs, plutôt moins que plus.

D. Quand avez-vous vu *Boireau* pour la dernière fois?

R. Le 28 juillet dans la matinée; c'est alors que j'ai eu avec lui la conversation dont j'ai déjà parlé. Je me suis rappelé, depuis, une circonstance qui m'a frappé dans le moment : *Boireau* me dit que *Pepin* n'était pas généreux; que dans une pareille circonstance on ne devait rien avoir à soi, et que *Pepin* ne lui avait pas demandé, lorsqu'il l'avait vu la veille, si lui, *Boireau*, avait besoin de quelque chose, ajoutant que *Pepin* ne lui avait offert ni un verre d'eau-de-vie ni une pièce de 100 sous. *Boireau* me demanda alors si je n'avais pas quelques sous sur moi, et il accepta une pièce de 20 sous que je lui donnai, en sorte qu'il me resta 6 francs 7 sous et 3 liards qui doivent avoir été saisis sur moi.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 36e.)

32e interrogatoire subi par *Fieschi*, le 26 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez déclaré que *Pepin* et *Morey* avaient dressé ensemble un compte de l'argent qui vous avait été remis dans le but de procurer l'exécution de votre attentat; vous avez dit approximativement la somme à laquelle devait se monter la totalité de ces dépenses. Avez-vous quelque moyen de retrouver dans votre mémoire cette somme avec plus de précision?

Digitized by Google

R. *Morey* et *Pepin* m'ont dit que cette somme montait à près de 500 francs.

D. Je crois me souvenir que dans un de vos précédents interrogatoires vous aviez évalué cette somme à un peu plus de 500 francs?

R. Je leur ai dit que ce dont j'avais besoin pour me loger et pour la machine ainsi que pour les fusils, devait coûter 500 francs, parce que si l'on ne pouvait se procurer des fusils, il fallait bien les acheter. J'avais compris aussi dans la dépense un lit que je n'ai pas eu besoin d'acheter, ainsi que je l'ai déclaré, ce qui a diminué un peu la dépense.

D. N'avez-vous pas dit que *Pepin* avait écrit ce compte sur une feuille de papier?

R. Oui, monsieur, mais pas en ma présence.

D. Vous souvenez-vous d'avoir vu cette feuille de papier?

R. Oui, monsieur, mais je ne pourrais pas la reconnaître d'une manière certaine. *Pepin* me l'a montrée en me demandant si j'avais effectivement reçu de *Morey* les sommes qui y étaient portées, mais il ne me l'a pas donnée à lire.

D. Reconnaissez-vous sur la feuille que je vous représente les sommes qui y sont inscrites comme exprimant le détail de celles que vous avez reçues?

R. Non, Monsieur; j'ai reçu en différentes fois 40 francs pour mes dépenses personnelles, puis 150 francs ou 118 francs pour mon mobilier et mon loyer. Je ne vois sur cette feuille aucune de ces sommes.

D. Dans la colonne qui est sur cette feuille, et dont l'état forme 525 francs, reconnaissez-vous quelque chose qui ait trait aux sommes qui vous ont été remises?

R. Cette somme peut être approximative de ce que j'ai reçu.

A cet instant nous avons représenté à *Fieschi* un dessin informe saisi chez *Pepin*, et nous lui avons demandé s'il l'avait vu dans les mains de ce dernier.

Fieschi répond qu'il n'a pas vu ce dessin dans les mains de *Pepin*, et qu'il ne sait pas dans quel but il a été fait.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 37e.)

Digitized by Google

33e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 28 octobre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction délégué.

D. Dans un précédent interrogatoire vous avez parlé du comte Gustave de *Damas* que vous avez dit avoir connu à l'armée. Vous rappelez-vous à quelle époque et dans quelles circonstances vous avez fait sa connaissance?

R. J'ai connu le comte Gustave de *Damas* à la fin de 1812, dans la campagne de Russie; c'est à Polosk, en Pologne, dans un moment où nous battions en retraite. Il était alors, à ce que je crois, aide de camp du maréchal *Soult*, et moi j'étais sergent dans le régiment du colonel *Franceschetti*. A la tombée de la nuit, nous fûmes obligés de nous réfugier à Polosk; il avait tombé beaucoup de neige, et il nous aurait été impossible de marcher en avant pour chercher d'autres redoutes. Il y avait avec nous un commandant corse dont j'ai oublié le nom et qui sert aujourd'hui dans le 8e léger. Nous restâmes là jusqu'au jour; personne ne se coucha, parce qu'on savait que les Cosaques étaient partout. Le matin, à la pointe du jour, un paysan nous avertit que les Cosaques arrivaient et nous n'eûmes que le temps de prendre les armes. Le comte de *Damas* était l'officier le plus élevé en grade qui se trouvait avec nous; il me détacha pour aller voir s'il était possible de reconnaître le nombre des ennemis et leur position. Il me dit : « Sergent corse, prenez dix hommes, sortez tout de suite, et « tâchez de me dire en quel nombre sont nos ennemis et quelle direc- « tion ils prennent. » Je partis aussitôt et je découvris environ quatre-vingts ou quatre-vingt-dix Cosaques. Je m'en revins ensuite au village et je donnai à M. de *Damas* mon avis sur les moyens d'attaquer les cosaques. Nous sortîmes alors et, quoique nous ne fussions que cinquante, nous fîmes vingt-deux prisonniers, nous en tuâmes ou blessâmes un certain nombre, et nous mîmes en déroute le reste. Vers les huit heures du matin, ce même jour, l'affaire fut terminée et chacun rejoignit son corps d'armée. Depuis cette époque je n'ai plus revu M. Gustave de *Damas* jusqu'à la chute de l'empire, en 1815. Il était alors poursuivi par la dynastie déchue, et il se réfugia en Corse où il resta caché pendant vingt-huit mois. Il fut absous, j'ignore comment, et il rentra librement en France. J'oubliais de dire que, pendant son séjour en Corse, j'ai eu occasion de le voir, mais étant parti le

28 septembre, veille de Saint-Michel, avec le prince *Murat*, pour l'expédition de Calabre, je n'ai pas eu d'autres relations avec lui. En 1830, après la révolution de juillet, je le rencontrai à Lyon, vers la fin d'août. Il m'engagea à partir pour Paris où il devait se rendre aussi. En effet, je vins à Paris où nous nous rencontrâmes vers le mois d'octobre. Il demeurait alors rue des Vieux-Augustins, où il m'engagea à aller le voir, ce que je faisais continuellement. Un jour il me dit qu'il voulait me présenter à M. *Baude*, alors préfet de police, auquel il avait déjà parlé de moi, et qui lui avait dit de m'amener chez lui. Je fus avec lui chez M. *Baude;* nous causâmes long-temps ensemble, tous les trois, dans le cabinet du préfet. M. *Baude* dit : « Eh « bien, je m'emploierai pour le faire passer officier à Alger. » M. de *Damas* répondit qu'il avait le projet d'organiser la légion Lafayette, qu'il avait vu à ce sujet le Ministre de la guerre qui l'avait chargé de préparer un plan d'organisation, que moi-même je travaillais avec lui à ce plan. Cette légion devait s'intituler : *Légion Lafayette, les éclaireurs des frontières.* M. de *Damas* dit alors que si M. *Baude* pouvait, en attendant, me donner de l'emploi et me confier quelque mission délicate, il me connaissait capable de me tirer d'affaire. M. *Baude,* avant de sortir, me donna 50 francs, en me disant : « Puisque vous êtes un brave, acceptez cela de ma part. » En me disant ces mots, M. *Baude* ajouta que, si je pouvais rendre quelques services, il aurait recours à moi. Je continuai à voir M. de *Damas* tant qu'il resta à Paris, bien que le projet de former la légion dont j'ai parlé ne reçût point l'autorisation du Gouvernement, M. de *Damas* quitta Paris au mois d'avril 1831, et depuis ce temps-là je ne l'ai pas revu.

Plus n'a été interrogé et a signé avec nous et le greffier en chef adjoint de la Cour, après lecture faite, ajoutant : Ce fut dans le courant du mois de février 1831 que M. *Baude* fit la demande au Ministre de l'intérieur pour que je fusse chargé d'une mission en Italie. Le malheur a voulu que quelques jours après M. *Baude* quittât la préfecture de police.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 38ᵉ.)

34ᵉ Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 29 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. N'avez-vous aucune explication plus satisfaisante que celles

Digitized by Google

que vous avez données, à offrir sur quelques articles de votre carnet, qui vous a été représenté et que vous avez déjà reconnu, notamment sur l'article ainsi conçu : «21850 1850»? Voici ce que vous avez dit au sujet de cet article : «Je crois qu'on a confondu les chiffres «indiquant la date avec ceux qui expriment une somme, et que celui «qu'on a pris pour un 8 était un 1; ainsi, il resterait, à la date du 21, «150 francs 50 centimes, attendu que je pense que le nombre 18 se «rapporte aussi à une date.» Je vous fais remarquer que cette explication est bien compliquée et assez peu vraisemblable.

R. L'invraisemblance de cette explication tient à l'état de dépit où m'a jeté la vue, sur ce carnet, d'une somme aussi considérable que celle de 21,000 francs, que j'étais bien sûr de n'avoir pas reçue; mais il y a une explication qui paraîtra plus satisfaisante, et qui m'est revenue à l'esprit lorsque j'ai étudié avec plus d'attention et de calme mon carnet, et que je l'ai rapproché d'un article semblable inscrit sur l'un des livres de *Pepin,* qui m'a été représenté lors de ma dernière confrontation avec celui-ci. On voit sur ce registre, au haut d'une page, ainsi que je l'avais déclaré précédemment, une somme de 150 francs, plus une somme de 68 francs 50 centimes, toutes deux remises à *Bescher,* et dont le total forme celle de 218 fr. 50 centimes. L'erreur apparente qui résulte de l'examen de mon carnet serait donc uniquement causée par l'omission d'une virgule, qui aurait dû séparer les francs des centimes. J'ajoute que, comme cet article est écrit au crayon sur le carnet, il se peut bien que la virgule ait disparu par suite du séjour que mon carnet a fait dans l'endroit où il a été trouvé.

D. Ne pourriez-vous pas donner quelque explication sur cette circonstance singulière que plusieurs articles paraissent répétés sur votre carnet? Ainsi, on y trouve portée deux fois la dépense causée par l'achat de votre mobilier, deux fois aussi celle causée par le payement des trois demi-termes de votre loyer; cette somme de 218 fr. 50 centimes elle-même, dont il vient d'être question, s'y trouve portée trois fois comme ayant été reçue par vous. N'avez-vous pas, en effet, reçu cette même somme trois fois?

R. Il est bien évident que ces inscriptions semblables ont le caractère de doubles emplois, car je n'ai pas acheté deux fois mon mobilier, et je n'ai pas payé six demi-termes de mon loyer au lieu de trois,

Digitized by Google

que j'ai dû acquitter réellement depuis le 8 mars jusqu'à la fin de juillet : dans l'agitation d'esprit où je me trouvais, j'ai pu souvent écrire sur une page ce que j'avais déjà inscrit sur une autre.

D. Persistez-vous dans votre déclaration de n'avoir jamais reçu que 500 francs environ ?

R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas dit une fois que ce que vous avez reçu pouvait se monter à 525 francs ?

R. Oui, à peu près. J'ai déjà dit les causes qui, dans les derniers temps, me troublaient l'esprit ; et il serait bien possible que, sans le vouloir, j'eusse oublié quelques petites sommes de 10 ou 15 francs.

(Dossier Fieschi, interrogatoire, pièce 39e.)

35e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 1er novembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs et sa confrontation avec Boireau.

D. Dans un de vos précédents interrogatoires, lorsqu'on vous a demandé si vous étiez allé seul chez le sieur *Pierre*, entrepreneur de serrureries, rue du faubourg Saint-Antoine, n° 65, pour commander la barre de fer ou de forte tôle au moyen de laquelle vous vous proposiez d'assujettir les culasses de vos canons, vous avez répondu : « Je ne sais pas si j'étais avec *Boireau* ou Michel *Dècle*, pourtant je « crois plutôt que c'était *Boireau*, mais je n'en suis pas sûr ; s'il était « plus jeune que moi, c'est *Boireau*. *Dècle* est plus âgé que moi. » Il résulte de la déposition des sieur et dame *Pierre* que le plus jeune des deux individus qui sont allés chez eux le 26 juillet faire la commande dont il s'agit, peut avoir 20 à 25 ans. Or, *Boireau* a 25 ans et Michel *Dècle* en a 44. De plus, *Boireau* a été reconnu par la Dame *Pierre* qui vous a aussi reconnu et par l'un de ses ouvriers. Qu'avez-vous à dire ?

R. J'étais presque sûr que c'était *Boireau* lorsque j'ai fait ma première réponse, maintenant je m'en assure tout à fait.

D. Le sieur *Brasch*, apprenti chez le sieur *Pierre*, a déposé ainsi qu'il suit : Le Dimanche avant l'attentat deux individus sont venus à la boutique pour commander une plaque de tôle. Ils ont parlé d'abord à la bourgeoise, ils ont marqué avec de la craie sur une tôle la longueur et la largeur de la plaque, ils se sont passés la craie

Digitized by Google

l'un à l'autre. L'un des deux, celui qui était le plus âgé disait à l'autre: « Tu vois bien que ça ne sera pas bien comme ça. » Il résulte également de l'ensemble des dépositions des sieur et dame *Pierre*, que les deux individus en question auraient pris une part égale à la commande dont il s'agit. Ne résulte-t-il pas de ces témoignages que *Boireau* savait à quel usage était destinée la barre de fer qu'il allait commander avec vous?

R. *Boireau* est causeur de sa nature, il aime à se donner de l'importance, et il a bien pu en voyant le papier sur lequel j'avais tracé le dessin de la barre de fer, concourir avec moi à expliquer comment elle devait être faite. Mais il n'a rien su de positif avant le 27 au soir, où il a appris mon affaire par *Pepin*, alors même il voulut que je lui montrasse ma machine ce à quoi je ne consentis pas.

D. Ce serait donc au café des Mille-Colonnes que *Boireau* vous aurait demandé à voir votre machine?

R. C'est hors du café, lorsque nous en sommes sortis ensemble.

D. Dans quel endroit et à quelle heure précise eut lieu la remise que *Boireau* vous a faite du foret avec lequel vous avez percé trois de vos canons sur quatre qui n'avaient pas de lumières?

R. J'allai chez lui rue Quincampoix, et c'est là qu'il me l'apporta. Ce fut avant dix heures du matin, il me l'avait promis la veille au soir.

D. Vous avez dit que *Boireau* ignorait l'usage pour lequel vous empruntiez ce foret, et cependant il résulte de la déposition d'un témoin, déposition dans laquelle ce témoin a persisté en présence de *Boireau* que celui-ci lui aurait dit la veille de l'attentat qu'il n'avait point été percer des trous rue de Richelieu, comme il l'avait dit le matin, mais bien en percer à leur affaire, et que sur l'observation qu'il n'était pas resté longtemps sorti, *Boireau* aurait répondu qu'il avait pris un cabriolet. Cela semble bien indiquer que *Boireau* était bien instruit de l'usage auquel son foret devait servir?

R. Il est possible que *Pepin* l'eût mis déjà dans la confidence, et qu'il en sût plus que je ne croyais. Cela est d'autant plus probable, que j'avais dit à *Pepin* que quatre de mes canons n'étaient pas percés, et que je lui avais demandé, ainsi qu'à *Morey*, s'ils ne pourraient pas me procurer un foret.

D. Après vous être servi de celui de *Boireau*, vous rappelez-vous

Digitized by Google

à quel endroit et à quelle heure vous lui en avez fait la remise, car il l'a reporté à son magasin ?

R. Je crois me souvenir que je le lui ai rendu chez lui, vers midi ou une heure.

D. Aviez-vous l'usage d'un foret, vous étiez-vous servi quelquefois de cet instrument?

R. Oui, Monsieur.

D. Lorsque *Boireau* vous dit, le 27 au soir, qu'il était passé à cheval devant vos fenêtres, au lieu et place de *Pepin*, qui était malade, vous dit-il s'il était seul ou en compagnie d'un autre individu?

R. *Boireau* me demanda seulement, en sortant du café des Mille-Colonnes, si je l'avais vu. Je lui répondis: « Ce matin je t'ai vu, et « à présent je te vois, » ne sachant pas ce qu'il voulait me dire. Il me dit: « Tu étais convenu avec *Pepin* qu'il devait passer à cheval « devant tes fenêtres entre sept et huit heures du soir; je suis venu à sa « place. » Je fus alors ému, et les bras me tombèrent de savoir que *Boireau* était au courant de mon affaire. Je ne quittai *Boireau* qu'à onze heures et demie, et l'accompagnai jusqu'à la rue Saint-Martin, en lui disant: « Ma vie dépend de toi, et puisque *Pepin* a eu l'indiscré- « tion de te faire des confidences, je te prie de ne pas me trahir, » et lui, il me promettait de ne pas me vendre. Quoi qu'il en soit, je me suis tenu hors de chez moi presque toute la matinée du 28, parce que je craignais que *Boireau* ne me tînt pas parole. Alors aussi, je ne pouvais m'empêcher de désirer que la troupe ne vînt pas jusqu'à cet endroit et que le Roi n'eût pas besoin d'y passer, parce qu'alors j'aurais été dégagé de ma parole sans qu'on pût m'accuser de lâcheté. De plus, si la revue avait tardé, et si *Nina* était arrivée, il est plus que probable que je ne l'aurais pas quittée, et que le coup n'aurait pas eu lieu. Je dois déclarer ici, pour mieux faire connaître la situation de *Boireau*, que lui-même m'a dit que l'un des évadés d'avril, dont je n'ai pas su le nom, était venu coucher chez lui; je n'étais donc pas le seul qu'il reçût de cette manière, et on pourrait s'en assurer chez sa propriétaire.

D. Il résulte clairement de tout ce qui précède, et de tous les faits établis par l'instruction, que *Boireau* a dû avoir connaissance des préparatifs de l'attentat avant la communication que lui en aurait donnée *Pepin* le 27 au soir. D'une part, en effet, il est constant que le 27 il a fait, à l'un de ses amis, des confidences positives qui avaient pour

but de mettre celui-ci à même d'empêcher son père, qui faisait partie de la garde nationale, de se trouver sur le lieu où devait se rencontrer le péril. D'autre part, vous avez vous-même déclaré que, le 28 au matin, lorsque vous le rencontrâtes sur le boulevart, il vous dit ces propres paroles : « Nous serons tous là et nous attendrons l'af« faire. » Ces paroles indiquent suffisamment qu'il avait eu le temps de prévenir un certain nombre d'individus qui devaient, comme lui, attendre l'issue de l'événement qui se préparait. Or, ce temps ne se serait pas rencontré s'il n'en avait eu d'autre à sa disposition que celui qui se serait écoulé depuis la veille, onze heures du soir, heure à laquelle vous vous êtes séparés?

R. Je persiste à déclarer que moi je ne l'avais pas mis au courant; mais puisqu'il savait tout, je répète qu'il est plus que probable qu'avant le 27, *Pepin* avait instruit ce jeune homme.

D. *Boireau* connaissait-il *Morey*?

R. Non, Monsieur. Au sujet de *Morey*, je dois dire que le matin du 28, lorsque je le rencontrai, ainsi que je l'ai déjà déclaré, derrière la rue des Fossés-du-Temple, il me dit : « Il n'est pas étonnant que « nous n'ayons pas vu *Pepin* hier soir, pendant que nous arrangions « nos canons, puisqu'il en a envoyé un autre à sa place. Connaissez-vous « cet individu? Je lui répondis que oui, mais que j'étais étonné que « *Pepin* eût confié un pareil secret à *Boireau*, et que si ce n'était « la peur de manquer à ma parole, j'aurais renoncé à mon affaire. « J'ajoutai que je n'étais déjà pas trop content de *Pepin*. »

D. Vous êtes convenu, dans votre interrogatoire du 21 août, que le 28 juillet au matin, lorsque vous êtes allé chez *Sorba*, vous aviez quelque envie de lui confier votre affaire. Quel pouvait être alors votre but en le mettant dans votre confidence? Tous vos préparatifs étaient faits, vous n'aviez besoin de personne pour vous aider dans l'exécution matérielle de votre attentat. Votre démarche près de *Sorba* n'aurait-elle pas eu pour but de le mettre au courant de ce qui devait arriver, pour qu'il pût se tenir prêt à tout événement? Ne serait-on pas fondé à croire que d'autres démarches du même genre pourraient avoir été faites, et que votre projet aurait été connu à l'avance d'un plus grand nombre de personnes que celles dont vous avez parlé jusqu'ici?

R. Si je suis allé chez *Sorba*, c'est que j'étais déjà troublé de la

Digitized by Google

veille, quand j'ai vu que *Boireau* était au courant de mon affaire. Je cherchais un homme qui eût pu prendre de l'empire sur moi, un homme pour lequel j'eusse de l'estime. Je m'étais éloigné malheureusement de M. *Caunes*, de M. *Lavocat* et de *Desrozières;* je n'avais pas accordé mon estime à *Sorba,* car j'en suis avare. J'avais le cœur affecté de l'attentat que je devais commettre; j'ai été au moment de lui confier mon affaire; j'ai choisi, pour l'aller voir, le prétexte d'un duel, mais cela n'a abouti à rien, ma confiance en lui n'étant pas assez établie.

D. Je vous représente le canon de fusil sur lequel il paraît que s'est émoussé le foret dont vous vous êtes servi; ce qui est arrivé par la circonstance que le trou étant commencé trop près de la culasse, le foret a rencontré cette culasse à son dernier pas de vis, et s'y est ébréché. Je vous représente cette culasse et vous invite à examiner la trace qu'y a laissée le foret en s'émoussant. Je vous représente en même temps le foret, afin que vous puissiez comparer sa cassure avec la brèche qui se trouve sur la culasse. Ne résulte-t-il pas du rapprochement de ces différentes pièces, que le foret, qui vous a déjà été représenté une fois est bien celui que *Boireau* vous a prêté.

R. Je déclare m'assurer très-positivement que ce foret est celui que *Boireau* m'a prêté.

Et a signé avec nous, et le greffier en chef adjoint de la Cour, après lecture faite.

Et à l'instant nous avons fait amener devant nous le nommé *Boireau,* auquel nous avons adressé, en présence de *Fieschi,* les interpellations suivantes :

D. Persistez-vous à soutenir que vous ne connaissez pas le sieur *Pepin,* que vous ne l'avez jamais vu, ou que si vous l'avez vu, ça été sans le connaître?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Fieschi :* Persistez-vous à déclarer que *Boireau* est allé une fois chez *Pepin* avec vous; que ce jour-là vous avez bu de l'eau-de-vie et causé beaucoup ensemble, et que bien certainement *Boireau* est retourné chez *Pepin* le 27, puisqu'il l'a remplacé dans la promenade que celui-ci devait faire à cheval devant vos fenêtres?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Je vous fais remarquer qu'indépendamment de

Digitized by Google

cette déclaration de *Fieschi*, la preuve de vos relations avec *Pepin* résulte encore de ce que vous avez été reconnu par l'un des garçons de *Pepin* comme étant allé au moins deux fois chez ce dernier. Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai rien à dire, parce que ne connaissant pas *Pepin*, je ne peux pas savoir si je suis allé chez lui.

D. A *Fieschi :* Persistez-vous à déclarer que dans la soirée du 27 *Boireau* alla vous trouver au café des Mille-Colonnes, et vous apprit lui-même ce que vous ignoriez, c'est-à-dire qu'il était passé devant vos fenêtres, au lieu et place de *Pepin*, qui était malade, sur un cheval appartenant à ce dernier, afin que vous pussiez ajuster votre machine?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Je vous fais observer que lorsque vous avez été interrogé sur cette promenade à cheval, faite dans le but de faciliter l'exécution de l'attentat et révélée par vous à un témoin qui en a déposé, vous avez répondu que vous n'aviez rien à dire. N'avez-vous pas des explications plus satisfaisantes à opposer à la déclaration que vous venez d'entendre, et au témoignage du domestique de *Pepin*, qui vous a reconnu?

R. Étant parfaitement innocent de l'attentat qui a été commis, je n'ai rien à dire.

D. A *Fieschi :* Persistez-vous à déclarer que le 27 au soir, lorsque *Boireau* alla vous trouver au café des Mille-Colonnes, il vous dit que *Pepin* n'était pas généreux; que dans de telles circonstances on ne devait rien avoir à soi, et que *Pepin* ne lui avait offert ni un verre d'eau-de-vie, ni une pièce de cent sous. Persistez-vous également à déclarer qu'à ce même instant *Boireau* vous demanda si vous aviez quelque argent sur vous, et qu'il accepta une pièce de vingt sous que vous lui donnâtes?

R. Oui, Monsieur; cela est vrai. Mais ces faits ont eu lieu dans la matinée du 28 et non pas le 27 au soir.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. Cela est complétement faux. Je n'avais pas besoin de demander de l'argent à qui que ce soit, puisque mon patron m'en avait offert, et avait dit au premier commis de m'en donner le samedi, jour de payement, si j'en voulais.

D. A *Fieschi :* Reconnaissez-vous que vous étiez accompagné de *Boireau*, lorsque vous êtes allé chez le sieur *Pierre,* entrepreneur de serrureries, pour commander la barre de fer au moyen de laquelle vous vous proposiez d'assujettir les culasses de vos canons?

R. Oui, Monsieur; mais *Boireau* n'y est venu que la première fois; et en sortant nous nous séparâmes sur la place de la Bastille, et *Boireau* prit la rue Saint-Antoine. Je ne lui dis pas à quel usage cette barre de fer était destinée, quoiqu'il me le demandât.

D. A *Boireau :* Lors de votre confrontation avec la dame *Pierre,* vous avez d'abord nié que vous fussiez allé chez elle avec *Fieschi;* puis vous avez dit que vous ne vous en souveniez pas beaucoup, et vous l'avez interpellée de s'expliquer sur certaines circonstances d'où il semblerait résulter, selon vous, que votre présence dans son magasin n'aurait pas eu le motif que lui assigne la prévention dont vous êtes l'objet. Quelques jours après, lorsque je vous ai interrogé sur le même fait, vous avez dit que vous n'aviez pas accompagné *Fieschi* chez les sieur et dame *Pierre.* Comment expliquez-vous ces contradictions dans vos réponses?

R. Je vous ai dit seulement que je ne m'en souvenais pas, comme encore aujourd'hui je ne m'en souviens pas, parce que, quand une chose ne vous regarde pas, on n'y attache pas d'importance.

D. A *Fieschi :* Je vous ai déjà représenté le canon de fusil et la culasse de ce fusil, sur laquelle s'est émoussé le foret qui vous avait été aussi représenté et que vous n'aviez pas parfaitement reconnu la première fois que vous l'aviez examiné. Persistez-vous dans la reconnaissance que vous venez de faire, il n'y a qu'un moment, de ce canon et du foret dont vous vous êtes servi pour le percer?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Persistez-vous à soutenir que vous n'avez pas prêté à *Fieschi* votre foret, l'archet et la conscience qui y sont joints?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Jusqu'ici vous n'avez opposé que des dénégations, hors de toute vraisemblance, aux charges qui pèsent sur vous et qui vous ont été exposées. Ce système de défense ne saurait vous être favorable, et je ne puis m'empêcher de vous engager à en choisir un qui soit moins dangereux pour vous. Voilà que votre foret est reconnu par l'expert qui a été chargé de vérifier s'il avait en effet servi à percer plusieurs des canons de la machine infernale. L'instruc-

Digitized by Google

tion établit de plus que vous aviez des relations intimes avec *Fieschi;* que vous avez été conduit par lui chez *Pepin;* que, le 25 juillet, *Fieschi* vous a donné un pistolet provenant de l'achat, par lui fait, des canons de sa machine; que, le 26, vous l'avez accompagné chez le serrurier où vous avez commandé avec lui la barre de fer qui devait assujettir les culasses des canons; que, le même jour, vous lui avez prêté votre foret pour percer ceux de ces canons qui n'avaient pas de lumières, et vous avez fait à *Suireau* des confidences qui ne pouvaient venir que d'un homme parfaitement instruit de ce qui devait se passer; que, ce même jour encore, vous êtes allé à cheval sur le boulevart au lieu et place de *Pepin*, afin que *Fieschi* pût ajuster sa machine; et qu'enfin, le 28, dans la matinée, lorsque *Fieschi* vous a rencontré près de chez lui, sur le boulevart, vous lui avez dit que vous seriez tous là, et que vous attendriez l'affaire : avez-vous quelques explications à donner qui puissent atténuer la gravité des charges résultant contre vous de l'ensemble de tous ces faits?

R. Je n'ai rien à me reprocher; l'avenir jugera mes actions. J'ajoute que je ne suis pas sorti avec ce foret-là; celui avec lequel je suis sorti était plus gros.

D. Je vous fais remarquer que ce foret, que je vous représente, a été reconnu par votre maître comme étant celui avec lequel vous êtes sorti, et qu'il a même déclaré qu'il n'y en avait pas d'autre dans le magasin.

R. Mon maître n'a pu dire si le foret avec lequel je suis sorti était gros ou fin; il lui aurait bien été impossible de le voir.

Et a chacun des inculpés signé avec nous, et le greffier en chef adjoint de la Cour, après lecture faite.

Après avoir signé l'interrogatoire et la confrontation ci-dessus, *Fieschi* a également signé avec nous, et le greffier en chef adjoint de la Cour, les étiquettes jointes au foret et au canon que nous lui avons représentés cejourd'hui et qu'il a reconnus.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 40e.)

36e Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 4 novembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous souvenez-vous d'avoir connu un nommé *Moran?*

R. Non, Monsieur.

D. Ce *Moran* ne serait-il pas connu d'un autre de vos amis qui se nomme *Dorbessan?*

R. Non, Monsieur; je ne connais aucun de ces noms.

D. Ne connaissez-vous pas quelqu'un qui habiterait l'Isle-en-Dodon?

R. Non, Monsieur.

D. Vous devez vous souvenir que je vous ai déjà interrogé relativement à des papiers que vous auriez brûlés chez vous le 27 au soir, en présence de *Morey,* qui l'aurait dit à *Nina.* Parmi ces papiers, il devait y en avoir un auquel vous teniez beaucoup, et, sur les instances de *Morey,* vous vous êtes décidé à le détruire. Pourriez-vous donner à cet égard quelques explications et dire quels étaient ces papiers, quel était surtout celui auquel vous teniez beaucoup?

R. Les seuls papiers auxquels je tenais étaient deux lettres de *Janot,* avec lequel j'avais eu des rapports d'amitié; dans l'une de ces lettres, il me recommandait sa petite maîtresse; je crois l'avoir déjà déclaré; je brûlai ces deux lettres, dans la crainte qu'un jeune homme que j'estimais ne fût compromis si on les trouvait. Je rassemblai aussi beaucoup de papiers qui ne concernaient que moi, et je brûlai le tout.

D. Vous avez dit, dans un de vos interrogatoires, que *Pepin,* dans les premiers jours du mois d'avril, avait été demander à *Cavaignac,* détenu à Sainte-Pélagie, de lui procurer vingt-cinq fusils, demande à laquelle *Cavaignac* s'était montré disposé à satisfaire, et sur le succès de laquelle il avait donné des espérances assez positives. Mais vous avez ajouté que *Pepin* avait dit en même temps à *Cavaignac* de ne pas l'interroger sur ce qu'il voulait faire de ces fusils, parce qu'il ne pouvait pas le lui dire. Je vous fais observer que cette dernière partie de votre déclaration est semblable à celle que vous aviez déjà faite, au sujet de l'argent que vous avait remis *Pepin* pour payer ces canons de fusil et qu'il ne vous aurait donné, disiez-vous alors, que sur votre avertissement qu'il ne fallait pas vous demander ce que vous vouliez faire de cette somme, parce que vous ne pouviez pas le dire. Or, il se trouve que vous avez été depuis, et lorsque vous avez pris le parti de parler avec une entière franchise, dans le cas de reconnaître que vous n'aviez rien dit de semblable à *Pepin* et qu'il avait été dans votre pleine et entière confidence. N'en serait-il pas de même de ce que vous avez

Digitized by Google

dit sur la précaution qu'aurait prise *Pepin* en demandant à *Cavaignac* vingt-cinq canons de fusil? Expliquez-vous à ce sujet.

R. Pepin me dit qu'il savait où prendre les fusils, mais il resta quelque temps sans m'avouer le moyen dont il comptait se servir pour se les procurer; même une fois, *Morey* et moi, nous lui parlâmes tous deux, dans le but de bien savoir s'il était sûr du moyen qu'il voulait employer, parce que nous avions besoin de ces canons pour le 1er mai. Alors, il nous répondit : Ne vous inquiétez pas. Ce ne fut pas encore cette fois-là qu'il me dit que c'était *Cavaignac* qui devait les procurer. Plus tard, il me dit à moi seul : Les fusils ne manqueront pas, je crains plutôt que vous ne manquiez vous-même. Voulez-vous que je vous dise la vérité? C'est *Cavaignac* qui sait où il y en a. Je vais toutes les semaines à Sainte-Pélagie, avec une permission sous un autre nom, car, à moi, on ne me l'aurait pas donnée. — Toutes les fois donc qu'il allait à Sainte-Pélagie, à son retour de la prison, nous nous entretenions de cette affaire. Ce fut dans une de ces occasions que je lui demandai s'il avait eu l'indiscrétion de dire à *Cavaignac* quel usage nous devions faire des fusils, et comment il s'y était pris pour les lui demander. Il me répondit qu'il avait dit à *Cavaignac* d'être assez discret pour ne pas lui demander ce qu'il en voulait faire. Il ajouta même qu'il avait demandé des carabines plutôt que des fusils, parce que des carabines pourraient plus facilement être entrées chez moi. Je fais remarquer que je ne lui disais pas : il ne faut pas le dire à *Cavaignac*, parce que je ne savais pas d'abord que c'était à lui que la demande devait être faite. Lorsque j'ai su qu'elle lui avait été faite, j'ai dit : Est-ce que vous avez mis *Cavaignac* dans notre confidence? alors il me dit : Je ne le lui ai pas dit, mais voulez-vous que je lui dise? Je lui répondis que non, que cela n'était pas nécessaire; mais sa question me fit présumer que déjà il avait mis *Cavaignac* dans la confidence, et l'évasion de Sainte-Pélagie m'a confirmé dans cette pensée. J'ajoute qu'un soir, en allant chez *Pepin*, vers la même époque, je le rencontrai sur le boulevart; il était en blouse et accompagné d'un autre individu. L'ayant reconnu, je l'arrêtai; il me dit qu'il allait conduire le jeune homme avec lequel il était jusqu'au Jardin-Turc et qu'il me retrouverait en revenant. Effectivement, il me rejoignit peu de moments après, et me dit : Est-ce que vous ne connaissez pas ce jeune homme? Ayant répondu que non : C'est, me dit-il, le fils d'un député. Il avait été mis en prison dans les affaires d'avril; son père, avec lequel il est brouillé, lui a cependant envoyé 600 francs dont il n'a pas voulu user, et qu'il a

remis à *Cavaignac* pour acheter des fusils. Je sus encore de *Pepin* que ce jeune homme était musicien, et qu'il allait au Jardin-Turc pour voir s'il ne pourrait pas y être employé. Je puis encore ajouter en preuve des visites que *Pepin* faisait à Sainte-Pélagie, qu'un jour il m'engagea à l'aider à y porter un panier de vin; le panier fut rempli chez lui; il y avait une ou deux bouteilles d'eau-de-vie outre le vin. Je ne voulais pas passer le pont d'Austerlitz, ne me souciant pas d'être rencontré de l'autre côté de la rivière, où j'étais très-connu. Cependant, sur ses instances, j'osai aller jusqu'en face de la porte de la prison, où je le laissai. Peu d'instants après, il me rejoignit dans la rue de la Clef, en face de la porte d'entrée de la dette. Il avait encore son panier, et il me dit que les détenus venaient d'être transférés au Luxembourg et qu'il n'avait pu le laisser. Nous le déposâmes, en conséquence, chez *Morey*, où nous étions convenus d'aller, après qu'il aurait terminé sa visite à Sainte-Pélagie. Le panier resta chez *Morey*, jusqu'au jour où il fut porté au Luxembourg par le garçon de celui-ci, qu'il appelait familièrement son *Gas;* son nom était, d'ailleurs, *Alexandre*.

D. *Pepin* vous a-t-il quelquefois proposé de vous mettre en relation plus particulière avec la personne qu'il avait conduite au Jardin-Turc?

R. Non, Monsieur.

D. Pouvez-vous vous souvenir du nom sous lequel était donnée à *Pepin* la permission dont il se servait pour aller à Sainte-Pélagie?

R. Il ne me l'a jamais dit. Je me rappelle qu'il m'a dit une fois que *Cavaignac* avait chez lui une dette de 500 francs, ajoutant : Il faut bien que j'aille le voir, car il faut bien que *Cavaignac* trouve le moyen d'acquitter cet effet.

(Dossier Fieschi, interrogatoires, pièce 42[e].)

37[e] Interrogatoire subi par *Fieschi*, le 24 novembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile?

R. *Fieschi* (Joseph), âgé de 40 ans, mécanicien, né à Murato (Corse), demeurant à Paris, boulevart du Temple, n° 50.

D. Par arrêt de la Cour des Pairs, du 19 du présent mois, à vous signifié le lendemain, vous avez été mis en accusation, comme ayant, avec les nommés *Morey*, *Pepin*, *Boireau* et *Bescher*, concerté et arrêté la résolution de commettre un attentat contre la vie du Roi

Digitized by Google

et contre celle des membres de la famille royale; ladite résolution suivie d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution, et comme vous étant rendu coupable des crimes, 1° d'attentat contre la vie du Roi et contre celle des membres de la famille royale; 2° d'homicide volontaire commis avec préméditation et guet-apens sur les dix-huit personnes dénommées audit arrêt; 3° de tentative d'homicide commise volontairement, avec préméditation et guet-apens sur les vingt et une personnes également dénommées audit arrêt; laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de votre volonté. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense?

R. Oui, Monsieur.

D. Quel est-il?

R. J'ai choisi MM. *Parquin* et *Chaix-d'Est-Ange*.

D. Vous avez déjà obtenu la permission de communiquer avec ces Messieurs; ont-ils accepté votre défense?

R. Oui, Monsieur; moyennant que vous les auriez nommés d'office.

D. Alors, et conformément à l'article 294 du Code d'instruction criminelle, je vous désigne pour défenseurs d'office M[es] *Parquin* et *Chaix-d'Est-Ange*, avocats à la Cour royale de Paris. Je vous avertis en même temps que vous êtes libre de choisir ultérieurement un autre défenseur que ceux que je viens de vous désigner, pourvu qu'il soit membre de l'un des barreaux du royaume ou votre père ou votre frère.

Lecture faite, a signé avec nous et le greffier en chef adjoint de la Cour.

Après avoir signé, *Fieschi* dit : Je m'aperçois, Messieurs, que vous êtes à présent devant moi comme devant un homme qui est à la porte de sa fin. Quoi qu'il en puisse être, j'accepte mon sort; il vaut mieux que trois hommes comme *Pepin*, *Morey* et moi périssent, que d'exposer la société aux plus grands dangers. C'est ma conscience seule et sans provocation qui m'a conduit à dire la vérité, pour éviter à mon pays le retour des Cosaques.

Et a signé, etc.

Digitized by Google

DEUXIÈME SÉRIE.

INTERROGATOIRES DE MOREY.

MOREY (Pierre), *âgé de 61 ans, né à* Chassaigne (Côte-d'Or), *bourrelier, demeurant à Paris, rue Saint-Victor, n° 23.*

1er Interrogatoire subi, le 6 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs (1).

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Fieschi?*

R. Il y a très-longtemps; avant qu'il entrât aux vétérans. Un de mes voisins causait devant sa porte, et disait : « Voilà encore une victime de *Charles X.* » Je n'y fis pas d'abord grande attention; il entra aux vétérans; plus tard, il connut M. *Caunes,* et entra par sa protection dans une tréfilerie à Croullebarbe. Dans le temps du choléra, il a sauvé la vie à M. *Caunes.* Il y a un an il fut poursuivi; il disait que c'était pour délit politique. Je l'ai caché chez moi pendant trois mois. Après ce temps-là, je lui ai dit que je ne pouvais pas le garder plus longtemps. Un matin il est sorti et s'est procuré de l'ouvrage, je ne sais pas bien où; je ne l'ai plus revu que deux ou trois fois dans la rue, et chez moi une fois; il y a mangé.

D. A quelle époque était-il caché chez vous?

R. Au mois de novembre dernier.

---

(1) Voir aux dépositions des témoins *Faits généraux,* 4e série, la déposition de Morey, du 30 juillet 1835, devant M. Gaschon, page 132, et les interrogatoires du même en date des 31 juillet et 2 août devant le même magistrat, au sujet des recherches faites pour découvrir la malle de Fieschi, pages 136 et suivantes, 146 et suivantes.

Digitized by Google

D. A quelle époque l'avez-vous vu, depuis qu'il est sorti de chez vous?

R. Une fois, vers le mois de mars; puis en avril ou en mai. Il y a à peu près six semaines, je l'ai rencontré près de l'arsenal; il m'a dit qu'il allait faire une commission.

D. Pendant qu'il était chez vous, qui est-ce qui est venu le voir?

R. Sa femme.

D. Quelle est cette femme?

R. Elle s'appelait madame *Petit;* elle est venue cinq ou six fois. Il paraît qu'ils sont brouillés. Cet hiver je lui ai fait donner une voie de bois, qui ne m'est pas encore payée. *Fieschi* avait laissé chez nous deux chaises et une couverte qu'il voulait vendre pour se procurer quelques sols. Il a même amené quelqu'un pour les acheter, et ma femme lui en a donné le prix qu'on lui offrait; je crois 10 francs.

D. Il n'avait donc pas d'argent du tout quand il est sorti de chez vous?

R. Non, car cette femme a touché le dernier trimestre qui était dû à *Fieschi* dans sa tréfilerie; elle lui a donné dix francs seulement et l'a abandonné. Quand il était à la maison, j'ai fait plusieurs courses pour lui chez M. *Caunes,* pour l'aider à sauver des fonds qu'il avait touchés à ce qu'il paraît.

D. Vous alliez vous-même chez la femme *Petit?*

R. Je n'y suis allé qu'une fois, pour goûter du vin qu'on lui avait envoyé.

D. Qui avez-vous vu chez elle?

R. Des pensionnaires qui y mangeaient.

D. Quels étaient ces pensionnaires?

R. *Janot, Salis.* Il y en avait un troisième dont j'ai oublié le nom; mais je le reconnaîtrais si je le voyais. *Janot* est parti pour son pays au mois de janvier; il devait revenir au mois de mars; mais il y est encore. Je me rappelle maintenant le nom du troisième jeune homme, il s'appelle *Auffray.*

D. N'avez-vous pas connu Annette *Bocquin?*

R. Non, Monsieur.

Digitized by Google

D. Avez-vous connu Nina *Lassave*?

R. C'est la fille de madame *Petit*, je l'ai vue trois fois.

D. Dans quelles circonstances?

R. Je l'ai vue une fois ou deux, quand *Fieschi* était dans la tréfilerie. Je l'ai vue une fois, rue du Battoir; elle sortait de chez sa mère, et même elle n'avait pas l'air content.

D. Ne l'avez-vous pas vue plus souvent?

R. Je l'ai encore vue mercredi. *Fieschi* avait envoyé une malle, rue de Poissy, chez un fontainier. Il avait dit de ne remettre cette malle que sur mon ordre. *Nina* vint chez moi, et me dit : Vous avez reçu une malle. Je lui dis que je ne l'avais pas. Je lui ai donné 15 francs, j'ai payé 6 francs pour son loyer, et je lui ai dit, par humanité, de s'en aller à Lyon trouver son frère, et que je tâcherais de lui procurer les moyens de faire le voyage. Tout homme en aurait fait autant; en voyant la conduite qu'il a tenue avec cette malheureuse, qu'il a fait sortir de la Salpêtrière, j'ai eu pitié d'elle quand j'ai su le fin mot.

D. Qu'entendez-vous par ces dernières paroles?

R. C'est-à-dire, quand j'ai su que *Fieschi* était l'assassin.

D. Vous ne le saviez donc pas avant ce moment-là?

R. Sur mon honneur, je suis aussi innocent que vous.

D. Expliquez comment il se fait que *Fieschi* se soit confié à vous, pour reprendre cette malle déposée par lui chez un fontainier?

R. Je ne lui avais jamais vu de malle; je ne savais pas qu'il en eût. Je ne puis rien dire là-dessus.

D. Vous deviez savoir où il demeurait?

R. Je n'en savais rien. Un soir, il m'a dit qu'il travaillait à battre du plâtre; mais je n'ai pas su où cela était.

D. Êtes-vous bien sûr qu'on ne vous ait pas vu avec *Fieschi*, le lundi matin 27 juillet?

R. J'en suis bien sûr.

D. On ne vous a pas vu sous une tente, près de la maison où l'explosion a eu lieu, buvant avec *Fieschi*?

R. Non, Monsieur. Vers deux heures, ce jour-là, je suis allé à

Digitized by Google

l'église française, où l'abbé *Chatel* a officié, rue du faubourg Saint-Martin, et où étaient les décorés de juillet.

D. Avez-vous fait partie de la société des Droits de l'homme?

R. Jamais.

D. Vous avez été commissaire de quartier dans cette société?

R. Cela n'est pas; vous pouvez prendre toutes les informations possibles à cet égard.

D. N'avez-vous pas été compromis pour un fait grave en 1816?

R. Non; ce n'était pas un fait grave; c'était à Dijon, pendant que les Autrichiens y étaient.

D. N'y a-t-il pas autre chose que cela?

R. J'ai été vendu dans ce temps là, comme prévenu d'attentat à la famille Royale à main armée, par deux misérables, le nommé *Mouchet*, auquel j'ai donné plus de 150 francs pour vivre, et un nommé *Ganneton*, qui a été commissaire de police, faubourg Saint-Denis. Mais cela était faux; on l'a bien vu depuis.

D. Avez-vous servi?

R. Oui, Monsieur.

D. Dans quel corps? et pendant combien de temps?

R. J'ai servi dix ans dans un régiment de hussards, et dans le train d'artillerie, comme ouvrier.

D. Par conséquent vous vous connaissez en armes?

R. Oui, puisque je suis tireur de prix.

D. Vous savez très-bien charger un fusil?

R. Quand on est tireur, on doit savoir charger un canon de fusil.

D. Vous avez entendu dire que, parmi les canons de fusil employés par *Fieschi* il y en avait qui n'étaient pas partis.

R. Je l'ai peut-être entendu dire, mais je ne me le rappelle pas.

D. Vous l'avez dit à quelqu'un.

R. Je ne l'ai dit à personne.

D. Vous avez dit que ces canons avaient crevé, parce qu'ils avaient

été chargés par un maladroit, et que ceux qui étaient partis avaient été chargés par vous.

R. J'ai pu dire que, si la balle ne portait pas sur la poudre, le fusil ne devait pas partir, parce que j'ai éprouvé cela.

D. A qui avez vous dit cela?

R. Je crois que c'est aux exempts qui sont venus à la maison.

D. Vous l'avez dit à d'autres.

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Rappelez exactement vos souvenirs.

R. J'ai fait partie d'une société de tireurs, qui existait depuis quatre-vingts ans aux Récollets. Un jour, on tirait le prix du boni; un nommé *Demarne* avait enfoncé sa balle de six pouces; on l'appelle : il jouait; il tire son coup; le fusil a crevé, comme s'il avait été coupé avec un rasoir.

D. Ainsi vous ne niez pas avoir dit que les canons qui ont crevé, ont été chargés par un maladroit?

R. J'ai peut-être dit cela, je ne me le rappelle pas bien.

D. N'est-ce pas vous qui avez chargé les autres canons?

R. Non, ce n'est pas moi; je le nie formellement. Je serais donc son complice? Je n'ai aucune connaissance là-dedans?

D. Vous étiez dans l'intimité de *Fieschi*, vous l'avez caché chez vous, pendant trois mois, à une époque où il était poursuivi par la justice; quand il est sorti de chez vous, vous lui avez acheté les effets qu'il y avait laissés; vous avez continué à le voir; il est venu plusieurs fois chez vous depuis; vous en convenez; vous connaissez sa maîtresse; vous êtes venu plusieurs fois à son secours; la malle de *Fieschi* a été, après l'événement, déposée dans un lieu, d'où elle ne pouvait être tirée que par votre ordre; vous avez en effet retiré cette malle; vous avez établi dans une chambre une personne qui pouvait être un témoin dangereux pour *Fieschi* et vous vous êtes engagé à lui donner les moyens d'aller à Lyon; vous avez été vu le lundi, buvant avec *Fieschi*, près de son domicile, que vous ne pouviez ignorer; enfin, vous avez dit à une personne que les canons qui ont crevé avaient été chargés par un maladroit; que ce maladroit était *Fieschi*,

et que ceux qui sont partis, avaient été chargés par vous : ces faits sont bien graves?

R. Je n'ai aucune connaissance de tout ce que vous me dites. Je ne connais pas le logement de *Fieschi*; je n'ai pas bu avec lui. Je puis avoir dit quelque chose, parce que je sais ce que c'est que de charger une arme; mais Dieu me préserve d'avoir aucune connaissance de tout cela!

D. Vous qui avez été si souvent et si avant dans les confidences de *Fieschi*, vous devez savoir ce qu'il voulait faire pour se sauver après l'événement?

R. Il ne se serait pas confié à moi, s'il avait voulu faire une chose comme cela.

D. Il serait cependant naturel, d'après vos antécédents, d'après l'exaltation de vos opinions républicaines, que *Fieschi* vous eût fait part de son projet?

R. Je ne nie pas avoir des opinions républicaines, mais je ne les ai jamais fait connaître.

D. Où étiez-vous dans le moment de l'explosion?

R. Où j'étais? Est-ce que je sais à quelle heure l'explosion a eu lieu?

D. Rappelez bien vos souvenirs?

R. Je crois que j'étais à la maison, où je suis resté toute la matinée. Je ne suis sorti qu'après mon second déjeuner.

D. Où êtes-vous allé?

R. Chez *Nolland*, de qui j'ai appris que la malle était là.

D. Si vous n'aviez appris que de *Nolland* que la malle était là, vous n'auriez pas pris sur vous d'en disposer, sans un ordre exprès de *Fieschi*?

R. *Nolland* avait vu *Fieschi*, qui lui a dit de ne la donner que sur mon ordre. Le lendemain, cette jeune personne vint et me dit : « Je viens pour chercher la malle; » je lui dis : « Elle est dans tel endroit. » J'y suis allé le soir; *Nolland* était sorti. Le lendemain, j'y suis retourné, et à peine y étais-je depuis deux minutes, quand un porteur est venu la chercher.

D. Qui était allé chercher ce porteur?

Digitized by Google

R. Je l'avais vu la veille.

D. Cependant vous avez dit que vous n'aviez pas vu ce commissionnaire.

R. J'ai fait en cela un mensonge, cela est vrai, mais je n'ai agi que par humanité; je savais qu'elle était innocente.

D. Vous connaissiez tous les projets de *Fieschi*; c'était vous qui deviez l'aider à quitter Paris, en sortant par la barrière la plus prochaine; vous deviez à cet effet l'attendre dans la rue?

R. Tout ce que vous me dites là est absolument faux.

D. Vous avez dit que vous n'étiez pas de la société des Droits de l'homme. On a trouvé chez vous l'exposé des principes de cette société, distribué par elle à ses membres, le journal *Le Populaire*, un écrit du Sr *Marrast*, et un compte rendu du procès d'avril, publié de concert avec les accusés?

R. Est-ce que le premier individu ne peut pas avoir chez lui des choses comme cela? Si j'avais été de la société, j'en aurais eu bien davantage. On en a trouvé très-peu et je ne sais comment cela s'est introduit chez moi. On a dit aussi que j'étais abonné au *Réformateur*: je ne l'ai jamais eu à la maison.

D. Vous avez dit, que depuis quatre mois vous ignoriez la demeure de *Fieschi*?

R. Oui, Monsieur.

D. Cependant, il y a un individu qui est allé louer avec *Fieschi* le logement où l'attentat a été commis, qui a payé d'avance un terme du loyer de ce logement. Or, vous avez été reconnu pour être cet individu, désigné comme étant l'*oncle* de *Girard*?

R. *Fieschi* ne connaissait pas que moi. Il connaît Dieu et le diable; c'est un intrigant; il voyait une infinité de gens qui parlaient toutes sortes de jargons.

D. Comment savez-vous cela?

R. C'est lui qui me le disait.

D. Pouvez-vous nommer quelques-unes des personnes que voyait *Fieschi*?

R. Cela me serait impossible.

Digitized by Google

D. Qui a pu donner de l'argent à *Fieschi,* si ce n'est vous?

R. Si j'avais de l'argent, ce ne serait pas pour le donner; car je suis plutôt en arrière qu'en avant de mes affaires.

D. Si cela est, comment donniez-vous du bois à la maîtresse de *Fieschi,* qui ne devait pas vous inspirer beaucoup d'intérêt?

R. Je croyais en être payé; à l'époque, j'ai cru qu'elle était son épouse.

D. Persistez-vous à dire que vous ignoriez où demeurait *Fieschi,* depuis qu'il est sorti de chez vous?

R. Oui, Monsieur; j'y persiste.

D. Cependant vous l'avez vu plusieurs fois, depuis qu'il est sorti de chez vous?

R. Cela est vrai.

D. Vous l'avez connu sous le nom de *Girard?*

R. Jamais.

D. Vous voyez combien votre position est grave : pesez mûrement vos réponses; vous avez déjà fait plusieurs mensonges; mentir est un moyen de défense plus dangereux qu'utile?

R. Je suis convenu des mensonges que j'ai faits. J'ai menti pour la malle, cela est vrai.

D. Vous avez dit ne pas connaître *Fieschi* sous le nom de *Girard.* Cependant, dès le lendemain de l'événement, vous vous êtes occupé de faire remettre entre les mains de la maîtresse de *Fieschi* la malle déposée chez *Nolland,* et vous l'avez fait pour que cette fille pût se sauver et ne fût pas compromise. Or, le vrai nom de *Girard,* c'est-à-dire le nom de *Fieschi,* n'a été connu que quatre jours après. Par conséquent, vous saviez que *Girard* et *Fieschi* étaient la même personne, puisque vous avez pris vos précautions en faveur de sa maîtresse?

R. Moi, qui savais que c'était *Fieschi* lui-même qui avait remis la malle, j'étais moralement sûr qu'elle n'appartenait pas à *Girard.*

D. Ceci ne répond pas à ma question, et ne s'accorde pas avec vos réponses précédentes?

R. Je ne puis pas dire une chose qui n'est pas, puisque c'est *Fieschi*

Digitized by Google

qui avait déposé cette malle, et je ne connaissais que lui. Si j'avais su qu'il eût pris le nom de *Girard*, j'aurais fait arrêter la malle moi-même.

(Dossier Morey, pièce .)

2ᵉ Interrogatoire subi par *Morey*, le 10 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Avez-vous travaillé dans les écuries de M. le duc d'*Angoulême?*

R. J'ai connu M. *Gagnery*, qui était bourrelier de la maison; mais je n'ai jamais travaillé pour la maison.

D. N'avez-vous pas fait une magnifique selle pour une personne de la famille Royale?

R. Jamais.

D. N'avez-vous pas une marque sur le bras?

R. Oui, Monsieur; je porte un hussard tatoué sur le bras.

D. N'est-ce pas plutôt une fleur de lys?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas recommandé *Fieschi* à un nommé *Regnaudin?*

R. Oui, Monsieur; dans le moment où il a quitté la maison.

D. N'est-ce pas *Regnaudin* qui l'a placé chez *Lesage?*

R. C'est possible; mais je ne connais pas *Lesage*.

D. Sous quel nom *Fieschi* a-t-il été placé chez *Lesage?*

R. Je ne sais pas s'il a pris un autre nom. Mon neveu *Regnaudin* savait qu'il s'appelait *Fieschi;* car nous l'appellions *Fieschi* à la maison.

D. N'êtes-vous pas allé voir *Fieschi* chez *Lesage?*

R. Je ne m'en souviens pas. Je ne crois pas l'y avoir vu.

D. Dans votre dernier interrogatoire, vous avez dit que *Fieschi*, entré chez vous au mois de novembre 1834, en était sorti au mois de janvier, et que vous ne l'aviez vu que deux ou trois fois depuis ce temps-là : persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui, Monsieur.

Digitized by Google

D. Vous affirmez ne pas l'avoir vu quelques jours avant l'attentat?

R. Il y avait cinq ou six semaines que je ne l'avais vu.

D. Cependant il résulte de l'instruction, que vous êtes allé chez *Fieschi* le lundi 27 juillet, vers midi, et que ce jour-là vous avez défendu à la portière de laisser monter personne chez lui?

R. Je suis ignorant de tout ce que vous me dites là.

D. Ce même jour, à une heure environ, vous étiez encore avec *Fieschi,* buvant de la bière dans un estaminet, entre le Cirque-Olympique et la Gaieté?

R. Je jure que cela n'est pas.

D. Cependant une personne qui vous connaît bien vous a vu, et *Fieschi* lui-même en convient?

R. Si *Fieschi* avait dit cela, il serait un faussaire et moi assassin. Il peut avoir été avec quelques-uns qui aient ma ressemblance, mais pas avec moi.

D. *Fieschi* n'a pu se méprendre, et il est convenu lui-même de ce fait?

R. S'il avait dit cela, il aurait pris son bienfaiteur pour lui faire du mal.

D. Vous ne pouvez pas avoir ignoré les relations de *Fieschi* avec *Lesage,* et le nom sous lequel *Fieschi* y était entré; car *Fieschi* vous a fait vendre pour 30 francs de colle à *Lesage,* et lorsque vous êtes allé chez *Lesage,* vous avez demandé des nouvelles de *Fieschi* sous le nom de *Becher?*

R. Il est bien possible, si *Fieschi* avait pris le nom de *Becher,* que *Lesage* m'ait dit : «J'ai *Becher* ici;» il l'aura fait venir, et je l'aurai vu; c'est comme cela que les choses se seront passées.

D. Connaissez-vous Théodore *Pepin*, épicier, place de la Bastille?

R. Oui, Monsieur.

D. Ne savez-vous pas qu'il était lié avec *Fieschi?*

R. Non, Monsieur.

D. Savez-vous si *Fieschi* a logé chez lui?

R. Je n'ai point eu connaissance de cela.

Digitized by Google

D. Vous avez dit que vous n'aviez jamais fait partie de la société des Droits de l'homme?

R. Je l'ai dit, et on ne me prouvera pas que j'en aie fait partie.

D. Cependant votre nom figure sur les contrôles de la section Rome, du douzième arrondissement?

R. On peut avoir mis mon nom, mais ce n'est pas de mon aveu.

D. Vous êtes porté sur les contrôles, avec l'indication de votre profession. Dans la même section figurent votre ami *Nolland* et *Pepin,* sous-chef de la section?

R. Je nie avoir fait partie de la société; jamais on ne m'y a vu.

D. Expliquez comment il se fait que *Fieschi* ait déposé sa malle chez *Nolland,* en recommandant de ne la remettre que sur votre ordre?

R. Je suis convenu de ce fait, j'ai même dit que j'avais fait prendre la malle chez *Nolland,* et que je l'avais fait porter dans une chambre que j'avais louée pour *Nina;* mais je lui ai recommandé de ne pas l'ouvrir, mon intention étant, lorsqu'elle serait partie, d'en faire la déclaration au commissaire de police.

D. Les soins que vous avez pris de cette jeune fille prouvent que *Fieschi* vous l'avait recommandée?

R. Il ne me l'avait pas recommandée, mais elle est venue me trouver; elle m'a raconté, en pleurant, comment il l'avait fait sortir de la Salpêtrière; l'homme le plus barbare aurait fait ce que j'ai fait.

D. Si votre intention était de faire votre déclaration, quand *Nina* serait partie, comment avez-vous fait porter la malle chez *Nina?*

R. Je n'ai rien su que par *Nina,* quand la malle a été chez elle. Je ne savais pas que *Girard* était *Fieschi,* c'est *Nina* qui me l'a appris.

D. Vous venez de dire que *Nina* était venue vous trouver en pleurant. C'est chez vous qu'elle vous a prié de vous intéresser à elle?

R. Non, Monsieur; ce n'est pas chez moi qu'elle m'a dit cela. Si elle me l'avait dit, en premier, je serais allé déclarer la malle.

D. Il est évident que vous n'avez loué une chambre pour elle qu'après que vous avez connu sa position?

Digitized by Google

R. Je n'ai rien su, que quand la malle a été chez elle.

D. Comment pouvez-vous soutenir que vous avez remis à *Nina* la malle de *Fieschi*, sans savoir ce qui s'était passé? *Nina* est venue vous trouver, elle vous a dit que *Fieschi* était mort?

R. Elle ne m'a dit cela que dans sa chambre.

D. Et vous lui avez répondu: «Mon Dieu, non, malheureusement!»

R. Je n'ai pas dit cela; j'ai dit que c'était un brigand d'avoir fait ce coup-là.

D. Vous avez voulu faire semblant, avec *Nina*, de ne pas savoir que *Girard* et *Fieschi* n'étaient qu'une seule et même personne; alors elle vous a rappelé qu'elle vous avait vu buvant ensemble sur le boulevart; vous avez fait quelque difficulté d'en convenir, et cependant vous en êtes convenu à la fin?

R. Si *Nina* dit cela, elle ment.

D. *Fieschi* lui-même l'a dit?

R. S'il l'a dit, il cherche donc à perdre son bienfaiteur, et ils s'entendent tous deux pour cela.

D. Vous avez dit que vous aviez défendu à *Nina* d'ouvrir la malle?

R. Je lui avais défendu de toucher à ce qui était dedans. Je savais qu'elle n'avait pas la clef, puisqu'elle a été obligée d'envoyer chercher un serrurier pour l'ouvrir.

D. Je vous dis que vous lui avez dit d'envoyer chercher un serrurier, pendant que vous n'y seriez pas, et qu'elle pourrait prendre dans la malle ce qui lui appartenait?

R. Je n'ai pas parlé d'envoyer chercher le serrurier, quand je n'y serais pas; mais je lui ai dit de prendre ses effets.

D. Ne vous êtes-vous pas réservé quelques-uns des objets qui étaient dans la malle, et notamment des livres et un carnet, appartenant à *Fieschi?*

R. Je n'ai rien vu de tout cela. Pourquoi aurai-je demandé des livres? je ne lis jamais, et je n'y tenais pas.

D. Vous pouviez ne pas tenir aux livres, mais vous teniez beaucoup au carnet de *Fieschi*.

Digitized by Google

R. Je ne tenais pas plus au carnet qu'aux livres.

D. Sur ce carnet que vous avez emporté se trouvent les adresses des connaissances de *Fieschi*, et une note sur laquelle était porté le payement d'une somme de 13 francs, pour un ouvrage de menuiserie?

R. Je n'ai pas plus vu le carnet que les livres.

D. La fille *Nina* a dit que sur ce carnet se trouvait cette note de 13 francs pour un ouvrage de menuiserie, et le menuisier qui a travaillé pour *Fieschi* a déclaré que celui-ci lui avait payé 13 francs pour cet ouvrage.

Vous voyez que le témoignage de la jeune fille est confirmé par celui du menuisier?

R. Je persiste à dire que je n'ai pas vu le carnet plus que les livres. Je n'aurais aucune raison pour nier les avoir vus, puisque cela ne pouvait me compromettre.

D. Vous dites que cela ne pouvait vous compromettre, et cependant vous avez exprimé à *Nina* une sorte d'embarras pour emporter ces livres; vous avez paru craindre que cela ne vous compromît, et que le portier ne le remarquât?

R. Je n'avais aucun embarras à avoir, puisque je n'emportais rien.

D. A quelle heure, et quel jour la fille *Nina* est-elle venue chez vous, pour la première fois, après l'attentat?

R. Le 29; je crois que midi était déjà passé.

D. Ne lui avez-vous pas dit alors de ne rien dire devant la femme qui demeure avec vous?

R. Je lui ai dit qu'elle me conterait cela plus tard.

D. Ne lui avez-vous pas dit d'aller vous attendre à la barrière du Trône?

R. Oui, Monsieur; pour me conter comment la chose était arrivée.

D. Ne l'avez-vous pas menée chez un traiteur, hors de la barrière?

R. Je lui ai demandé si elle avait besoin de quelque chose; elle s'est fait apporter une petite soupe et un demi-setier de vin.

D. N'étiez-vous pas allé quelques jours auparavant chez ce même traiteur avec *Fieschi?*

R. Non, Monsieur.

D. Vous aviez beaucoup d'habitudes dans ce quartier-là?

R. Non, Monsieur; je n'y vais pas trois fois dans l'année.

D. Le 28, au matin, ne vous êtes-vous pas promené près des greniers d'abondance, sur les onze heures?

R. Non, Monsieur.

D. N'y avez-vous pas rencontré *Fieschi?*

R. Non, Monsieur.

D. Il résulte cependant de l'instruction, que vous avez vu *Fieschi,* et que vous lui avez reproché de n'être pas chez lui à ce moment-là?

R. Je n'ai pas plus vu *Fieschi* ce jour-là que vous ne l'avez vu vous-même.

D. L'instruction établit que *Fieschi* vous a dit d'être tranquille; qu'il serait à son poste, et que le tambour ne battait pas encore?

R. Je n'ai aucune connaissance de ce que vous me dites là.

D. Remarquez que la déclaration qui a été faite à cet égard est confirmée par les faits; car *Fieschi* n'est rentré chez lui que deux ou trois minutes avant le passage du Roi?

R. Je n'ai pas connu *Fieschi* dans toutes les manœuvres qu'il a faites. L'autre jour, j'ai oublié de vous dire que quand j'ai rencontré *Fieschi* à l'arsenal, il m'a dit qu'il avait un ami qui devait le présenter à un grand personnage, que les républicains étaient des lâches, et qu'il arrangerait cette affaire-là. Je lui ai tourné le dos, et je ne l'ai pas revu depuis. Il fallait bien qu'il eût des vues, puisqu'il a dit à *Nina,* deux jours avant l'événement, « qu'après demain elle serait heu- « reuse. » C'est elle qui me l'a dit.

D. En quittant le grenier d'abondance, le 28, n'êtes-vous pas allé rue des Fossés-du-Temple?

R. Non, Monsieur.

D. Je vous observe que vous avez été confronté avec une personne qui vous y a vu?

R. J'ai dit au domestique de M. *Panis* qu'il m'avait pris pour un autre, et que si je l'avais vu, je lui aurais parlé.

D. Vous dites que vous auriez parlé à ce domestique si vous l'a-

Digitized by Google

viez vu; mais, si vous alliez dans cette rue avec de mauvaises intentions, il serait naturel que vous n'eussiez pas parlé à une personne qui vous aurait reconnu?

R. Il ne m'aurait pas laissé passer sans rien dire s'il m'avait vu, et si je ne lui avais pas parlé.

D. Que diriez-vous si *Fieschi* déclarait que vous deviez l'attendre dans cette rue après qu'il aurait fait le coup, pour l'aider à se sauver par une barrière?

R. Je dirais que *Fieschi* est un misérable qui veut me perdre.

D. Remarquez que, dans cette occasion-là comme toujours, des gens qui ne se connaissent pas, et qui ne se sont pas vus, s'accordent à dire les mêmes choses contre vous?

R. Je ne dis pas que le garçon de M. *Panis* soit un malhonnête homme, mais il a bien pu se tromper.

D. Pendant le temps que vous avez passé chez le traiteur, avec *Nina*, vous avez dû causer beaucoup?

R. Non, Monsieur; je ne lui ai rien dit; mais j'ai appris, en revenant, par un grenadier qui avait eu son pantalon déchiré entre les jambes, ce qui venait d'arriver.

D. Je vous fais observer que vous parlez alors du jour même de la revue, et que ceci prouve que vous êtes allé du côté des boulevarts, où vous avez appris ce dont vous venez de parler, et que, dans un précédent interrogatoire, vous aviez dit n'être pas sorti ce jour-là?

R. J'ai dit seulement que je n'étais sorti que dans l'après-midi.

D. Dans vos entretiens avec la fille *Nina*, vous lui avez dit que vous saviez comment les choses s'étaient passées, que vous aviez pris une part à la charge des fusils; que vous lui avez dit que c'était vous qui aviez chargé les canons qui étaient partis, et que *Fieschi* avait chargé ceux qui avaient crevé et qui l'avaient blessé?

R. Si *Nina* a dit cela, c'est une menteuse.

D. Je vous fais remarquer que la déclaration de *Nina* s'accorde singulièrement avec ce que vous avez dit vous-même de votre talent à charger les armes?

Digitized by Google

R. Il est très-vrai que j'étais un tireur de prix.

D. Vous vous occupiez souvent de fondre des balles?

R. Oui, Monsieur.

D. En avez-vous fondu nouvellement?

R. Non, Monsieur.

D. Il paraît cependant que vous en aviez une certaine quantité en votre possession?

R. On n'en trouvera pas chez moi.

D. Êtes-vous sûr qu'on n'en trouverait pas ailleurs?

R. J'en suis sûr.

D. On n'en trouverait pas, enfermées dans un sac de toile, et déposées dans un lieu où vous ne soupçonniez pas qu'on les trouverait?

R. Non, Monsieur.

D. Hé bien, moi, je vous dis qu'on a trouvé un sac de balles déposé par vous, le jour où vous avez dîné à la barrière du Trône, derrière une haie?

R. Je tombe des nues quand vous me dites de ces choses-là: il faudrait donc que j'eusse porté ces balles à la barrière du Trône?

D. La fille *Nina* arrêtée a déclaré que le jour où vous avez dîné avec elle, vous avez déposé des balles dans un endroit qu'elle a indiqué; on s'y est transporté et on a trouvé les balles?

R. *Nina* ne peut pas avoir dit une chose pareille. Si on a trouvé des balles, ce n'est pas moi qui les ai mises là. Toutes ces choses-là sont fausses contre moi.

D. Lorsque vous êtes revenu de la barrière du Trône avec *Nina,* êtes-vous allé d'abord dans l'endroit où vous lui avez loué une chambre?

R. Non, nous sommes allés dans plusieurs endroits.

D. N'êtes-vous pas allé d'abord dans une maison garnie?

R. Oui, Monsieur.

D. Pourquoi n'avez-vous pas voulu qu'elle logeât dans cette maison?

R. Parce que je ne voulais pas que son nom fût connu à la police.

Digitized by Google

D. Quel intérêt aviez-vous à la faire partir pour Lyon?

R. Je savais qu'elle y avait un frère.

D. Reconnaissez-vous le sac rempli de balles que je vous représente pour vous appartenir?

R. J'affirme que je n'ai aucune connaissance de cela.

D. Vous aviez un grand intérêt, je le répète, à cacher *Nina* et à lui faire quitter Paris, pensant bien qu'ayant des rapports intimes avec *Fieschi,* elle pouvait savoir des choses qui vous auraient compromis?

R. S'ils se sont entendus pour me perdre, c'est une chose abominable; je leur ai rendu des services, et ils cherchent à perdre leur bienfaiteur. Si j'avais écouté les conseils de ma femme, je serais plus heureux que je ne le suis.

D. La veille de l'attentat, vous êtes allé chez *Fieschi* dans la matinée et vous lui avez conseillé de brûler ses papiers. Il y en avait même un auquel il tenait beaucoup; sur vos instances, *Fieschi* se décida à brûler ce papier comme les autres en disant: « Vous avez raison, je « n'en aurai plus besoin? »

R. Cela me révolte, d'entendre dire des choses comme cela, qui sont de toute fausseté.

D. Vous avez dit que *Fieschi* avait dit à *Nina* que dans deux jours elle serait heureuse. *Nina,* au contraire, dit que vous lui aviez dit qu'il était malheureux que l'événement n'eût pas réussi, parce que, s'il avait réussi, elle serait riche maintenant. Vous avez même dit de quelle manière elle serait devenue riche?

R. C'est *Nina* qui m'a dit que *Fieschi* lui avait dit cela. Moi, je n'ai rien pu lui dire, puisque je ne savais rien. C'est *Fieschi* qui l'a fait sortir de la Salpêtrière en lui disant cela.

D. Je vous fais observer que *Nina* n'est sortie de la Salpêtrière qu'après l'attentat?

R. Elle m'a dit, à moi, qu'elle était sortie la veille.

(Dossier Morey, pièce   ).

Digitized by Google

3e Interrogatoire subi par *Morey*, le 11 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Spécifiez le plus exactement possible le jour où *Fieschi* vous a tenu, près de l'arsenal, le propos que vous avez rapporté hier?

R. Je ne puis pas bien préciser le jour; il y a environ un mois ou cinq semaines. Il a même ajouté à ce que je vous ai dit hier: « Moi, j'ai changé de drapeaux. »

D. Il ne vous a nullement indiqué le grand personnage qu'il devait voir?

R. Il m'a seulement dit qu'on devait le présenter à de hauts personnages; je n'en ai pas su davantage.

D. Je vous fais remarquer que, contrairement à ce que vous avez dit, il résulte clairement de vos propres déclarations, que vous étiez très-avant dans sa confidence, et que puisqu'il vous a dit que son affaire irait toujours, vous saviez qu'il avait une affaire, et vous n'ignoriez sûrement pas quelle était cette affaire?

R. Il ne m'a confié aucune chose que ce que je vous répète; mais je n'étais pas insinué dans les affaires.

D. Vous voyez bien que vous ne dites pas la vérité; car il est de la dernière évidence que *Fieschi* ne se serait pas servi des paroles que vous avez rapportées vous-même, si vous n'aviez pas su auparavant qu'il avait une affaire fort grave dans laquelle les républicains devaient le servir?

R. Je n'avais aucune connaissance dans toutes ces affaires-là.

D. Malgré tout ce que vous pouvez dire, vous êtes très-compromis par les contradictions formelles qui existent entre vos réponses et des dépositions dont la vérité ne peut être révoquée en doute, et des faits qui sont constatés. Réfléchissez bien que dans une telle situation vous n'avez d'autre moyen d'obtenir quelque droit à l'indulgence de la justice que la franchise de vos aveux?

R. C'est tout réfléchi, car si je savais autre chose, je le dirais. Le parti républicain n'est pas dans cette affaire-là.

D. Qu'en savez-vous?

Digitized by Google

R. Je sais qu'il n'y a aucune personne du parti républicain compromise dans cette affaire.

D. Je vous fais observer que vous êtes vous-même connu pour avoir des opinions républicaines?

R. Je ne peux pas nier que je ne sois républicain.

D. *Fieschi* a dû vous dire autre chose que ce que vous avez rapporté hier?

R. Non, Monsieur; je ne peux pas dire ce que je ne sais pas. Je sais que *Fieschi* est un misérable qui a voulu me perdre, et voilà tout.

D. Vous saviez qu'il devait y avoir une affaire. Je vous demande quelle était cette affaire?

R. Je n'en sais rien. Je vous dis la vérité, la mort n'est rien pour moi; le seul regret que j'aurai, ce sera de laisser des dettes, si le sort me réserve cette chose-là.

D. Je vous demande encore comment vous savez qu'aucune personne du parti républicain n'est compromise dans l'affaire?

R. Puisqu'il me disait que les républicains étaient des lâches, et qu'il changeait de drapeau, c'était bien dire qu'il n'était plus avec eux, mais avec d'autres; et que les républicains n'étaient pour rien dans cette affaire.

D. Comment, vous, républicain, n'avez-vous pas eu la curiosité de lui demander quelle était cette affaire, quand il vous a dit que les hommes de votre opinion étaient des lâches?

R. Tout cela a été dit si lestement, que la réflexion ne m'est pas venue.

D. Vous avez donc des dettes?

R. Oui, Monsieur; je dois six ou sept mille francs.

(Dossier Morey, pièce .)

4e Interrogatoire subi par *Morey*, le 19 août 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué.

D. Reconnaissez-vous les deux livres et les cinquante-cinq factures que je vous représente pour avoir été saisis chez vous?

Digitized by Google

R. Oui, Monsieur.

D. Reconnaissez-vous que le scellé apposé sur ces pièces est sain et entier?

R. Oui, Monsieur.

D. Consentez-vous à signer et parapher *ne varientur* à la fin de chacun de ces livres?

R. Oui, Monsieur.

A l'instant l'inculpé arrête avec nous ces comptes, et signe à la fin de chaque livre.

D. Aviez-vous des pratiques qui vous faisaient travailler moyennant une somme convenue par an?

R. Oui, Monsieur; je citerai notamment M. *Dumont,* M. *Larive,* M. *Perrot,* MM. *Salmon* frères et M. *Forestier.*

Je profite de cette occasion pour vous dire que, le mardi 28 juillet au matin, je me suis rendu chez M. *Fontaine,* marchand grainetier à la Maison-Blanche, pour régler mon compte, qui a été acquitté moyennant 60 fr. qu'il m'a remis en un bon de 50 fr. et 10 fr. en billon. Je me rappelle même qu'après être sorti de chez lui, je me suis aperçu qu'il n'avait pas endossé le billet qu'il venait de me remettre et que je suis rentré chez lui pour cet objet. J'étais de retour chez moi à dix heures et demie, et après mon déjeûner j'ai été voir M. *Nolland,* fontainier, rue de Poissy; j'ai ensuite été me promener sur le Port-au-Vin, après quoi je suis rentré chez moi.

(Dossier Morey, pièce).

5° Interrogatoire subi par *Morey,* le 26 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs, suivi d'une confrontation de l'inculpé avec *Martin* et Nina *Lassave.*

D. Vous souvenez-vous d'avoir dîné chez le sieur *Pepin?*

R. Oui, Monsieur.

D. A quelle époque?

R. Il y a long-temps, autour du mois de mars, à ce que je crois.

D. Avec qui avez-vous dîné?

R. Nous étions quatre ou cinq; je ne connaissais pas les personnes qui se trouvaient là.

Digitized by Google

D. N'y avait-il pas un député à ce dîner?

R. Il y avait un gros monsieur à côté de moi; mais je ne sais pas s'il était député ou s'il ne l'était pas.

D. Le docteur *Récurt* n'était-il pas à ce dîner?

R. Je ne le connais pas; j'ai vu un jeune homme de trente et quelques années; mais je ne connais pas M. *Recurt*.

D. N'y avait-il pas aussi un avocat à ce dîner?

R. Il y avait un monsieur plus âgé que moi, qui était peut-être un avocat et le beau-frère de M. *Pepin*, à ce que je crois.

D. *Fieschi* n'était-il pas à ce dîner?

R. Non, Monsieur; il n'était pas au dîner, je vous en donne ma parole d'honneur.

D. Est-il venu avant ou après le dîner?

R. Il est venu au dessert; on a pris la tasse de café, et on s'est en allé tout de suite.

D. Vous avez déclaré que vous n'avez pas vu *Fieschi* dans les cinq ou six semaines qui ont précédé l'attentat, et cependant le lundi 27 vous étiez chez lui, quand une personne est venue le demander, et n'a pu monter parce que vous étiez là?

R. Je jure ma parole la plus sacrée que je n'ai jamais connu le logement de *Fieschi*.

D. Le même jour vous avez bu de la bière avec *Fieschi* sur le boulevart. *Fieschi* en convient, et vous avez été vu par une personne qui vous connaît très-bien?

R. Cela n'est pas; je suis allé au faubourg Saint-Martin ce jour-là, mais je vous promets que je n'ai pas mis les pieds sur les boulevarts.

D. Vous avez dit à une personne que vous aviez vu *Fieschi* le 28, vers onze heures, près des greniers d'abondance?

R. Je ne crains pas de démentir les personnes qui diraient des choses pareilles.

D. Vous avez dit également que vous aviez chargé plusieurs des canons de la machine infernale, et que ceux qui avaient crevé avaient été chargés par un maladroit?

R. Si les canons n'avaient été chargés que par moi, ils ne se seraient pas tirés, je vous en jure ma parole.

D. Vous avez dit que vous ne connaissiez pas le logement de *Fieschi*, et cependant vous étiez allé avec lui quand il l'a loué?

R. Je n'étais pas plus avec lui que je ne suis chez moi maintenant; c'est m'imputer des faussetés; je ne sais rien de plus que le dernier des hommes.

D. Il résulterait cependant de l'instruction que vous deviez attendre *Fieschi* rue des Fossés-du-Temple, et, à défaut de ce rendez-vous-là, à la barrière de Montreuil, pour vous sauver ensemble?

R. Toutes ces choses-là sont fausses, puisque je vous jure ma parole qu'il y avait six semaines que je ne l'avais vu quand l'événement a eu lieu.

D. Vous n'ignorez pas cependant que le domestique de M. *Panis* vous a vu et reconnu à l'heure du rendez-vous rue des Fossés-du-Temple?

R. La preuve que je n'étais pas là, c'est que je suis allé ce matin-là chez M. *Fontaine*, à la Maison-Blanche, pour toucher un billet de 50 fr. En revenant je me suis aperçu que M. *Fontaine* n'avait pas mis son endos au billet: je suis retourné à la Maison-Blanche et ne suis rentré qu'à dix heures et demie. D'ailleurs, si le domestique de M. *Panis* m'avait vu il m'aurait adressé la parole: il a bien pu se tromper en croyant me voir, car il y a pas qu'une seule personne qui ait un chapeau blanc et qui ait mon âge.

D. Il résulterait de l'instruction, que *Fieschi* vous a montré la facture des canons qu'il a achetés, et cependant vous dites ne pas l'avoir vu pendant les six semaines qui ont précédé l'attentat?

R. Je n'ai vu ni la facture ni autre chose; je suis aussi innocent de tout cela que vous-même.

D. Persistez-vous à nier qu'après avoir porté la malle chez *Nina* vous lui auriez dit de faire venir un serrurier pour l'ouvrir?

R. Oui, Monsieur; je persiste à nier cela.

D. Persistez-vous à nier que vous ayez emporté différents objets qui étaient dans cette malle et notamment le carnet de *Fieschi?*

R. Oui, Monsieur; je nie cette chose-là.

D. Le jour où vous êtes allé avec *Nina* chez un traiteur hors la barrière vous avez caché des balles dans un trou derrière une haie?

Digitized by Google

R. Cela est faux; j'aurais pu si j'avais eu des balles dont je voulusse me défaire, les jeter dans la rivière, en passant sur le pont d'Austerlitz.

D. Vous auriez pu vouloir les retrouver?

R. Qu'est-ce que j'en aurais fait, puisque j'en avais à la maison.

Et à l'instant nous avons fait introduire dans notre cabinet le sieur *Martin* auquel nous avons demandé s'il reconnaissait l'inculpé.

Le sieur *Martin* a répondu qu'il ne reconnaissait pas *Morey*.

D. A *Morey :* Quel chapeau aviez-vous le 28 juillet?

R. J'avais mon chapeau gris.

Et à l'instant nous avons fait introduire dans notre cabinet la fille Nina *Lassave* à laquelle nous avons dit en lui représentant *Morey:*

D. Connaissez-vous la personne ici présente?

R. Oui, Monsieur, c'est M. *Morey*.

D. Le lundi 27 juillet, vers midi, n'êtes-vous point allée chez *Fieschi?*

R. Oui, Monsieur.

D. Vous a-t-on laissé monter?

R. Non, Monsieur.

D. Que vous a dit la portière?

R. Elle m'a dit que *Fieschi* était avec son oncle.

D. Savez-vous quelle était la personne désignée comme étant l'oncle de *Fieschi?*

R. Dans ce moment-là je ne le savais pas.

D. L'avez-vous su plus tard?

R. Oui, Monsieur, puisque *Fieschi* m'a dit qu'il était avec *Morey* dans ce moment-là.

D. Le même jour, n'avez-vous pas vu *Fieschi* buvant de la bière sur le boulevart avec une personne?

R. Oui, Monsieur.

D. Quelle était cette personne? et que vous a dit *Fieschi* à ce sujet?

Digitized by Google

R. *Fieschi* m'a dit qu'il était avec *Morey*; qu'il ne pouvait le quitter; il m'a dit encore d'aller l'attendre rue Saint-Sébastien et qu'il viendrait me retrouver peut-être dans dix minutes, peut-être dans trois heures.

D. Avez-vous, vous-même, reconnu *Morey* lorsqu'il buvait avec *Fieschi* sur le boulevart?

R. Oui, Monsieur; M. *Morey*, lui-même, me l'a dit le lendemain.

Nous demandons à *Morey* ce qu'il a à dire sur ces déclarations de la fille Nina *Lassave*.

Morey répond que tout ce qu'elle dit est un tissu de mensonges.

Nous demandons à la fille Nina *Lassave* si elle persiste dans ses déclarations.

La fille *Nina* dit qu'elle persiste dans toutes ses réponses qui contiennent la vérité.

Nous adressons à la fille *Nina* la question suivante :

D. *Fieschi* ne vous a-t-il pas dit que, s'il lui arrivait malheur, *Morey* viendrait à votre secours?

R. Oui, Monsieur; il m'a dit cela au mois d'avril.

Morey dit : Comment aurais-je pu faire des choses comme cela, puisque je suis moi-même en arrière de mes affaires? si j'avais eu de l'argent, j'aurais commencé par payer mes dettes.

Nous demandons à *Nina* quel jour elle a vu *Morey*, après l'attentat commis.

Nina répond : Je l'ai vu le mercredi sur les onze heures du matin, je lui ai dit que *Fieschi* était mort; il m'a dit qu'il le savait et m'a recommandé de ne pas parler de cela devant sa femme; je lui ai dit que je l'avais vu la veille sur le boulevart buvant avec *Fieschi*; il commença par nier; je lui dis : A quoi sert de nier puisque je vous ai vu? Alors, il convint qu'en effet il avait bu la veille avec *Fieschi*, sur le boulevart; ensuite il me dit : J'ai des papiers à *Fieschi*, des condamnations, il faut que je les brûle. Il prit de vieux papiers dans un portefeuille : c'étaient des jugements contre *Fieschi* et il les brûla. Après cela, il me dit : Voulez-vous aller m'attendre à la barrière du Trône, j'irai vous rejoindre dans une heure. Je pris une voiture qui m'y conduisit et je n'attendis monsieur qu'à peu près une demi-heure. M. *Morey* vint, et nous fûmes dîner ensemble chez un traiteur. Alors nous avons causé ensemble de

Digitized by Google

tout cela, je lui dis : Comment se fait-il que *Fieschi* ait été blessé? Il me répondit que *Fieschi* était un bavard; qu'il avait parlé de cela à tout le monde; qu'il lui avait bien recommandé de se brûler la cervelle après lui avoir demandé si son pistolet était bien chargé, et que *Fieschi* lui avait répondu que oui.

D. Vous saviez donc à ce moment-là qu'il n'était que blessé?

R. Non, Monsieur; je le croyais mort des suites de ses blessures; je n'ai su que le jeudi qu'il était encore vivant.

D. *Morey* ne vous a-t-il pas parlé de la manière dont les canons de fusil avaient été chargés?

R. Oui, Monsieur; il m'a dit : *Fieschi* a voulu se charger de trois canons : ce sont ceux-là qui ont crevé; c'est moi qui ai chargé les autres avec des balles et des lingots.

D. *Morey,* alors, n'avait-il pas des balles sur lui?

R. En sortant, il me dit : Attendez-moi; je ne savais où il allait. Quand il revint, il me dit : J'avais quelques balles sur moi, je les ai jetées.

D. Vous avez pu remarquer l'endroit où il a déposé ces balles?

R. Oui, Monsieur.

D. Et c'est bien l'endroit que vous avez désigné, et où des balles, renfermées dans un sac, ont été trouvées devant vous?

R. Oui, Monsieur.

D. *Morey,* pendant le dîner, ne vous a-t-il pas engagée à quitter Paris, à aller à Lyon, et ne vous a-t-il pas promis de vous en procurer les moyens?

R. Oui, Monsieur; il me dit de partir pour Lyon; il me promit de m'apporter 60 francs, et me dit que je partirais avec une malle que *Fieschi* avait laissée pour moi, et que je ne vendrais qu'à Lyon ce qui était dedans.

D. Où êtes-vous allée avec *Morey,* en sortant de ce dîner?

R. Nous sommes allés pour louer une chambre, d'abord rue de Fourcy, où nous avons donné 20 sous d'arrhes; c'était une maison garnie; il me dit qu'il pensait que, dans cette maison, je serais trouvée tout de suite, et nous sommes allés rue du Long-Pont, où j'ai été arrêtée.

Digitized by Google

Nous demandons à *Morey* ce qu'il a à dire sur cette déclaration.

Morey dit que, jusqu'à l'histoire de la chambre, tout ce qu'a dit *Nina* est plein de mensonges. C'est bien lui qui a loué la chambre où *Nina* a logé; il a payé 6 francs pour elle; il n'a voulu que lui rendre service; il lui a même donné 15 francs pour vivre; et, pour avoir voulu faire du bien à une personne qui n'avait pas de ressources, elle veut le perdre. Tout ce qu'elle a dit sur les balles et sur tout le reste, c'est un tissu de mensonges.

Nous demandons à la fille *Nina* si *Morey* ne lui aurait pas parlé de la rencontre qu'il aurait faite de *Fieschi*, dans la matinée du 28, près du grenier d'abondance?

Nina répond : M. *Morey* m'a dit qu'il avait rencontré *Fieschi* près du grenier d'abondance, le 28, à onze heures du matin, et qu'il lui avait dit : «Comment! vous n'êtes pas encore chez vous? le Roi va «passer.» M. *Morey* me dit que *Fieschi* lui avait répondu : «Soyez «tranquille, j'arriverai à temps.» Ce qu'il a fait, car il n'a eu que le temps de mettre le feu.

Morey dit : Y aurait-il eu du bon sens, qu'après une chose comme celle-là je sois allé chercher un enfant pour la lui conter?

Il donne ensuite sur l'emploi de sa matinée les détails que nous avons déjà consignés ci-dessus.

Nous demandons à *Nina* comment la malle de *Fieschi* s'est trouvée chez elle?

Nina répond que *Morey* l'a fait porter chez elle, le jeudi matin.

Morey dit que c'est là sa plus grande faute, et que pour le reste il ne craint rien.

Nous demandons à *Nina* qui l'a autorisée à ouvrir cette malle, et comment elle l'a fait ouvrir?

Nina dit : M. *Morey* me dit d'envoyer chercher un serrurier, mais qu'il ne voulait pas être présent à l'ouverture de la malle. Il me dit seulement de lui remettre des livres qui étaient dedans.

Morey dit qu'il a dit à *Nina* que, si elle voulait faire ouvrir la malle, il fallait envoyer chercher un serrurier; qu'il n'a ni demandé ni vu de livres; qu'il a dit à *Nina* de prendre deux robes à elle, qui devaient se trouver dans la malle; qu'il ferait reprendre la malle en-

Digitized by Google

suite, et qu'il la ferait déposer chez le commissaire. Il ajoute qu'il n'a pas revu *Nina* et qu'il ne sait pas ce qu'elle a fait de ce qui était dans la malle.

Nous demandons à *Nina* si *Morey* est allé chez elle depuis l'ouverture de la malle.

Nina dit : Oui, Monsieur; il est venu le lendemain. Je lui ai dit : Voilà les livres que vous m'avez demandés. Il y avait aussi un carnet, sur lequel étaient écrits à la dernière page, ces mots : «Bois, 13 francs, «13 sous; matelats, couverture, etc.» Il n'y avait que cela qui était écrit à la plume, tout le reste était écrit au crayon. M. *Morey* emporta les livres et le carnet, en disant : Les livres n'entreront pas chez moi, et le carnet, je le détruirai.

Morey dit que tout cela est faux, qu'il n'est allé chez *Nina* qu'après l'ouverture de la malle, et qu'il n'a vu ni livres ni carnet.

Nina persiste à dire que ses réponses contiennent la vérité. Elle ajoute que trois volumes portaient : *la Police dévoilée,* et le quatrième, *la Femme.*

Nous demandons à *Nina* comment était le carnet.

Elle répond qu'il était épais, plus long que large, le dos rouge, la couverture verte, la tranche jaune.

Nous demandons à *Morey* si *Nina* est allée chez lui depuis le jour où il a loué pour elle la chambre de la rue du Long-Pont?

Morey répond que non.

Nina, sur notre interpellation, dit qu'elle est allée chez *Morey* le dimanche qui a suivi l'événement, mais qu'elle n'a pas vu *Morey,* parce qu'il était déjà arrêté. Nous lui demandons si elle est entrée dans la boutique. Elle répond que non, les ouvriers lui ayant dit que M. *Morey* n'y était pas.

Nous lui demandons si elle est entrée dans la maison?

Elle répond que non.

Nous demandons à *Nina* si, entre le jour de l'ouverture de la malle et celui de son arrestation, quelqu'un est venu chez elle, et si elle est allée chez quelqu'un?

Nina répond que personne n'est venu chez elle dans cet intervalle, et qu'elle n'est allée que chez *Morey,* le dimanche, et chez une dame

Digitized by Google

de ses amies, qui demeure rue de Buffon et qui a donné des renseignements sur son compte (1).

Et de suite nous continuons en ces termes, hors de la présence de Nina *Lassave*, l'interrogatoire de *Morey*.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez emporté de chez *Nina* ni les livres, ni le carnet de *Fieschi* qui se trouvaient dans la malle de ce dernier?

R. Oui, Monsieur; je persiste à dire cela.

D. Le carnet de *Fieschi* vous sera représenté; il a été trouvé dans les latrines de votre maison, où il n'a pu être jeté que par vous?

R. Je vous jure ma parole d'honneur que je n'ai jamais vu ce carnet. Je n'ai même jamais vu de carnet à *Fieschi* du temps qu'il était à la maison.

D. Cependant l'instruction prouverait le contraire?

R. Je vous jure ma parole d'honneur que ce n'est pas moi qui ai jeté ce carnet dans les latrines.

D. Remarquez que la fille *Nina* a déclaré devant vous, qu'en emportant les livres et le carnet, vous avez dit que les livres n'entreraient pas chez vous et que vous vous déferiez du carnet. Et, en effet, les livres n'ont pas été trouvés chez vous, et le carnet a été trouvé dans les latrines de votre maison?

R. C'est infâme de dire des choses comme celles-là, parce qu'il est possible que le jour où elle est venue à la maison, elle ait jeté elle-même le carnet dans les latrines.

(Dossier Morey, pièce .)

6e Interrogatoire subi par *Morey*, le 29 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous souvenez-vous du jour où vous avez mené *Fieschi* chez *Pepin* pour la première fois?

---

(1) Voir la déposition de la dame *Boulé* à la suite des déclarations de Nina *Lassave*.

Digitized by Google

R. Il y a au moins cinq ou six mois, mais je ne puis me rappeler le jour. Je crois que c'est depuis qu'il est dehors de chez nous.

D. Sous quel nom aviez-vous présenté *Fieschi* à *Pepin?*

R. Sous le nom de *Fieschi.*

D. Lui avez-vous dit aussi les autres noms qu'il prenait, celui de *Girard* et celui de *Becher?*

R. Non, Monsieur; moi, d'ailleurs, je ne l'ai jamais connu que sous le nom de *Fieschi.*

D. Lors du dîner que vous avez fait avec lui chez *Pepin,* a-t-on prononcé son nom devant vous?

R. Non, Monsieur; on n'a rien dit du tout. Il est entré et il a pris un petit verre, comme on était levé pour s'en aller.

Après lecture faite, l'inculpé ajoute : Lorsque j'ai mené *Fieschi* chez *Pepin,* j'y étais déjà allé une fois sans le trouver. Sachant qu'il occupait du monde, je pensais qu'il pourrait donner de l'occupation à *Fieschi* qui en avait besoin, c'est pour cela que j'ai mené *Fieschi* chez lui; M. *Pepin* ne l'a pas employé.

(Dossier Morey, pièce .)

7e Interrogatoire subi par *Morey,* le 14 septembre 1835, devant le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Depuis votre dernière comparution devant moi, la justice a recueilli des renseignements importants qui donnent lieu au nouvel interrogatoire que je vais vous faire subir. L'instruction a fait connaître que, pendant le temps que *Fieschi* a passé chez vous, il vous a montré le dessin d'une machine infernale que vous avez beaucoup admiré?

R. Je n'ai rien vu de cela, ni d'une manière ni de l'autre.

D. Il résulte également de l'instruction, qu'après avoir conduit *Fieschi* chez *Pepin,* vous avez présenté à celui-ci ce projet de machine infernale auquel il a donné son approbation comme vous?

R. Je n'ai pas plus présenté ce projet à M. *Pepin* que je ne l'ai vu, et je ne sais seulement pas ce qu'on veut me dire.

D. Ce serait dans le but de procéder à l'exécution de cette machine

Digitized by Google

infernale et à l'usage qui devait en être fait que vous auriez encore, suivant l'instruction, été visiter avec *Fieschi* le logement qu'il avait trouvé, boulevart du Temple, et qui vous a paru convenable comme à lui?

R. Je vous ai déjà dit que je n'ai jamais mis les pieds dans le logement de *Fieschi,* et que je n'ai été initié dans rien.

D. Le lendemain du jour où vous aviez visité ce logement avec *Fieschi,* vous y seriez retourné avec *Pepin,* qui en aurait comme vous approuvé le choix?

R. Jamais je ne suis sorti avec M. *Pepin;* ce sont des faussetés qu'on vous a dites, et je suppose bien que M. *Pepin* était comme moi, et qu'il ne s'occupait que de ses affaires.

D. Ne vous souvenez-vous pas d'avoir accompagné *Fieschi* avec *Pepin,* vers la fin d'avril, lorsque *Fieschi* est allé acheter le bois de sa machine sur le quai de la Rapée?

R. Je ne suis pas plus allé là à cette époque qu'aujourd'hui.

D. Ne vous souvenez-vous pas d'une promenade que vous auriez faite sur le boulevart de la Salpêtrière, du côté du corps de garde de la poudrière? dans cette promenade, vous étiez accompagné de *Fieschi.* Vous rencontrâtes *Pepin* sur la place de la Salpêtrière, et votre promenade se termina près des arcades du pont d'Austerlitz, en amont, à un endroit où vous vous assîtes tous les trois, et où vous eûtes conférence sur vos projets et notamment sur l'acquisition des canons qui devaient servir à la machine?

R. Je ne suis jamais sorti de la maison avec *Fieschi;* je ne suis par conséquent jamais allé sur les boulevarts avec lui, ni du côté du pont d'Austerlitz, et je suis tout à fait en dehors de ce que vous me dites là.

D. Vous souvenez-vous d'une conférence qui a eu lieu entre *Fieschi, Pepin* et vous, pour régler entre vous le compte des dépenses qu'avaient occasionnées l'établissement de *Fieschi* au boulevart du Temple et la confection de la machine; conférence dans laquelle une somme de 20 francs fut retranchée de la dépense, comme résultant de fournitures d'épiceries faites par *Pepin* à *Fieschi,* et comme devant rentrer dans la dépense personnelle de ce dernier?

R. Je n'ai jamais eu de conférence pour une chose ni pour une

Digitized by Google

autre avec M. *Pepin* ni avec *Fieschi*, et je suis étranger à toutes ces choses-là.

D. Vous souvenez-vous d'un déjeûner que vous avez fait à la barrière de Montreuil, chez un restaurateur nommé *Bertrand?*

R. Je n'ai jamais de ma vie déjeûné à la barrière de Montreuil.

D. Vous ne vous souvenez donc pas d'une promenade que vous avez faite dans les vignes voisines, avec *Fieschi* et *Pepin*, à l'issue de ce déjeûner?

R. Non Monsieur. Il y a sept ou huit ans que je ne suis allé dans les vignes du côté de la barrière de Montreuil; dans ce temps-là, j'y ai fait une fois une partie de chasse; mais jamais je n'y suis allé avec *Fieschi* ni avec M. *Pepin*.

D. Cette promenade devrait pourtant vous être restée dans la mémoire, car vous y avez fait l'expérience d'une traînée de poudre et de la manière d'y mettre le feu de la manière la plus prompte?

R. Tout cela ce sont des inventions et des faussetés qu'on se plaît à dire.

D. Il résulte de l'instruction que vous êtes allé au moins sept ou huit fois chez *Fieschi* dans son logement du boulevart du Temple?

R. Je vous ai dit que je n'ai jamais mis les pieds dans ce logement, et c'est la vérité; je ne sais seulement pas où il est.

D. Il résulte encore de l'instruction que le dimanche ou le lundi vous avez vu la machine de *Fieschi* toute montée; il n'y avait plus que les canons à poser dessus?

R. Je n'ai pu voir sa machine, puisque je ne suis jamais allé dans la maison.

D. Il résulte d'une déclaration formelle que c'est vous qui avez fourni à *Fieschi* les balles, les chevrotines et la poudre dont il avait besoin?

R. Je n'ai pas plus fourni de balles à *Fieschi* que vous-même, Monsieur le président. Si *Fieschi* a dit cela, c'est qu'il veut me perdre.

D. Remarquez cependant à quel point cette déclaration s'accorde avec le fait si important de la provision de balles dont vous ne sa-

Digitized by Google

viez que faire, dont vous vous êtes débarrassé près de la barrière du Trône, et qui ont été retrouvées à l'endroit indiqué par la fille Nina *Lassave ?*

R. C'est qu'elle les avait sans doute portées dans cet endroit. Si j'avais eu des balles, je les aurais jetées dans la rivière en passant, et je ne me serais pas amusé à les porter dans ma poche jusqu'à la barrière.

D. Comment auriez-vous voulu que cette fille se procurât des balles en si grande quantité, et quel intérêt *Fieschi* avait-il à les lui remettre?

R. Il avait l'intérêt de débarrasser sa chambre.

D. Ne voyez-vous pas que cet intérêt était nul pour lui, puisqu'il ne pouvait pas emporter sa machine? Vous, au contraire, vous étiez intéressé à cacher ces balles dans un endroit où vous pouviez les retrouver?

R. Je n'avais pas d'intérêt à retrouver ces balles; pour quatre sous de plomb, j'en fondrais un grand nombre, et pour quatre sous je n'irais pas à la barrière de Montreuil.

D. Ne vous souvenez-vous pas d'avoir été rencontré dans la rue des Fossés-du-Temple, peu d'instants avant l'explosion de la machine infernale, par *Fieschi* lui-même, qui passait par cette rue en venant du canal?

R. *Fieschi* n'est qu'un imposteur et un menteur. Il ne m'a pas plus vu le mardi que le lundi, puisque je n'ai pas mis les pieds sur les boulevarts ces jours-là.

D. Il paraîtrait cependant que c'est lors de cette rencontre avec *Fieschi* qu'aurait été définitivement arrêté le rendez-vous à la barrière de Montreuil, où vous deviez vous trouver ensemble après l'explosion?

R. Je vous ai déjà dit que je n'avais pas vu *Fieschi* le lundi ni le mardi, par conséquent je n'ai pu prendre de rendez-vous avec lui.

D. Persistez-vous dans toutes vos dénégations?

R. Oui, Monsieur; et je ne dis que la vérité.

(Dossier Morey, pièce .)

Digitized by Google

8e Interrogatoire subi par *Morey*, le 24 septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous souvenez-vous d'une conversation que vous avez eue avec *Fieschi* et dans laquelle vous lui auriez dit que, si *Louis-Philippe* se trouvait au bout de votre fusil, vous ne le manqueriez pas?

R. C'est une pure invention pour mettre les gens dans la peine, et *Fieschi* est un vrai coquin d'aller chercher des choses comme cela.

D. Vous souvenez-vous d'avoir parlé à *Fieschi* d'un autre projet qui aurait consisté à louer la maison la plus voisine du corps législatif, à pratiquer une mine sous la chambre et à la faire sauter pendant que le Roi y serait le jour de l'ouverture des chambres?

R. Est-il possible, grand Dieu! d'inventer des choses pareilles. Tout cela c'est un tissu de mensonges.

D. Vous ne vous souvenez donc pas que *Fieschi* vous aurait détourné de ce projet par la considération de la dépense qu'il entrainerait?

R. Je suis tout à fait innocent de ce que *Fieschi* a fait et si je meurs, je mourrai innocent, je ne crains pas de le dire.

D. Lors de l'expérience qui a eu lieu dans les vignes et dont je vous ai déjà parlé, pour reconnaître le meilleur moyen d'allumer une traînée de poudre, n'est-ce pas vous qui aviez apporté la poudre?

R. Non, Monsieur; il y a au moins huit ans que je n'étais allé dans les vignes et la dernière fois que j'y suis allé c'était pour faire une partie de chasse.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'êtes pas allé plusieurs fois chez *Fieschi* au boulevart du Temple?

R. Je jure sur ma parole d'honneur la plus sacrée que je n'y suis jamais allé; personne au reste ne m'a jamais reconnu pour être allé dans la maison?

D. Dans le cas où *Fieschi* aurait été empêché par maladie ou

Digitized by Google

par une autre cause, n'était-ce pas vous qui vous étiez chargé de mettre le feu à la machine?

R. Quand on n'a pas connaissance d'une chose, on ne peut y prendre aucune part.

D. Persistez-vous à soutenir que ce n'est pas vous qui avez fourni à *Fieschi* les balles, les chevrotines et la poudre dont il avait besoin pour charger ses canons?

R. Oui, Monsieur.

D. Cependant *Fieschi* le déclare formellement?

R. Il lui est bien commode de dire ainsi tout ce qu'il lui plaît.

D. Lorsque vous eûtes montré à *Pepin* le dessin de la machine de *Fieschi, Pepin* n'en demanda-t-il pas un petit modèle en bois?

R. Je vous répète ce que je vous ai déjà dit, je n'ai été initié dans rien. D'ailleurs, *M. Pepin* est un honnête homme et il aurait bien remué *Fieschi*, si celui-ci lui avait présenté un projet pareil.

D. N'avez-vous pas remis plusieurs fois de l'argent à *Fieschi*, tant pour votre compte que de la part de *Pepin?*

R. Je vous ai déjà dit que si j'avais eu de l'argent, je l'aurais plutôt employé à payer mes dettes qu'à faire des choses pareilles.

D. N'est-ce pas vous qui avez remis notamment à *Fieschi*, de la part de *Pepin*, les 187 francs qui ont servi à payer les canons?

R. Je vous répète que je n'ai eu aucune connaissance de tout cela.

D. Avez-vous quelque souvenir des conversations qui ont eu lieu entre *Fieschi*, *Pepin* et vous sur les conséquences de l'attentat de *Fieschi* et sur le parti qu'il faudrait en tirer pour organiser un gouvernement provisoire?

R. Il faut avoir des capacités pour faire des choses pareilles et je vous demande si ce serait un homme de mon âge et de mon état qui entreprendrait des choses semblables!

D. Vous souvenez-vous d'une conversation qui aurait eu lieu entre *Fieschi*, *Pepin* et vous au sujet des événements du mois d'avril 1834, et dans laquelle *Pepin* a raconté que si l'entreprise

Digitized by Google

du mois d'avril avait réussi, une municipalité aurait été sur-le-champ organisée dans laquelle le sieur *Guinard* aurait été maire et dont lui *Pepin* aurait aussi fait partie?

R. Je n'ai jamais entendu parler de la moindre des choses de ce côté-là ni à *M. Pepin* ni à personne : cela ne peut venir que d'un menteur et d'un imposteur.

(Dossier Morey, pièce .)

Digitized by Google

TROISIÈME SÉRIE.

INTERROGATOIRES DE PEPIN.

PEPIN, Pierre-Théodore-Florentin, *âgé de 35 ans, marchand épicier, né à Remy (Aisne), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 1.*

1er Interrogatoire subi le 28 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Il y a déjà assez longtemps que vous avez quitté votre domicile?

R. Non, Monsieur; je l'ai quitté comme cela par instant, et je rentrais de temps à autre.

D. D'une manière ou d'une autre vous étiez occupé du soin de vous cacher?

R. Je ne me cachais pas directement, mais, en raison des persécutions dont j'ai été l'objet, je ne me montrais pas, pour laisser passer l'effervescence de ce triste événement.

D. Il résulterait cependant de l'instruction que la précaution de vous cacher aurait été prise, par vous, avant que l'attentat ait éclaté?

R. Je vous demande pardon, je ne sais pourquoi je me serais caché avant l'événement; je n'en connais pas le motif; mais je dois à la vérité de déclarer que le jour de la revue je n'étais pas chez moi; c'était une habitude que j'avais les jours de revue. Quand on a été aussi abîmé que je l'ai été, on n'est pas bien aise de se trouver en face de gens qui pourraient vous causer des vexations.

D. Quoi que vous puissiez dire, on ne vous a pas vu chez vous, publiquement, depuis l'attentat, jusqu'au jour de votre arrestation.

Digitized by Google

N'avez-vous pas pensé que ce soin de vous dérober à tous les regards était un motif de suspicion grave en une telle circonstance?

R. Le seul motif qui m'ait empêché de paraître publiquement chez moi, c'est que je voyais qu'on arrêtait tout le monde et je craignais qu'on ne m'arrêtât aussi. J'étais tantôt chez moi, tantôt dans un établissement que j'ai rue de Bercy où il y a des chevaux, un manége. Toutefois, je ne paraissais pas au magasin.

D. N'avez-vous pas été plusieurs fois à Lagny, aux environs de Paris?

R. Non, Monsieur; je ne suis point sorti de Paris. J'ai bien quelques intérêts dans cet endroit, mais maintenant cela ne marche pas.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous le nommé *Fieschi?*

R. De quoi m'accuse-t-on? Est-ce qu'on m'accuserait de complicité?

D. Il faudrait d'abord répondre à la question que je vous ai adressée?

R. Je ne connais pas *Fieschi*; je ne le connais pas du moins sous ce nom-là, si je le connais.

D. En disant que vous ne connaissez pas *Fieschi* sous son véritable nom, vous donnez à entendre que vous le connaissez sous un autre nom?

R. Il me serait impossible de répondre à cette question-là; je ne sais pas si j'ai vu, si j'ai connu la personne dont vous me parlez; comment pourrais-je vous dire son véritable nom?

D. Connaissez-vous un sieur *Morey?*

R. Oui, Monsieur; je l'ai connu; il est bourrelier et a travaillé pour moi. Je l'ai connu, parce qu'après les malheureux événements de juin, je vendis mon établissement et j'allai demeurer sur le 12e arrondissement qui est le quartier du sieur *Morey*.

D. Y a-t-il longtemps que vous ne l'avez vu?

R. Sans pouvoir préciser, il y a bien environ deux mois. Après cela, je ne le connaissais que passagèrement. Quand il venait dans le quartier, il entrait pour me demander si je n'avais pas besoin de lui.

D. *Morey* ne dînait-il pas quelquefois chez vous?

R. Je ne le crois pas; s'il y a dîné, c'est accidentellement, en passant au moment du dîner.

Digitized by Google

D. *Morey* ne vous a-t-il pas présenté une fois un individu?

R. Oui, une fois il me présenta un homme soi-disant que c'était pour le placer, un patriote poursuivi qui avait besoin de travailler et de se soustraire; mais il y a longtemps de cela.

D. Combien y a-t-il de temps?

R. Il y a environ six mois. M. le Président, je ne connais pas bien votre juridiction; je ne suppose pas que vous veuilliez m'induire en erreur, vous êtes trop loyal pour cela; mais j'ai été tellement persécuté et la délation fait tellement son effet, que je peux peut-être dire cela. J'ai été traduit au conseil de guerre sur sept chefs d'accusation sans pouvoir faire entendre des témoins, et j'ai été acquitté à l'unanimité. Il y a six mois, j'ai été dénoncé calomnieusement comme étant détenteur d'armes de guerre par un homme que j'avais renvoyé de chez moi pour m'avoir volé, et cet individu a été condamné, le 10 juin dernier, à deux ans de prison pour vol. J'ai été appelé deux fois devant les tribunaux pour cela et acquitté; j'ai peut-être quelques droits de me méfier.

D. Quel est le nom du patriote poursuivi qui vous a été présenté par *Morey?*

R. Je ne me le rappelle pas; je crois que c'est *Bécher* ou *Bechot,* sans pouvoir l'assurer. Il voulait que je le plaçasse chez des amis; mais cet homme ne m'a pas inspiré de confiance, et je n'ai pas voulu m'en charger.

D. Il paraîtrait cependant que vous avez revu assez souvent cet individu?

R. C'est très-possible, mais il y a au moins trois mois. Il est peut-être venu quelquefois à la maison sans m'y trouver.

D. Il paraîtrait que cette personne aurait couché plusieurs fois chez vous?

R. Je n'ai jamais couché que deux nuits un homme que je ne connaissais pas bien; je crois cependant que c'était le même individu que m'avait présenté *Morey.* Il me dit qu'il était poursuivi, et je lui ai offert de coucher chez moi; mais je n'en suis pas bien sûr et il y a au moins six mois de cela.

D. Ne serait-ce pas dans le mois de février?

R. Non, Monsieur; il y a beaucoup plus longtemps.

1

D. Établi comme vous l'êtes, et ayant eu des affaires qui vous ont, comme vous le dites, causé de nombreux désagréments avec la justice, il est extraordinaire que vous ayez consenti à cacher chez vous un homme poursuivi : expliquez les motifs de cette facilité de votre part?

R. Cet individu n'est pas le premier que j'ai caché; si c'est là un crime, plus d'une fois des patriotes sont venus chez moi me demander asile; je leur ai offert un matelas; d'ailleurs ma maison est publique et je n'aurais pas voulu recevoir quelqu'un de suspect, et tout le monde peut-être, étant pris à l'improviste, aurait fait ce que j'ai fait.

D. Vous parviendriez difficilement à faire croire que vous ayez donné asile, chez vous, à une personne dont vous n'auriez pas su le nom? —

R. Je jure, par tout ce qu'il y a de plus sacré pour un homme d'honneur, que je ne savais pas directement son nom.

D. Vous le saviez peut-être indirectement?

R. Je n'avais jamais vu la personne.

D. Vous avez dit que la personne à laquelle vous avez donné asile était celle qui vous avait été présentée par *Morey*. Il y a contradiction entre cette réponse et celle que vous venez de faire tout à l'heure?

R. Je ne crois pas qu'il y ait de contradiction dans mes réponses, et, s'il y en a, je ne demande pas mieux que de la rectifier, toujours pour rendre hommage à la vérité.

D. A défaut du nom de l'individu que vous avez caché, pourriez-vous donner son signalement?

R. Cela me serait difficile : c'était un homme d'une taille moyenne; je ne puis dire autre chose, je craindrais de me tromper.

D. Avez-vous remarqué que cet individu eût un accent particulier?

R. Après un si longtemps, et quand on voit tant de monde, on ne peut se souvenir de l'accent d'une personne qu'on a très-peu vue; je ne puis rien préciser. C'est là le résultat de la conscience. Je ne pense même pas que je fusse à la maison le premier jour.

D. Ainsi vous refusez de donner de plus amples éclaircissements?

Digitized by Google

R. Je ne refuse pas, mais je ne puis dire que ce que je sais, et ce que je vous ai dit est la vérité la plus pure.

D. Vous avez dit que vous avez caché chez vous d'autres personnes que l'individu dont je vous parle; pourriez-vous dire quelles sont ces personnes?

R. J'ai eu affaire à des patriotes pour le procès d'avril, mais je ne pourrais pas entrer dans de grands détails là-dessus; encore je ne crois pas qu'ils se soient cachés à la maison.

D. Vous venez de parler des accusés d'avril, n'avez-vous pas connu le docteur *Recurt?*

R. Oui Monsieur; je l'ai connu autrefois, quand nous étions en relation de garde nationale. Je l'ai vu une ou deux fois depuis le procès d'avril.

D. L'avez-vous vu chez vous?

R. Oui, Monsieur; il est venu dîner une fois, mais il ne voulait pas venir parce qu'il craignait de se compromettre, étant dans une maison de santé, et il n'est resté qu'une heure.

D. Qui est-ce qui dînait avec lui chez vous?

R. Je lui citai entre autres, pour l'engager à venir, un député, M. *Levaillant,* qui m'avait rendu service pour des recouvrements; sans cela M. *Recurt* ne serait pas venu.

D. N'y avait-il pas encore d'autres personnes à ce dîner?

R. Il me serait bien difficile de vous le dire; il y a environ six mois de cela. Il y avait un monsieur qui fait mes affaires, un avocat, M. *Lorélut;* je ne crois pas qu'il y eût d'autres personnes.

D. N'y avait-il pas à ce dîner un négociant?

R. Oui, Monsieur; il y avait M. *Fauvau.*

D. N'y avait-il pas encore deux autres personnes?

R. Je ne me le rappelle pas, et, s'il y avait deux autres personnes, elles sont venues accidentellement, à la fin du dîner et sans être engagées. Ce dîner a été en quelque sorte improvisé, car, à quatre heures, je ne savais pas qu'il dût avoir lieu. Il était tard quand M. *Levaillant,* qui était très-pressé, me fit dire qu'il viendrait dîner à la maison ce jour-là.

D. N'y avait-il pas à ce dîner une personne connue par son adresse à tirer et qui a beaucoup parlé de ses prouesses à la chasse?

Digitized by Google

R. Si cela était, ce ne pourrait être que M. *Morey* qui tire très-bien aux prix; mais je ne puis rien affirmer à cet égard.

D. N'est-il pas venu une personne à la fin du dîner, au dessert?

R. Je ne crois pas; si cela est, je ne m'en souviens pas.

D. Remarquez que vous avez dit vous-même tout à l'heure que deux personnes étaient peut-être venues pendant le dîner?

R. Il est bien possible que quelqu'un soit venu pendant le dîner, mais je ne me le rappelle pas.

D. La personne dont je vous parle n'est-elle pas la même que *Morey* vous avait présentée?

R. Cela est bien possible, mais je ne me le rappelle pas.

D. N'y a-t-il pas eu, dans les premiers mois de cette année et pendant long-temps, un individu qui travaillait dans une fabrique du faubourg Saint-Antoine, qui était connu de vous, et qui s'arrêtait souvent chez vous, en revenant de son travail ou en y allant?

R. Oui, Monsieur.

D. Quel est cet individu?

R. Il s'appelait *Becker* ou *Bechot*.

D C'était donc le même individu que *Morey* vous avait présenté?

R. Oui, Monsieur; mais il n'est pas venu souvent à la maison; plusieurs fois même je lui ai fait dire que je n'étais pas chez moi, parce que je n'avais pas confiance en lui.

D. Cet homme ne lisait-il pas les journaux chez vous?

R. C'est possible; cet homme était importun, il entrait quelquefois malgré vous; il s'asseyait, et quand il y avait là un journal il le lisait.

D. Il résulterait de vos réponses que cet individu serait le même qui vous a été présenté par *Morey*, qui est venu chez vous à la fin du dîner, le jour où le docteur *Recurt* s'y trouvait avec d'autres personnes, et que vous avez caché chez vous?

R. Il y a longtemps de cela, et d'ailleurs la bonne elle-même disait qu'elle ne voulait pas faire son lit, parce qu'elle n'avait pas de confiance en lui; c'est à un tel point que je lui ai interdit la maison; elle disait qu'il avait l'air d'un voleur.

Digitized by Google

D. N'y a-t-il pas eu cependant une circonstance où des vêtements fournis à cet homme ont été portés chez vous, parce qu'il ne voulait pas qu'on les portât chez lui?

R. Ce que je puis vous dire à cela, c'est que, si cela a eu lieu, je n'étais pas à la maison et je n'en ai pas eu connaissance. Il est possible, au reste, que cela ait eu lieu en mon absence.

D. Avez-vous connu un nommé *Girard?*

R. Je ne connais personne de ce nom-là.

D. N'avez-vous pas connu une personne qui prenait ce nom?

R. Non, Monsieur.

D. Les vêtements dont je vous parlais tout à l'heure ont été déposés chez vous pour être remis à un nommé *Alexis?*

R. Je ne connais pas plus *Alexis* que *Girard.*

D. En supposant que vous n'ayiez pas reçu ces vêtements vous-même, il est impossible qu'ils n'aient pas été déposés chez vous par un individu qui avait de grandes habitudes dans votre maison?

R. Je vous jure, encore une fois par tout ce qu'il y a de plus sacré pour un homme d'honneur, que je n'ai aucune connaissance de tout cela.

D. N'avez-vous pas été dans le cas de prêter quelque argent à cet homme que *Morey* vous avait présenté?

R. Si je lui en avais donné, ce serait bien peu de chose, mais je ne lui en ai pas donné. J'ai obligé beaucoup de monde, mais je ne pouvais donner de l'argent à un homme que je ne connaissais qu'en passant.

D. Si vous ne connaissiez personne du nom de *Girard,* n'avez-vous pas au moins entendu parler d'une personne de ce nom?

R. J'ai entendu parler d'un nommé *Girard,* inculpé de l'événement du 28 juillet, je ne sais pas si c'est de celui-là que vous me parlez.

D. Cet individu auquel vous avez donné à coucher, vous avez dû savoir plus tard qu'il avait trouvé un domicile?

R. Non, Monsieur; il m'a dit qu'il travaillait au faubourg Saint-Antoine, mais je n'ai jamais su où il logeait; quand il a vu qu'on lui faisait mauvaise mine, il a disparu.

Digitized by Google

D. Cependant il paraîtrait que vous n'auriez pas cessé de le voir?

R. Je ne le voyais pas directement, il entrait quelquefois à la maison, le matin, pour boire la goutte.

D. Payait-il tout ce qu'il prenait chez vous?

R. Oui, Monsieur; je ne lui faisais pas de crédit.

D. Vous auriez pu faire quelque crédit à une personne que vous aviez reçue et couchée chez vous?

R. Je ne tenais pas de garni à la maison, il couchait sur un matelas.

D. N'est-ce pas dans les derniers jours de février que cet individu a couché chez vous?

R. Il y a bien plus longtemps que cela; c'était vers le mois de décembre, à ce que je crois.

D. Dans quelle pièce de votre appartement couchait-il?

R. Dans une petite pièce sur le derrière.

D. Y avait-il un lit dans cette chambre?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous venez de dire qu'il couchait sur un matelas, pourquoi ne couchait-il pas sur le lit?

R. Je crois qu'à cette époque il y avait une autre personne qui couchait dans cette chambre.

D. Était-ce une personne poursuivie pour cause politique?

R. Non, Monsieur.

D. Vous devez avoir des livres de commerce?

R. Oui, Monsieur.

D. Toutes vos dépenses sont-elles écrites sur ces livres, vos dépenses personnelles, par exemple?

R. Je prends cela sur les frais de la maison, et c'est écrit le soir.

D. Cet homme qui vous avait été présenté par *Morey,* et que vous avez reçu chez vous, n'était-il pas un condamné politique?

R. Il m'a dit qu'il avait été condamné politique sous la restauration, mais j'ai vu qu'il y avait un peu d'ambiguité dans ce qu'il disait, attendu qu'il disait qu'il était encore poursuivi, et que je n'en voyais

pas le motif réel, et je n'ai pas eu de confiance en lui. Il disait qu'il avait des armes chez lui; je lui ai dit que j'avais bien été dénoncé, moi, comme détenteur d'armes de guerre; que cependant je n'avais qu'un fusil de garde national, sans un grain de poudre, et qu'à sa place je me constituerais.

D. N'avez-vous pas su que cet individu amené chez vous par *Morey* avait aussi demeuré chez lui?

R. Je n'ai pas su cela du tout; je n'avais avec *Morey* que des relations fort indirectes.

D. Vous étiez cependant tous les deux de la société des Droits de l'homme?

R. Nous faisions partie, dans le temps, de l'Union de juillet, mais je ne crois pas que *Morey* fît partie de la société des Droits de l'homme.

D. Mais vous en faisiez partie, vous, car votre nom figure sur les listes?

R. Non, Monsieur; je n'en faisais pas partie. On a bien dit que *Guinard, Cavaignac, Marrast* et *Raspail* étaient cachés chez moi.

D. Comment, si vous n'étiez pas lié avec *Morey,* serait-il venu dîner chez vous sans invitation?

R. Il sera venu pendant que nous étions à table, et je lui aurai offert de manger un morceau; voilà comment il a dîné à la maison, s'il y a dîné.

D. Quelles sommes à peu près préleviez-vous dans votre caisse pour vos dépenses personnelles, sans les écrire?

R. Tout ce qui entre dans ma caisse et tout ce qui en sort est écrit, au moins pour le détail des dépenses de la maison, sur un petit brouillon ou carnet, n'ayant pas de livre de caisse; car pour mes affaires commerciales, comme elles sont toujours faites au comptant, on n'écrit pas. Au reste, je ne prenais jamais pour moi que de très-petites sommes, sans les écrire.

D. Vingt francs, par exemple! au-dessus de cette somme, tout n'était-il pas écrit?

R. Jamais je ne prenais autant que cela; je ne prenais que de très-petites sommes, un franc ou deux pour mes plaisirs. Jamais je ne

Digitized by Google

vais dans les cafés et je ne vois que les personnes avec lesquelles j'ai des intérêts.

D. Je vous répète que le soin que vous avez pris de vous cacher, depuis l'attentat qui a indigné la France jusqu'à ce moment-ci, c'est-à-dire, pendant un mois entier, rend votre position grave. La gravité de cette position est encore plus grande, si vous avez eu avec l'auteur de cet attentat des relations quelconques, et surtout si ces relations ont un caractère de mystère?

R. Sur la première partie de votre question, je réponds que les dangers que j'avais courus lors des événements de juin, les blessures que j'avais reçues au moment de mon arrestation, motivent suffisamment les craintes que j'ai conçues dans cette dernière circonstance, et qui m'ont déterminé à me cacher. Quant à la seconde question, on peut prendre tous les renseignements sur mon compte, et on verra si je suis capable de donner de mauvais conseils à qui que ce soit. Je serais indigne de voir la lumière, si j'avais pu participer de près ou de loin à la mort de l'un de mes concitoyens.

D. Était-ce vous ou votre femme qui teniez les comptes de la maison?

R. C'était ma femme qui faisait les recettes et qui écrivait la dépense?

D. Si le dîner auquel M. *Levaillant* a assisté avait été improvisé, comme vous l'avez dit, comment auriez-vous pu prévenir le sieur *Recurt* que ce député y assisterait?

R. Je fus chez lui directement pour l'inviter aussitôt que je sus que M. *Levaillant* consentait à venir.

Plus n'a été interrogé, et a signé, etc.

Et de suite nous avons adressé à l'inculpé les interpellations suivantes :

D. Vous souvenez-vous d'avoir vu, il y a quelques mois, une personne qui venait de Suisse et qui devait y retourner?

R. Oui, Monsieur.

D. Quelle était cette personne?

R. C'était le prince Charles *de Rohan;* il est venu une première fois, et je n'y étais pas; dans sa voiture il y avait plusieurs personnes,

Digitized by Google

à ce que m'a dit ma femme qui est allée lui parler parce qu'il n'est pas descendu. Sachant que je pouvais désirer le voir, elle lui a demandé son adresse; il a refusé de la donner. Elle lui a demandé quel jour il reviendrait, il a répondu qu'il ne pouvait le dire. La seconde fois, au mois d'avril environ, il me fit dire, par un petit bonhomme qu'il avait, qu'il viendrait à telle heure chez moi, et il est venu avec un monsieur et une dame, et toujours avec son petit bonhomme.

D. Quelle affaire avait-il avec vous?

R. J'étais breveté d'invention pour divers procédés, et entre autres pour la décortication des légumes secs; je fis publier cela. Le prince *de Rohan* m'en demanda et m'en fit placer plusieurs en Suisse. Nous eûmes à ce sujet, sans que je l'eusse encore vu, une correspondance assez amicale. Pour vous dire toute la vérité, je lui ai adressé un jour un ancien grenadier du 16ᵉ de ligne qui avait servi dans la garde municipale, et qui m'a dit qu'il était poursuivi, qu'il s'était compromis; je ne sais même pas pourquoi. Je payai son voyage; il y a de cela deux ans environ.

D. Le jour où le prince est venu chez vous, qu'avait-il à vous dire?

R. Rien du tout, il est venu seulement pour me voir.

D. N'avez-vous pas été au moment de lui remettre une lettre pour un M. *de Damas* qui était en Suisse?

R. C'est très-possible, je puis bien en avoir parlé, mais je n'ai pas remis cette lettre. Je ne sais pas qui diable m'avait donné cette commission.

D. N'est-ce pas l'homme que *Morey* vous avait présenté qui vous avait donné cette commission?

R. Cela est possible, je ne me le rappelle pas.

D. Comment cet homme était-il assez avant dans votre confidence, pour avoir su que le prince *de Rohan* venait chez vous, et pour vous avoir chargé de lui remettre une lettre?

R. Il aura peut-être entendu dire que le prince de *Rohan* était venu à la maison, et il aura été informé qu'il devait y revenir.

D. Il faut que cet homme ait vécu avec vous dans une grande intimité pour savoir ce qu'il a su.

Digitized by Google

R. Je n'avais aucune intimité avec cet homme; je ne crois pas, au reste, avoir parlé au prince de cette lettre.

D. N'aviez-vous pas dit à cet individu à quelle heure le prince devait venir, afin qu'il s'y trouvât?

R. Je ne crois pas avoir dit cela.

D. Connaissiez-vous le contenu de la lettre?

R. Non, Monsieur.

D. Les choses ne se seraient-elles pas passées ainsi entre le prince et vous : vous lui auriez demandé s'il connaissait M. *de Damas*, et s'il voulait se charger d'une lettre pour lui, et le prince vous aurait répondu qu'il ne s'en chargerait pas, parce que M. *de Damas* était un homme qu'il ne voulait pas voir; qu'il s'introduisait dans les familles, et avait fait une biographie d'un grand nombre de personnes?

R. Tout cela est possible, mais je ne me le rappelle pas.

D. N'aviez-vous pas quelques relations politiques avec le prince Charles *de Rohan?*

R. Jamais je n'ai eu d'autres relations politiques avec le prince que pour lui avoir recommandé la personne dont je vous ai parlé. Je pourrais vous montrer toute sa correspondance.

D. N'avez-vous pas eu une conversation politique avec le prince, le jour où il est venu chez vous?

R. Nous parlâmes des affaires du moment, du procès; il ne resta chez moi que fort peu de temps.

D. Le prince ne vous a-t-il pas dit, dans cette conversation, qu'il était parent du Roi et du prince *de Condé?*

R. Je crois qu'il me l'a dit pour le Roi, je ne crois pas qu'il me l'ait dit pour le prince *de Condé*.

D. Ne vous a-t-il pas dit que le Roi avait envoyé un aide de camp pour l'engager à venir chez lui, mais qu'il n'avait pas voulu y aller?

R. Je crois qu'il m'a dit que quelqu'un était venu de la part du Roi, mais pas un aide de camp, et qu'il n'avait pas voulu y aller.

D. Vous a-t-il dit la cause de son refus?

R. Non, Monsieur; il m'a dit seulement qu'il n'était pas bien avec lui.

(Dossier Pepin, pièce .)

Digitized by Google

2e Interrogatoire subi par *Pepin*, le 23 septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Votre dernière évasion ramène naturellement à examiner les motifs pour lesquels vous avez déjà disparu à l'époque de l'attentat du 28 juillet; ceux que vous avez donnés ne sont pas admissibles. Vous avez dit que la crainte d'être inquiété, crainte qui vous possédait toutes les fois qu'il y avait quelque rumeur publique, vous avait seule décidé à vous cacher; on comprendrait que cette crainte eût pu vous faire prendre le parti de fuir pendant quatre ou cinq jours, mais il n'y a pas moyen de croire aux motifs allégués par vous, lorsqu'on vous voit vous cacher pendant un mois, sans qu'aucune poursuite ait été dirigée contre vous. Qu'avez vous à répondre?

R. Le premier motif qui m'ait engagé à disparaître a été la crainte d'être inquiété et persécuté, comme je vous l'ai déjà déclaré. Maintenant, s'il faut vous dire toute la vérité, il y a des traîtres dans toutes les administrations, et j'ai été prévenu qu'un mandat d'amener avait été décerné contre moi. Voilà pourquoi je ne me suis pas montré. Après cela, je n'étais pas bien caché, puisqu'on m'a arrêté dans mon propre domicile.

D. Quel est le nom de la personne qui vous avait donné l'avertissement dont vous venez de parler?

R. Je ne puis pas le dire, et j'aimerais mieux qu'il m'arrivât quelque chose de grave, que de le dire.

D. Votre assertion à cet égard est peu digne de foi, car la justice ne s'est que fort tardivement occupée de vous, et on n'a pas pu vous donner, comme vous le dites, l'avis d'un mandat décerné contre vous, qui vous aurait empêché de rentrer chez vous au bout de huit jours?

R. Vous en croirez ce que vous voudrez.

D. A quelle époque avez-vous reçu l'avis dont vous parlez?

R. Je ne pourrais pas le préciser.

D. Vous venez de dire que vous n'aviez pas été très-caché; il résulte cependant de l'instruction que vous avez mis le plus grand soin à vous cacher, et qu'à cet effet vous avez essayé de beaucoup de

Digitized by Google

domiciles secrets. N'avez-vous pas voulu d'abord aller chez M. *Fauvau*, négociant, qui a refusé de vous recevoir?

R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas ensuite été caché chez l'un de vos cousins?

R. Je n'y ai couché qu'une seule nuit.

D. N'avez-vous pas ensuite été caché pendant quelques jours, chez votre beau-frère?

R. Oui, Monsieur.

D. Qui est-ce qui vous a emmené de Paris, lorsque vous en êtes parti?

R. Je me suis en allé moi-même.

D. N'avez-vous pas quitté Paris, dans le cabriolet du sieur *Collet*, de Lagny, qui est venu vous chercher lui-même jusqu'à Montreuil?

R. Je n'ai rien à répondre à cela, en ce sens que je ne crois pas devoir le faire. D'ailleurs, lorsque j'ai quitté Paris, j'étais dans mon cabriolet.

D. Vos réponses ne sont pas conformes à la vérité, car lorsque vous avez quitté votre beau-frère, vous étiez dans une charrette, avec des paniers qui contenaient vos effets. Vous avez trouvé le sieur *Collet*, sur la route de Montreuil, où il vous attendait avec un cabriolet où se trouvaient déjà deux personnes?

R. Je n'ai rien à répondre à cela. Je dis seulement que le cabriolet dans lequel je suis sorti m'appartenait.

D. Pouvez-vous dire quelles étaient les deux personnes qui étaient dans le cabriolet?

R. Non, Monsieur; je ne les connaissais qu'indirectement, et d'ailleurs, je nie qu'elles soient venues en cabriolet avec moi.

D. L'une de ces personnes ne portait-elle pas des moustaches?

R. Je ne l'ai pas remarqué.

D. Avec l'homme à moustaches, n'y avait-il pas un petit homme blond qui était très-pressé de partir?

R. Il faisait nuit et je n'ai pas remarqué si cet individu était blond ou brun.

D. A l'époque où vous vous cachiez avec tant de soin, n'avez-

Digitized by Google

vous pas donné à entendre à quelques personnes que vous vous cachiez, parce que vous aviez peur d'être compromis à cause de l'évasion des détenus de Sainte-Pélagie?

R. Je ne crois pas avoir dit cela.

D. Dans les jours qui ont précédé cette évasion, n'êtes-vous pas allé visiter plusieurs fois les détenus de Sainte-Pélagie et de la Force?

R. Non, Monsieur; j'y suis allé une ou deux fois, mais bien longtemps avant qu'ils ne soient appelés devant la Cour des Pairs.

D. La permission avec laquelle vous alliez voir les détenus n'était pas sous votre nom?

R. Je suis, en effet, allé une seule fois voir un détenu à la Force, pour lui porter des secours, avec une permission qui n'était pas sous mon nom.

D. N'êtes-vous pas allé à Sainte-Pélagie, voir le sieur *Cavaignac*?

R. Je l'ai vu, mais je n'avais pas de permission pour le voir; je l'ai vu comme beaucoup d'autres, étant dans l'intérieur de Sainte-Pélagie.

D. Quand vous êtes allé à Sainte-Pélagie, aviez-vous une permission sous votre nom?

R. Oui, Monsieur; mais ce n'est pas moi qui l'ai demandée.

D. Qui est-ce qui l'a demandée?

R. C'est Henri *Leconte*, qui était détenu; il m'envoya sa mère pour me dire qu'il était dans une position précaire et il demanda une permission pour que j'allasse le voir.

D. Sous quel nom était la permission avec laquelle vous êtes entré à la Force?

R. Je ne me le rappelle pas; on me l'avait donnée.

D. Qui est-ce qui vous l'avait donnée.

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'avez pas connu *Fieschi* sous son véritable nom?

R. Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas *Morey* qui l'a amené chez vous?

Digitized by Google

R. Je ne puis pas vous dire si *Morey* m'a amené *Fieschi;* ce que je sais, c'est qu'il m'a amené un individu qui se sauvait, parce qu'il était poursuivi, à ce qu'ils m'ont dit; mais je n'ai pas su si cet individu était *Fieschi.* S'il est venu chez moi, ce qui serait un grand malheur pour moi, il n'y est jamais venu sous son véritable nom.

D. Cependant je vous fais observer que *Morey* a déclaré vous avoir présenté *Fieschi,* et que vous le connaissiez sous son véritable nom.

R. Si *Morey* a dit cela, c'est une erreur de sa part ou un mensonge. Je vous jure, par tout ce qu'un homme d'honneur a de plus sacré, que je n'ai jamais connu *Fieschi* sous son véritable nom.

D. Je dois vous avertir que *Fieschi* déclare qu'il était connu de vous sous son véritable nom?

R. Je ne puis empêcher *Fieschi* de dire ce qu'il veut, ou ce qu'on lui fait dire; mais ce que je dis est la vérité.

D. Vous souvenez-vous de l'époque précise à laquelle *Fieschi* ou *Bescher* a été présenté chez vous par *Morey?*

R. Si c'est de *Bescher* que vous voulez parler, je ne peux pas préciser l'époque; je dirai seulement que c'était l'hiver. Quant à *Fieschi,* je ne puis répondre à votre question, puisque je ne le connais pas.

D. *Morey,* à l'époque où il vous a présenté *Fieschi,* ne vous a-t-il pas montré le dessin ou le modèle d'une machine infernale?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas dit, en voyant ce dessin, que, si l'homme était solide, vous feriez les dépenses nécessaires?

R. Je n'ai pas dit cela, et je n'ai pas vu de machine.

D. Il résulte de déclarations formelles que, quelque temps après, vous auriez fait venir chez vous *Fieschi* qui prenait le nom de *Bescher,* et qu'en présence de *Morey* vous lui auriez demandé à quelle somme pourrait monter la dépense de la machine?

R. Je n'ai jamais fait venir *Bescher* chez moi, je ne le connaissais pas; tout cela est faux.

D. Je vous fais remarquer que, dans votre premier interrogatoire, vous avez déclaré que vous aviez donné plusieurs fois à coucher chez vous à *Bescher,* par conséquent vous le connaissiez beaucoup.

Digitized by Google

R. Je vous ai dit qu'il avait couché quelquefois, sans pouvoir préciser le nombre de fois; cela ne s'est pas répété souvent, car il m'a fait l'effet d'un homme de police, quand je l'ai entendu causer.

D. A qui espérez-vous persuader que vous auriez accordé plusieurs fois, chez vous, une hospitalité empressée à un homme que vous dites ne pas connaître et qui vous faisait l'effet d'un homme de police?

R. Il suffisait qu'il m'eût été présenté par *Morey* pour que je dusse, dès l'abord, avoir confiance en lui; ce n'est que plus tard que je m'en suis méfié.

D. Lorsque vous avez vu le dessin de la machine projetée par *Fieschi*, et qui vous a inspiré une grande admiration, ne lui avez-vous pas demandé combien elle coûterait, et *Fieschi* ne vous a-t-il pas fait un compte détaillé, montant à 500 francs environ?

R. Ni *Morey*, ni personne ne m'a montré de machine; par conséquent je n'ai pu demander combien elle coûterait.

D. Il résulte cependant de l'instruction qu'après la conférence qui a eu lieu sur ce sujet entre *Fieschi*, *Morey* et vous, il a été décidé qu'on chercherait un logement favorable à l'exécution du projet que cette machine supposait; que *Morey* est allé voir avec *Fieschi* le logement que celui-ci avait trouvé sur le boulevart du Temple, logement que vous êtes allé, vous, visiter de votre personne, et dont vous avez approuvé le choix.

R. Je prends à témoin l'Être-Suprême que c'est la plus insigne fausseté.

D. Je vous fais remarquer que la déclaration d'où résulte ce fait fait connaître en même temps que vous n'êtes allé que cette seule fois dans le logement de *Fieschi*.

R. Je n'ai rien à répondre à cela; ce sont des mensonges affreux.

D. Il résulterait encore de l'instruction que vous auriez donné à *Fieschi* l'argent nécessaire pour payer le premier terme du loyer de ce logement?

R. Je déclare ne pas avoir connaissance de cela. Si j'ai donné de l'argent à *Fieschi*, en supposant que *Fieschi* et *Bescher* soient une même personne, je ne lui ai jamais donné une somme aussi considérable.

Digitized by Google

D. Cependant il résulterait encore de l'instruction, que vous auriez donné à *Fieschi* une somme de 130 francs, pour garnir ce logement des meubles nécessaires?

R. Je prends Dieu et le ciel à témoin que cela est faux.

D. Vers la fin d'avril, n'êtes-vous pas allé quai de la Rapée, n° 11 ou 17, chez M. *Poucheu,* marchand de bois?

R. J'ai acheté plusieurs fois du bois, dans divers endroits, pour moi, pour ma maison à laquelle je faisais des réparations de fabrique. Je ne me souviens pas d'en avoir acheté précisément à l'époque dont vous me parlez.

D. Il résulterait cependant de l'instruction qu'à cette époque vous avez été chez le sieur *Poucheu,* avec *Fieschi* ou *Bescher*, comme vous l'aimerez mieux, acheter le bois qui était nécessaire à la confection de la machine de *Fieschi?*

R. Je n'ai rien à dire là dessus. Je dis que je n'ai point acheté de bois pour *Fieschi.*

D. Il résulterait cependant encore de l'instruction que, ce jour-là, vous portiez sur la tête une casquette de crin gris, et que vous étiez vêtu d'une blouse de toile grise devenue blanche à force d'avoir été lavée?

R. Cela est bien possible; j'ai un atelier dans ces environs-là, et quand j'y suis, je suis vêtu de cette manière.

D. Il résulterait encore de l'instruction que vous auriez marchandé le bois, *Fieschi* et vous, avec le garçon et le maître du chantier, qui pourraient vous reconnaître?

R. Je suis allé acheter plusieurs fois du bois, et il serait encore possible que ces individus me reconnussent et que ce malheureux fût venu avec moi.

D. Il résulterait de l'instruction que ce serait vous qui auriez fourni l'argent pour acheter ce bois, qui a coûté 18 francs 50 centimes?

R. Cela n'est pas. Je me mets à présent sur la voie de quelque chose que je dirai plus tard.

D. Il paraîtrait que vous auriez quelque chose d'important à dire; je vous engage à le dire dès à présent?

Digitized by Google

R. Je n'ai rien d'important à dire dans ce moment-ci; il faut que je connaisse mon homme avant.

D. Vous souvenez-vous d'avoir assisté à l'enlèvement de ce bois qui fut emporté du chantier par un commissionnaire?

R. Non, Monsieur.

D. Vous souvenez-vous d'avoir donné à *Fieschi* l'argent dont il a eu besoin pour faire façonner ce bois?

R. Non, Monsieur.

D. Lorsqu'il fut question de se procurer les fusils qui étaient nécessaires pour la confection de la machine, ne dites-vous pas à *Fieschi* que vous connaissiez une personne qui vous en ferait avoir?

R. Il n'a jamais été question de cela chez moi; si je pouvais parler je donnerais à l'instant même la preuve que je suis incapable de pareilles actions.

D. Je vous fais observer que dans votre situation vous auriez le plus grand tort si vous ne disiez pas tout ce que vous pouvez dire en cette matière?

R. Je veux dire que des gens se disant patriotes, m'ont souvent fait des propositions de cette nature que j'ai repoussées hautement et sans hésiter.

D. Ne pourriez-vous pas entrer dans quelques détails sur les propositions qui vous auraient été faites?

R. Non, Monsieur; vous comprenez que je ne peux pas être dénonciateur. D'abord on ne m'a jamais parlé d'armes, mais on me parlait de quelque chose dans ce genre-là.

D. Sans être dénonciateur des personnes, on peut expliquer les faits, et ce sont ces explications que vous pourriez donner.

R. On m'a souvent parlé de choses, mais je n'ai jamais voulu entrer dans les détails.

D. Il résulterait de l'instruction qu'après avoir tu pendant quelque temps à *Fieschi* le nom de la personne qui devait vous procurer des fusils, vous auriez fini par le lui dire?

R. Ceci serait tout à fait contraire à mon caractère, et je donne le défi qu'on trouve un honnête homme me connaissant qui dise que je suis capable de pareilles choses.

Digitized by Google

D. Il résulterait de l'instruction que l'individu désigné par vous à *Fieschi* serait l'un des détenus de Sainte-Pélagie?

R. C'est une erreur : je ne suis allé qu'une fois ou deux à Sainte-Pélagie et toujours pour y porter des secours.

D. N'avez-vous pas vu à Sainte-Pélagie le sieur *Guinard?*

R. Je l'ai vu comme tous les autres, mais je n'ai jamais eu de relations avec lui.

D. Il résulterait de l'instruction que ce serait au sieur *Cavaignac* que vous vous seriez adressé d'abord pour avoir les vingt-cinq fusils qui étaient nécessaires à la confection de la machine, et que le sieur *Cavaignac* vous aurait dit qu'il connaissait quelqu'un qui pourrait les procurer?

R. C'est un affreux mensonge.

D. N'auriez-vous pas cependant écrit au sieur *Cavaignac* une lettre qui pourrait avoir trait à cette affaire?

R. Je n'ai jamais écrit directement au sieur *Cavaignac;* je ne me rappelle pas cela du tout.

D. Cependant cette lettre est assez remarquable pour que vous puissiez vous en souvenir. Vous demandiez à *Cavaignac* de vous dire quand il pourrait vous remettre les 20 ou 25 francs que l'homme attendait pour partir, et il serait possible qu'il fût d'avance convenu entre vous que le mot *franc* signifierait un *fusil?*

R. Je puis avoir demandé de l'argent à *Cavaignac,* parce que dans le temps je lui en avais prêté pour des secours; mais je ne me souviens pas de lui avoir écrit cela.

D. Vous souvenez-vous d'une somme de 130 à 160 francs que vous auriez remise à *Fieschi?*

R. Quand on a de la famille on donne des secours en temps utile, quand on croit que la personne qui les demande peut en faire un bon emploi; mais il aurait fallu que je fusse millionnaire pour donner des sommes aussi fortes.

D. Cet argent aurait pu être déposé dans vos mains par une tierce personne?

R. Je n'ai de ramifications avec personne et je ne m'occupe que de mes intérêts.

Digitized by Google

D. Il résulterait cependant de l'instruction que cette somme, remise par vous à *Fieschi*, aurait servi à acheter les canons de fusil, ceux qu'avait promis le sieur *Cavaignac* n'étant pas arrivés à temps?

R. Celui qui a dit cela est un imposteur fini.

D. Il résulterait de l'instruction, que la veille du jour où Fieschi a acheté les canons de fusil, jour qui est fixé par la date de la facture, vous vous seriez trouvé avec *Fieschi* et *Morey* sur la place de la Salpêtrière?

R. C'est un affreux mensonge; il y a peut-être cinq mois que je n'ai vu ce *Bescher*.

D. Il résulterait cependant encore de l'instruction qu'à la suite de ce rendez-vous vous seriez allés vous asseoir tous les trois près des arches du pont d'Austerlitz en amont, et que là vous auriez arrêté ensemble les dernières dispositions relatives à l'achat des canons dont vous deviez le lendemain remettre ou faire remettre le prix à *Fieschi?*

R. Je n'ai aucune connaissance de cela; celui qui a pu dire cela il faut qu'il ait été payé pour me perdre par des mensonges.

D. Vous souvenez-vous d'avoir été, vers le milieu du mois de juillet de cette année, faire une promenade au Père-Lachaise et d'être allé ensuite dans les vignes aux environs?

R. Je ne me souviens pas de cela.

D. Vous souvenez-vous d'un déjeûner que vous avez fait le même jour à la barrière de Montreuil, chez un restaurateur nommé *Bertrand?*

R. Non, Monsieur; une fois, dans le temps que je cherchais à placer *Bescher*, je crois avoir rencontré *Morey* et nous avons bu une bouteille de vin de ce côté-là avec *Morey* et ce *Bescher*, dont j'ignorais la demeure; mais il y a longtemps de cela.

D. Il y a une circonstance qui contribuera à vous rappeler ce déjeûner. Vous souvenez-vous qu'à la suite du rendez-vous donné, au Père-Lachaise, dont je vous parlais tout à l'heure, il a été fait pendant la promenade dans les vignes, dont je vous ai aussi parlé, une expérience sur une traînée de poudre. Cette expérience avait pour but de reconnaître si cette traînée qui avait la longueur de la machine préparée par *Fieschi*, s'allumerait simultanément dans toute sa longueur?

Digitized by Google

R. Non, Monsieur; je vous l'ai déjà dit, c'et une pure invention que tout cela.

D. Cependant il résulterait de déclarations faites que vous auriez essayé vous-même de mettre le feu à la traînée de poudre avec une allumette tirée d'un briquet phosphorique que vous auriez apporté à cet effet, et que comme vous n'y réussissiez pas, *Fieschi* vous aurait pris des mains l'allumette que vous teniez et aurait mis le feu à la traînée par le milieu.

R. Je fais la même réponse que précédemment.

D. Vous souvenez-vous (ce qui se rapporterait aux propositions que vous dites vous avoir été faites quelques fois), qu'un général vous aurait dit, en parlant du Roi : « Ce gredin-là, personne ne lui tirera donc « un coup de fusil, pour nous en débarrasser? »

R. Je ne me souviens pas de cela du tout.

D. Il paraîtrait cependant que vous en auriez fait la confidence à *Fieschi?*

R. C'est un mensonge; je ne connais directement aucun général; je n'en vois jamais.

D. N'avez-vous pas vous-même dit à *Fieschi,* en lui montrant des articles de journaux très-hostiles au Gouvernement et en parlant du Roi : « Est-ce qu'on ne trouvera pas quelqu'un pour lui f..... un « coup de fusil? Il y en a tant qui, pour un billet de mille francs, se « sont faits condamner aux galères à perpétuité, et il n'y aura pas un « homme pour délivrer le pays d'un brigand comme celui-là? »

R. C'est un mensonge affreux, jamais de la vie je n'ai tenu de pareils propos.

D. Il paraîtrait que vous avez toujours eu la manie d'avoir chez vous des provisions de poudre à tirer; vous savez que l'autorité a fait faire une perquisition à votre domicile après les événements d'avril; que cette perquisition, qui avait pour objet de trouver un dépôt de cartouches, a été alors sans résultat; ce qui n'empêche pas que des renseignements acquis depuis et qui paraissent tout à fait dignes de confiance, autorisent à croire qu'à cette même époque il y avait dans votre atelier, une masse considérable de cartouches qui en furent tirées avec quelques armes, par l'un de vos parents, et transportées par ses soins à Lagny, chez le sieur *Collet,* pour y être dé-

Digitized by Google

truites et jetées dans la rivière. Une déclaration récente établit, en outre, qu'un jour de cet été, descendant de la barrière avec votre neveu, vous fûtes rencontré dans la rue Moreau par un individu dont vous portâtes la main sur votre dos, en lui disant de toucher. « Qu'est-ce que c'est que cela ? » vous dit-il; « C'est, lui auriez-vous ré« pondu, de la graine d'oignons, c'est-à-dire de la poudre. — Vous « en avez donc une grande quantité ? — J'en ai huit livres. » Le fait sur lequel je vous interpelle, se serait passé au mois de juin dernier. Qu'avez-vous à dire ?

R. Quant à la perquisition qui fut faite chez moi, ce fut sur la délation d'un de mes ouvriers qui, après m'avoir volé, et ayant été renvoyé par moi pour ce fait, m'a dit, après avoir touché son décompte et son livret mis en règle, échauffé un peu par le vin, qu'il était chez moi par l'ordre de la police. A la suite de deux jugements que j'ai subis, ayant acquis la conviction que c'était sur sa délation, je fis faire une descente chez lui, et on le trouva nanti d'une assez grande quantité de marchandises. Il a été arrêté et condamné à deux ans de prison. A l'égard des armes, je n'avais alors qu'un seul fusil, les armes nécessaires pour monter la garde comme simple garde national et celles d'un officier. Avant que la loi sur les détenteurs d'armes fût passée, j'avais eu la précaution de renvoyer un fusil au capitaine de la compagnie à laquelle j'appartenais, afin de ne pas être en contact avec la loi. A l'égard des poudres, c'est une allégation absurde comme tant d'autres, dont je défie qu'il y ait un seul honnête homme qui puisse en fournir la preuve; comme du reste je n'ai jamais eu chez moi de munitions.

D. Il résulterait cependant de l'instruction que ce serait par *Fieschi* lui-même, que vous vous seriez fait ainsi tâter le dos, dans le courant du mois de juin, et avec lequel vous auriez eu la conversation que je viens de vous rappeler ?

R. Pour prouver que tout ce qu'a dit *Fieschi* est un affreux mensonge, je dis que je répondrai à cette question quand je le connaîtrai, et que je croirai devoir y répondre. On fait courir tous ces bruits-là sur moi, comme on en a déjà fait courir tant d'autres qui, plus tard, seront reconnus faux.

D. *Fieschi* ou *Bescher* n'avait-il pas un crédit ouvert chez vous, et ne prenait-il pas souvent des marchandises sans les payer ?

Digitized by Google

R. S'il a pris des marchandises à crédit, ce doit être fort peu de choses.

(Dossier Pepin, pièce .)

3ᵉ Interrogatoire subi par *Pepin*, le 25 septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs, et confrontation de *Pepin* avec *Fieschi*.

D. Dans un interrogatoire que vous avez subi avant-hier devant un juge d'instruction (1), vous avez exprimé le regret que je ne vous eusse pas interrogé sur une lettre saisie chez vous au moment de votre arrestation? Mais avant d'en venir à cette lettre, je dois vous parler de celle que vous avez fait insérer dans les journaux au moment de votre évasion, et qui était adressée au président de la Cour des Pairs et au procureur général : avouez-vous cette lettre?

R. Oui, Monsieur.

D. Je lis dans cette lettre : « On me suppose le caractère assez « barbare pour être, avec connaissance de cause, de complicité dans « un crime. » Ces paroles : « avec connaissance de cause, » pourraient donner à entendre que vous faites une sorte d'aveu de complicité, mais sans connaissance de cause.

R. Dans la triste position où je suis, je ne peux peser toutes mes paroles; et il serait cruel pour moi qu'on incriminât des expressions dont personne, à ma place, ne serait maître; au reste, ma réponse se réduit à ceci : je défie qu'on trouve un honnête homme qui affirme que je suis capable de donner une chiquenaude à un enfant, ni d'avoir jamais fait tort à qui que ce soit.

D. Je vois encore dans cette lettre que, pour donner plus de créance à l'espèce de promesse que vous y faites de vous représenter à la justice, vous dites que vous ne quitterez point Paris. Je ne prétends point vous faire un reproche d'avoir manqué à cette espèce d'engagement; mais j'en fais l'observation, parce qu'elle peut être utile pour l'appréciation de la lettre qui a été trouvée dans vos papiers au moment de votre arrestation, laquelle lettre, en date du 20 septembre 1835, est adressée au rédacteur du *Messager des Chambres.* Reconnaissez-vous cette lettre que je vous représente?

(1) Voir le procès-verbal dressé par M. Zangiacomi, en date du 23 septembre, page 571 du volume des *Procédures*.

Digitized by Google

R. Oui, Monsieur.

D. Vous y annoncez l'intention de vous constituer prisonnier le samedi 26 de ce mois; on a des raisons pour croire que cette lettre était un moyen destiné à cacher vos véritables projets : qu'avez-vous à dire à ce sujet?

R. Tout ce que je puis vous dire, c'est que mon intention était de me constituer; j'avais même écrit à ma femme, à ma belle-mère et à mes jeunes gens à cet effet. Je n'ai pas voulu céder à des conseils perfides. Je dirai même que je ne sais pas comment s'est faite mon évasion; mais lorsqu'on m'exposait à me trouver au jour en face de groupes menaçants qui se seraient formés devant ma maison, il était naturel de me sauver, lorsque j'en trouvais les moyens: déjà deux fois j'ai failli être victime de l'effervescence populaire.

D. Il est possible et on est même fondé à croire que votre famille vous a fait témoigner le désir que vous vous constituiez prisonnier; mais il n'en est pas moins certain que vous avez frappé à plusieurs portes, afin d'avoir des passe-ports pour l'étranger; que vous répugniez à aller en Belgique, dans la crainte d'être extradé; et on a trouvé dans vos papiers une sorte d'itinéraire pour arriver à un passage en Angleterre : reconnaissez-vous cet itinéraire?

R. Oui, Monsieur, c'est moi qui l'ai écrit.

D. Je vous fais observer que ceci ne vous est point dit en forme de reproche, mais pour constater la vérité des faits : qu'avez-vous à répondre?

R. Je dis que cet itinéraire a été fait par suite des conseils perfides de gens qui voulaient rendre ma situation plus mauvaise.

D. La somme en or dont vous avez été trouvé nanti, indique encore suffisamment vos projets; mais, je le répète, ceci ne vous est point dit à titre de reproche.

R. Cette somme en or dont vous parlez, je ne la possédais que depuis vingt-quatre heures pour la majeure partie; elle a été touchée dans une maison de Paris qui me devait. N'ayant pas l'intention de partir, j'avais fait venir cette somme pour payer des orges que je devais à Lagny; je ne dis pas qu'en me remettant cette somme, on ne m'avait pas engagé à partir, mais moi je l'avais reçue dans la pensée que j'en trouverais l'emploi à Lagny.

D. Les noms qui se trouvent au bas de l'itinéraire que je vous

Digitized by Google

représente, n'étaient-ils pas ceux de personnes chez lesquelles vous auriez pu vous arrêter en chemin?

R. Ces noms sont ceux de personnes chez lesquelles des visites domiciliaires ont été faites, et ils ont été relevés sur *le National;* il est bien possible, pour dire la vérité, que si je m'étais en allé, j'eusse frappé à ces portes-là, n'ayant pas d'autre asile.

D. Connaissez-vous un nommé *Mathieu,* ébéniste, qui demeure rue Moreau?

R. Si je l'ai vu, je l'ai vu tout au plus une fois chez moi, dans le cas où il y sera venu; mais je ne le connais pas directement: je crois même ne lui avoir jamais parlé.

D. Vous en avez au moins entendu parler?

R. Je ne connais ni le nom, ni la personne, que je sache.

D. Vous ne savez pas que ce *Mathieu* avait des moyens de se procurer de la poudre?

R. Non, Monsieur. Je ne connais pas cet individu. Je n'ai jamais eu de relations directes avec lui.

D. Si vous n'avez pas eu de relations directes avec lui, n'avez-vous pas, au moins, chargé quelqu'un de lui demander s'il pouvait vous procurer de la poudre?

R. Ces allégations-là sont fausses, comme tant d'autres, qu'on a déjà faites contre moi.

D. Il y a eu une erreur dans l'interrogatoire que je vous ai fait subir avant-hier. Je vous avais dit que vous aviez été rencontré, avec votre neveu, rue Moreau, porteur de plusieurs livres de poudre dans votre dos. Vous aviez nié le fait; et, en effet, ce n'est pas à vous qu'il doit être imputé, mais au nommé *Mathieu* et à son neveu, qui auraient été rencontrés par *Fieschi,* auquel ils auraient fait la confidence de ce qu'ils portaient sur eux; mais il reste déclaré que vous avez demandé à *Fieschi* s'il pourrait vous procurer de la poudre par l'intermédiaire de ce *Mathieu.* N'avez-vous pas su, en effet, qu'il trouvait moyen d'en avoir de l'arsenal de Vincennes?

R. Je n'ai jamais su cela. D'ailleurs, que voulait-on que je fisse de cette poudre?

D. Quel était le nombre des sociétés secrètes avec lesquelles vous étiez en relations?

R. Depuis la loi sur les associations, je n'ai fait partie d'aucune société secrète, et, avant la loi, je n'ai fait que, bien peu de temps, partie de quelques sociétés, entre autres, de l'Union de juillet. Peu de temps avant sa dissolution, j'ai été vice-président de la société pour l'instruction du peuple. J'ai été aussi membre, mais pendant très-peu de temps, de la société des Droits de l'homme, soit que j'y aie été entraîné, ou autrement.

D. Dans quelle qualité apparteniez-vous à la société des Droits de l'homme? De quel arrondissement et de quelle section étiez-vous?

R. J'étais chef de la section Rome, du 12ᵉ arrondissement; mais je n'ai exercé ces fonctions que pendant quinze jours au plus. Cette section était composée d'industriels qui me paraissaient honnêtes, et nous avons cessé de nous réunir quand la loi a été rendue.

D. *Morey* ne faisait-il pas partie de la même section que vous?

R. Je ne le pense pas, sans pouvoir l'affirmer.

D. N'étiez-vous pas visiteur des sociétés du 11ᵉ ou du 12ᵉ arrondissement?

R. Non, Monsieur.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas remis vous-même à *Fieschi* l'argent nécessaire pour payer le loyer du logement qu'il a occupé boulevart du Temple, et pour acheter les meubles dont ce logement était garni?

R. Oui, Monsieur; je persiste à dire cela.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas remis vous-même, ou fait remettre par *Morey* à *Fieschi*, les 187 francs avec lesquels celui-ci a payé les canons de sa machine?

R. Oui, Monsieur.

D. N'étiez-vous pas très-lié avec le sieur *Raspail*, et ne comptiez-vous pas vous servir de son journal pour publier les proclamations et les actes qui devaient suivre l'attentat, dans le cas où il aurait réussi?

R. En effet, j'ai connu *Raspail* pour l'avoir vu deux ou trois fois chez *M. de Lafayette*, dans le temps de l'Union de juillet. Comme il s'occupait d'industrie, nous en causâmes. Je lui proposai

Digitized by Google

d'aller visiter des moulins, et nous sommes allés, une ou deux fois à Lagny, voir ensemble des usines et pour faire une expérience sur la décortication des blés; mais je n'ai pas eu d'autres relations directes avec lui. Quant à la dernière partie de votre question, il est bien certain que, si j'avais été dans le cas de prendre part à un attentat, j'aurais prévenu *Raspail*, comme j'aurais prévenu beaucoup d'autres personnes. Si tel eût été mon caractère, j'aurais bien été obligé de faire des confidences à quelqu'un.

D. N'avez-vous pas connu un employé du Gouvernement, qui a 5,000 francs d'appointements, et qui demeure à l'entrée de la rue de la Roquette, tout près de chez vous?

R. Non, Monsieur. Il est possible qu'il me connaisse, mais je ne sais pas son nom, ni s'il est employé.

D. N'auriez-vous pas quelques explications à donner sur des propositions qui vous auraient été faites relativement à des tentatives contre la personne du Roi, et auxquelles vous auriez refusé votre assentiment?

R. Ce que je vous ai dit, à cet égard, s'appliquait, dans ma pensée, à *Bescher* et compagnie. J'étais d'ailleurs si troublé, l'autre jour, que j'ai pu parler fort légèrement.

D. Je vous donne lecture du passage de votre interrogatoire, qui est relatif à ce fait, et vous devez voir qu'il ne s'agit pas évidemment de *Bescher*, puisque vous cherchiez à repousser le soupçon d'avoir eu connaissance de son projet et d'y avoir participé?

R. Il s'est fait, dans mon esprit, une confusion entre *Bescher* et *Fieschi*; c'est ce qui explique l'inconséquence de mes paroles. Je ne nie pas, au reste, que des propos légers n'aient été tenus bénévolement par *Bescher*, mais sans y attacher aucune suite.

D. Vous venez de dire *Besoher* et compagnie: qui voulez-vous désigner par ces paroles?

R. Il est venu plusieurs fois boire la goutte à la maison avec de mauvais gueux comme lui, des gens en qui je n'avais pas confiance; mais je ne les connais pas.

D. Avez-vous connu un nommé *Boireau*, ouvrier ferblantier?

R. Si je l'ai connu, ce n'a pas été nominativement.

Plus n'a été interrogé et a signé.

Après avoir signé, *Pepin* dit que, lors de son interrogatoire, en date du 23 de ce mois, il était très-fatigué, il sortait de son lit, et qu'il n'a pu se rappeler alors la date de la visite qu'il a faite à la Force; c'était fort peu de temps après les événements d'avril. Il a fait cette visite à la sollicitation d'un ouvrier à la femme duquel Henri *Leconte*, alors détenu, avait rendu service et qui lui dit que cet accusé était dans une position précaire. Il déclare de plus n'avoir jamais eu aucune relation avec les légitimistes, ni avec aucun général, ni avec *Guinard*, ni avec *Kersausie;* il ajoute qu'il n'a jamais parlé à qui que ce soit dans ses conversations sur la liberté, de moyens graves pour l'obtenir et a signé.

Et à l'instant, nous avons fait amener devant nous le nommé *Fieschi,* et nous avons demandé à *Pepin* s'il le reconnaît.

Pepin répond : Il me semble avoir vu cet homme, mais je ne pourrais pas l'affirmer.

D. A *Fieschi,* en lui montrant *Pepin.* Reconnaissez-vous la personne que je vous représente?

Fieschi répond : Oui, Monsieur.

Pepin dit, après avoir entendu parler *Fieschi,* qu'il le reconnaît, au son de sa voix, pour la personne qu'il a désignée sous le nom de *Bescher.*

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que vous avez été présenté chez *Pepin* par *Morey?*

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Cet homme a, en effet, été présenté chez moi par *Morey;* mais il l'a été sous le nom de *Bescher.*

D. A *Fieschi.* Est-ce en effet sous le nom de *Bescher* que vous avez été présenté à *Pepin?*

R. Je ne sais pas si *Morey* m'a présenté la première fois sous le nom de *Bescher;* mais *Pepin* a très-bien su que je m'appelais *Fieschi* et que je portais le nom de *Bescher* que j'avais pris comme j'avais pu pour me soustraire.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

Digitized by Google

R. C'est une fausseté des plus insignes. Monsieur est venu chez moi comme étant poursuivi, comme ayant été condamné à mort sous la restauration. Il me fit voir beaucoup de papiers, et me fit entendre qu'il avait besoin de secours. Au reste, je suis tellement troublé que je ne puis répondre juste à vos questions ; car ce n'est pas chez moi que je l'ai vu pour la première fois, lorsqu'on m'a demandé si je pourrais lui procurer une place dans mes ateliers de Lagny.

D. Persistez-vous à dire que vous ne l'avez pas connu sous le nom de *Fieschi?*

R. Oui, Monsieur.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que *Morey,* pour donner à *Pepin* une meilleure idée de votre adresse, lui a montré le dessin d'une machine inventée par vous qui pouvait servir à tirer à la fois un grand nombre de coups de fusil?

R. J'ai fait ce dessin chez *Morey*, qui l'a porté chez *Pepin* et m'a dit le lui avoir montré; mais je n'étais pas présent lorsque *Morey* a fait voir ce dessin à *Pepin.*

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai rien à répondre à tout cela. Je n'ai pas assez de sang-froid pour répondre à des manœuvres pareilles.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que, dans une conversation que vous avez eue avec *Pepin*, avant de conférer avec lui sur votre machine, il vous a dit ces paroles : « Comment se fait-il que, lorsque « tant de gens se font condamner aux galères à perpétuité pour un « billet de 500 fr. ou de 1,000 fr., il ne se trouve pas un homme qui « nous délivre de Louis-Philippe? »

R. Oui, M. *Pepin* m'a dit cela une fois.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne puis répondre à un malheur comme cela. C'est épouvantable; il faut avoir la rage dans le cœur pour vouloir anéantir un homme comme moi par des mensonges semblables.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que *Pepin* a dit à *Morey* que, si l'homme qui avait fait le dessin de la machine était solide, lui, *Pepin*, en ferait volontiers les frais?

R. Oui, Monsieur, j'ai dit cela d'après *Morey;* je n'ai pas entendu *Pepin* le dire.

Digitized by Google

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai jamais parlé de cela à M. *Morey* et je réponds qu'il ne dira pas que je lui en ai parlé ; il n'est pas assez malhonnête homme pour cela.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que, dans une conférence que vous avez eue avec *Pepin* et *Morey*, il vous fut demandé à quelle somme pourrait s'élever la dépense de votre machine et que vous l'avez évaluée à 500 francs environ?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. C'est un affreux mensonge; je ne vois pas d'expression pour pouvoir répondre à des choses pareilles.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que *Pepin* vous a demandé un modèle, en bois, de votre machine; que vous avez fait vous-même ce modèle chez un tourneur de la petite rue de Reuilly, et que vous l'avez remis à *Pepin*, qui l'a gardé?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Je fais toujours la même réponse négative.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire qu'en suite de la résolution prise, au sujet de cette machine, entre *Pepin, Morey* et vous, il fut décidé que vous chercheriez un logement convenable pour l'exécution de votre projet? Qu'en ayant cherché et trouvé un vous-même, boulevart du Temple, n° 50, vous le fîtes voir d'abord à *Morey*, et l'arrêtâtes en sa présence; que *Pepin* vint voir ce logement plus tard, approuva, comme vous et *Morey*, le choix que vous aviez fait de ce logement, et vous remit, lui-même, l'argent nécessaire pour payer le premier terme?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Non, Monsieur, jamais; mais je déclare qu'en ce moment, je n'ai pas assez mes sens pour répondre à de pareilles choses, je répondrai plus tard.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que *Pepin* vous a remis, lui-

même, la somme de 130 et quelques francs, pour payer le mobilier dont votre logement était garni?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Même réponse.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que vous avez été, avec *Pepin*, sur le quai de la Râpée, acheter le bois qui était nécessaire pour la confection de la machine, et qui a coûté 13 francs et quelques sous?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Je répondrai à cette question plus tard comme aux autres. Du reste, je nie avoir acheté du bois pour faire une machine.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire que, lorsqu'il s'est agi d'avoir les fusils nécessaires pour la confection de votre machine, *Pepin* a eu d'abord la pensée de se les procurer par l'intermédiaire de *Cavaignac* qui connaissait une personne ayant un dépôt d'armes. Que *Pepin* vous a dit être allé voir *Cavaignac*, à cet effet, à Sainte-Pélagie; avoir obtenu, de lui, l'espérance que les fusils, au nombre de vingt-cinq, seraient donnés; mais que cette espérance ne s'est pas réalisée?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Toujours même réponse.

D. A *Fieschi.* Persistez-vous à dire qu'à défaut de fusils, vous avez eu la pensée de vous procurer des canons de fusil, et que, sur ce que vous avez dit à ce sujet, à *Pepin* et à *Morey*, une conférence eut lieu entre eux et vous, le 24 juillet, près des arches du pont d'Austerlitz, en amont, à la suite d'un rendez-vous que vous vous étiez donné sur le boulevart de la Salpétrière; que les dernières dispositions relatives à l'achat des canons, ayant été prises entre eux et vous, dans cette conférence, *Morey* vous a apporté, le lendemain, de la part de *Pepin*, les 187 francs avec lesquels vous avez acheté les canons qui ont servi à la confection de votre machine?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin.* Qu'avez-vous à dire?

R. Même réponse.

Digitized by Google

D. A *Fieschi*. Persistez-vous à dire que, peu de jours avant l'exécution de votre attentat, à la suite d'un rendez-vous donné au cimetière du Père-Lachaise, vous vous êtes transporté, avec *Pepin* et *Morey*, dans les vignes qui se trouvent de ce côté, que vous y avez été pour faire une expérience que nécessitait la crainte que *Pepin* et *Morey* avaient conçue que la traînée de poudre nécessaire pour mettre le feu à tous les canons dont se composait votre machine, ne pût pas s'allumer simultanément; qu'à cet effet, une traînée de poudre de trente-trois pouces de longueur fut faite avec de la poudre apportée par *Morey*; que *Pepin* avait essayé d'allumer cette traînée avec une allumette tirée d'un briquet phosphorique apporté par lui; mais que, comme il n'y réussissait pas, vous aviez, vous-même, allumé par le milieu la traînée qui s'était enflammée tout entière et à la fois?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin*. Qu'avez-vous à dire?

R. J'espère qu'il y aura un Être suprême qui me donnera assez de force et assez de vie pour repousser de pareilles infamies.

D. A *Fieschi*. Persistez-vous à dire que *Pepin* vous a parlé des récompenses auxquelles vous auriez droit si votre attentat réussissait; mais que vous lui avez répondu qu'il ne s'agissait pas de cela; qu'il faudrait sans doute se battre dans le premier moment; que vous vous battriez tant qu'il le faudrait contre les étrangers ou contre d'autres, et, qu'après cela, vous vous contenteriez de reprendre la place que vous avez quittée dans les travaux de la ville de Paris?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin*. Qu'avez-vous à dire?

R. Même réponse.

Ici, nous constatons que *Pepin* ayant dit, il y a un moment, à *Fieschi*, que ce n'était pas assez de l'avoir exploité, qu'il voulait encore l'entraîner dans son crime, *Fieschi* lui a répondu :

« Je n'ai jamais eu de vous, pour mon compte, que 20 francs de « crédit en marchandises et je vous les dois; quant au reste de l'argent « que vous m'avez donné, je l'ai bien employé ».

D. A *Fieschi*. Persistez-vous à dire que dans une conversation avec *Pepin* et *Morey*, au sujet des événements d'avril 1834, *Pepin*

Digitized by Google

vous aurait dit que pendant les troubles, il était sorti armé de pistolets et d'une canne à épée, et que, si l'affaire avait réussi, on aurait formé à l'instant une municipalité dont *Guinard* aurait été le chef, et dont lui, *Pepin*, aurait aussi fait partie?

R. Oui, Monsieur

D. A *Pepin*. Qu'avez-vous à dire?

R. Même réponse.

D. A *Fieschi*. Est-il vrai que le 27 juillet, entre sept et huit heures du soir, *Pepin* a dû passer à cheval sur le boulevart, en face du n° 50, afin que vous pûssiez ajuster votre machine, mais qu'il n'y est pas venu?

R. Oui, Monsieur; il devait venir, mais il n'est pas venu.

D. A *Pepin*. Qu'avez-vous à dire?

R. Même réponse.

D. A *Fieschi*. Persistez-vous à dire que vous croyez que *Pepin* et *Morey* avaient averti les membres des sociétés secrètes, dont eux-mêmes avaient fait ou faisaient encore partie, qu'un attentat devait être commis sur la personne du Roi?

R. Je crois qu'on avait averti ces sociétés, mais cela est incertain pour moi. Je ne crois pas qu'on leur eût dit qu'il devait y avoir un attentat contre le Roi, mais seulement une affaire. Voilà ma pensée.

D. A *Pepin*. Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne vois pas de réponse à faire à cela. Je ne fais partie d'aucune société secrète, par conséquent je ne pouvais en prévenir aucune; cela sera bien facile à prouver.

D. A *Fieschi* Vous avez dit, plusieurs fois, que la crainte de vous démentir et de passer pour un lâche, vous avait seule empêché de renoncer à votre funeste projet, que vous n'aviez pas voulu manquer à une parole donnée; n'était-ce pas à *Pepin* et à *Morey* que cette parole avait été donnée?

R. Oui, Monsieur; j'aurais passé pour un escroc si je n'avais pas exécuté mon projet. Si *Janot* et *Salis* étaient venus et m'avaient payé ce qu'ils me devaient, j'aurais remboursé l'argent que j'avais reçu, et j'aurais renoncé à mon affaire; mais ils ne sont pas venus, et j'ai

Digitized by Google

été esclave de ma parole qui vaut plus que de l'argent, puisqu'elle n'a pas de prix.

D. A *Pepin*. Qu'avez-vous à dire ?

R. Même réponse. J'en ferai une seule sur tout cela. Je jure par tout ce qu'il y a de plus sacré, je prends Dieu et les hommes à témoins que tout cela n'est qu'un tissu de mensonges abominables.

D. A *Fieschi*. Persistez-vous dans toutes vos déclarations ?

R. Oui, Monsieur. J'ai longtemps hésité, j'avais un cauchemar qui m'étouffait, je voulais me purger ; je me suis enfin décidé à tout dire, non pour faire des victimes, mais pour rendre hommage à la vérité ; je n'ai demandé ma grâce ni à vous, ni à personne, et personne ne me l'a promise.

4e Interrogatoire, subi par *Pepin*, le 28 septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Je viens voir si, depuis le jour où vous avez été confronté avec *Fieschi*, vous avez fait des réflexions, et si vous êtes disposé à me répondre avec plus de franchise que vous ne l'avez fait ce jour-là ; cette franchise serait tout à fait dans votre intérêt, elle serait le meilleur moyen de rendre votre situation moins mauvaise. Vous devez voir quelles charges pèsent sur vous ; les déclarations de *Fieschi*, en ce qui vous concerne, sont positives, sont accablantes, et il n'a aucun intérêt à les faire ; car, comme il l'a dit devant vous, aucun espoir de grâce ne lui a été donné, et il ne l'a demandée à personne ; il a été évidemment dans votre intimité : et, à cet égard encore, votre position est fort mauvaise, par suite des dénégations que vous avez opposées dans le principe aux faits les plus avérés à son égard. Ainsi, vous avez prétendu ne pas connaître un homme qui vous avait été présenté par un ami fort intime, un homme qui entrait chez vous presque tous les jours ; qui y lisait les journaux, à qui vous avez donné à coucher plusieurs fois ; que vous avez admis à votre table un jour que vous donniez à dîner à des personnages importants ; qui a été tellement dans votre intimité, que vous lui avez fait connaître vos rapports avec le prince Charles *de Rohan*, et que vous aviez consenti à

Digitized by Google

lui rendre le service de proposer à ce prince de se charger de remettre une lettre qu'il écrivait, en Suisse, à M. Gustave *de Damas*; tous ces faits, qui résultent de vos interrogatoires et de vos aveux, démontrent, ainsi que je vous l'ai déjà dit, votre intimité avec *Fieschi*, et ce *Fieschi*, est l'auteur de l'horrible attentat du 28 juillet. Il était sans ressources, on ne lui connaît de relations avec aucun autre individu que vous et *Morey*, qui ait pu lui fournir l'argent nécessaire dont il avait besoin pour arriver à commettre cet attentat; il déclare que vous, spécialement, lui avez fourni l'argent qui lui était nécessaire, et que vous avez été, par conséquent, dans la confidence des tous ses projets. En un tel état de choses, que pouvez-vous dire pour détourner de votre tête une accusation aussi puissante? Si vous avez été poussé à la conduite qui vous est imputée par d'odieux conseils, si vous connaissez des individus dont la complicité, plus réelle encore que la vôtre, puisse vous soulager du fardeau qui pèse sur vous, dans ce moment vous devez le dire, vous devez le déclarer à la justice, vous le devez dans l'intérêt de la vérité et vous le devez dans votre propre intérêt?

R. Je déclare que, parmi les personnes qui me connaissent, soit commercialement, soit en politique, il n'en est pas une seule qui puisse dire que je suis capable de tremper dans des affaires pareilles, et vous pensez bien que ce ne serait pas un père de famille qui irait bénévolement se jeter dans de telles entreprises.

D. Remarquez à quel point l'accusation qui pèse sur vous est fortifiée par le soin que vous avez eu de vous cacher, au moment même de l'attentat, et par la persistance que vous avez mise à rester caché pendant longtemps, avant de savoir que la justice s'occupait de vous?

R. Ainsi que je l'ai dit déjà, jamais je ne restais chez moi, quand il y avait des motifs de réunion, tant je craignais l'effervescence populaire. Ensuite, comme on arrêtait tout le monde en masse, ce que je craignais le plus, c'est le malheur qui est arrivé, c'est-à-dire mon arrestation, parce que la délation ne manque jamais son effet. Les journalistes, pas plus que les autres, ne manquent pas d'accuser le monde; ainsi, on a forcé ma belle-mère, une femme de soixante-dix ans, à signer une lettre pleine de mensonges; bien plus, on est allé chez une autre dame de ma connaissance, à laquelle on a dit que j'étais un carliste.

D. Vous avez dit, l'autre jour, que ce n'était pas chez vous que vous avez vu *Fieschi*, pour la première fois; où donc l'avez-vous vu?

R. Sans en être bien sûr, je crois que c'est chez *Morey*, et que c'est là où il fut question de lui trouver une place.

D. Il est extraordinaire qu'ayant déclaré avec assurance que ce n'était pas chez vous que vous l'aviez vu pour la première fois, vous ne sachiez pas précisément où vous l'avez vu?

R. Je pourrais, en affirmant, dire une chose qui ne serait pas exacte, mais j'en ai presque la certitude; j'ajouterai que je défie qu'on trouve quelqu'un qui dise que j'aie jamais fait un mensonge pouvant causer du tort à qui que ce soit.

D. Vous avez dit que vous aviez le moyen de prouver que vous étiez resté étranger à l'attentat de *Fieschi;* et ce moyen consistait à prétendre qu'ayant reçu plusieurs fois des propositions de la même nature, vous les aviez toujours repoussées. Vous devez comprendre que cette déclaration est de nulle valeur, tant que vous n'aurez précisé, ni les faits, ni les personnes?

R. J'ai senti, depuis, toute l'importance de cette déclaration, mais je n'ai pas l'esprit assez calme en ce moment, ni les faits assez présents à la mémoire pour pouvoir répondre là-dessus; mais plus tard je répondrai, quand j'aurai été confronté de nouveau avec *Fieschi*, que je parviendrai peut-être à faire se couper.

D. Je vous fais observer que ce que vous avez à dire sur les individus qui vous ont fait des propositions que vous avez dû repousser, n'a aucun rapport avec vos relations avec *Fieschi*, et vous pouvez, dès à présent vous expliquer à cet égard.

R. Quand j'ai parlé de propos à moi tenus, je n'ai entendu parler que de *Fieschi*. Je puis vous assurer, sur l'honneur, que je ne connais personne, en dehors de *Fieschi*, qui m'ait fait des propositions. Je ne dis pas non plus que *Fieschi* m'en ait parlé; s'il m'en a parlé, ce n'a été qu'à mots couverts.

D. Vous paraissez convenir que *Fieschi* vous aurait parlé de ses projets, à mots couverts: en quels termes vous en a-t-il parlé?

R. A une époque déjà éloignée, il a pu me dire qu'il ferait quelque chose qui ferait parler de lui, c'est alors que je l'ai éliminé de chez moi. Il assassinerait un homme pour cent sous, lui.

Digitized by Google

D. Voyez comme vous êtes déjà loin de vos premières déclarations. Dans le principe vous disiez ne pas connaître *Fieschi*, et maintenant vous convenez qu'il a pu vous faire des confidences aussi graves?

R. Je conviens que dans un temps reculé, il me dit des choses bénévoles comme cela, mais je ne savais pas alors que c'était *Fieschi*.

D. Il vous a été dit, et je vous répète, que quand vous demanderez une nouvelle confrontation avec *Fieschi*, elle vous sera accordée.

R. Je demanderai cette nouvelle confrontation plus tard; je n'ai pas l'esprit assez libre maintenant, je verrai plus tard. Par exemple, il faudrait que je fusse bien stupide pour avoir dit que, lors des affaires d'avril, j'aurais eu, en cas de succès, des fonctions sous *Guinard* que je ne connais pas; moi, je suis innocent, mais je pourrais dire que *Fieschi* voyait quelqu'un à une certaine heure.

D. Quel était ce quelqu'un?

R. Il ne m'a jamais dit le nom.

D. Comment savez-vous cette circonstance dont vous parlez?

R. C'est lui qui me l'a dit.

D. Quel était l'état de cette personne?

R. C'était un agent supérieur de la police.

D. Quel était cet agent?

R. Je n'en sais rien.

D. Où *Fieschi* le voyait-il?

R. Il ne m'a pas dit le quartier.

D. Vous a-t-il dit que cet agent fût dans la confidence de ses projets?

R. Il ne me l'a pas dit.

D. Est-ce tout ce que vous savez sur les rapports de *Fieschi* avec cet agent?

R. Un jour il m'a proposé de vendre tous les secrets de la police aux journaux, à son profit, au moyen de cet agent.

D. Vous souvenez-vous de l'époque à laquelle *Fieschi* vous a parlé de ses rapports avec cet agent?

R. C'était trois mois environ avant l'événement.

Digitized by Google

D. Dans les différentes accusations que *Fieschi* a portées contre vous, en est-il que vous soyez en mesure de repousser en ce moment?

R. Je ne sais pas; il faudrait que j'eusse tout cela sous les yeux.

D. D'après ce que vous venez de dire vous-même, voyez combien étaient étroits vos rapports avec ce *Fieschi* que vous prétendiez d'abord ne pas connaître, et qui cependant vous aurait fait une confidence de la nature de celle que vous venez d'indiquer.

R. Je ne le connaissais pas sous le nom de *Fieschi*.

D. Le nom, sous lequel vous prétendez l'avoir connu, ne fait rien à la chose; il ne détruit pas la présomption qui résulte de l'instruction et d'après laquelle vous l'auriez connu intimement.

R. Je ne l'ai pas connu intimement; mais je ne pouvais lui donner des coups de pied et le mettre à la porte.

D. Quant à la question de savoir sous quel nom vous connaissiez *Fieschi*, je vous rappelle que *Morey* déclare vous l'avoir présenté sous son véritable nom.

R. Comment, si j'avais connu *Fieschi* sous son nom de *Fieschi*, se serait-il fait que jamais, chez moi, je ne l'aie appelé que *Bescher?*

D. Cela aurait pu tenir à ce que vous saviez qu'il avait intérêt à se cacher.

R. Il me disait bien qu'il avait été condamné à mort deux fois sous la restauration; qu'il était poursuivi comme détenteur d'armes; mais il ne m'inspirait pas de confiance, et si je l'avais mieux connu, je ne l'aurais certainement pas reçu.

D. Vous avez dit, dans votre dernier interrogatoire, que *Fieschi* vous avait exploité: qu'entendez-vous par ces paroles?

R. J'entends qu'il a profité de mon bon cœur et de ma bonne foi, pour s'introduire chez moi; j'entends qu'il a sali ma maison, le malheureux! et que je n'oserai plus y rentrer; croyez-vous que si je l'avais connu, il aurait mangé à la maison le jour où M. *Levaillant* y était? Encore, personne ne l'avait invité; il est monté, sur la fin du dîner, sans être engagé. Il est effronté comme un page.

D. Est-ce que, par le mot *exploité*, vous n'entendiez pas dire aussi qu'il vous aurait tiré de l'argent?

R. S'il m'en a tiré, c'est bien peu de chose.

D. Sur quel livre écriviez-vous vos dépenses personnelles?

R. Mes dépenses personnelles sont très-peu de chose. Jamais je ne vais dans les cafés ni ailleurs, je reste chez moi; j'ai une famille assez intéressante pour m'en occuper.

D. N'écriviez-vous pas vos dépenses personnelles sur un carnet?

R. Non, Monsieur.

(Dossier Pepin, pièce .)

3e Interrogatoire subi par *Pepin* le 1er octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Avez-vous réfléchi sur la convenance et la nécessité de répondre plus sincèrement que vous ne l'avez fait jusqu'à présent, aux questions que je vous ai adressées? Cela serait tout à fait dans votre intérêt?

R. Je n'ai rien absolument à dire de plus, que ce que j'ai déjà déclaré.

D. Persistez vous à soutenir que vous n'avez pas connu *Fieschi* sous son véritable nom?

R. Je ne l'ai jamais connu sous son véritable nom, ou, si l'on m'a dit une fois son nom dans la conversation, je n'y ai fait aucune attention, et je ne m'en suis pas souvenu; de plus, il n'a jamais été connu à la maison sous le nom de *Fieschi*.

D. Vous souvenez-vous, lorsque vous êtes allé vous cacher à Lagny pour la première fois, d'un dîner que vous avez fait avec les sieurs *Collet, Cassan, Chaudet, Barbieri* et *Leblanc?*

R. Il y avait quelque temps que j'étais à Lagny; ces messieurs vinrent là, et nous dînâmes ensemble. Je ne connaissais que M. *Cassan* et M. *Leblanc* parmi les personnes que vous venez de me nommer. Je connais aussi M. *Collet.* Quant aux autres personnes, j'ignore leurs noms; je crois cependant les avoir entendu nommer ainsi.

D. Ne vous souvenez-vous pas qu'à ce dîner-là il fut question de l'attentat du 28 juillet?

R. Je ne pourrais pas l'affirmer, mais je crois bien qu'on en aura parlé.

Digitized by Google

D. Ne vous souvenez-vous pas qu'à ce même dîner on a parlé de l'auteur de l'attentat, et qu'on a nommé *Fieschi?*

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Il est étonnant que vous ne conveniez pas de cette circonstance, lorsque deux personnes qui assistaient à ce dîner, ont déclaré que vous aviez dit que vous connaissiez beaucoup *Fieschi;* l'une d'elles a même ajouté que vous aviez donné son signalement.

R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

D. Cependant, avant de formuler votre réponse comme vous venez de le faire, vous aviez dit que vous pouviez bien avoir donné le signalement de *Bescher,* qui se serait rapporté avec celui de *Fieschi.* Je vous fais remarquer qu'il n'a jamais été question de *Bescher,* comme étant l'auteur de l'attentat, et que, par conséquent, il n'est pas possible que vous ayez songé à donner, à ce sujet, le signalement de *Bescher?*

R. Je ne me rappelle pas assez les faits, pour pouvoir dire seulement si j'ai prononcé le nom de *Bescher,* et si j'ai donné son signalement.

D. Pendant votre seconde retraite chez M. *Rousseau,* n'avez-vous pas fait consulter quelques personnes à Paris, sur le parti que vous aviez à prendre, soit de passer à l'étranger, soit de vous constituer prisonnier?

R. Que j'aie voulu prendre des informations à cet égard, ou qu'un de mes amis soit allé consulter, cela est possible; mais au fond, mon intention n'a jamais été de me sauver.

D. Quelles sont les personnes que vous avez fait ainsi consulter?

R. Je ne puis pas répondre à cela, en raison de ce que je crois que cela ne peut porter à rien du tout, et n'a aucune gravité.

D. Le sieur *Collet* a déclaré que vous l'aviez envoyé à Paris pour consulter MM. *Garnier-Pagès* et Armand *Carrel,*

R. Je ne dis pas le contraire.

D. Connaissiez-vous depuis longtemps MM. *Garnier-Pagès* et *Carrel,* et aviez-vous avec eux des relations intimes qui vous autorisassent à les consulter?

R. Je vous jure que je n'ai jamais parlé ni à l'un, ni à l'autre. Je les

Digitized by Google

ai vus une ou deux fois peut-être, mais je ne les reconnaîtrais pas. J'ai vu une fois M. *Garnier-Pagès* qui, sur la demande d'un monsieur qui se trouvait là, et qui me connaissait, a voulu me faire entrer à la Chambre des Députés. J'ai vu M. *Carrel* une fois pendant le procès d'avril.

D. Quelle réponse ces messieurs ont-ils faite à votre consultation?

R. Il paraît qu'ils étaient à la campagne; M. *Collet* ne les a pas vus.

D. Ne vous ont-ils pas fait depuis tenir cette réponse?

R. Non, Monsieur.

D. Qui est-ce qui vous a donné l'avertissement que, si vous alliez en Belgique, vous pourriez en être extradé?

R. Je ne m'en souviens pas; on a pu en parler; mais je ne puis rien dire de positif là-dessus. Je ne me rappelle pas que personne m'ait donné directement cet avertissement.

D. Ne vous souvenez-vous pas d'une recommandation qui vous aurait été faite, ainsi qu'à *Morey*, par *Fieschi* ou *Bescher*, comme vous voudrez l'appeler, en faveur d'une jeune fille nommée Nina *Lassave*, et à laquelle il vous aurait prié de donner quelques secours, dans le cas où il viendrait à manquer?

R. Jamais il n'a été question de cela entre nous; c'est une absurdité.

D. Vous rappelez-vous que *Morey* vous ait parlé de cette fille?

R. Jamais il ne m'en a parlé.

(Dossier Pepin, pièce)

6e Interrogatoire subi par *Pepin*, le 2 octobre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué, suivi de la confrontation de *Pepin* avec Nina *Lassave*.

D. N'êtes-vous pas allé un jour chez un marchand de vins de la barrière de Montreuil avec *Morey* et l'individu que vous connaissiez sous le nom de *Bescher?*

R. Oui, Monsieur; j'y suis allé à une époque que je ne puis préciser, mais qui remonte au moins à quatre mois. Me dirigeant du côté des barrières, je rencontrai *Morey* qui était seul à ce moment-là;

je crois que c'était rue du Faubourg-Saint-Antoine, dans le haut. Il me parla d'un individu nommé *Bescher*, que j'avais déjà vu avec lui, et auquel il s'intéressait. Il me demanda si je ne pourrais pas le faire travailler chez moi, ou tout au moins le placer chez un de mes amis. Je lui avais toujours promis de m'en occuper; mais comme cet homme-là ne m'avait jamais inspiré de confiance, je n'avais pas cherché à le placer. Comme je ne paraissais pas me prêter beaucoup à ce qu'il désirait, *Morey* alla chercher *Bescher*, qui, à ce qu'il paraît, se trouvait là ou dans les environs, et me l'amena. Nous montâmes un peu plus haut et nous entrâmes dans un cabaret où nous prîmes une bouteille de vin, je ne sais s'il était blanc ou rouge, je ne sais pas non plus s'ils mangèrent quelque chose, moi je ne mangeai pas.

D. Vous rappelez-vous les localités, et pourriez vous dire si c'était dans une salle ou dans un jardin que vous avez bu?

R. Je ne m'en souviens pas; si c'était un jardin, il était excessivement petit.

D. Vous rappelez-vous s'il était planté d'arbres?

R. Non, Monsieur.

D. Vous rappelez-vous quel costume vous portiez?

R. Non, Monsieur.

D. Vous rappelez-vous à peu près quelle heure il était?

R. Ce devait être après mon déjeûner; c'est-à-dire de neuf heures à midi, parce que je sais que c'est à cette heure-là que je fais mes courses.

D. Vous rappelez-vous si la course que vous aviez entreprise a eu un résultat utile? Êtes vous entré chez un raffineur, par exemple?

R. Il est probable que je suis entré chez un raffineur, mais je ne pourrais pas le dire. Je ne sais pas si j'ai fait affaire; mais il est très-présumable que ce jour-là je suis entré dans la raffinerie de M. *Perrier*, ou dans la fabrique de colle de la demi-lune de la barrière du Trône, à gauche.

D. Êtes-vous allé dans l'un ou l'autre de ces endroits depuis ce jour-là?

R. Il est possible, si je suis allé chez le marchand de colle, que j'y sois entré ce jour-là pour la dernière fois; mais je crois être retourné à la raffinerie.

Digitized by Google

D. Du 15 au 20 juillet dernier, n'êtes-vous pas allé dans l'un ou l'autre de ces établissements?

R. Ce serait possible pour la raffinerie, mais non pour le marchand de colle.

D. Le lendemain de l'attentat, une jeune fille privée d'un œil n'est-elle pas venue vous demander des nouvelles de *Fieschi?*

R. Je ne le crois pas; dans tous les cas si elle était venue, ce ne serait pas à moi qu'elle aurait parlé.

D. Il résulte cependant de l'instruction que la jeune fille que je vous signale, serait venue vous trouver, et qu'à sa demande vous auriez répondu que vous ne connaissiez ni *Fieschi*, ni *Bescher*, ni *Gérard.* Alors cette jeune fille vous aurait dit : Ce n'est pas là ce que vous aviez promis à *Fieschi.*

R. Je réponds que c'est une absurdité comme tant d'autres, je n'ai jamais vu cette fille et je ne lui ai jamais parlé.

D. Cependant vous ne pouvez disconvenir que *Fieschi* faisait remettre chez vous des effets d'habillement sous le nom d'*Alexis*, et qu'il allait les y prendre, ce qui ferait penser que vous le connaissiez déjà sous un autre nom que celui de *Bescher?*

R. Je me rappelle, une seule fois, qu'il avait attaché après un rideau, dans la maison, un petit papier sur lequel était un nom, je ne sais plus lequel, et il a dit que si on apportait un paquet, sous ce nom-là, il priait qu'on le reçût.

Et à l'instant nous avons fait amener devant nous la fille Nina *Lassave*, à laquelle nous avons demandé, en lui représentant *Pepin* :

Reconnaissez-vous la personne ici présente?

Nina répond : Non, Monsieur.

Nous demandons à *Pepin* s'il reconnaît Nina *Lassave.*

Pepin répond : Non, Monsieur, je n'ai jamais vu Mademoiselle.

Et a la fille Nina *Lassave* signé avec nous et le greffier de la Cour, et le sieur *Pepin*, après lecture faite.

Le sieur *Pepin*, au moment de signer, dit qu'il avait si peu de confiance en *Bescher*, qu'un jour que celui-ci se trouvait chez lui avec M. *Collet*, de Lagny, et vantait ses connaissances pour le nivelle-

Digitized by Google

ment des eaux, M. *Collet* eut envie de l'employer, parce qu'il avait des eaux à niveler, et que lui *Pepin* détourna M. *Collet* de donner de l'ouvrage à un homme dont il se méfiait. Il ajoute que ce jour-là, comme *Bescher* se disait malheureux et se plaignait de sa position, M. *Collet* lui glissa dans la poche une pièce de 2 francs.

(Dossier Pepin, pièce)

7e Interrogatoire subi par *Pepin*, le 5 octobre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué.

L'an mil huit cent trente-cinq, le cinq octobre, à midi;

Nous, Prosper *Zangiacomi*, juge d'instruction, etc.,

Nous sommes descendu à la Conciergerie, où étant, nous avons été introduit dans la chambre du sieur *Pepin*, auquel nous avons demandé s'il reconnaissait, pour avoir été écrite et signée par lui, la lettre, en date du 3 octobre, à nous adressée, que nous lui représentons; il répond affirmativement. Nous lui adressons ensuite les questions suivantes :

D. Avez-vous de nouvelles explications à donner sur les cinq cents cartouches dont vous parlez dans votre lettre?

R. Je me suis rappelé, depuis mes interrogatoires, qu'il y a environ deux mois, et peut-être plus, M. *Collet* fit déposer chez moi, par un commissionnaire de M. *Robert*, armurier, l'inventeur des fusils à bascule, un fusil de cette espèce et des cartouches toutes faites pour la chasse. M. *Collet* les avait fait déposer chez moi, et le jour même, il les enleva lui-même et les fit transporter à Lagny, où il se rendait.

Je me souviens encore que le paquet me paraissant volumineux, je fis au porteur l'observation que la quantité en était bien forte, et que je ne me souciais pas de conserver chez moi un pareil volume de munitions. J'ignore quel était au juste le nombre de ces cartouches, mais je ne crois pas qu'il y en eût cinq cents. On pourra consulter les livres de M. *Robert*, dont j'ignore l'adresse; mais qui, à raison de son invention, qui est fort répandue, sera facilement trouvé.

D. Pourquoi, dès que vous fûtes interrogé sur cette circonstance, n'avez-vous pas donné d'explications à la justice sur un fait aussi in-

Digitized by Google

différent, et qui n'était nullement de nature à vous inspirer de l'inquiétude?

R. La position dans laquelle je me trouve, et la surveillance continuelle dont je suis l'objet, sont bien de nature à me faire perdre le souvenir de certaines circonstances qui seraient utiles à ma défense.

D. Depuis la dissolution des associations, vous avez conservé des relations avec des personnes qui étaient à la tête de ces sociétés, telles que les individus que vous alliez voir à Sainte-Pélagie; et *Fieschi* prétend que vous lui auriez dit que vous connaissiez quarante sociétés secrètes, ce qui donnerait de la consistance aux soupçons qui pèsent sur vous d'avoir averti ou fait avertir les anciens sociétaires, du projet qui était fait d'attenter aux jours du Roi, et ce qui explique leur présence sur le théâtre de l'événement à l'instant où l'attentat a été commis.

R. J'affirme que je n'ai jamais parlé à qui que ce soit du projet de *Fieschi*, que j'ignorais, et par conséquent je n'ai pu avertir aucun membre des sociétés secrètes, avec lesquelles, d'ailleurs, je n'avais rien de commun.

Je n'ai jamais fait partie que pendant deux mois de la société des Droits de l'homme. C'était au commencement de l'année 1834. J'y étais entré par le crédit d'un manufacturier qui n'est plus en France; et j'en suis sorti avant la dissolution de cette société, parce que je changeais de logement pour aller demeurer à Ivry.

A la vérité, je suis allé deux fois à Sainte-Pélagie, dans le courant de cette année, avant l'ouverture des débats du procès d'avril: c'était pour y voir le nommé Henri *Leconte*, élève en pharmacie, qui m'avait été recommandé par un ouvrier honnête. J'ai même eu la faiblesse de lui remettre 100 francs après son évasion; mais j'affirme ne lui avoir jamais parlé, à Sainte-Pélagie, ni à lui, ni à d'autres, de *Fieschi*. J'ai été aussi, pendant quelque temps, en rapport avec le sieur *Raspail*, rédacteur en chef du *Réformateur*. J'ai fait, il y a plus de dix-huit mois, sa connaissance chez M. *de Lafayette*, à l'occasion de l'Union de juillet. Mes seuls rapports avec lui se sont bornés à des expériences sur la farine, que nous avons faites à Lagny. Quelquefois aussi je l'ai rencontré au bureau du *Réformateur*, où je me suis rendu une ou deux fois, pour y porter des collectes et souscriptions qui m'é-

Digitized by Google

taient adressées de Lagny. Je n'avais de commun avec lui que de lire son journal, auquel j'étais abonné, depuis environ six mois; je dois même ajouter que c'était par délicatesse que je m'y suis abonné, parce qu'il me répugnait de le recevoir gratuitement.

Je ne crois pas que *Raspail* ait jamais fait partie de la société des Droits de l'homme, et, en tous cas, je ne lui avais, pas plus qu'à d'autres, parlé de *Fieschi.*

(Dossier Pepin, pièce .)

8e Interrogatoire subi par *Pepin*, le 7 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez manifesté le désir de me voir et de me déclarer certains faits à votre connaissance : quels sont ces faits?

R. *Fieschi* m'avait une fois demandé 200 fr. pour payer sa femme, qui, disait-il, était dans le malheur; je ne les lui ai pas donnés. Je ne lui ai jamais rien donné d'ailleurs; peut-être quelquefois cinq ou dix francs.

D. Vous lui avez donné une fois 180 francs.

R. Non, Monsieur; c'est une infamie. Comment aurais-je pu le faire? ma femme l'aurait su, c'était elle qui tenait tous mes livres.

D. La preuve que vous pouviez avoir de l'argent à l'insu de votre femme, c'est qu'elle ignorait que vous eussiez l'argent qu'on a trouvé sur vous : elle-même, d'ailleurs, a déclaré que vous pouviez prendre 200 ou 300 francs à son insu.

R. Monsieur, c'eût été bien difficile. Je le répète, c'est une infamie que de dire que j'ai donné 180 francs à *Fieschi.* Il m'a demandé 200 francs, je les lui ai refusés. S'il s'est adressé à moi, c'est qu'il savait que j'aidais quelquefois des patriotes dans le besoin.

D. Outre l'argent donné pour *Leconte,* n'avez-vous pas donné 100 francs pour un autre détenu?

R. Non, Monsieur; il est vrai que j'ai été souvent trop bon et trop généreux; mais jamais je n'ai donné à qui que ce soit de l'argent pour faire le mal.

D. Vous avez, hier, lors de votre confrontation avec *Boireau* (1), dit que vous ne le connaissiez pas; pourtant vous le connaissiez?

(1) Voir ci-dessus page 117.

Digitized by Google

R. Non, Monsieur; peut-être y est-il venu boire la goutte avec *Fieschi*, mais je ne l'ai pas remarqué et reconnu.

D. Cependant il est reconnu par un des hommes de votre maison pour avoir été chez vous; vous avez eu des rapports avec lui?

R. Non, Monsieur; quels rapports aurais-je eus avec lui?

D. *Boireau* avait des sentiments politiques conformes aux vôtres; il allait être reçu membre de la société des Droits de l'homme, quand la loi des associations a été rendue?

R. Jamais je n'ai parlé politique avec lui, je n'ai point eu de rapports avec lui et je ne le reconnais pas aujourd'hui.

D. *Fieschi* ne vous aurait-il pas dit, à mots couverts, des choses qui devaient vous faire comprendre qu'il avait de sinistres projets?

R. Cet homme m'a toujours inspiré de la crainte; un jour il me disait qu'il ferait parler de lui en faisant un coup grave en politique; là-dessus je l'ai renvoyé.

D. Après de telles paroles, vous n'avez point insisté par curiosité?

R. Non, Monsieur; il m'avait donné à entendre que ce serait un coup contre le Gouvernement.

D. Ne vous a-t-il point fait entendre que ce coup devait être dirigé contre le Roi? Ne vous a-t-il point cru engagé par cette confidence, et n'est-ce point pour cela qu'il vous a demandé 200 francs?

R. Non, Monsieur; il n'a pas pu me croire engagé.

D. La preuve que ces 200 francs ne vous ont point été demandés pour le motif que vous alléguez, c'est qu'à l'époque où il vous les a demandés, il était brouillé avec cette femme et ne devait point demander d'argent pour elle?

R. Je ne lui ai pas donné les 200 francs. A l'époque où il m'a demandé les 200 francs, il n'était point brouillé avec cette femme.

D. *Fieschi* vivait avec vous dans la plus grande intimité; il a dîné chez vous avec un député; il y est venu quand le prince *de Rohan* y est venu lui-même?

R. Non, Monsieur; à l'époque où le prince est venu pour la première fois, j'étais à la campagne. A l'égard du dîner, il est venu, mais sans que je l'eusse invité; il est monté en haut et s'est assis sans aucune invitation, comme le dîner finissait.

Digitized by Google

D. Vous m'avez écrit que vous désiriez adresser des questions à *Fieschi*, à *Morey* et à *Boireau*: quelles sont ces questions?

R. Je voulais demander à *Boireau* s'il était vrai que je l'eusse envoyé, à cheval, à ma place, le 27 juillet au soir.

D. *Boireau*, que cette particularité rendrait aussi coupable que vous, le niera certainement.

R. Je n'ai plus rien à dire.

D. Ne vouliez-vous pas faire établir que vous aviez fait dire à *Morey* de ne pas envoyer désormais *Fieschi* chez vous?

R. Oui, Monsieur; la preuve que *Fieschi* m'inspirait de la défiance, c'est que j'ai détourné *Collet* de le faire travailler au nivellement de ses eaux.

D. Mais précisément, *Collet*, interrogé sur ce point, a nié ce que vous dites là.

R. Il ne se le rappelle pas, ou il ment.

D. Ne se pourrait-il pas, en admettant que ce fût vrai, que la connaissance que vous aviez des redoutables projets de *Fieschi*, vous ait déterminé à ne pas l'envoyer travailler chez un de vos amis?

R. Je persiste à dire que jamais il ne m'a fait que des confidences bénévoles.

D. Vous avouez donc qu'il vous a fait des confidences?

R. Il m'a parlé de choses graves, mais il m'en a parlé vaguement et ne m'a pas dit le fin mot.

D. Vous avez dit tout à l'heure, sous forme de conversation, que vous saviez de fort mauvais projets de *Fieschi* contre un homme qui lui avait fait du bien: que savez-vous de ces projets?

R. Un jour il me disait que sa femme lui avait donné l'idée de passer son poignard dans le sein de M. *Caunes*, parce qu'à cette époque il croyait que M. *Caunes* était cause des poursuites dirigées contre lui.

D. Vous a-t-il dit qu'il avait été tenté de commettre cette action?

Digitized by Google

R. Il m'a dit qu'il en avait eu comme cela l'idée dans un temps : c'était en conversation, bien entendu, qu'il me disait tout cela. Je veux démontrer par là que quand un tel homme m'a eu parlé de pareilles choses, je devais plus le craindre que l'estimer.

D. Ne fallait-il pas que, pour vous dire une pareille chose, cet homme fût en grande intimité avec vous ?

R. Il parlait souvent de son poignard, et ces propos ne veulent pas dire qu'il fût intime avec moi. Je déclare que cet homme m'inspire de la frayeur.

D. Vous a t-il quelquefois montré son poignard ?

R. Oui, Monsieur ; une fois ou deux.

D. Comment un homme qui vous avait fait de telles confidences, a-t-il pu être admis à coucher chez vous plusieurs fois ?

R. Oh ! dans ce temps-là, il ne couchait pas chez moi ; si je l'eusse connu, il n'y aurait jamais couché ; il y a couché, je crois, deux ou trois nuits.

D. Ne pourrait-il pas se faire que *Fieschi* ne vous eût fait de telles confidences, qu'après les fatals engagements qui auraient été pris entre vous et lui pour l'attentat qu'il a commis ; et qui vous auraient mis dans sa dépendance ?

R. Je n'ai jamais eu d'engagement avec *Fieschi ;* avec de tels hommes on ne fait point d'engagements ; quant à l'avoir craint, je l'ai craint.

(Dossier Pepin, pièce .)

9e Interrogatoire subi par *Pepin,* le 12 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs, suivi d'une confrontation de *Pepin* avec *Fieschi.*

D. A *Pepin.*

Vous m'avez écrit que vous aviez à adresser des questions à *Fieschi ;* le voici, qu'avez-vous à lui demander ?

D. A *Fieschi.*

Vous répondrez aux questions que vous fera *Pepin,* comme si je vous les adressais à vous-même.

Pepin à M. le Président : Je voulais vous prier de lui demander s'il persiste dans les allégations qu'il a émises à mon égard ?

Digitized by Google

M. le Président à *Fieschi*. Vous entendez, persistez-vous?

R. Je n'ai dit que la vérité, je la soutiens quoiqu'à mon préjudice. Je soutiens comme vrai ce que j'ai dit à son égard.

M. le Président à *Fieschi*. *Pepin* demande par qui vous avez été introduit chez lui?

R. Par M. *Morey*.

M. le Président à *Fieschi*. *Pepin* demande s'il vous avait connu auparavant?

R. Non, Monsieur.

M. le Président à *Fieschi*. N'allâtes-vous pas chez *Pepin* pour y demander à être employé?

R. M. *Morey* m'a dit qu'il avait parlé à M. *Pepin* pour que celui-ci me procurât de l'emploi. M. *Morey* lui montra le dessin que j'avais fait. M. *Pepin* dit alors à *Morey* de m'amener pour déjeûner chez lui. J'y suis allé alors et nous y déjeûnâmes. Nous parlâmes même de m'occuper; mais il fut aussi question du dessin, et nous examinâmes alors les moyens de monter la mécanique et de préparer tout le reste.

M. le Président à *Fieschi*. N'avez-vous pas demandé à *Pepin* s'il pourrait vous placer chez un de ses amis, à la campagne, ou dans toute autre manufacture, à Paris?

R. A l'époque où je fus présenté chez M. *Pepin*, par M. *Morey*, nous étions encore loin du 1er mai: notre projet devait, dans l'origine, être exécuté le 1er mai, et il est vrai que je demandai à M. *Pepin* qu'il me procurât, jusqu'à cette époque, de l'ouvrage, soit à Paris, soit à la campagne. M. *Pepin* ne put pas m'occuper, et je me procurai moi-même de l'ouvrage chez M. *Lesage*, fabricant de papiers peints. Je fus coucher chez le neveu de M. *Morey*, petite rue de Reuilly, nº 20; ensuite je descendis coucher, pendant huit ou dix jours, chez M. *Pepin*; c'est alors que *Pepin*, *Morey* et moi, nous nous vîmes plus souvent, et que l'affaire de la machine ne se refroidit pas. Malgré que je travaillais toujours, j'avais occasion de voir M. *Pepin* presque tous les soirs et tous les matins, en allant à mon travail. Ce fut dans l'intervalle de temps que je passai chez lui que je cherchai le logement, et je ne quittai pas sa maison jusqu'à ce que j'eusse été loger au lieu où j'ai commis le crime. Je fis aussi le mo-

Digitized by Google

dèle de la machine en bois, dans l'intervalle de temps que je passai chez lui. Je le fis moi-même, petite rue de Reuilly, n° 20.

M. le Président à *Pepin*. Qu'avez-vous à dire?

R. Je réponds que tout ce que vient de dire *Fieschi* est un mensonge; plus tard je le démontrerai.

M. le Président à *Fieschi*. La première fois que *Pepin* vous vit, ne lui dites-vous pas avoir été condamné deux fois à mort, sous la restauration, pour affaires politiques?

R. Je lui ai dit avoir été condamné une fois.

M. le Président à *Fieschi*. N'avez-vous pas, depuis, expliqué à *Pepin* la nature de votre condamnation?

R. Je lui avais dit que c'était dans l'affaire de *Murat*. Je ne lui ai pas parlé de la condamnation pour laquelle j'ai subi ma peine à Embrun.

D. N'avez-vous point dit à *Pepin* que vous sûtes si bien vous tirer des deux condamnations qu'il prétend lui avoir été avouées par vous, que votre peine fut commuée définitivement en dix ans de détention à Embrun?

R. Certes, lorsque j'ai été condamné à mort, si j'avais été exécuté, je ne serais pas ici. C'est parce que ma peine a été commuée, et je le lui ai dit, que je suis encore ici.

D. N'avez-vous point dit à *Pepin* que vous aviez fait partie de l'expédition de Naples, dont *Murat* fut le chef?

R. C'est pour ce fait que je lui ai toujours dit avoir été condamné à mort.

D. N'avez-vous point dit à *Pepin* que toute l'expédition de *Murat* avait été fusillée, et que vous seul vous étiez sauvé?

R. Non, Monsieur, je ne lui ai pas dit cela. Il s'agit ici d'un fait historique. Il n'y eût que *Murat* de fusillé.

D. Quand vous vous présentâtes chez *Pepin*, ne lui fîtes-vous pas voir des certificats qui vous désignaient comme condamné à mort politique, recevant, à ce titre, 50 francs par mois du Gouvernement?

R. Oui, Monsieur; mais je ne lui fis pas voir de pièces portant que j'avais été condamné à mort. La lettre de grâce du roi de Naples n'était plus en mon pouvoir; je lui montrai les autres pièces.

30.

Digitized by Google

D. Ne dites-vous pas à *Pepin,* la première fois que vous fûtes chez lui, que le placement que vous sollicitiez de lui, ne serait que de peu de durée, parce que des personnes honorables, telles que MM. *Lavocat* et *Caunes,* s'occupaient de vous?

R. Je lui parlai de M. *Caunes,* et non de M. *Lavocat,* car je savais que lui et M. *Lavocat* étaient ennemis de parti, et je n'aurais pas voulu lui parler d'un protecteur qui était son ennemi. Sachant qu'il était ami de *Guinard* et d'autres de pareille opinion, je pensais que M. *Lavocat* et lui n'étaient pas cousins ensemble, et je ne voulais pas lui dire qu'un homme, ennemi de son parti, était mon protecteur.

D. A combien estimez-vous le fléau, les plateaux et les poids que vous dîtes à *Pepin,* à ce qu'il prétend, avoir été détournés par M. *Lavocat?*

R. Je ne pus dire une pareille chose, car rien n'a été volé, puisque tout a été vendu publiquement par le ministère de Mᵉ *Determes,* commissaire priseur.

D. Quand M. *Pepin* conversait avec vous, vous conseilla-t-il jamais de faire du mal à qui que ce fût? Vous conseilla-t-il la vengeance?

R. Il ne m'a pas dit de me venger, mais lui-même me parla de se venger, le jour où je le rencontrai, après la perte de son procès de Hollande. Il me dit : « Je viens de perdre mon procès, mais peut-être « arrivera-t-il une révolution qui nous débarrassera de ces canailles. » Voilà ce qu'il m'a dit, mais il ne me conseillait pas de me venger et d'aller tuer Pierre ou Paul; mais cependant nous ne cessâmes pas de poursuivre l'exécution de la machine.

D. Ne fîtes-vous point voir à *Pepin,* la première fois que vous fûtes chez lui, un passe-port de *Bescher?*

R. Non, Monsieur; j'avais un livret sous le nom de *Bescher;* quant au passe-port, c'est *Morey* qui l'eut toujours entre les mains.

D. Pepin vous conseilla-t-il de faire une machine?

R. Oui, Monsieur, puisqu'il m'en demanda le modèle.

D. Quels motifs alléguâtes-vous aux poursuites que dirigeait, contre vous, la police? Ne lui dites-vous pas que c'était comme détenteur d'armes de guerre? Qu'un agent de police de vos amis vous avait prévenu à temps, et qu'on n'avait rien trouvé chez vous?

Digitized by Google

R. Je lui dis que j'étais poursuivi, sans lui en expliquer la cause. Je ne lui dis jamais que c'était comme détenteur d'armes.

D. *Pepin* ne vous conseilla-t-il point de vous constituer, en vous disant que votre affaire n'était pas grave, et qu'il ne vous arriverait rien?

R. Oui, Monsieur; mais il ajouta: «On ne peut vous garder long-«temps en prison, et cela ne vous empêchera pas de continuer votre «affaire.»

D. Ne dites-vous pas à *Pepin,* lorsqu'il vous donna ce conseil, qu'à raison de vos antécédents patriotiques, le Gouvernement vous exilerait?

R. Je disais que je ne voulais pas me rendre, et lui me répondait qu'étant tout à fait libre comme je le serais, je pourrais plus facilement m'occuper de la machine et chercher des armes.

D. Quand vous envoyâtes vos effets chez *Pepin,* n'attachâtes-vous pas un nom à un rideau pour qu'ils fussent reçus sous ce nom?

R. Oui, Monsieur, parce que je ne voulais pas donner mon adresse au tailleur qui me fit ces habits.

D. Pourquoi ne les envoyâtes-vous pas chez la personne qui vous les donnait?

R. Parce que M. *Perrève,* médecin, ne tient consultation que de dix heures à cinq heures. Cette consultation est tenue chez M. *Sabatier,* et je n'aurais pas osé faire porter ces effets chez M. *Perrève,* au lieu qu'il m'était plus facile de les prendre chez M. *Pepin,* devant la porte duquel je passais soir et matin. J'avais mis au rideau le nom d'*Alexis.* Je remis à M. *Pepin* 1 franc, en le priant de le donner au garçon tailleur.

D. Quand vous demandâtes l'hospitalité à *Pepin,* ne lui dîtes-vous pas qu'on refusait de vous recevoir chez vous?

R. Oui, Monsieur, c'est-à-dire je lui dis que je ne voulais plus rester dans ce logement, qui n'était plus à ma portée. Je voyais d'ailleurs que la femme de M. *Renaudin* me voyait d'un mauvais œil, et je ne me souciais pas de rester chez les gens malgré eux. Ce fut M. *Pepin* qui me proposa de venir chez lui.

Pepin dit: Je nie formellement lui avoir fait cette proposition.

Digitized by Google

M. le Président à *Fieschi :*

D. Vous faisait-on votre lit chez lui?

R. On ne me le faisait pas; peut-être le fit-on une fois pendant tout le temps que j'y restai.

Plus n'ont été interrogés et ont signé.

M. le Président à *Fieschi :*

D. Vous venez tout à l'heure de parler du petit modèle en bois que vous fîtes; quand ce modèle fut fait, où fut-il déposé?

R. Je le remis à *Pepin.* Je lui fis voir comme les coulisses se levaient et se baissaient, et lui le mit alors dans une table de nuit, à la tête du lit où je couchais. Le lendemain je regardai dans cette table de nuit; le modèle n'y était plus.

M. le Président à *Pepin :*

D. Savez-vous ce qu'est devenu ce modèle?

R. Je ne le sais pas; je nie même avoir jamais vu ce modèle.

Plus n'ont été interrogés, et ont signé avec nous.

Pepin déclare, avant de signer, qu'il a encore des questions à adresser à *Fieschi.*

(Dossier Pepin, pièce .)

10ᵉ Interrogatoire subi par *Pepin,* le 13 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des pairs; ledit interrogatoire contenant confrontation de *Pepin* avec *Fieschi.*

D. Vous avez déclaré hier que vous aviez encore des questions à faire à *Fieschi :* il va vous être présenté pour les entendre; êtes-vous disposé à les faire ?

R. Je commence par déclarer que j'aurai quelques rectifications à faire à mon interrogatoire qui a précédé la confrontation d'hier; je veux répéter que je n'ai jamais connu *Fieschi* sous ce nom de *Fieschi.* On m'a dit aussi que *Fieschi* était venu chez moi; je me réserve de prouver plus tard qu'il n'y est pas venu si souvent qu'on veut bien le dire, et notamment il n'y est pas venu, autant que je me le rappelle, dans les deux mois qui ont précédé l'attentat. On m'a parlé aussi de 1,000 francs en or environ, qui ont été saisis sur moi au moment de mon arrestation; la majeure partie provenait du prix de trente et

Digitized by Google

une balles d'orge que j'avais fait toucher à Paris l'avant-veille. J'ai dit que je n'avais jamais donné à *Fieschi* que des sommes de 5 ou 10 francs à la fois; j'ajoute que cela même ne m'est arrivé qu'une ou deux fois, autant que je me le rappelle, et, encore, me promettait-il de me les rendre, quand un de ses amis serait revenu de la campagne. J'ai rédigé des notes que voici, dont je vais donner lecture, et je demande qu'elles soient annexées au présent interrogatoire.

Ici, Monsieur le Président fait amener *Fieschi.*

M. le Président: Voici *Fieschi* qui est amené devant vous; qu'avez-vous à lui dire?

Pepin: Je voudrais que Monsieur le Président demandât à *Fieschi* s'il ne devait point aller faire, à Lagny, un nivellement d'eau?

M. le Président à *Fieschi:* Qu'avez-vous à répondre?

Fieschi: Un monsieur de Lagny, ami de M. *Pepin,* à l'époque où je demeurais chez lui, vint chez M. *Pepin* et je fis sa connaissance; nous parlions de travaux de nivellement, de géométrie, etc.; il me demanda si j'étais à même de faire un nivellement pour les eaux d'une rivière dont il était propriétaire riverain, et en amont de sa propriété. Il y en avait d'autres, disait-il, qui retenaient, au moyen de vannes, plus d'eau qu'ils n'avaient droit de le faire. Il voulait leur intenter un procès; mais, auparavant, pour être sûr de son fait, il voulait faire niveler. Je lui dis que s'il pouvait me procurer un niveau à bulle d'air, j'irais à Lagny pour faire ce nivellement, et que je lui dirais alors si on lui retenait injustement les eaux. L'affaire n'eût pas lieu; cette personne ne me demanda pas, et je n'allai pas chez elle; je ne l'ai pas revue depuis.

Pepin à *Fieschi:* Étiez-vous convenu d'y aller?

Fieschi: Nous étions convenus que j'irais avec vous, quand vous auriez le temps.

Pepin à *Fieschi:* Ne vous ai-je pas dit de vous abstenir de venir à la maison si vous craigniez la police?

Fieschi: Un mois environ avant l'attentat, *Pepin* me disait: «Je suis moi-même surveillé par la police et je vous prie de ne pas venir aussi souvent chez moi,» de sorte que j'y allais quand j'avais besoin de prendre quelque chose, soit pour les ustensiles que j'avais besoin de

Digitized by Google

me procurer pour la machine, soit pour savoir si M. *Pepin* avait eu réponse positive de M. *Cavaignac*, de Sainte-Pélagie, pour avoir les fusils qu'il était convenu, avec moi, de se procurer par le moyen de *Cavaignac*. J'y allais aussi quand j'avais besoin de prendre des comestibles, comme sucre, café, eau-de-vie et fromage. Je lui dis, à ce sujet, de prendre patience jusqu'à ce que *Janot* fut arrivé, et, qu'alors, je lui payerais ce que je lui devais. Cela se montait à 20 francs environ; tout, d'ailleurs, était marqué sur un livre d'une main de papier, couvert en papier bleu marbré, qui était écrit par Mme *Pepin* elle-même. Sur ce livre se trouvait écrite, au milieu de la feuille, et en haut, une somme d'argent qui m'avait été remise pour acheter mes meubles et payer le premier terme du loyer; cette somme se montait à 118 francs 50 centimes ou à 150 francs 50 centimes, sous le nom de *Bescher*. Cet article était écrit par M. *Pepin*. Le reste des comestibles que j'ai pris la première fois, fut mis sous le nom du *barbouilleur*. Mme *Pepin* ne savait pas alors mon nom et elle savait que je travaillais dans une fabrique de papiers peints; car, quelquefois, j'en portais des échantillons sur mes habits. Par la suite ces crédits, pour des comestibles, me furent faits sous le nom du *peintre*. Le mot de *barbouilleur* doit avoir été effacé, car Mme *Pepin* me dit qu'elle craignait que son mari ne la grondât.

Pepin à *Fieschi :* Bien souvent mes jeunes gens ne vous ont-ils pas dit que je n'étais pas chez moi, lorsque vous vous présentiez à la maison?

Fieschi : Non, Monsieur; on me le disait lorsque, en effet, vous n'y étiez pas. On me disait que vous dormiez ou que vous étiez occupé. Quand on me disait : Il n'y est pas, je ne pouvais savoir si c'était vrai.

Pepin à *Fieschi :* Combien de fois vous ai-je dit que je connaissais M. *Guinard* et que je devais faire, avec lui, partie d'un prétendu gouvernement provisoire?

Fieschi : Une seule fois. En parlant des affaires d'avril, *Pepin* me dit que lui et M. *Guinard* avaient combiné de former un conseil municipal provisoire, et que M. *Guinard* devait être maire. *Pepin* devait faire partie de ce conseil. *Pepin* ajouta qu'il était sorti avec sa blouse, ses pistolets et sa canne à épée, mais que les affaires n'avaient pas été comme il l'aurait voulu. Il ne m'a pas ajouté qu'il se fût battu.

Pepin à *Fieschi :* N'avez-vous pas connu un ingénieur en chef qui

Digitized by Google

s'occupait de vous faire réintégrer dans votre place et votre traitement; ne m'avez-vous pas parlé de cela?

Fieschi : J'ai dit à M. *Pepin*, que si M. *Émery*, ingénieur en chef du service municipal de la ville de Paris, l'avait pu, il m'aurait fait rentrer dans la place que j'avais autrefois occupée.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit que vous alliez souvent chez ce Monsieur?

Fieschi : Je nie vous avoir dit y être allé souvent; je n'y suis pas allé une seule fois depuis que j'ai été poursuivi. J'allais quelquefois chez M. *Caunes*.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit que ce monsieur fût carliste?

Fieschi : Il ne me l'avait pas dit; je n'ai pu vous le répéter, et je nie l'avoir fait : chez moi il n'y a pas de juste milieu; j'ai commencé à dire la vérité, je continue : tant pis pour vous. J'ai gardé la négative quarante jours, ensuite je me suis déboutonné.

Pepin à *Fieschi :* Ne vous ai-je pas dit un jour de plaindre un nommé *Maurice*, dont vous vous plaigniez, plutôt que de vous venger de lui?

Fieschi : J'avais vraiment lieu de me plaindre de *Maurice*, qui, de concert avec la femme *Petit*, m'avait chassé de chez elle. Vous me disiez, il est vrai, de le laisser tranquille et de laisser cette affaire-là; je vous cachai même que je devais avoir une rencontre avec ce *Maurice*.

Pepin à *Fieschi :* Ne vous ai-je pas conseillé, à cette époque, de plaindre toujours et de ne pas en vouloir à ceux qui vous faisaient du mal?

Fieschi : Il est vrai que vous ne m'avez jamais excité à me venger de *Pierre* ou de *Paul;* d'ailleurs je n'eus jamais à me plaindre de personne que de *Maurice*.

Pepin à *Fieschi :* Devant qui vous ai-je remis les sommes que vous prétendez vous avoir été remises par moi?

Fieschi : Devant personne : nous avions soin de nous cacher pour cela, même de votre femme; vous montiez le matin, et me descen-

Digitized by Google

diez l'argent que vous me donniez. Une fois, seulement, vous m'en donnâtes sur la place de la Bastille, lorsque j'allais à mon travail.

Pépin à *Fieschi :* Qui croyez-vous qui pût me fournir ces fonds? pensez-vous que c'était mon argent, ou celui que d'autres m'avaient confié pour cet usage, et que je vous donnais?

Fieschi : Je croyais que c'était votre argent : j'ignore si d'autres vous en donnaient pour cela. J'ai eu, depuis, des soupçons. Lorsque je vis chez vous le baron *de Rohan*, je me suis dit : « Celui-là est ré« publicain comme *Charles X;* » vous me répondîtes : « Je n'en sais « rien ; il se dit républicain, mais qu'en sait-on? » D'autres soupçons me vinrent quand vous me dîtes avoir causé avec un général ; ce général, me dîtes-vous, vous répondit, en causant du Roi : « Il n'y « aura donc personne qui fasse tomber ce gredin-là ! » Je n'ai jamais su le nom de ce général. Je fis alors mes réflexions, et je dis : « Les « généraux sont carlistes, ou ils sont les amis du Gouvernement; ac« tuellement *Napoléon* n'est plus, par conséquent les anciens généraux « ne sont pas républicains. »

Pepin à *Fieschi :* Vous n'avez vu jamais de généraux chez moi.

Fieschi : Non; vous ne me dîtes pas son nom, vous ne m'en avez parlé qu'une fois. Ce fut après avoir réfléchi à tout cela, à ce général, au baron *de Rohan*, à la traînée de poudre, à *Boireau*, que vous avez mis dans la confidence, que je vis que vous étiez un homme lâche et sans cœur. *Boireau* avait été mis dans la confidence, et c'est lui que, le soir du 27, vous avez envoyé à cheval, à votre place, sur le boulevart. Maintenant je n'ai plus rien à vous dire à vous.

Pepin à *Fieschi :* Ne connaissiez-vous pas, vous-même, des généraux?

Fieschi : Non, Monsieur; je n'ai connu, à Paris, que le général *Franceschetti*, qui maintenant est mort, et le général de *Damas*, aujourd'hui en Suisse.

Pepin à *Fieschi :* Ne connaissiez-vous pas le colonel d'état-major de la place de Paris?

Fieschi : Je le connaissais; c'est M. le colonel *Chatry-Delafosse;* il me connaissait aussi.

Pepin à *Fieschi :* Par quelle entremise vous ai-je fait remettre l'argent destiné à l'achat des fusils?

Digitized by Google

Fieschi : Vous les avez remis à M. *Morey,* qui me les a apportés chez moi.

Pepin à *Fieschi :* Persistez-vous à dire que je vous ai dit faire partie de quarante sociétés politiques?

Fieschi : Je persiste à dire, non pas que vous m'avez dit faire partie de quarante sociétés, mais bien en connaître quarante. Vous m'avez dit aussi que vous aviez fait partie de la société des Droits de l'homme, et que vous avez été visiteur des sections du onzième arrondissement; comme aussi, au moment du procès d'avril, il y avait des protestations que faisaient les gardes nationaux, pour ne pas monter la garde à la Chambre des Pairs, vous fîtes un modèle de protestation; vous le fîtes imprimer, et vous le fîtes signer par les personnes que vous pensâtes ne point refuser de le faire. Je ne sais quel fut l'imprimeur qui se chargea de cette impression; ce travail fut fait, peut-être, à l'imprimerie du journal de M. *Raspail,* car vous étiez amis ensemble. Vous me dîtes de parler de ces protestations aux personnes de ma connaissance; je ne connais, dans cet arrondissement, que *Dècle* cadet (René); je lui en parlai, en effet; mais il me répondit que, n'étant point garde national, il ne pouvait signer.

Pepin à *Fieschi :* Quelle somme vous ai-je donc promise pour vous pousser à commettre l'attentat?

Fieschi : Vous ne m'en avez pas promis, et je ne vous en ai pas demandé : vous me dîtes seulement que je serais récompensé, et j'ai répondu à cela, comme je l'ai fait dans un précédent interrogatoire.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit que vous aviez rendu, à M. *Lavocat,* d'importants services relativement à la duchesse *de Berry?*

Fieschi : Ce n'est point votre affaire de me faire une question pareille; je ne suis point obligé d'y répondre.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit que vous connaissiez un homme que le Gouvernement envoya près de cette duchesse et qui, arrivé près d'elle, lui confia la mission moyennant une somme d'argent qu'elle lui remit?

Fieschi : Ce n'est pas là encore votre affaire : je vous l'ai dit, il est vrai; il y a, à cet égard, des déclarations déjà faites.

M. le Président à *Pepin : Fieschi* n'a-t-il pas fait, pour vous, une machine à broyer des couleurs?

Pepin : Je refuse de répondre à cette question, je répondrai plus tard : cela ne concerne pas mon affaire.

M. le Président à *Pepin :* Vous devez répondre à une question positive qui vous est faite sur un fait auquel vous pouvez répondre positivement par oui ou par non, et je vous observe que votre silence, à cet égard, est un aveu; qu'avez-vous à dire?

Pepin : Qu'on le prenne si l'on veut pour un aveu; quand je pourrai me disculper, je le ferai.

M. le Président à *Fieschi :* N'avez-vous pas fait une machine ou le dessin d'une machine à broyer des couleurs, pour *Pepin?*

Fieschi : Oui, Monsieur; j'ai fait le dessin.

M. le Président à *Fieschi :* Savez-vous si la machine a été exécutée?

Fieschi : Je crois que oui.

Pepin à *Fieschi :* Sur quelles données fîtes-vous ce dessin?

Fieschi : Je vous dis : votre homme broie des couleurs avec ses bras, on peut en broyer davantage en faisant une machine, et alors je fis ce dessin.

Pepin à *Fieschi :* D'après cela, cette machine est de votre invention?

Fieschi : Je vous ai donné le modèle, vous n'aviez plus qu'à le donner à un mécanicien.

Pepin à *Fieschi : Morey* ne vous a-t-il pas plusieurs fois défendu de venir chez moi?

Fieschi : Morey me disait de ne pas y aller souvent de peur d'être arrêté, parce que vous étiez surveillé. J'ai déclaré que vous m'aviez remis une quarantaine de francs : ce fut *Morey* qui, en deux ou trois fois, me les remit pour acheter la malle; il me remit aussi 20 francs qu'il avait empruntés à son neveu. Ces 20 francs ne me vinrent pas de votre part, mais les fortes sommes me furent toujours remises de votre part.

Pepin à *Fieschi :* Par qui, et comment pensez-vous que j'ai pu connaître *Boireau?*

Fieschi : Nous fûmes une fois chez vous ensemble; nous bûmes

la goutte; vous étiez présent, et nous causâmes tous trois ensemble, sans parler trop politique. C'était environ deux mois avant l'attentat.

Pepin à *Fieschi* : Croyez-vous qu'à cette époque je connusse déjà *Boireau?*

Fieschi : Je n'en sais rien; je ne puis dire ni oui, ni non.

Avant de signer, *Pepin* déclare qu'il proteste contre les allégations de *Fieschi*.

Fieschi ajoute à ses déclarations, au sujet de la machine à broyer les couleurs, que, quand il la montra à *Pepin*, celui-ci lui dit de n'en parler à personne. Peut-être voulait-il avoir un brevet d'invention.

Pepin, de son côté, ajoute que la machine à broyer les couleurs qu'il a, n'est point une nouvelle invention; il en existe de semblables à Paris : c'est un mécanicien, demeurant rue Traversière, qui l'a faite.

Lecture faite, les inculpés ci-dessus ont persisté et signé avec nous et le greffier.

Fieschi s'étant retiré, M. le président adresse à *Pepin* les questions suivantes :

D. Le 27 juillet, veille de l'attentat, n'avez-vous point prévenu le commissaire de police *Jacquemin*, que vous alliez partir pour la campagne, pour ne point vous trouver à Paris un jour de grande revue?

R. Autant que je puisse me le rappeler, je fus, en effet, chez le commissaire de police de mon quartier, et je lui dis que, sur des menaces de gardes municipaux, on m'avait dit que ma maison était remarquée. Il me dit alors que ce n'était pas vrai. Je lui dis que ces propos avaient été tenus par des gardes municipaux et m'avaient été rapportés par un peintre qui travaillait à la maison et avait été arrêté par eux, mais je ne pense point lui avoir dit que je devais partir pour la campagne.

D. Où étiez vous le 28, dans la matinée?

R. J'étais à ma succursale, rue de Bercy.

D. Comment étiez-vous vêtu?

R. J'avais dans cet atelier des habits de travail; mais, autant qu'il m'en souvienne, j'ai quitté mon domicile en habits bourgeois.

Digitized by Google

D. Jusqu'à quelle heure êtes-vous resté dans cette succursale?

R. Je suis parti avant l'arrivée des gardes nationaux de la banlieue, et j'y suis resté jusqu'à dix heures ou onze heures environ.

D. Où fûtes-vous ensuite?

R. Je ne me le rappelle pas bien : je crois bien avoir été voir un monsieur, rue du Jardin-des-Plantes, n° 12. Ce monsieur était à la campagne; je ne parlai qu'à sa femme et à la cuisinière.

D. Comment s'appelle ce monsieur?

R. *Budin;* c'est un chef d'atelier chez M. *de Courte-épée.*

D. Rappelez bien vos souvenirs : n'êtes vous point resté dans votre succursale, jusqu'à deux heures? n'en êtes vous point parti quand on vous eut appris l'attentat et ses suites?

R. Non, Monsieur; je n'y suis pas resté jusqu'à deux heures, je me rappelle même avoir été prendre une tasse de café, au coin de la rue des Fossés-Saint-Marceau.

D. Il résulterait cependant de l'instruction, qu'après être resté dans votre magasin jusqu'à deux heures, vous n'avez disparu que précisément après l'heure où l'attentat a été commis?

R. Je démontrerai plus tard que cela n'est point la vérité. Cependant je suis revenu dans mon magasin dans l'après midi, sur les cinq heures environ.

D. Vous avez dit tout à l'heure que deux gardes municipaux avaient averti un peintre, employé chez vous, des dangers que courait votre maison. Pourriez-vous donner le nom de ces gardes ou du peintre?

R. Non, Monsieur; les noms des gardes municipaux me sont inconnus, et celui du peintre ne me revient pas; c'était un enfant. Il s'était amusé à faire, en déjeûnant avec un autre, des poires sur des planches. Tous deux furent arrêtés par des agents qui passaient, et conduits, par des gardes municipaux, à la préfecture.

D. La visite que vous fîtes, le 27, chez M. le commissaire, n'avait-elle pas pour objet de préparer à votre disparution du lendemain, si, comme vous pouviez le craindre, elle devenait nécessaire?

R. Les faits que je rapporte là, et ils sont l'expression de la vérité, coïncideront avec ma déposition. J'ajouterai, pour donner l'emploi

Digitized by Google

de ma journée du 28, que, ce jour-là, je fus dîner au Palais-Royal; c'est au café des Mille-Colonnes. Je pris une demi-tasse dans un autre café, au Palais-Royal.

D. Où avez-vous couché ce jour-là?

R. Je n'ai pas couché chez moi.

(Dossier Pepin, pièce)

11e Interrogatoire subi par *Pepin,* le 19 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs; ledit interrogatoire contenant confrontation de *Pepin* avec *Fieschi.*

D. A *Pepin :* Vous rappelez-vous l'époque à laquelle vous avez fait faire votre machine à broyer les couleurs?

R. Je ne pourrais pas le préciser, mais il y a environ cinq ou six mois.

D. Je vous renouvelle la question que je vous ai déjà faite, et à laquelle vous n'avez pas répondu d'une manière assez précise : *Fieschi* a-t-il fait pour vous le dessin d'une machine à broyer des couleurs?

R. Je ne me rappelle pas qu'il ait fait pour moi le dessin d'une semblable machine. D'abord j'avais chez moi, depuis trois ans, une ancienne machine qui ressemblait assez à celle que j'ai fait faire plus tard.

D. Y avait-il longtemps que vous ne vous serviez plus de cette ancienne machine?

R. Oui, Monsieur; il y avait assez de temps.

D. Qui est-ce qui vous a fait la machine dont vous vous servez maintenant?

R. C'est un mécanicien qui demeure dans la rue Traversière-Saint-Antoine; je ne sais pas son nom.

D. Je vous représente trois registres qui ont été saisis chez vous et qui ont été déjà reconnus par votre femme; les reconnaissez-vous également?

R. Oui, Monsieur.

Et à l'instant le prévenu a été invité par nous à signer et parapher ces trois registres ou mains courantes *ne varietur,* ce qu'il a fait

Digitized by Google

ainsi que nous et le greffier en chef adjoint de la Cour. Le premier de ces registres commençant à la date du 26 décembre 1834 et finissant au 27 mars 1835; le second commençant au 28 mars 1835 et finissant au 20 juin de la même année; le troisième commençant au 20 juin 1835 et finissant au 6 septembre de la même année.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Fieschi* auquel nous avons adressé, en présence de *Pepin*, les interpellations suivantes :

D. Pouvez-vous vous rappeler l'époque à laquelle vous avez fait le dessin d'une machine à broyer les couleurs, que vous déclarez avoir donné à *Pepin?*

R. C'est dans le courant du mois de mai.

D. Vous avez déclaré que, depuis le mois de mars, il peut vous avoir été donné par *Pepin* 40 francs en différentes fois, pour vos dépenses personnelles; persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui, Monsieur; mais sur ces 40 francs il y en a 15 qui m'ont été remis par *Morey*, que *Pepin* avait chargé de me les remettre.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne crois pas avoir donné cette somme à *Fieschi*.

D. A *Fieschi :* Vous avez déclaré qu'en outre vous avez pris, depuis cette époque, de la marchandise à crédit chez *Pepin ;* à savoir : deux bouteilles d'eau-de-vie, du riz, du vermicelle et du fromage; persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne pourrais pas dire au juste ce qu'il a pris de marchandises à la maison, parce que ce n'est pas moi qui m'occupe du détail.

D. A *Fieschi :* N'auriez-vous pas également acheté chez *Pepin* divers ustensiles de peu de valeur : par exemple, des brosses, un grattoir, des pinceaux, dont vous pouviez avoir besoin lorsque vous travailliez chez *Lesage*, et que vous n'auriez pas payés comptant?

R. Je n'ai jamais acheté chez *Pepin*, en ustensiles, qu'une tablette

Digitized by Google

de couleur et un pinceau dont j'avais besoin lorsque je travaillais pour M. *Perrève;* j'ai payé ces objets comptant.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire ?

R. J'ignore ce qui en est.

D. A *Fieschi:* Vous avez déclaré que, lors de l'entrevue qui eut lieu entre *Pepin, Morey* et vous, le 24 juillet, près des arcades du pont d'Austerlitz, entrevue dans laquelle fut réglé le compte des dépenses relatives à l'achat et à la confection de votre machine, *Pepin* dit. «Voulez-vous que nous ajoutions ces 20 francs (c'était le prix des «fournitures que vous aviez prises chez lui à crédit) à la dépense «totale, et nous payerons chacun la moitié ?» Vous avez ajouté que vous n'aviez point accepté cette proposition, et que vous aviez dit que vous payeriez ces 20 francs lorsque *Janot* serait arrivé de son pays, et qu'il devait arriver d'un jour à l'autre : persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur; ils auraient consenti volontiers à partager entre eux cette dépense; mais, moi, je ne l'ai pas voulu, ne voulant pas passer pour un sicaire qui agissait pour des motifs d'intérêt. Je leur avais toujours dit que je faisais abnégation de moi-même, leur recommandant seulement la petite *Nina,* que *Pepin* ne connaissait pas, mais que *Morey* connaissait bien, et qui, étant à la Salpétrière, n'avait besoin que de 10 fr. par mois pour être soutenue.

D. A *Pepin:* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne peux répondre que par une dénégation.

A ce moment, *Fieschi* dit : La petite est venue plusieurs fois me prendre à la porte de *Pepin,* en sortant de la Salpétrière. Aussitôt que je l'apercevais, j'allais sur-le-champ au-devant d'elle : *Pepin* ne la voyait pas ; sa femme ne la voyait pas non plus.

D. A *Fieschi :* Vous avez déclaré que les articles que vous preniez à crédit, chez *Pepin,* étaient inscrits sur ses livres, sous le nom du peintre en papiers, par Mme *Pepin* elle-même, qui, à ce que vous croyez, ignorait votre véritable nom, ou qui ne s'en inquiétait pas, mais qui savait que vous travailliez dans une fabrique de papiers peints. persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur.

Digitized by Google

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne puis pas savoir cela : c'est mon épouse qui tenait ces registres; j'y écrivais quelquefois, mais très-rarement, et pour les marchandises en gros; peut-être aussi écrivais-je quelquefois pour le détail quand mon épouse n'était pas là.

D. A *Fieschi :* Vous avez déclaré que l'un de ces articles avait été inscrit sous le nom du barbouilleur, mais que cet article fut effacé plus tard par Mme *Pepin,* qui eut peur d'être grondée par son mari pour avoir fait cette plaisanterie : persistez-vous dans cette déclaration?

R. Au moins Mme *Pepin* me dit qu'elle voulait effacer cet article; je persiste, du reste, dans ma déclaration.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je fais la même réponse que précédemment. Je ne puis savoir cela.

D. A *Fieschi :* Vous avez déclaré que les livres sur lesquels sont inscrits les crédits que *Pepin* fait à tout le monde sont couverts en papier bleu gommé : reconnaissez-vous les livres que je vous représente comme étant ceux dont vous avez voulu parler?

R. Je ne suis pas sûr que ce soient ceux-là.

D. Sur l'un de ces livres, on lit, à la date du 6 mars.

Le barbouilleur, ami de M. *Morey,* doit :

Une fois, 1 livre 3 onces de fromage........... 95c
2e fois, 15 onces..... de................. 75
3e do, 2 livres macaroni, 4 onces de fromage.... 55
En tout 2f 25c.

Reconnaissez-vous cet article comme étant celui dont vous venez de parler tout à l'heure?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Même réponse.

D. A *Fieschi :* Sur le même livre, on lit, sous le nom du peintre en papiers :

1o A la date du 15 mars, une fourniture de 2 fr. 50 cent. pour une bouteille d'eau-de-vie de Montpellier et une demi-livre de figues;

2o A la date du 25, 5 fr. argent prêté;

Digitized by Google

2° A la date du 27, une bouteille de Cognac de trois demi-septiers, sans indication de prix.

Sur un autre livre couvert en papier bleu, on trouve, sous le nom du peintre en papiers :

1° A la date du 4 avril, une fourniture de 3 francs, pour du riz, du beurre, du sel, du poivre, du vermicelle, du sucre et du fromage;

2° A la date du 18 du même mois, une fourniture de 95 centimes pour du fromage, du café et du sucre;

3° A la date du 1er mai, sans indication de prix, une bouteille de vin;

4° A la date du 13 du même mois, F. Ge, ce qui signifie, sans doute, fromage, sans indication de prix;

5° A la date du 26 du même mois, une fourniture de 60c pour une 1l F. Ge;

6° A la date du 14 juin, une fourniture de 2f 95c pour du vermicelle, du fromage, du sucre et une bouteille de Cognac;

7° A la date du 20 du même mois, une fourniture de 1f 75c pour du café, du sucre, du vermicelle et du fromage.

Sur un troisième registre, également couvert en papier bleu, on trouve, à la date du 1er juillet, un crédit de 95c pour du beurre et du café.

L'ensemble de ces fournitures forme un total de 14 francs 95 cent., non compris les 5 francs qui vous auraient été prêtés et les objets qui ne sont pas évalués en argent. Quelles explications avez-vous à donner sur ces divers crédits : les reconnaissez-vous?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne me rappelle pas ces crédits-là.

A ce moment *Fieschi* dit : « Lorsque j'ai dit que j'avais eu des mar- « chandises à crédit chez *Pepin* pour une somme de 20 francs, c'est « que je m'en étais rapporté à sa parole, et je n'avais pas compté les « 100 sous qu'il m'avait prêtés. »

D. A *Fieschi:* Vous avez déclaré que lorsque *Pepin* et *Morey* vous demandèrent à quelle somme pourrait monter la dépense de votre machine, vous fîtes un calcul qui montait à peu près à 500 fr.: vous rappelez-vous les principaux détails de ce devis estimatif? Le loyer du logement que vous deviez occuper et le prix du mobilier étaient-ils

Digitized by Google

compris dans cette somme de 500 francs, ou bien était-ce la machine seule qui devait coûter ce prix?

R. Le prix du loyer et du mobilier était compris dans les 500 fr.; j'avais même évalué le mobilier à un prix plus élevé que celui qu'il a coûté, parce que je devais d'abord acheter un lit que je n'ai point acheté, parce que j'ai trouvé dans la chambre un placard dans lequel pouvait se mettre un matelas et qui faisait lit.

D. A *Pepin :* Persistez-vous à nier que ces calculs aient été faits chez vous et pour vous, en votre présence?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Fieschi :* Vous avez déclaré que *Pepin* vous avait remis lui-même l'argent qui a servi à payer le loyer de votre logement et votre mobilier; persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Pepin:* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne puis répondre que par une dénégation.

D. A *Fieschi :* Persistez-vous à dire que, le 25 juillet, *Morey* vous a apporté, de la part de *Pepin,* les 187 francs 50 centimes qui devaient servir à l'achat des canons de fusil, et qui devaient vous être remis ce jour-là, ainsi que cela avait été convenu, la veille, entre *Pepin, Morey* et vous?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous souvenez-vous de l'heure à laquelle *Morey* vous a apporté cette somme?

R. C'était dans l'après-midi, mais je ne puis dire précisément à quelle heure.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Pour mon compte, je sais bien que je n'ai pas donné d'argent à *Morey* pour ce motif-là.

D. A *Fieschi :* Persistez-vous à déclarer que les 15 francs qui ont servi à payer le bois de la machine vous ont été donnés par *Pepin?*

R. Oui, Monsieur; dans le chantier même. Le bois a coûté 13 fr. et quelques sous; je n'ai pas rendu à *Pepin* les 30 sous qui me sont restés, parce que j'en ai donné 25 au commissionnaire qui a emporté le bois.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne puis répondre que par une dénégation, à laquelle viendront se joindre les preuves que je donnerai plus tard.

Digitized by Google

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez jamais remis à *Fieschi* aucune somme de 100 francs, de 150 francs ou au-dessus?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Fieschi :* Vous avez déclaré ce qui suit : « On trouvera sur un « registre (celui sur lequel sont inscrits les crédits que *Pepin* fait à « tout le monde), au haut et au milieu d'une page : Donné à M. *Bes-* « *cher* 150f 50c, ou bien 118f 50c; or, M. *Bescher* c'est moi. » Vous avez déclaré, en outre, que cette mention était de la main de *Pepin;* persistez-vous dans cette déclaration?

R. Oui, Monsieur; il a écrit cela en ma présence. Je lui ai même fait l'observation que sa femme pourrait le voir; il m'a répondu : qu'elle n'y ferait pas attention.

D. A *Pepin :* Je vous représente la dernière feuille de l'une des mains courantes reconnue par votre femme et que vous venez de reconnaître vous-même, sur laquelle on lit distinctement ces mots, quoiqu'ils soient raturés : *Bescher,* 150fr. Au-dessus de ces mots, on distingue ceux-ci, qui sont écrits avec une encre plus noire et qui sont également raturés : « Plus, pour bois, loyer, 68f 50c. » Ces deux sommes sont réunies par une accolade, à la droite de laquelle on lit : « Ensemble 218 francs 50 cent. » Le tout est évidemment écrit de votre main, ainsi que *Fieschi* l'a déclaré. Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne reconnais pas ces sommes pour avoir été données à *Fieschi* pour un usage comme cela. Dans ce moment-ci, je ne me rappelle pas pour quel objet ce compte a été fait; peut-être m'en souviendrai-je plus tard.

D. Je vous fais remarquer que le payement de cette somme de 218 francs 50 centimes, portée sur votre livre de crédit, est d'autant plus évidemment fait à *Fieschi,* qu'elle se retrouve sur son carnet qui a été saisi depuis son arrestation, et qu'elle y est même mentionnée plusieurs fois?

R. Je n'ai point de réponse à faire à cela, je ne connais point son carnet.

D. A *Fieschi :* Quelle explication donnez-vous de ce compte de 218 francs 50 centimes, qui se trouve au haut de la page que vous avez vous même indiquée? Persistez vous à dire que cette somme a servi à payer votre mobilier et le premier demi-terme de votre loyer?

Digitized by Google

R. Les 150 francs s'appliquent à l'achat de mon mobilier et au payement du premier demi-terme de mon loyer. Les 68 francs s'appliquent au payement du second demi-terme de mon loyer et à l'achat du bois de la mécanique et au payement de la façon de ce bois.

D. A *Pepin :* Qu'avez-vous à dire?

R. Cela est contraire à la vérité.

D. Il paraîtrait cependant que vous avez quelque souvenir de sommes semblables par vous données à *Fieschi*, et dont vous cherchez l'emploi dans ce moment-ci?

R. Non, Monsieur; je n'ai aucun souvenir de cela; je prends seulement note de ces chiffres pour répondre en temps et lieu.

D. Je vous engage à regarder avec attention les deux lignes qui sont en tête de la feuille que je vous ai déjà représentée, et à voir si vous ne les reconnaissez pas comme étant de votre écriture?

R. Cette écriture ressemble assez à la mienne, mais je ne pourrais pas affirmer qu'elle soit la mienne.

D. Je vous fais remarquer que, sur l'un des registres qui viennent de vous être représentés, il y a diverses mentions de votre main, qui ne permettent aucun doute sur l'identité des deux écritures, entre autres plusieurs articles qui concernent le sieur *Collet?*

R. Je reconnais bien, comme étant écrits par moi, les articles concernant M. *Collet*, du moins je le pense; j'ajoute que si cette somme de 218 francs 50 centimes était un crédit que j'eusse ouvert à *Fieschi* ou à *Bescher*, les sommes versées successivement seraient écrites par date et dans le corps du livre.

D. On trouve sur l'un de vos livres une somme de 100 francs due par le sieur *Collet* pour achat de poudre; quelle explication donnez-vous de cette mention?

R. Je ne pourrais pas trop bien expliquer cela; mais ce que je crois me rappeler, c'est que ces 100 francs ont été payés pour le compte de M. *Collet* à la personne qui a apporté à la maison le fusil et les cartouches de chasse qu'il avait achetés.

D. On trouve sur vos registres le nom d'un sieur *Bury* : quel est cet individu et comment le connaissez-vous?

Digitized by Google

R. C'est un monsieur qui, sans doute, prend de la colle à la maison; je ne connais pas ce nom-là.

D. A *Fieschi :* Vous êtes-vous jamais rencontré chez *Pepin* avec le sieur *Bury*, chez lequel vous avez acheté vos canons de fusil?

R. Non, Monsieur; je n'ai pas même dit à *Pepin* où je les avais achetés.

D. Seriez-vous en état de refaire le dessin de la machine à broyer les couleurs que vous dites avoir remis à *Pepin?*

R. J'en ai fait un aperçu que je vous remets; il y a plusieurs ressorts à ajouter.

D. A *Pepin :* Reconnaissez-vous le dessin que je vous représente comme étant à peu près celui qui vous aurait été remis par *Fieschi?*

R. Je ne puis me le rappeler.

Pepin à *Fieschi :* Combien y a-t-il de cylindres?

Fieschi à *Pepin :* Il y en a deux sur le modèle que je vous ai donné; si vous ne l'avez pas mis à exécution, je n'ai pas affaire de cela.

Pepin à *Fieschi :* Comment tournent les cylindres?

Fieschi à *Pepin :* Ceux du modèle que j'ai donné tournent en dedans.

Pepin à *Fieschi :* Lorsque vous veniez prendre des outils chez moi, où allait-on les chercher pour vous les donner?

Fieschi répond : Je n'ai jamais pris qu'un burin que j'ai été chercher au manége de *Pepin*, rue de Bercy; je l'ai gardé quelque temps et l'ai rendu ensuite : on appelle burin un très-grand ciseau.

Pepin à *Fieschi :* A quelle époque avez-vous pris ce burin?

Fieschi répond : Quand je travaillais chez M. *Lesage.*

Pepin à *Fieschi :* Quelle était la longueur de ce burin?

Fieschi répond : Le fer pouvait avoir cinq pouces et demi; le manche était en très-mauvais état; je n'ai jamais pris d'autres outils chez M. *Pepin.* Si le burin existe encore, il doit y avoir de la couleur.

Pepin à *Fieschi :* Vous avez parlé d'un procès que j'avais perdu; de quelle somme s'agissait-il?

Digitized by Google

Fieschi à *Pepin :* Je ne parle que d'après vous; je vous ai rencontré, vous marchiez très-vite, vous m'avez dit que vous veniez de perdre votre procès de Hollande au tribunal de commerce, et que c'était une affaire de 1,500 francs.

Pepin à *Fieschi :* Quelle somme d'argent m'avez-vous demandé à emprunter pour secourir votre dame?

Fieschi à *Pepin :* Dans les premiers moments je fus chez *Pepin;* j'étais encore ami avec la femme *Petit;* elle m'avait prié de lui faire prêter quelque argent par quelqu'une de mes connaissances; j'en parlai vaguement à *Pepin;* avant de m'engager pour elle avec *Pepin*, je voulais m'assurer de sa conduite, parce que j'avais des soupçons qui se sont réalisés depuis.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit qu'elle avait son boulanger, son boucher et son loyer à payer?

Fieschi répond : Je vous ai dit cela, mais je ne vous ai demandé aucune somme déterminée.

Pepin à *Fieschi :* Où aurions-nous pris, selon vous, le commissionnaire qui a emporté le bois de votre machine?

Fieschi répond : A la Bastille.

Pepin à *Fieschi :* Ne vouliez-vous pas me tendre un piége lorsque vous m'avez offert de vendre, pour votre compte, aux journaux, les secrets de la police?

R. Je croyais que cela vous faisait plaisir; je vous ai fait cette proposition; mais je n'avais pas le moyen de la réaliser; et ce qui prouve que je ne voulais pas vous tendre un piége, c'est que je vous ai tenu parole en courant à ma perte.

D. Vous niez donc que vous m'avez offert de vendre aux journaux les secrets de la police?

R. Je vous ai fait un mensonge, parce que je vous voyais si ardent pour vos journaux, pour le *Réformateur;* vous parliez même rarement du *National;* je vous ai dit vaguement que je connaissais un homme de la police; mais je n'étais pas cousin avec elle.

Pepin à *Fieschi :* Lorsque je vous ai parlé d'un homme qui venait chez moi et que je croyais envoyé pour m'espionner, parce qu'il n'y avait point affaire, ne m'avez-vous pas dit qu'on ne pouvait pas con-

Digitized by Google

naître les agents de la police secrète, parce qu'ils n'allaient jamais à la police et donnaient leurs rapports dans un tiroir à double clef où on venait les prendre?

Fieschi répond : Encore une charge pour vous. Lorsque vous m'avez parlé de cet individu, que vous soupçonniez être un agent secret, vous me dites : Comment pourrait-on faire pour s'assurer s'il est en effet un agent secret? j'ai dit : Il doit avoir une carte. Vous me répondîtes que, si vous saviez que cet individu était porteur d'une carte, nous le ferions monter, nous lui donnerions une roulée et nous lui prendrions son argent pour le donner aux condamnés politiques. Lorsque vous m'en parlâtes une seconde fois, je répondis que les agents secrets n'avaient pas de carte et qu'il était impossible de s'assurer de leur qualité.

Pepin à *Fieschi :* Après combien de jours m'avez-vous dit cela?

Fieschi répond : Je ne m'en souviens pas.

Pepin à *Fieschi :* Chez qui alliez-vous après onze heures du soir? N'était-ce pas chez un agent supérieur de la police que vous alliez, après que sa dame était couchée, ainsi que vous me l'avez dit?

Fieschi répond : Je voyais un homme qui était avide de nouvelles et qui avait dîné quand on lui disait du mal du Gouvernement; je m'en tirais comme je pouvais; je peux bien avoir dit cela; mais je ne pouvais aller nulle part après onze heures du soir et être rentré, boulevart du Temple, avant minuit.

(Dossier Pepin, pièce).

12e Interrogatoire subi par *Pepin,* le 20 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous venez de me dire, en conversation, que la somme de 218 francs 50 centimes, inscrite sur votre registre, n'a été donnée, par vous, ni à *Fieschi* ni à *Bescher :* à qui a-t-elle été donnée?

R. Je ne puis le dire en ce moment.

D. Je vous interpelle formellement de déclarer, à l'instant même, à qui et pour qui cette somme a été par vous donnée.

R. Je crois, sans en être certain, que c'est un compte que j'ai fait

Digitized by Google

avec *Fieschi*, sur ce qu'il fallait donner à sa femme, pour venir à son secours; il devait en être référé à *Morey*.

D. Je vous fais remarquer que cette réponse est tout à fait inadmissible; d'abord, parce que, si cette explication était vraie, vous l'auriez donnée sur-le-champ; ensuite parce que, à l'époque où cette somme a été remise par vous à *Fieschi*, l'instruction établit qu'il était entièrement brouillé avec la femme *Petit*, et ne pouvait, par conséquent, penser à lui procurer aucun secours d'argent. Qu'avez-vous à dire?

R. Je dis que cette somme ne lui a pas été comptée. Je me réserve de rechercher comment cette note a été inscrite sur mon registre, et si, plus tard, quelque chose me revient à la pensée, je vous le dirai.

(Dossier Pepin, pièce).

13ᵉ Interrogatoire subi par *Pepin*, le 21 octobre 1835, devant M. Jourdain, juge d'instruction, délégué.

D. Depuis combien de temps avez-vous le livre que je vous représente, intitulé: *Des Ouvrages de Cicéron*, et qui a été saisi chez vous?

D. Je ne crois pas que ce livre soit à moi, je ne puis cependant pas l'assurer.

D. Ce livre a été trouvé chez vous, sur l'indication donnée par *Fieschi*; n'est-ce pas lui qui vous l'a prêté?

R. Je ne me rappelle pas qu'il me l'ait prêté; il est possible qu'il l'ait oublié ou laissé chez moi.

D. *Fieschi* venait donc souvent et assez familièrement chez vous?

R. Il y est venu quelquefois, le plus souvent en passant, à ce qu'il disait.

D. Où le receviez-vous quand il venait?

R. Je le recevais dans la boutique où il venait acheter ou boire la goutte; il est entré quelquefois dans un petit endroit qui sépare mes deux magasins au rez-de-chaussée. Jamais je ne lui ai dit d'entrer, et s'il y est entré, c'est de son propre mouvement.

Digitized by Google

D. Est-ce que *Fieschi* n'a jamais couché chez vous?

R. Si, Monsieur.

D. Pendant combien de nuits?

R. Pendant deux ou trois nuits, autant que je puis me le rappeler; quand il m'a demandé à coucher, il m'a dit qu'on ne voulait plus le recevoir à coucher où il demeurait.

D. A quel titre est-il venu coucher chez vous?

R. J'ai déjà répondu à toutes ces questions. Il s'est présenté chez moi avec de nombreux papiers, en me faisant voir, par un passe-port, qu'il se nommait *Bescher,* puis en me démontrant qu'il touchait du Gouvernement 50 à 60 francs comme condamné politique sous la restauration.

D. Est-ce qu'il vous avait fait voir les titres en vertu desquels il touchait ces pensions?

R. Il me les a montrés et j'ai jeté les yeux seulement sur les premières phrases.

D. Est-ce que vous n'avez pas reconnu alors que ce n'était pas sous le nom de *Bescher* qu'il avait obtenu ces secours?

R. Non, Monsieur; je n'ai pas lu le contenu de ses papiers; il suffisait qu'il me fût alors présenté par *Morey,* sous le titre de patriote poursuivi comme détenteur d'armes de guerre, pour que je l'accueillisse.

D. A cette même époque, *Fieschi* n'a-t-il pas mangé à votre table pendant quelque temps?

R. Non, Monsieur; s'il a mangé chez moi, je ne me rappelle pas que ce fût à ma table.

D. *Fieschi* n'était-il pas reçu chez vous assez librement pour pouvoir parcourir les autres pièces de votre maison?

R. Je ne sais pas s'il a été dans les autres pièces que celle où il a couché.

D. Dans quelle pièce couchait-il?

R. Au second, et on ne faisait pas son lit.

D. *Fieschi* a fait de votre maison une description minutieuse et qui s'est trouvée exacte; pouvez-vous nous expliquer comment il a pu

Digitized by Google

donner cette description, s'il n'est pas resté longtemps et familièrement chez vous?

R. C'est que chez moi tous les étages se ressemblent.

D. N'avez-vous pas donné à *Fieschi* la brochure que vous avez faite pour la justification de votre conduite en juin 1832?

R. Il est possible que je lui en aie donné une, mais je ne me le rappelle pas; il y en avait dans mon magasin souvent, et il a pu en prendre une, ou, peut-être, m'en aura-t-il demandé une que je ne lui aurai pas refusée.

(Dossier Pepin, pièce . . .)

14e Interrogatoire subi par *Pepin*, le 26 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Reconnaissez-vous le papier que je vous représente comme étant écrit par vous? Ce papier a été saisi chez vous, en présence de votre femme, le 23 de ce mois, et il porte la mention en chiffres de diverses sommes, et entre autres de celle de 525 francs, formant le total des trois autres sommes.

R. Je ne peux pas reconnaître ce papier; je ne peux pas savoir si cela est écrit de ma main. Il est possible que ce papier ait été saisi chez moi, mais je ne le reconnais pas.

D. Je vous représente un paquet de lettres qui ont été également saisies chez vous; les reconnaissez-vous?

R. Je reconnais la première de ces lettres qui m'a été écrite par le sieur *Chuquet;* je reconnais également la seconde par moi adressée à M. *Cabet;* la troisième pièce n'est pas de mon écriture; je reconnais la quatrième, la cinquième, la sixième. Je reconnais également la lettre signée *Vaillant;* c'est un homme qui me demande de l'argent, et la pièce suivante, qui est le billet de la somme prêtée par moi au sieur *Vaillant.*

D. Je vous représente la pièce cotée deuxième, suivant procès-verbal du commissaire de police *Barlet.* Je vous fais observer que la signature de cette lettre est coupée. Vous rappelez-vous de qui était ette lettre et pourquoi la signature en est coupée?

R. Cette lettre est du même homme que je n'avais vu qu'une fois et qui voulait m'exploiter.

D. Dites-vous que les chiffres inscrits sur la feuille que je vous ai représentée tout à l'heure ne sont pas de votre main?

R. Je ne peux pas être sûr que ce soient mes chiffres.

D. Reconnaissez-vous un dessin informe qui a été également saisi chez vous? Qu'est-ce que ce dessin peut représenter?

R. Je n'en sais rien au monde; ce sont des choses qu'on a pu faire en s'amusant.

D. Ne reconnaissez-vous pas les chiffres tracés sur la même feuille de papier que ce dessin, et qui paraissent être de votre main?

R. On ne peut pas être sûr de ces choses-là.

D. Je vous représente les chiffres écrits sur le verso de la même feuille, et qui se rapportent évidemment à des objets de votre commerce, ledit verso commençant par ces mots : «Boisseaux de farine.» Reconnaissez-vous votre écriture?

R. Ces mots paraissent écrits par moi; je crois bien que les chiffres en sont aussi, sans en être sûr.

D. Je vous fais observer que les chiffres sont de la même encre que les mots que vous avez parfaitement reconnus.

R. Oui, Monsieur; il le paraît.

D. Dans vos divers interrogatoires, vous avez souvent parlé du peu de vraisemblance qu'il y avait à vous attribuer le don des sommes que *Fieschi* aurait successivement reçues de vous, et voilà que le rédacteur d'un journal, qui ne paraît avoir d'autres titres que ceux qui résultent de la violence de ses opinions, se croit en droit de vous demander des secours d'argent; et ces secours vous les lui avez certainement donnés, puisqu'on a trouvé dans vos papiers un billet de 50 fr. souscrit par cet homme. Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai pas donné cet argent; je l'ai prêté au sieur *Vaillant,* parce qu'il a envoyé successivement sept ou huit fois chez moi.

D. On voit par la lettre du rédacteur de ce journal, auquel vous avez prêté 50 francs, que cette somme était destinée à acheter du papier pour l'impression de ce journal. Ne peut-on pas tirer de ce

Digitized by Google

prêt la conséquence que vous étiez toujours empressé de concourir à tout ce qui portait un caractère d'inimitié contre le Gouvernement?

R. Je n'ai jamais eu plus de haine contre le Gouvernement que contre qui que ce soit; j'ai pu être faible, cela est possible; il est possible aussi qu'on ait exploité ma faiblesse.

D. N'avez-vous pas dit, en parlant de vos relations avec la société des Droits de l'homme, que vous aviez été presque obligé de vous en éloigner à cause des reproches qu'on vous faisait de la brochure que vous aviez publiée pour justifier votre conduite dans les événements du mois de juin?

R. On me l'a reprochée en effet, Monsieur; mais c'est une personne de la section à laquelle j'appartenais; ce n'est pas la société elle-même.

D. Que vous a dit cette personne?

R. Elle me disait que cette brochure n'était pas analogue aux sentiments d'un bon patriote.

D. Il semblerait, par conséquent, qu'un bon patriote ne devait pas se disculper des choses dont vous cherchiez à vous justifier, au dire des personnes qui vous parlaient?

R. J'ai fait ma brochure pour rendre hommage à la vérité. Je ne me suis pas inquiété de ce qu'on pourrait en dire. Je me rappelle maintenant que le reproche en question m'a été adressé par *Berryer-Fontaine,* que je ne connaissais pas, à une séance de la Société pour l'instruction du peuple.

D. Reconnaissez-vous, comme étant écrites par vous, les lignes qui commencent par ces mots: « *Audouin,* simple canonnier, » et finissant par ceux-ci: « équipements militaires? »

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous le sieur *Audouin,* canonnier?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous un fourrier nommé *Journée?*

R. Pas davantage.

D. Cependant le papier a été saisi chez vous?

R. On achète à la maison des papiers de toute nature.

Digitized by Google

D. Je vous fais observer que ces papiers ne sont pas de ceux que vous avez pu acheter, puisqu'il est question d'un individu qui a déjeûné chez vous?

R. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne connais ni *Audouin*, ni *Journée.*

D. Si ces lignes ne sont pas écrites de votre main, savez-vous par qui elles l'ont été?

R. Je croirais volontiers que cette écriture est celle de mon frère, à l'époque où il restait à Vincennes, en 1832.

D. Je vous fais remarquer que tout ce qui entoure le dessin que je vous ai représenté, mots et chiffres, est de votre main; par conséquent il est étonnant que vous ne sachiez pas à quelle intention ce dessin aurait été fait.

R. Mes jeunes gens, ou moi-même, ou d'autres, nous aurions pu faire de pareilles choses en causant.

D. Ne voyez-vous pas que ce dessin pourrait représenter une machine du genre de celle à la confection de laquelle vous êtes accusé d'avoir concouru?

R. Je ne puis pas savoir cela, n'ayant pas connu la machine.

Et à l'instant nous avons invité le prévenu à signer *ne varietur :* — 1° La feuille sur laquelle sont inscrites en chiffres diverses sommes, et entre autres celle de 525 francs, formant le total de trois autres sommes. — 2° Le dessin informe saisi à son domicile le 23 de ce mois, et que nous lui avons représenté. — 3° Les lettres également saisies à son domicile, suivant procès-verbaux des commissaires de police *Barlet* et *Jacquemin,* en date des 28 août dernier et 23 de ce mois; ce qu'il a fait, ainsi que nous et le greffier en chef adjoint de la Cour.

D. Depuis combien de temps avez-vous chez vous l'histoire de la conspiration de *Carbon* et *Saint-Régent,* auteurs de la machine infernale du 3 nivôse?

R. Jamais je n'ai su que j'avais ces livres chez moi; jamais je ne les ai lus. Si on les a trouvés chez moi, c'est que sans doute ils faisaient partie de la bibliothèque de mon oncle, que j'ai achetée en 1833.

Digitized by Google

Le sieur *Pepin*, avant de signer, demande qu'une note qu'il nous présente, qui est écrite de sa main et signée par lui, soit annexée au présent procès-verbal, ainsi qu'une brochure intitulée : *Relation exacte d'une série de faits touchant les funestes événements des 5 et 6 juin 1832.*

(Dossier Pepin, pièce .)

15e Interrogatoire subi par *Pepin*, le 4 novembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous devez vous souvenir que, lorsqu'on vous a représenté différentes pièces saisies chez vous, vous avez au moins hésité à les reconnaître; vous avez également hésité à reconnaître, comme ayant été écrites par vous, deux lignes raturées qui se trouvent sur l'une des mains courantes que je vous ai également représentées. Ces différentes pièces ont été soumises à un expert, dont le rapport établit qu'elles sont écrites par vous; et dès lors elles acquièrent une grande importance, que vous avez en quelque sorte proclamée vous-même, en ne reconnaissant pas qu'elles fussent votre ouvrage : avez-vous quelques nouvelles explications à donner sur ces pièces?

R. Je n'en ai point, quant à présent; s'il m'en vient plus tard à l'esprit, je les donnerai; je puis ajouter, si elles viennent de chez moi, que tous les jours je faisais des comptes.

D. Vous êtes convenu d'avoir été à la Force et à Sainte-Pélagie voir des détenus d'avril avec une permission, que vous aviez obtenue sous un autre nom.

R. Je ne suis allé qu'une fois à la Force avec une permission qui n'était pas sous mon nom; c'était vers le mois de juin 1834, et pour porter des secours à Henri *Leconte*; quand je suis allé à Sainte-Pélagie, ç'a été avec une permission qui était sous mon nom.

D. N'aviez-vous pas à demander au sieur *Cavaignac* le payement d'une somme de 500 francs qu'il vous devait?

R. *Cavaignac* me devait une somme, je ne me rappelle pas bien

Digitized by Google

si c'était 500 francs; mais ce n'est pas pour lui que je suis allé à Sainte-Pélagie; j'y suis allé pour porter des secours à un autre détenu.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas demandé au sieur *Cavaignac* de vous procurer vingt-cinq fusils ou plutôt vingt-cinq carabines?

R. Oui, Monsieur, je persiste : pourquoi aurais-je demandé ces fusils?

D. Ne vous souvenez-vous pas d'avoir une fois porté un panier de vin à Sainte-Pélagie?

R. Oui, Monsieur; il y avait du vin et du fromage.

D. Le jour où vous avez porté ce panier de vin, n'est-il pas celui ou le lendemain de celui où les détenus ont été transférés au Luxembourg?

R. Je ne me rappelle pas bien cela, car j'en ai porté deux.

D. Ne vous souvenez-vous pas que, n'ayant pas trouvé les détenus à Sainte-Pélagie, vous avez emporté ce panier et vous l'avez déposé chez *Morey*, d'où il a été porté au Luxembourg par le garçon de celui-ci?

R. Oui, Monsieur, cela est juste.

D. A qui étaient destinées ces provisions?

R. A Henri *Leconte*.

D. Ne vous souvenez-vous pas que *Fieschi* était avec vous ce jour-là, et vous a aidé à porter ce panier, tant à Sainte-Pélagie que chez *Morey*?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Vous souvenez-vous de vous être promené un soir sur le boulevart avec un musicien, que vous avez conduit au Jardin-Turc?

R. Oui, Monsieur, je m'en souviens; mais il y a longtemps.

D. Quel était le nom de ce jeune homme?

R. Je ne puis le dire.

D. Ce jeune homme ne s'appelait-il pas *Levraud*?

R. Oui, Monsieur.

Digitized by Google

D. Ne vous souvenez-vous pas que ce jeune homme, détenu d'avril, mais qui avait été mis en liberté, avait reçu de son père, avec lequel il était brouillé, une somme de 5 ou 600 francs, dont il n'a pas voulu se servir pour ses besoins personnels, et qu'il a remise à *Cavaignac?*

R. Cela m'a été dit, mais pas par lui.

D. Ne vous a-t-il pas été dit aussi que cette somme avait été remise à *Cavaignac* par *Levraud* pour acheter des armes?

R. On ne m'a pas dit cela.

D. A quel titre *Levraud* remettait-il cet argent à *Cavaignac?* N'était-ce pas à titre de président du comité central de la société des Droits de l'homme?

R. Je crois que cet argent a été donné pour secourir les détenus; il en a été de même de l'argent qu'on m'a emprunté, à ce qu'on m'a dit au moins.

D. Vous avez nié avoir joué un rôle actif dans la société des Droits de l'homme; et cependant, dans un procès-verbal d'une séance présidée par vous, procès-verbal que vous avez signé, en manuscrit, et qui pourra vous être représenté, on lit : « que le citoyen « *Pepin* demande des imprimés pour former des sections à la gare « d'Ivry. »

R. Je n'ai pas nié avoir fait partie de la société des Droits de l'homme; et si j'ai signé un procès-verbal, ce doit être comme délégué du chef de la section à laquelle j'appartenais; car, pour mon compte, je n'ai jamais été président.

(Dossier Pepin, pièce .)

16e Interrogatoire subi par *Pepin*, le 9 novembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous m'avez demandé, par une lettre en date du 7 de ce mois, de prendre à part *Fieschi* et de le sommer de me dire s'il était bien possible qu'il persistât dans toutes les allégations qu'il a faites contre vous. Je dois vous faire remarquer que cette démarche de ma part ne serait aucunement justifiée par les actes précédents de l'instruction. *Fieschi*, en effet, n'a pas mis d'empressement à vous charger; loin de

Digitized by Google

li, il a persisté pendant longtemps à nier tout ce qu'il pouvait y avoir de coupable dans vos relations avec lui; ce n'est que pressé par la réunion des indices qui lui ont été mis sous les yeux qu'il s'est enfin décidé à faire les aveux qui vous compromettent si gravement. Le caractère de ces aveux et la réunion des circonstances qui viennent les corroborer me forcent même de vous adresser encore quelques questions auxquelles vous allez avoir à répondre. — Vous êtes convenu que *Cavaignac* vous devait une somme qui pouvait s'élever environ à 500 fr.; pour quel motif avait-il contracté cette dette envers vous?

D. Depuis quarante-sept jours que je suis au secret, accompagné de quatre agents de police, le moral affaibli par le chagrin que je sais que ma famille doit éprouver, souvent interpellé sur des choses dont je n'ai aucune connaissance, et je le jure par Dieu, la plupart de mes réponses sont contraires à la vérité du fait sur lequel je suis interrogé. A l'égard de *Cavaignac*, je lui prêtai en effet une somme en 1833; le chiffre indiqué n'est pas exact; il me fit un effet, à trois mois de date, qui a été négocié; ce prêt n'a eu pour objet que des secours donnés à des patriotes.

D. Vous dites que le chiffre de 500 francs n'est pas exact; quel est le chiffre véritable de ce prêt?

R. Je ne me le rappelle pas bien; seulement ce n'était pas 500 francs.

D. Ceci est suffisant pour établir votre intimité avec *Cavaignac* et montrer qu'elle était assez ancienne. Maintenant, veuillez dire pourquoi, ayant besoin de le voir, vous avez pris une permission pour voir un autre individu et non pour le voir lui-même?

R. Je réponds à la première partie de la question qu'avant 1833 je n'avais jamais vu *Cavaignac*, et lorsque je lui fis le prêt dont il vient d'être question, je ne l'avais vu qu'une fois ou deux. Sur la seconde partie de la question, je réponds que je n'ai jamais pris de permission sous de faux nom. Environ en juin 1834, un ouvrier m'ayant fait part qu'un de ses collègues était dans la misère, je demandai une permission à la Cour des Pairs; cette permission m'ayant été refusée, cet ouvrier me prêta la sienne.

D. Quel est le nom de cet ouvrier?

R. Il s'appelle *Chabautré*; c'est un ouvrier tanneur. J'ajoute que je ne suis jamais allé voir qu'Henri *Leconte*, dans les prisons, avec une permission demandée par lui et qu'il a obtenue.

Digitized by Google

D. Cependant vous êtes convenu, dans votre interrogatoire du 23 septembre, que vous aviez vu *Cavaignac* à Sainte-Pélagie?

R. Je déclare que si j'ai vu *Cavaignac* ce n'aura été que de loin et dans une cour où je n'étais pas.

D. Tout le monde sait qu'avec le régime qui existait à cette époque dans la prison de Sainte-Pélagie, rien n'était plus aisé, quand on avait une permission pour voir un individu dans sa chambre que de se rencontrer en même temps avec d'autres détenus. On comprend aussi comment l'importance de *Cavaignac,* qui était président du comité central de la Société des Droits de l'homme, comment la nécessité de tenir secrète la demande que vous auriez eu à lui faire de fusils vous auraient fait sentir qu'il valait mieux ne pas demander à le voir, et vous trouver ensemble occasionnellement, en rendant visite à un autre détenu. Or, je vous fais remarquer que, dans le mois d'avril 1835, vous avez fait trois visites constatées au sieur *Leconte,* à Sainte-Pélagie; plus une quatrième, le 7 mai, au Luxembourg; cette époque du mois d'avril est précisément celle où *Fieschi* a déclaré que vous aviez fait à *Cavaignac* la demande des fusils. Vous devez voir à quel point cette déclaration est fortifiée par la fréquence des visites que vous avez faites à la même époque à Sainte-Pélagie?

R. A l'égard des époques où l'on dit que je suis allé à Sainte-Pélagie, je ne m'en souviens nullement. A l'égard des moyens de communication, je prouverai en temps utile, que je n'allais nullement à la prison pour voir *Cavaignac;* je ne sache même pas si *Cavaignac* était détenu à cette époque-là. A l'égard des fusils, c'est un conte, un mensonge comme *Fieschi* en a tant dit, et je le prouverai plus tard si les moyens m'en sont laissés.

D. Je vous ai dit en commençant que les déclarations de *Fieschi* se fortifiaient par beaucoup de circonstances environnantes. Ainsi, relativement à son allégation sur cette demande de fusils faite par vous à *Cavaignac,* je vous fais remarquer que le même jour et dans le même interrogatoire, *Fieschi,* a fait connaître que *Cavaignac* vous avait dû environ 500 francs; que vous aviez porté à une époque certaine un panier de vins à Sainte-Pélagie; qu'il vous avait rencontré un jour sur le boulevart avec l'un des prévenus d'avril, sur lequel vous lui aviez révélé des particularités assez importantes. Eh bien! la vérité de ces détails est incontestable; vous avez été vous-même obligé de le recon-

Digitized by Google

naître; voyez combien elle donne de force à la déclaration de *Fieschi* qui les précise et à laquelle vous avez cru devoir opposer votre dénégation, sans doute parce qu'elle vous compromettait davantage?

R. On me parlait alors de faits qui n'ont aucun rapport avec l'accusation dans laquelle je suis impliqué. A l'égard de *Levraud*, dont on m'a parlé, et des 500 francs qu'on m'a dit avoir été par lui remis à *Cavaignac*, ces faits s'étant passés il y a huit mois environ, j'y ai réfléchi depuis : je crois que c'est *Fieschi* ou *Morey* qui m'a dit que *Levraud* avait fait ce prêt à *Cavaignac*. A l'égard du panier de vins et d'autres comestibles, que j'ai porté au Luxembourg, ce fut le jour du transfèrement des prisonniers de Sainte-Pélagie à cet endroit. N'ayant pu le donner, je le déposai chez *Morey*, où il resta très-longtemps. J'étais avec un de mes amis lorsque je portai ce panier au Luxembourg, et cet ami remit 100 sous à Henri *Leconte*, auquel ce panier était destiné. Il pourra dire si j'ai demandé à voir *Cavaignac*. La mère de *Leconte* était aussi présente. J'observe que *Fieschi*, parce qu'il eut connaissance que ce panier de vin est resté chez *Morey*, vient alléguer d'autres faits qui sont tout à fait contraires à la vérité.

D. Quel est le nom de cet ami dont vous venez de parler?

R. Je refuse de le nommer, parce que cela n'a pas d'importance.

D. Pouvez-vous dire quel est le motif du vif intérêt que vous preniez à Henri *Leconte*, que vous avez visité si souvent?

R. Par cela même qu'il était dans le malheur et dans la misère. En temps utile, je ferai connaître que, lorsqu'il s'est agit de gens malheureux, je n'ai jamais regardé à l'opinion. Le nombre de ceux que j'ai obligés est beaucoup plus grand parmi les partisans du Gouvernement actuel que dans les autres opinions.

D. Henri *Leconte*, après qu'il eut manqué à sa parole, en se joignant aux accusés d'avril qui se sont évadés, lui qui avait eu une permission de sortir, n'a-t-il pas été mis dans la confidence de vos projets d'attentat? N'a-t-il pas été caché chez vous?

R. Je n'ai jamais eu de projets d'attentat; je n'en ai même jamais connu. A l'égard d'être caché chez moi, je ne l'ai pas revu depuis son évasion; cependant j'ai versé 100 francs à sa mère pour venir à son secours, ce qui est la preuve de mon inclination à obliger les malheureux.

Digitized by Google

D. Savez-vous où demeurait Henri *Leconte* avant son arrestation ?

R. Non, Monsieur. Je sais cependant qu'il était employé comme pharmacien à l'Hôtel-Dieu.

D. N'avez-vous pas dit à l'un de MM. les juges d'instruction que vous aviez un moyen certain de démontrer la fausseté des allégations de *Fieschi?* Si un tel moyen était en effet à votre disposition, vous n'auriez rien de mieux à faire que de le faire valoir dès à présent ?

R. Je n'ai pas dit cela ; j'ai dit seulement que je croyais être assez heureux pour démontrer, par la suite, que ses allégations contre moi sont contraires à la vérité. J'ajoute que je demande qu'il me soit permis d'interroger *Fieschi* sur ces mêmes allégations.

D. Je vous ai déjà répondu, sur pareille demande, que si vous aviez quelques objections à faire aux déclarations de *Fieschi*, que vous connaissiez parfaitement, vous pouviez les faire toutes les fois que je vous interroge. Je vous ai même dit que si vous vouliez m'adresser vos questions par écrit, je verrais si elles me donnaient lieu d'en faire moi-même de nouvelles à *Fieschi*, et qu'ensuite je jugerais s'il y avait lieu de vous confronter de nouveau, ce dont rien n'indique en ce moment la nécessité, après le grand nombre de confrontations qui ont déjà été faites entre vous et lui.

Plus n'a été interrogé, et a signé avec nous et le greffier en chef adjoint de la Cour, après lecture faite.

Après avoir signé, *Pepin* dit qu'il ne se rappelle pas toutes les allégations de *Fieschi* à son égard.

Nous lui faisons observer qu'il a été confronté avec *Fieschi* sur tous les faits principaux qui lui sont imputés par celui-ci. Nous lui répétons que s'il a quelques nouvelles explications à donner, ou quelques nouvelles déclarations à faire, il peut les faire en ce moment ; qu'il peut même nous les adresser plus tard par écrit, et que, sur ces observations ou déclarations, il sera fait tout ce qui pourra conduire à la découverte de la vérité. Nous le sommons, de plus, de nous faire connaître dès à présent les questions qu'il veut faire à *Fieschi*.

Pepin répond : Toutes les fois que j'ai été confronté avec *Fieschi*, il a été appelé à produire des allégations à ma charge ; je voudrais user de la même latitude.

Digitized by Google

Nous lui faisons remarquer que les déclarations par suite desquelles il a été confronté avec *Fieschi*, ont toutes été faites, d'abord devant nous ; que lui et *Fieschi* ont été interrogés séparément sur ces déclarations ; que la confrontation n'a eu lieu qu'ensuite ; que rien ne l'empêche de suivre la même marche, s'il a quelques déclarations à faire relativement à *Fieschi*, ou quelques accusations à porter contre lui, et que nous sommes prêt à l'entendre.

Pepin répond que, dans ce moment, il n'est pas assez calme pour s'expliquer.

Nous le pressons de nouveau, lui offrant de faire écrire sur-le-champ les questions qu'il aurait à adresser à *Fieschi*, que nous ferions immédiatement amener devant nous.

Pepin persiste à dire que ses esprits sont trop en confusion, à l'heure qu'il est, pour se rappeler les questions qu'il voudrait adresser à *Fieschi*.

Nous lui demandons si, en présence de *Fieschi*, il pourrait se souvenir de ces questions?

Pepin répond que cela lui serait impossible.

(Dossier Pepin, pièce .)

LETTRE de Pepin à M. le Président de la Cour des Pairs, en date du 7 novembre 1835.

(A annexer à l'interrogatoire qui précède.)

A Monsieur le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

«Maintenant que l'instruction me parait toucher à sa fin, et que «pendant le cours des interrogations il ma constamment semblés que «*Flechy* avait été mue par un sentiment de haine ou d'interet pour «m'accabler ainsi qu'il la fait, de calomnie et de fausses accusations. «Au nom de l'humanité, de mes quatre jeunes enfants, de mon neveu «orphelin et a ma charge, j'ai l'honneur de vous suplier Monsieur le

Digitized by Google

« President de fair une demarche près de *Flechy* pour le prendre a « part, sans instruction si vous le croyez util et pour le pryer de vous « dire la vérité, de parler sans haines et sans passion a mon égard, et « si il y a encore un reste de bonne fois, de loyauté dans son cœur, si il « ne veut faire une victime d'un innocent, il vous dira peut être Mon« sieur le President, car c'est l'expression de la vérité, que jamais je ne « le payez ni conseillier pour fair ce qu'il a fait, et que si il avait suivi « mes principes de tous les temps, jamais il n'aurait fait tous le mal « qu'il a fait.

« Encore une fois, jamai je n'ai conseillers le mal a quiqué ce soit, « jamais je n'ai été animés d'aucun sentimens de haines pour personnes « aux preuves que j'ai déja avancés pandant mon secret j'ajoutterai « celle-ci : après mes mal'heurs de juin 1832, dans l'unique but de prou« ver a mes correspondants, que j'avais été injustement inculpés dans « ces evenemens, je fis une brochure, mais avant de la distribuer j'ai « voulu la soumettre a l'approbation d'un fonctionnaire honoraire du « Gouvernement pour lesquel j'ai une parfaite vénération, il me dit « alors de n'en rien fair que si je la distribuais dévers personnes s'en trou« veraient offensées et que Monsieur *Jacmin* commissaire de police dans « le 8e arrondissement, en avait déja eu connaissance en était mécon« tent. Je promis au premier de n'en rien faire, de ne pas la publier, je « me transportais chez Monsieur le commissaire, je lui fis les mêmes « promesses et cette brochure restat sans effets et sans publication.

« A titre de dénigrement il vous a été soumis Monsieur le President, « dévers lettres contenant des injures et qui m'on été adresse par « l'épouse de mon successeur, le marie est mort en état de folie, par « suite de débauches, l'épouse se déclara en faillite je la fis rélever de « cette faillite par jugement du 28 octobre 1834, et je fus le seul créancier « qui perdit dans cette affaire, je n'en dirais aucun mal; mais il me semble « qu'on aurait, dû ne point extraire de ces lettres, celles entérieures « et qui me passerent sous les yeux déposées comme piéces que l'on « ma fait ségner, pour les remettre à mon épouse, par celle-ci on me « désigne comme pére, comme bienfaiteur, on aurait au moin connu les « motifs de nos discussions et de quelle côté étaient le tort.

« A legard de celles de mon jeune frere dont la jeunesse a été legere, « je ne puis en rien dire, qu'il vous plaise Monsieur le President d'en « fair prandre des information près de mes beau freres Mrs, Mrs, *De*« *vant-Pepin*, p, pre, à Remy, dépte, de Laisne; *Magnier* fer-

Digitized by Google

«mier en la même commune; *Pourrier-Pepin* nég[t], à S[t]. Quentin; «(c'est moi qui a dotté peudant plusieurs années sans interets ma sœur «son épouse) ils vous diront tous ce que j'ai fait et souffert pour ce «jeune homme, ils vous diront peut être que j'étais le conseil de feu «ma mère, et le protecteur de mes frères et sœurs. Que j'ai encore «leurs neveu et le miens à ma charge dont les soins me furent confiés «par notre mere ason lit de mort. Vous pouvez encore Monsieur le «Président, vous informer de ce que dessus et de ma moralité à Mon-«sieur *Devant-Peinte* banquier, 1[er] conseillié municipal et comman-«dant la garde nationale à cheval de l'arrondissement de Laon et «demeurant en cette ville, ce monsieur a toujours été partisan du gou-«vernement de julliet, il connais ma famille, mon caractaire, il m'a vus «élévar. Pandant mon secret prenez je vous en prie Monsieur le «Président, quelques informations près de ceux qu'ils m'ont connu «ils vous diront peut être que quand je pouvais rendre des services «obliger quelqu'un je l'ai toujour fait et sans avoir egards aux opinions «et sans intérêts.

«Veulliez Monsieur le Président, agréer l'expression aussi sure que «sincere de ma haute considération».

Signé : TH[re] PEPIN.

Conciergerie 7, novembre 1835.

P. S. Avec la présente dévers missives, que j'ai l'honneur de vous pryer d'ordonner quelles soient remis amon épouse.

(Dossier Pepin, pièce   ).

17[e] Interrogatoire subi par *Pepin*, le 10 novembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs; ledit interrogatoire contenant confrontation de *Pepin* avec *Fieschi*.

D. Vous avez dit plusieurs fois que *Fieschi* vous faisait peur, et que vous auriez voulu pouvoir vous dispenser de le recevoir chez vous; persistez-vous dans cette déclaration?

R. Je ne crois pas devoir répondre à une question qui a déjà été agée; au surplus, je maintien ce que j'ai dit à cet égard.

D. Hier vous avez dit que dans toutes les confrontations qui avaient

Digitized by Google

eu lieu entre vous et *Fieschi*, il était arrivé avec des allégations contre vous, et que vous vouliez en faire autant contre lui. Malgré ce que je vous ai objecté à cet égard, et bien que dans les dernières confrontations ce soit vous qui l'ayez interpellé presque continuellement, toutefois, prenant en considération cette peur qu'il paraît vous inspirer et à laquelle hier encore vous faisiez allusion, je désire venir à votre secours autant qu'il dépend de moi, et si vous me faites connaître la moindre interpellation de quelque gravité, que vous ayez à lui adresser, je suis prêt à le faire venir; expliquez-vous à cet égard.

R. Je ne me rappelle pas parfaitement en ce moment, tout ce que j'aurais à lui demander; cependant, je voudrais qu'il s'expliquât sur la qualité de visiteur des sections du 11ᵉ arrondissement qu'il m'a attribuée et aussi sur ce qu'il a dit que j'aurais annoncé son attentat aux journalistes.

D. Sur ce dernier point, je vous fais observer que ma mémoire ne me fournit rien de semblable dans aucune des déclarations de *Fieschi*. Mais je vais moi-même vous adresser quelques questions sur vos relations avec lui. Puisque *Fieschi* vous a si complétement chargé, vous ne devez vous faire aucun scrupule de dire sur lui tout ce que vous pouvez savoir, de lui renvoyer avec toutes les preuves qui sont en votre pouvoir, l'accusation qu'il fait peser sur vous. N'aurait-il pas usé de la peur qu'il vous inspirait pour vous faire coopérer à ses odieux projets? n'auriez-vous pas eu la faiblesse de vous laisser engager successivement par lui dans des démarches dont vous n'auriez pas d'abord compris toutes les conséquences, et qui vous auraient entraîné plus loin que vous n'auriez voulu? Expliquez-vous à cet égard.

R. Je plains *Fieschi* qui m'accable d'injustes accusations; s'il y a quelque loyauté dans son âme, et qu'il veuille dire la vérité, il dira que ce n'est pas moi qui l'ai payé ou conseillé pour faire le mal; c'est contraire à mes principes de tous les temps, et tous ceux qui me connaissent en diront autant. A l'égard des sommes qu'il a dit que je lui avais avancées, plus tard j'espère être assez heureux pour faire voir que cette allégation est contraire à la vérité; que j'ai pu prêter par subterfuge ou autrement quelqu'argent sans que ce soit à *Fieschi* cependant, et que je n'ai point donné ni promis d'argent, c'est-à-dire de fortes sommes, à qui que ce soit.

D. Si ce n'est pas vous qui avez fourni à *Fieschi* l'argent avec lequel

Digitized by Google

il a payé son loyer et fait les frais de sa machine, vous étiez trop intimement lié avec lui pour ignorer la manière dont il se procurait les sommes dont il avait besoin, et pour ne pas connaître les personnes qui étaient dans le cas de les lui fournir. Expliquez-vous à cet égard.

R. Avant que je n'eusse connu le caractère de *Fieschi,* en ce qu'il m'avait dit, qu'il était un patriote dans le malheur, et poursuivi, ainsi que moi, comme détenteur d'armes, j'avais pour lui quelque considération, en raison de ce que je croyais ce qu'il me disait. A l'égard de l'intimité, il a dû être prouvé, je crois, que j'ai tout fait, en dernier lieu, pour rester, en ma qualité de père de famille, à travailler en repos et utilement à mes intérêts et à ceux de mes enfants.

D. Ceci ne répond pas à ma question; je vous le repète, quelles sont, à votre connaissance, les personnes qui ont pu fournir de l'argent à *Fieschi?*

R. Fieschi avait beaucoup d'autres connaissances que moi; il était intimement lié avec *Morey;* celui-ci pourrait, je crois, donner mieux que moi des renseignements à ce sujet.

D. Il résulte, en effet, de l'instruction, qu'une partie des sommes que vous auriez données à *Fieschi* aurait passé par les mains de *Morey,* notamment celle qui aurait servi à acheter les canons de fusil. Qu'avez-vous à dire à cet égard?

R. Fieschi, avant mon arrestation, avait dit que c'était moi-même qui lui avais remis cette somme; en ma présence il a dit que c'était *Morey,* de mon ordre. Je déclare n'avoir jamais rien donné à *Morey.* Plus tard je ferai voir que je ne lui ai rien donné, mais que j'ai pu l'obliger dans un temps, et non relativement à ces canons de fusil.

D. Parmi les papiers saisis à votre domicile, se trouvaient trois mains courantes qui vous ont été représentées, ainsi qu'à votre femme, et que vous avez l'un et l'autre reconnues; ces mains courantes ont une date certaine, elles se succèdent sans interruption depuis la fin de septembre 1834, jusqu'au mois de septembre 1835, et chacune d'elles commence au jour précis où finit celle qui précède. Cependant à la suite du dernier crédit inscrit à son ordre de date, sur chacun de ces livres, on y lit diverses notes dont la plupart ne portent aucune indication du jour où elles ont été écrites, et qui semblent se rapporter indistinctement à toute la période de temps qu'embrassent les mains courantes

Digitized by Google

sur lesquelles elles se trouvent. N'aviez-vous pas, vous ou votre femme, l'habitude de réserver à la fin de chacun de vos livres, sur lesquels vous inscriviez les crédits que vous faisiez personnellement, un certain nombre de pages sur lesquelles vous inscriviez les commandes que vous receviez, les avances que vous étiez dans le cas de faire, et généralement tout ce dont il vous importait de garder le souvenir, et qui n'avait pas trait directement à votre commerce de détail?

R. Les feuilles qui, à la fin de chaque livre, portent des articles sans date, étaient spécialement consacrées à recevoir des notes, et les adresses des personnes qui m'offraient des marchandises, et avec lesquelles je pouvais faire des affaires. Souvent il arrivait que plus tard ou avant, on écrivait encore dessus, quand il restait du papier.

D. L'incertitude que vous auriez témoignée sur la possibilité d'allumer assez vite la traînée de poudre qui devait mettre le feu à la fois à tous les canons de la machine, incertitude qui aurait motivé l'expérience qui, suivant *Fieschi,* a eu lieu dans les vignes du côté du Père-Lachaise, n'était-elle pas un moyen que vous aviez imaginé pour renoncer à une entréprise dans laquelle vous aviez regret de vous être engagé?

R. Je n'ai point de réponse à faire à une pareille question.

D. Vous étiez évidemment lié avec des ennemis très-prononcés du Gouvernement; ces ennemis, en plusieurs occasions, ont disposé de votre bourse; à ce sujet vous avez parlé de votre bon cœur, et il a pu, en effet, vous égarer. *Cavaignac,* Henri *Leconte, Guinard,* car vous paraissez aussi avoir vu celui-ci à Sainte-Pélagie, ne vous auraient-ils pas donné de pernicieux conseils dont leur évasion devait leur donner le moyen de braver les conséquences? Expliquez-vous à cet égard.

R. D'abord, je déclare ne pas connaître *Guinard,* ne lui avoir jamais parlé, que je sache; je n'ai jamais été l'ennemi de personne; je n'ai jamais donné ni mis à profit de mauvais conseils, au cas où l'on m'en aurait donné. A l'égard de l'emploi de ma bourse, j'ai obligé, il est vrai, le plus souvent à titre de prêt, et jamais je n'ai regardé à l'opinion de la personne que j'obligeais.

D. Vous parlez, ce qui est fort simple, de l'éloignement que vous avez toujours eu pour faire du mal à qui que ce soit; d'où vient donc

Digitized by Google

l'intérêt extrême qu'on vous voit prendre si facilement pour un homme que vous ne connaissiez pas, et qui n'a d'autres titres à votre bienfaisance que celui d'être sous le poids de l'accusation d'avoir pris part à une guerre civile, soulevée dans le sein de la capitale. Telle était, en effet, la situation de Henri *Leconte*, que vous avez secouru avec tant d'empressement et de persévérance. Ne teniez-vous donc pas la guerre civile comme un des plus grands maux qui pût être fait à votre pays?

R. Jamais je n'ai tenu à la guerre civile, je suis trop ami de mes concitoyens pour jamais avoir voulu leur mal; je sais trop ce que vaut la vie d'un homme pour sa famille; jamais je n'ai pris les armes contre mes concitoyens. Je jure devant Dieu n'avoir jamais tiré sur eux, et si je suis décoré de juillet, c'est pour les avoir secourus et non pour les avoir tués, quoiqu'on en ait dit et fait. A l'égard de Henri *Leconte*, je le connaissais avant son arrestation, et il suffisait qu'il fût dans le malheur, sans fortune, réduit aux vivres de la prison, pour que je vinsse à son secours, d'autant plus que je savais qu'il avait aussi bon cœur, et qu'il avait rendu la santé et la vie à une dame que je connaissais. J'ajoute que je demande toujours à interroger *Fieschi*, et que je trouve extraordinaire qu'on vienne si souvent m'interroger moi-même, sur les mêmes faits et sur les mêmes motifs. Je crains qu'on ne veuille me perdre par des préliminaires et des entourages d'interrogations. Dans un temps, avant mon arrestation, j'ai dit que j'avais confiance dans la juridiction de la Cour des Pairs; dans ma conviction, je crois qu'on ne devrait me faire que des questions qui auraient rapport à l'accusation dont je suis l'objet; peut-être suis-je dans l'erreur, mais je ne connais pas la juridiction, c'est pourquoi j'avais demandé à avoir un conseil avant de faire mes réponses.

D. Je vous ai déjà fait remarquer que vous ne pouviez avoir de conseil à cette époque de l'instruction.

Et a signé, après lecture.

Et, à l'instant, nous avons fait amener devant nous le nommé *Fieschi*, et en sa présence, nous avons dit à *Pepin*: Vous avez dit que vous désiriez interpeller *Fieschi* sur la qualité de visiteur des sociétés du onzième arrondissement, qu'il vous aurait attribuée; qu'avez-vous à lui demander à cet égard?

Digitized by Google

Pepin dit : Je demande à *Fieschi* s'il persiste dans cette allégation ?

Fieschi répond : Je persiste à déclarer que *Pepin* me l'a dit lui-même; je n'ai pas d'autre preuve à donner.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit que si vous aviez un métier à tisser, vous ne seriez pas embarrassé pour vivre, que vous saviez fabriquer le drap et le tissu, que déjà vous en aviez fait plusieurs pièces que vous aviez vendues avantageusement?

Fieschi répond : Certes, j'ai dit que je connaissais la partie des tissus, puisque j'ai été contre-maître d'une fabrique, puisque j'en ai fait à Croullebarbe, et que j'en ai vendu à des amis ; je me connais à tout ce qui est tissu, et je n'ai pas menti en disant cela.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit que vous feriez bien ce métier vous-même?

Fieschi répond : Certainement, j'avais fait moi-même celui que j'avais à Croullebarbe.

Pepin à *Fieschi :* Quand vous me parlâtes d'argent à emprunter pour secourir votre dame, ne me promîtes-vous pas de me le rendre aussitôt que votre ami de la campagne vous l'aurait envoyé ?

Fieschi répond : Il faudrait savoir si je lui ai seulement parlé d'un prêt, et s'il m'a fait ce prêt ; or, je ne lui ai pas demandé une somme, l ne me l'a pas prêtée, et par conséquent je n'ai pu lui promettre de ui rendre cette somme.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas fait voir une lettre de cet ami ?

Fieschi répond : Oui, Monsieur, une lettre de *Janot,* dans laquelle celui-ci me disait qu'il avait réuni 1,200 francs, et qu'à son arrivée il payerait toutes ses dettes; et comme il était mon débiteur, je comptais sur cette rentrée pour payer à Monsieur les 20 francs que lui devais pour des marchandises prises chez lui à crédit; la preuve de ce que je dis est facile à donner, car *Janot* m'a envoyé de l'argent depuis que je suis détenu, et j'ai encore sa lettre à ce sujet.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit, à cette époque-là, que votre dame avait besoin d'une voie de bois pour chauffer son hôtel ?

Digitized by Google

Fieschi répond : Ce que Monsieur *Pepin* en dit, c'est pour amuser le tapis, parce que dans le temps, cinq ou six mois avant cette affaire, j'avais demandé une voie de bois de *Morey*, qui la donna. La femme *Petit* n'ayant pas payé ce bois, je donnai à compte à *Morey* 10 francs que je reçus de *Salis*. Quant à M. *Pepin*, je ne lui ai jamais demandé de bois pour la femme *Petit*; mais il a su cette affaire, parce que nous en avons causé avec lui et *Morey*, voilà pourquoi il en parle.

Pepin à *Fieschi* : Quelle longueur avait le manche en bois du burin que vous prîtes à la maison? Était-ce au manche ou au fer qu'il y avait de la couleur?

Fieschi répond : Comme je me suis servi de cet outil dans la fabrique de papiers peints où je travaillais, il a pu y avoir de la couleur, soit au manche, soit au fer; quant au manche, il pouvait avoir deux ou trois pouces de long, mais je ne l'ai pas mesuré.

(Dossier Pepin, pièce .)

18e Interrogatoire subi par *Pepin*, le même jour 10 novembre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué (ledit interrogatoire contenant confrontation de *Pepin* avec *Fieschi*).

L'an mil huit cent trente-cinq, le dix novembre.

Nous Prosper *Zangiacomi*, juge d'instruction, etc.

Nous sommes transporté à la Conciergerie, où étant, nous avons, en continuation du procès-verbal dressé aujourd'hui par M. le président de la Cour des Pairs, procédé à la confrontation des nommés *Pepin* et *Fieschi*.

Le sieur *Pepin* nous a prié d'adresser à *Fieschi* les questions suivantes :

D. Quelles sont les sommes que je vous ai remises, et combien vous en ai-je remis à la fois?

R. Un soir, ce fût la première fois, je me trouvais avec *Morey*, sous les arbres du Grenier d'abondance, et nous rencontrâmes *Pepin*; nous parlâmes de l'appartement qui venait d'être loué pour l'exécution de l'attentat : il s'agissait de donner des arrhes. M. *Pepin*

Digitized by Google

me remit 5 francs. Je remis ces 5 francs le lendemain au portier de la maison du boulevart, en présence de *Morey*.

La seconde fois *Pepin* me remit, vers le 5 ou 6 mars, une somme de 40 à 45 francs. Cette somme était destinée à payer mon loyer, c'est-à-dire un demi-terme. Cette somme m'a été remise chez lui.

La troisième fois *Pepin* me remit, je crois, 130 francs pour payer mon mobilier : on peut consulter mon carnet, sur lequel on trouvera le détail de ces sommes.

Ici *Fieschi* a demandé à faire, sur un morceau de papier, le détail des différents objets achetés avec cette somme, et a demandé à joindre à notre procès-verbal le compte qu'il en dressait devant nos yeux. Ce que nous avons accordé en en donnant connaissance au sieur *Pepin*.

Nous avons signé et paraphé cette pièce *ne varietur;* le sieur *Pepin* a refusé de la signer.

(Voir cette pièce à la suite du présent interrogatoire.)

Fieschi ajoute :

La quatrième fois *Pepin* me remit 40 francs pour le payement du second demi-terme.

La cinquième fois, 15 francs pour l'achat du bois de la machine; plus 6 fr. pour la façon de cette machine.

La sixième fois *Pepin* me remit encore 40 francs pour le troisième demi-terme.

Fieschi ici déclare que, quant à la date de cette dernière remise, il ne se la rappelle pas, mais qu'il serait facile de l'établir, en suivant les demi-termes échus et à échoir. Il ajoute :

Je reçus en outre du sieur *Pepin,* 15 francs le jour que j'ai été avec lui essayer la traînée de poudre du côté de la barrière Montreuil. Plus, en divers payements, à des époques que je ne pourrais déterminer, une somme de 40 francs environ, que le sieur *Pepin* me remit pour mes besoins. Dans cette somme de 40 francs se trouvent compris 10 ou 12 francs que me donna *Morey,* et qu'il porta en compte dans la dépense qu'il a réglée avec *Pepin*.

Quant à l'argent de la malle et des canons, je ne l'ai pas reçu directement du sieur *Pepin,* mais bien du sieur *Morey*.

Le prix des canons se monta à 187 francs 50 centimes, et celui de la malle à 12 francs 50 centimes.

Digitized by Google

Je fais observer que *Morey* m'avait donné pour remettre à titre d'arrhes une somme de 20 francs pour ces objets.

Le sieur *Pepin* demande que *Fieschi* explique ce qu'il a entendu dire, en parlant de comptes qui auraient été faits entre lui et *Morey*.

Fieschi répond : *Pepin* et *Morey* étaient convenus ensemble de supporter, chacun par moitié, les frais que nécessiterait l'entreprise, et ils auraient compté ensemble les frais de cet arrangement.

Le sieur *Pepin* a dit que cette allégation de *Fieschi* était fausse.

Le sieur *Pepin* a demandé à *Fieschi* en présence de qui il lui avait remis les sommes dont il parle.

R. Excepté le jour où *Pepin* me remit 12 ou 15 francs chez *Bertrand,* à Montreuil, en présence de *Morey*, et celui où il me donna 5 francs pour les arrhes de mon loyer, encore en présence de *Morey,* le reste m'a été remis par lui, chez lui et sans témoins.

Le sieur *Pepin* demande à *Fieschi* en quel endroit de la maison il lui a remis ces sommes.

Fieschi répond : Dans son bureau au rez-de-chaussée. C'était, ajoute-t-il, le matin entre cinq heures et demie et six heures, avant que sa femme se levât.

Le sieur *Pepin* demande à *Fieschi* où lui *Pepin* prenait cet argent pour le lui remettre.

Fieschi répond : Il sortait l'argent de sa poche; car je fais observer qu'il ne me remettait d'argent que quand j'étais passé la veille pour lui en demander, en l'absence de sa femme; c'est pour cela que j'y venais le matin, où je ne le trouvais qu'avec ses garçons; il me remettait l'argent sans le compter, en me disant : *voilà votre affaire,* et je ne le comptais pas en sa présence, pour ne pas faire voir aux garçons que je recevais de l'argent de M. *Pepin.*

« Ainsi, dit le sieur *Pepin*, *Fieschi* prétend que j'avais l'argent « tout prêt dans ma poche ? »

« Oui, répond *Fieschi*, parce que j'avais demandé la veille au « soir précisément ce que je désirais, et que je trouvais commode de « retourner le lendemain chez *Pepin* en allant à mon travail. »

Le sieur *Pepin* répond que son épouse se levait aussitôt que lui,

Digitized by Google

et que presque tous les matins il allait à sa succursale de la rue de Bercy. Il ajoute :

« Je vous prie de questionner *Fieschi* sur le point de savoir s'il n'a « pas dit, dans un précédent interrogatoire, qu'il existait sur mes « livres une mention que je devais me garder de montrer à ma « femme. »

Fieschi répond : Voyant porter sur un registre de *Pepin* : « *donné de l'argent à Bescher,* » j'ai dit qu'il fallait prendre garde que la dame *Pepin* ne vît cette mention.

Le sieur *Pepin* ajoute, en réponse à une question précédente, qu'il n'a jamais donné à *Fieschi* les sommes qu'il a indiquées et que, s'il les avait données, ses jeunes gens et son épouse s'en seraient aperçus ; et quant à la mention d'argent donné à *Bescher,* il déclare que sur ce point encore l'allégation de *Fieschi* est contraire à la vérité, puisqu'il a dit précédemment que Mme *Pepin* ne le connaissait pas sous le nom de *Bescher*.

Fieschi dit, en réponse, qu'il est impossible de supposer que la dame *Pepin* ne l'ait pas connu sous le nom de *Bescher,* depuis le temps qu'il fréquentait sa maison.

Pepin à *Fieschi :* Dans un de vos précédents interrogatoires vous avez dit qu'on devait voir figurer dans le prétendu compte que vous avez indiqué, des sommes de 12, 15, 20 et 30 francs, une fois versées, sur la place de la Bastille, et dans une autre vous avez dit que c'était *Morey* qui vous avait remis ces petites sommes ; pourquoi ces contradictions ?

Fieschi répond : Dans tant de fois que j'ai reçu de l'argent, il est possible que j'aie fait une variation.

Pepin à *Fieschi :* Dites-vous enfin que vous n'avez pas dit cela ?

Fieschi répond : Qu'ai-je à dire à de pareilles questions ? depuis cinq ou six mois, je puis avoir varié et oublié s'il m'a remis une fois une somme quelconque sur la place de la Bastille.

Pepin à *Fieschi :* Je le prie de m'expliquer comment j'ai pu promettre de l'argent à Mlle *Nina,* puisque je ne la connaissais pas ; il me semble que, si cela eût été vrai, la première chose était de me faire connaître cette demoiselle.

Fieschi répond : Lorsque je parlais de cette malheureuse entre-

Digitized by Google

prise à lui et à *Morey*, je l · r disais que j'avais promis et que je tiendrais parole. Je me regardais comme un homme perdu et je leur recommandais la petite *Nina*, que M. *Pepin* ne connaissait pas, il est vrai, mais qui était bien connue de *Morey*. *Pepin* et *Morey* m'avaient promis de lui donner 10 fr. par mois, à la Salpétrière. Comptant sur cette promesse, j'aurais été tranquille en périssant, la sachant à l'abri du besoin.

Le sieur *Pepin* répond que sa position sociale ne lui permettait pas de tenir une pareille promesse. Il nous prie de demander à *Fieschi* en présence de qui il a, lui *Pepin*, tenu les mauvais propos qu'il lui attribue, relativement au Gouvernement.

Fieschi répond : En présence des personnes qui ont dîné chez vous avec moi, dans le mois de mai dernier, c'est-à-dire de MM. *Recurt* et *Morey*, d'un avocat et d'un député, et souvent dans votre boutique en présence de ceux qui venaient y faire les républicains et y lire le *Réformateur;* ce fut surtout à l'époque où vous distribuâtes des protestations contre le service de la Cour des Pairs.

Pepin à *Fieschi :* Connaissiez-vous quelques-unes des ces personnes ?

R. Je ne les connaissais que de vue, et pas bien par leurs noms. C'était le matin que cela se passait, au moment où tout le monde venait chercher de la couleur. Si M. *Pepin* voulait bien dire le nom de celui qu'il croyait être un mouchard, on pourrait le faire citer et l'on saurait de lui que je dis la vérité.

Fieschi ajoute qu'entre autres propos qu'a tenus le sieur *Pepin*, au dîner dont il a parlé, il se rappelle que s'adressant à M. *Levaillant* il lui dit : « Mais si le Roi venait à mourir, que ferait-on ? » Le sieur *Levaillant* répondit : « On dirait le Roi est mort ! vive le « Roi ! Il a son fils. » Mais si une épidémie enlevait l'un et l'autre? répondit *Pepin :* le seiur *Levaillant* se contenta de répondre : « Laissons bouillir le mouton ! » Ce qui dans ma pensée signifiait : si on en était là, on verrait......

Pepin à *Fieschi :* Étions-nous seuls lorsque je vous aurais dit qu'il fallait faire monter chez moi un individu, présumé mouchard, pour lui donner *une roulée* et lui prendre son argent pour les condamnés politiques ?

Digitized by Google

Fieschi répond : Nous étions seuls ; c'était le soir.

Pepin dit : Je prouverai plus tard que tout ce que vient de dire *Fieschi* est contraire à la vérité ; que j'étais toujours chez moi avec quelqu'un, et que *Fieschi* parle contre moi avec haine ou intérêt ; c'est au moins ma conviction.

Pepin à *Fieschi :* Pourquoi êtes vous resté deux mois, avant votre arrestation, sans venir chez moi ?

R. Huit jours, c'est donc deux mois ? car il n'y avait pas huit jours que j'avais vu le sieur *Pepin* pour lui parler de l'achat des canons et pour en convenir ; j'étais entré dans son domicile, huit jours avant le 28 juillet.

Le sieur *Pepin* réplique qu'il prouvera, lorsque cela lui sera permis, qu'il dit la vérité, et que tous les gens de la maison prouveront ce qu'il a dit.

Pepin à *Fieschi :* Pourquoi m'avez vous dit que vous étiez poursuivi comme détenteur d'armes de guerre, comme je l'étais moi-même ?

Fieschi répond : Vous n'êtes pas mon juge, je n'ai pas de réponse à vous faire.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit que vous connaissiez des personnes honorables qui s'intéressaient à vous pour vous faire réintégrer dans votre place ?

Fieschi répond : Je trouve ces questions telles que je ne veux pas y répondre.

Ici nous faisons observer au sieur *Pepin* que ces questions ont été déjà par lui faites, et l'invitons à interpeller son co-inculpé sur d'autres points.

Le sieur *Pepin* répond qu'il désire reproduire encore une fois ces interpellations : mais *Fieschi*, interpellé, n'y fait aucune réponse.

Pepin à *Fieschi :* Ne m'avez-vous pas dit que, si vous n'aviez pas été arrêté, vous le deviez à un employé de la police qui vous avait prévenu à temps ?

R. Je répondrai à cela, lorsque ceux qui doivent me juger me questionneront à cet égard.

Digitized by Google

Pepin déclare qu'il prouvera par d'autres personnes qu'il a tenu ce propos, à l'aide duquel il s'est introduit chez lui.

Fieschi à *Pepin :* Si j'ai été reçu chez vous, c'est parce que vous connaissiez le modèle de la machine.

Pepin à *Fieschi :* Pourquoi, avant mon arrestation, avez-vous dit que je connaissais des généraux et autres personnages? ce qui est contraire à la vérité.

Fieschi répond : J'ai parlé d'un général, d'après ce que *Pepin* m'en avait dit, mais non de plusieurs généraux; ce général aurait tenu les propos que j'ai déjà répétés deux fois.

Pepin à *Fieschi :* Pourquoi avez-vous dit que vous m'aviez rencontré avec huit livres de poudre que je portais dans mon dos?

Fieschi répond qu'il n'a pas dit cela.

Pepin à *Fieschi :* Pourquoi avez-vous dit, avant mon arrestation, que vous m'aviez soumis le dessin de la machine, tandis que depuis mon arrestation vous dites que c'est *Morey* qui me l'a soumis.

Fieschi répond que c'est *Morey* qui l'a soumis la première fois à *Pepin;* seulement que, *Pepin* ne comprenant pas le dessin, il lui avait dit qu'il lui en ferait une en bois, ce qui a été fait.

Pepin déclare que *Fieschi* parle avec haine ou intérêt, que c'est sa conviction, et que la plupart de ce qu'il a dit est contraire à la vérité.

Fieschi répond qu'il n'a fait qu'obéir à sa conscience, et que, bien qu'il eût quelques obligations à M. *Pepin,* il avait cru devoir dire la vérité.

Lecture faite, les parties ont persisté et ont signé.

Il est nécessaire d'observer ici que les demandes ont été dictées textuellement par le sieur *Pepin*, et les réponses faites et dictées par le sieur *Fieschi*.

Digitized by Google

Note écrite par Fieschi, à annexer à l'interrogatoire qui précède.

Traversin.	5.
Motela.	28.
Copertor.	20.
Drap.	10.
Chese.	5.
Table.	7.
Chandelli.	1.
Por de Boi.	6 a cherbon.
Glasse.	5.
	83.

Signé : FIESCHI.

19e Interrogatoire subi par *Pepin*, le 14 novembre 1835, devant M. Zangiacomi juge d'instruction, délégué.

L'an mil huit cent trente-cinq, le quatorze novembre;

Nous, Prosper *Zangiacomi*, juge d'instruction, etc. nous sommes transporté à la Conciergerie dans une chambre où nous avons fait venir le sieur *Pepin*, déjà qualifié, et nous l'avons prévenu que, l'instruction étant sur le point d'être terminée, il importait qu'il fît connaître dès à présent les questions qu'il a annoncé, dans une lettre en date du 11 courant, vouloir encore adresser à *Fieschi*.

Le sieur *Pepin* nous a répondu qu'il désirait non interpeller le nommé *Fieschi*, mais annexer au présent procès-verbal une note qu'il a faite et qu'il nous dépose.

Nous avons avec ledit sieur *Pepin* signé et paraphé *ne varietur*

Digitized by Google

ladite pièce, sur le contenu de laquelle nous lui avons adressé les questions suivantes (1) :

D. Dans la pièce que vous venez de déposer, vous annoncez avoir commis quelques erreurs à votre préjudice dans vos interrogatoires des 9 et 10 courant ; vous dites que vous les réparerez plus tard si cela vous est permis ; je vous fais observer que vous avez toujours eu toute latitude pour vous disculper, et vous engage à signaler les erreurs dont vous voulez parler.

R. Une de mes erreurs, c'est, il me semble, d'avoir signé une question relative à des livres, sans savoir s'il y avait des faits ou des fautes qu'on puisse me reprocher, et sans avoir examiné ces livres sur lesquels on m'interrogeait, parce qu'alors j'aurais donné toute explication. Pour la première fois j'ai refusé de répondre à une question qui m'a été posée par M. le Président, parce que, dans mes esprits agités, il m'a semblé que de pareilles questions pouvaient encore servir de prétexte pour me mettre en présence d'un homme qui m'inspire de la frayeur.

Quant aux autres erreurs, je ne me rappelle plus des questions et, ne les ayant pas sous les yeux, je ne puis y répondre péremptoirement.

D. Je dois vous rappeler qu'on ne vous a jamais adressé aucune question sur vos livres sans 1° vous les représenter, 2° vous expliquer les conséquences qu'en pouvait tirer contre vous l'inculpation. Pouvez-vous citer quelques circonstances dans lesquelles cette double précaution ait été méconnue, et de quel fait vous croyez avoir à vous plaindre ?

Le sieur *Pepin* répond : Je crois qu'on aurait dû me dire pourquoi on m'a demandé, il y a quelques jours, si je réservais dans mes mains-courantes des feuilles en blanc pour prendre des notes.

D. Je vous rappelle que l'observation faite à cet égard, sur la tenue de vos livres, a eu lieu pour déterminer approximativement la date d'une inscription qui y est portée, et l'observation en a été faite et consignée dans votre interrogatoire.

R. A l'égard de cette inscription qu'on m'a fait voir, je ne l'ai pas.

(1) Voir cette pièce imprimée à la suite du présent interrogatoire.

Digitized by Google

vue enclavée dans la catégorie des adresses, elle est sur une feuille spéciale et détachée.

D. De quelle inscription voulez-vous parler?

R. De celle que l'on m'a montrée, d'environ 200 francs.

D. Pouvez-vous expliquer aujourd'hui (ce que vous avez dit devoir expliquer plus tard), à qui cet argent a été donné et pour quel usage il était destiné?

R. Je ne puis le faire, quant à présent, vu le secret dans lequel je suis, par cela même que je n'en ai aucun souvenir et que je ne sais même pas ce que cela veut dire.

Je conviens avoir vu cette inscription dans le cours de l'instruction, mais il y a fort longtemps.

D. Comment croire que depuis trois ou quatre mois vous ayez perdu complétement le souvenir de l'emploi d'une somme de plus de 200 fr., qui, vu la nature de votre commerce, avait quelque importance pour vous?

R. Je ne sache pas précisément si cela a été écrit par moi; en tout cas, je ne l'aurais pas écrit sur une feuille détachée, je l'aurais intercalée dans mes livres, si j'eusse remis de l'argent.

D. Vous avez dit, tout à l'heure, que les questions qui vous avaient été adressées en dernier lieu vous avaient paru pouvoir servir de prétexte pour vous mettre en présence d'un homme qui vous inspirait de la frayeur.

Je vous fais observer, à cet égard, que c'est toujours sur votre demande que vous avez été confronté, en dernier lieu, avec le nommé *Fieschi;* qu'ainsi la justice n'a eu d'autre motif de vous adresser des questions que d'arriver à la vérité.

R. Quand il s'est agi de repousser ces allégations à ma charge, j'ai cru devoir demander à lui faire des interpellations.

D. Dans la note que vous venez de déposer, vous dites avoir reçu des demandes de secours de quelques détenus d'avril, et avoir donné quelques comestibles et argent à leurs femmes. Quels sont ces détenus?

R. Je n'ai jamais vu ni connu ces messieurs; ils m'écrivirent, parce qu'ils avaient vu mon nom dans les journaux, pour venir au se-

Digitized by Google

cours de leurs dames. Je ne me rappelle pas leurs noms; je sais seulement que l'un d'eux se nomme *Poirotte*. Je sais qu'un autre demeurait rue Aubry-le-Boucher ou aux environs.

D. Vous terminez la note ci-annexée par ces mots : « Ainsi que je « l'ai dit, je n'ai point connu ni voulu connaître son projet. Pendant « mon secret, je déclare avoir fait cet aveu à divers, entre autres à une « dame et longtemps avant l'événement. »

Ces mots prouvent évidemment que vous aviez connaissance du projet de *Fieschi*. Je vous interpelle de nouveau de dire à la justice ce que vous en saviez et qui vous en avait parlé.

R. Je réponds à cela que, déjà interpellé plusieurs fois à ce sujet, j'ai dit tout ce que je savais.

D. Que saviez-vous?

R. Je savais que cet homme avait des *projets graves* en tête.

D. Quels étaient ces graves projets?

R. Il m'avait dit qu'il ferait parler de lui.

D. En quoi faisant?

R. Il ne m'a jamais dit le fin mot, et c'est alors que je fis tout pour l'éloigner de chez moi.

D. On vous a déjà fait observer que vous ne sauriez avoir de ménagements à garder vis-à-vis de *Fieschi*, dont vous connaissez les déclarations. Persistez-vous, aujourd'hui que l'instruction est sur le point d'être achevée, à ne pas vous expliquer plus catégoriquement sur les projets graves qu'il vous a dit avoir en tête, et que vraisemblablement il vous a fait connaître moins mystérieusement que vous ne le dites?

R. Si je les avais connus, j'aurais été assez heureux de racheter par là, en prévenant l'autorité, les malheurs qni me frappèrent antérieurement.

D. Dans une affaire que vous reconnaissez vous-même d'une grande gravité, on conçoit difficilement que vous ne désigniez pas, dès à présent, les témoins dont vous parlez, à raison de la crainte de leur produire trop de frayeur en déposant devant les autorités.

Je vous invite, dans votre intérêt et dans celui de la vérité, à faire connaître les noms des personnes, et notamment de la dame à qui vous dites, dans votre note, avoir fait l'aveu des projets de *Fieschi*.

Digitized by Google

R. Je persiste, dans l'inquiétude que j'ai de déranger cette dame, quant à présent.

Déjà trop de fois, dans cette affaire, j'ai dérangé beaucoup de personnes; mais je déclare que c'est l'expression de la vérité.

D. A quelle époque vous proposez-vous de faire entendre les personnes dont vous parlez?

R. Si je suis mis en accusation, que cela me soit permis, et que je sache ne pas trop les déranger, je les ferai citer à l'audience.

D. La justice a épuisé, en ce qui vous concerne, ses investigations; elle a recueilli vos moyens de défense, comme les charges qui pesaient contre vous, et je vous interpelle en son nom, et pour la dernière fois, de déclarer si vous avez quelque chose à ajouter à votre justification.

R. Je ne sais pas de quoi je suis accusé; je ne sais pas quels sont les faits qui me sont reprochés; je ne connais pas la juridiction devant laquelle je suis traduit, ni les lois du pays. Lorsqu'il me sera permis d'avoir un conseil, et que je connaîtrai les charges qui existent contre moi, je me disculperai comme je le pourrai. Toutefois, d'ici là, je proteste de mon innocence.

D. Tous les interrogatoires que vous avez subis vous ont fait connaître l'inculpation dont vous êtes l'objet, et qui consiste à avoir, de complicité avec les nommés *Fieschi*, *Morey*, *Boireau* et *Bescher*, commis un attentat contre la vie du Roi, des assassinats contre divers individus, en aidant et assistant l'auteur principal de ces crimes dans les faits qui les ont préparés, accompagnés et suivis.

R. Je répète que je suis innocent, et que c'est à tort que l'on m'accuse de complicité dans un crime dont je défie qu'un seul homme judicieux, connaissant mon caractère, puisse me croire coupable. Je ne me rappelle plus de tous mes interrogatoires; quand je les aurai sous les yeux, si je suis mis en accusation, je pourrai redresser les erreurs que j'aurai commises.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez plus d'interpellations à faire au nommé *Fieschi?*

R. Je plains *Fieschi* par cela même qu'il m'a accablé d'injustice; si je l'ai interpellé, ça été pour ma justification. Par cela même qu'il est injuste à mon égard, je ne veux pas agir de même avec lui, et

Digitized by Google

jouer tout à la fois les rôles de prévenu et d'accusateur. Quant à présent, je n'ai pas d'interpellation à lui faire.

L'inculpé n'a plus rien dit; nous lui avons donné lecture du présent interrogatoire, dans le contenu duquel il a persisté, et qu'il a signé avec nous et le greffier, ajoutant: « Je ne connais pas la portée « des mots quand il s'agit d'accusation; et si, dans mes réponses, quel-« que chose peut me nuire, c'est par défaut de connaissance, et, « dans l'hypothèse où je me trouve, on parviendrait peut-être à faire « d'un innocent un coupable. »

Note remise à M. Zangiacomi, par *Pepin*, le 14 novembre 1835, et annexée à la minute de l'interrogatoire qui précède.

« Voilas 53 jours que je suis au secrét, relegués dans une petite « chambre que lomme cabanon, en société de quatre serg^t de ville, ne « pouvant prandre que peux ou pas de sommeil en ce que chaque 1/2 « heure de la nuit 1 surveillant vient observer si mes gardiens ne « dorment pas et leurs demander ce qu'ils appellent un maron. C'est « dans cette position, réfléchissant surtout aux chagrins que doivent « éprouver ma famille contre laquelle il n'y a rien à lui reprocher, mon « épouse, mes cinq jeunes enfants que j'ai constamment à la pensē, « que je crois voir environnés de malheurs, sans soutiens, et plon-« gés dans une affreuse misères; c'est, di-je, en cette situation pre-« caire, le moral affaiblies les idées troublés et confuses, par tant de « tortures morales, que presque sans interuption jusqu'à ce jour on « est venu me prandre pour me conduire en présence des premières « autorités du pay, pour y être intérogés sur des faits qui se passèrent « il y a longtemps dont la plusparts me paraissent sans importance et « que je n'ai gardé aucun souvenir. Je n'ai aucune connaissance de « nos lois, ni de la juridiction devant laquelle je suis traduit; en ce « que j'avais dis avant mon arrestation que j'avais confiance en la Cour « des Pairs, tant bien que mal, j'ai toujours répondu aux interpella-« tions qui m'ont été fait par M^r le Président de la Cour des Pairs, « mais souvent contraire a la vérité, contraire a mes interets. Livrés « a moi même en y reflechissant je m'en appersevais, mais il etait « trop tard pour en reparer la faute. Dans mes réponses aux intero-« gation du neuf et dix courant divers erreures ont encor eu lieu,

Digitized by Google

«plus tard si cela m'est permi je les reparerais; mais il me semble «maintenant que je n'aurais pas du repondre à la question des «livres ou mains courant avant que monsieur le président n'ait «indiquér les faits ou les fautes si il en avaient qu'on puis me «reprocher et je suis certain qu'après mes explications a ce sugèt «rien ne peut y être à ma charge. Je me rapel maintenant avoir «connu *Henry Le Compte*, longtemps avant son arrestation, il était «domicillié rue de la vielle monaie, cependant deux fois je fus intèr-«pellés sur cette question, je ne m'en suis pas rappelés. Je reviendrais «encore sur la question des mains courantes pour adresse on y vera «peut-être figurér deux ou trois noms de prévenus d'avrils pendant «mon secret je déclare ne point les connaittre, en raison de mes «procès comme détenteur d'armès de guerre et que je ne possé-«dais pas ces Messieurs virent mon nom dans les journeaux ils m'é-«crivirent pour venir au secours de leurs dames pour voir si il «me disaient la vérité. Je pris leurs noms et adresse afin d'en ob-«tenir les informations util, je donnais même quelques en commes-«tibles et argent à ces dames. Voila la vérité.

«Lorsque l'homme est dans le mal'heur, la délation, la calomnie «viennent à la fois le frapper d'injustice. Avant mon arrestation, «par exemple, on avait trouvé dans mon domicille des magasins «darmes et de poudre, jusqu'au mouvement de l'homme toute est «incriminés. En juin 1832, par exemple, évènement dont on ma «souvent parlé depuis mon arrestation plus ou moins fort, chacun a «fait son compte, cepandant encor a l'heur qu'il est je donne comme «alors le deffis le plus formel de pouvoir trouver un homme judicieux «pouvant attester avoir *vue partir de chez moi* aucun acte austil. «Dans une interogation du vingt six octobre il me fus reprochés «avoir trouvé chez moi une brochure sur la machine de la rue «S[t] Nicaise si cela est vrai je déclare n'avoir jamais lue ni possédés «cette ouvrage, jamais je n'ai connu les résultat de cette machine, «on peut en prandre des informations près des gens qui m'ont en-«tourés. Il fut aussi question de quelques dessins informe, fait a la «plume que l'on a dit avoir été trouvé a m/ domicille celas doit evi-«damment plutot provenir de mes jeunes enfants ou de mes jeunes «gens que de moi, en tout cas que peut-on en augerer quel est «l'homme qui plus de vingt fois en sa vie, en reflechissant ou en «s'amusant n'en a point fait autant. On ma interogé sur divers lettres

Digitized by Google

« et un bon de 50 francs a m/ ordre signé Valléant je ne l'ai jamais « vue qu'une ou deux fois, par rencontre, il n'est jamais venue chez « moi on voi que l'on a condescendus a sa demande qu'après divers « démarche et c'est m/ epouse en mon absence qui c'est laissé en« doctriner, qui a fait ce pret a condition que deux ou trois jours « plus tards cet argent lui serait rendus. Celles de madame Constant, « il me sembre qu'on aurait due joindre a celle-ci, celles par lequelles « on me désignait comme protecteur et bienfaiteur. A l'égard des « autres provenant ou adressés a divers, la pluspars ont un but d'uti« lites, d'humanités ainsi que je le ferais voir plus tards, et rien de « politique.

« Je l'ai dit et c'est maintenant reconnu, *Becher*, le barbouilleur « ou *Flechy*, c'est introduit chez moi sous un nom qui n'étais pas « le siens, avec des faux titre, en celas il ma déjà trompés aussiôt « que j'ai connue son caractaire, je l'ai pryés de ne plus revenir, « j'en avais donné l'ordre à *Moray*, a mon epouse, au gens de mon « service, cela doit être prouvé. Ainsi que je l'ai dit je n'ai point « connu ni voulu connaittre son progét pandant mon secret je dé« clar avoir fait cet aveu a divers entre autres a une *dame* et long« temps avant l'évenement. Si des aujourd'huis je ne les indique nomi« nativement c'est en ce que cela produit trop de frayeur quand il « sagit de venir déposer devant les autorités dans une affair d'une tel « gravité. »

QUATRIÈME SÉRIE.

INTERROGATOIRES DE BOIREAU.

BOIREAU (Victor), *âgé de 25 ans, ouvrier lampiste, né à La Flèche (Sarthe), demeurant, à Paris, rue Quincampoix, n° 77.*

1er Interrogatoire subi, le 28 juillet 1835, devant M. Duret-D'Archiac, juge d'instruction, délégué.

D. A quelle heure êtes-vous sorti de chez vous aujourd'hui?

R. A sept heures du matin.

D. Pour quel motif êtes-vous sorti?

R. Pour aller me promener.

D. Où êtes-vous allé?

R. A mon atelier, rue Neuve-des-Petits-Champs, nos 27 et 31.

D. Y êtes-vous resté longtemps?

R. J'en suis sorti de suite et suis allé boire le vin blanc.

D. Où êtes-vous allé boire le vin blanc?

R. Chez le marchand de vins qui est au-dessous de l'appartement que j'occupe.

D. Où êtes-vous allé ensuite?

R. Je suis allé me coucher pendant trois heures et je ressortis sur les trois heures vingt minutes.

D. Ensuite où êtes-vous allé?

R. Je suis allé voir passer la revue, parce que cela est très-essentiel.

Digitized by Google

D. Où êtes-vous allé voir passer la revue ?

R. Sur le boulevart des Italiens, en face le passage des Panoramas; où je vais habituellement.

D. Êtes-vous resté tard sur le boulevart?

R. Environ vingt minutes, et suis allé ensuite rue de la Paix, et place Vendôme.

D. Où êtes-vous allé ensuite?

R. Je suis retourné chez moi, rue Quincampoix, et suis entré chez le marchand de vins, où j'ai bu pour un sou de cassis.

D. Dans vos promenades, qui avez-vous rencontré et à qui avez-vous parlé ?

R. Je n'ai rencontré personne.

D. Vous connaissez un nommé *Suireau*, et depuis quand?

R. Je le connais depuis que je suis chez le nommé *Vernert*, il y a dix-huit mois. Cette question est insignifiante.

D. Êtes-vous en relations intimes avec lui?

R. Non, Monsieur.

D. Le voyez-vous souvent et êtes-vous fort liés?

R. Je le vois tous les jours, puisque nous sommes employés dans la même maison.

D. L'avez-vous vu aujourd'hui?

R. Non, Monsieur.

D. Combien y a-t-il de temps que vous ne l'avez vu?

R. Je l'ai vu hier; mais je ne l'ai pas vu aujourd'hui à cause de la fête.

D. Êtes-vous bien certain de ne l'avoir pas vu aujourd'hui?

R. Oui, j'en suis certain.

D. D'après divers renseignements qui me sont parvenus, ne lui avez-vous pas recommandé de ne pas passer le théâtre de l'Ambigu?

R. Non, Monsieur.

D. Il paraîtrait certain que vous l'auriez vu et que vous lui auriez fait cette recommandation?

R. Non, Monsieur.

Digitized by Google

D. Vous l'avez si bien vu ce matin que vous l'avez chargé de vous acheter un quarteron de poudre.

R. Cela est faux.

D. N'avez-vous pas aussi, la veille, recommandé à *Suireau* fils de dire à son père de ne pas aller à la revue parce qu'il pourrait y courir des risques?

R. Cela est faux.

D. Vous avez si bien vu *Suireau,* que vous lui avez dit que, s'il venait à parler de la conversation qui avait eu lieu entre vous et quelques-uns de vos complices, il lui en coûterait la vie.

R. C'est on ne peut plus faux.

D. Vous avez tenu ce propos, hier matin, à *Suireau,* parce que vous vous êtes aperçu qu'il vous avait entendu.

R. Cela n'est pas vrai.

D. Ne connaissez-vous pas un nommé *Gérard?*

R. Non, Monsieur.

D. Mais *Gérard* vous connaît?

R. Je ne le connais pas.

D. Vous connaissez si bien *Gérard,* que vous l'avez nommé dans votre conversation avec *Suireau.*

R. Non, Monsieur.

D. Vous le connaissez tellement que vous avez dit à *Suireau* : C'est un homme fort adroit, qui a bien fait la machine et qui y mettra bien le feu.

R. Je ne lui ai pas dit cela.

D. Faites-moi connaître alors ce que vous lui avez dit.

R. Je ne lui ai rien dit.

D. Cette conversation a eu lieu entre vous et *Suireau,* hier.

R. Je n'ai pas vu *Suireau* hier, et, s'il est venu au magasin, il s'en est retourné de suite.

D. Vous assurez que vous n'avez pas vu *Suireau* qu'un instant hier, et que vous n'avez pas eu le temps de lui parler; cependant il est

Digitized by Google

certain que vous lui avez parlé; si ce n'est pas hier, c'est au moins avant-hier.

R. Je ne vais pas au magasin, le dimanche, depuis environ trois mois.

D. Cependant vous disiez, tout à l'heure, que vous alliez au magasin le dimanche?

R. Je persiste à dire que je n'y vais pas le dimanche.

D. Que faites-vous le dimanche habituellement?

R. Le dimanche, habituellement, je suis sur ma terrasse pour me reposer de mon travail de la semaine.

D. Vous ne sortez donc pas ce jour-là?

R. Je sors toujours les dimanches, très-tard et toujours seul.

D. Quel chapeau portiez-vous ce matin?

R. Le chapeau blanc que j'ai en ce moment, et je porte ce même chapeau depuis trois semaines et le dimanche seulement.

D. Vous avez dit, dans le commencement, que vous sortiez quelquefois pour aller voir des maîtresses : comment appelez-vous vos maîtresses?

R. Je n'ai point de maîtresses attitrées; je veux dire que, quand je vais à Ménilmontant, je fais connaissance avec des femmes.

D. Faites-nous connaître quelques-unes de ces femmes.

R. C'est impossible.

D. Quels sont les jeunes gens avec lesquels vous êtes lié?

R. Je suis lié avec tout le monde.

D. Nommez quelqu'une des personnes que vous connaissez.

R. Je n'en connais pas.

(Dossier Boireau, pièce).

2e Interrogatoire subi par *Boireau*, le 29 juillet 1835, devant M. Gaschon, juge d'instruction, délégué; ledit interrogatoire contenant confrontation de *Boireau* avec le témoin Édouard *Suireau*.

D. Vous avez dit hier, mardi 28 juillet, que vous n'aviez pas vu dans la journée Édouard *Suireau*.

Digitized by Google

R. Si j'ai dit cela je me suis trompé; je l'ai vu le matin chez son père.

D. Pourquoi êtes-vous allé le trouver chez son père?

R. Je passai sur le boulevart; je savais qu'il était chez son père; j'ai voulu lui souhaiter le bonjour en passant.

D. Il paraît que vous n'étiez pas seul; avec qui étiez-vous?

R. J'étais avec quelqu'un, je ne me rappelle pas qui.

D. Vos souvenirs ne peuvent pas s'être effacés depuis hier.

R. Il y a des souvenirs qui peuvent s'effacer.

D. N'aviez-vous pas chargé, avant-hier lundi, Édouard *Suireau* d'acheter pour vous un quarteron de poudre et des capsules?

R. Non, Monsieur.

D. Il a déclaré que vous lui aviez donné cette commission et remis 20 sous pour le payement du prix de l'achat dont vous l'aviez chargé.

R. S'il a fait cette déclaration, c'est faux.

D. N'avez-vous pas su qu'il se préparait un attentat contre la personne du Roi?

R. J'ai seulement entendu dire dans un café que les carlistes voulaient préparer un coup, mais j'en suis innocent; beaucoup d'autres personnes l'ont entendu dire comme moi.

D. Dans quel café l'avez-vous entendu dire?

R. Tout ce que je puis me rappeler, je crois que c'est au café de France.

D. Où est-il ce café?

R. Je crois qu'il est sur le boulevart des Italiens.

D. Quel jour et à quelle heure auriez-vous entendu le propos dont vous parlez?

R. Hier matin.

D. Était-ce avant d'avoir vu Édouard *Suireau?*

R. Oui, Monsieur, peut-être une demi-heure.

D. N'auriez-vous rien su la veille?

Digitized by Google

R. Il y avait fort longtemps que j'avais entendu dire cela; j'avais entendu dire plusieurs fois que les carlistes devaient faire un coup.

D. Ne saviez-vous pas, dès le lundi 27 de ce mois, qu'il devait être établi, entre l'Ambigu-Comique et la place de la Bastille, une machine infernale sur le passage du Roi?

R. Ce n'est pas à un ouvrier comme moi que l'on confie une chose si importante.

D. Il paraîtrait cependant que vous l'avez confiée vous-même à Édouard *Suireau* : qu'avez-vous à répondre?

R. Je n'ai jamais rien confié à Édouard *Suireau*.

D. Plusieurs personnes sont allées vous demander, tant à votre domicile qu'à votre atelier ou au magasin du sieur *Vernert:* pouvez-vous dire quelles sont ces personnes?

R. Non, Monsieur.

D. Quel est l'individu qui, peu de jours avant votre arrestation, est venu dans la nuit demander à coucher avec vous?

R. C'est *Fieschi*.

D. Quel est son état? où demeure-t-il?

R. Je ne lui connais pas d'état, j'ignore sa demeure. Il m'a souvent dit qu'il était mécanicien. Je ne sais pas s'il travaillait. Ajoutez que ça m'a toujours étonné beaucoup de ne pas savoir ce qu'il faisait.

D. En parlant de la machine infernale et de celui qui l'avait faite, n'avez-vous pas dit que c'était un homme dévoué pour cela, et fait entendre que c'était un criminel, un galérien?

R. Je n'ai jamais parlé de ça.

D. Édouard *Suireau* ne vous a-t-il pas témoigné des inquiétudes pour son père qui devait aller à la revue?

R. Oui, Monsieur, en raison de ce qu'il avait entendu dire à l'atelier que les carlistes devaient faire un coup.

D. Édouard *Suireau* a déclaré que vous lui aviez recommandé de ne pas dépasser l'Ambigu; est-ce vrai?

R. Non, Monsieur.

D. Édouard *Suireau* a dit qu'hier, remplissant votre commission il avait acheté un quarteron de poudre; que sur votre invitation

l'avait remis chez le portier de la maison où il demeure, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 27; en était-il convenu avec vous?

R. Non, Monsieur, la preuve en est que je n'ai pas pris cette poudre, et j'en aurais cependant eu l'occasion, puisque hier au soir je suis allé chercher mon parapluie au n° 31.

Nous avons représenté au prévenu le paquet dont il s'agit, nous lui avons fait observer qu'il portait son nom.

D. Pouvez-vous supposer qu'Édouard *Suireau* ait déclaré faussement avoir acheté pour vous la poudre que ce paquet doit contenir, qu'il ait déposé ce paquet, à votre adresse, chez le portier de la maison n° 27, s'il n'en fût pas convenu avec vous?

R. Monsieur, je suppose tout; un homme qui fait une telle déclaration est capable de tout.

D. Lui connaissez-vous quelques sentiments de haine ou de vengeance à votre égard?

R. Beaucoup, je vous les ferai savoir; car plusieurs fois dans l'atelier nous avons eu des raisons tous les deux, et il m'a dit que nous aurions affaire tôt ou tard ensemble.

D. Ne portiez-vous pas des favoris très-longs qui se rejoignaient et qui formaient le collier?

R. Oui, Monsieur.

D. Ne portiez-vous pas aussi des moustaches?

R. Oui, Monsieur.

D. A quelle époque avez-vous rasé vos moustaches et vos favoris?

R. Dimanche dernier; lui-même Édouard *Suireau* me disait que je serais plus beau garçon en les faisant couper.

Nous avons fait introduire dans notre cabinet Édouard *Suireau.*

D. Au témoin : Persistez-vous à déclarer en présence de Victor *Boireau,* que le lundi 27 de ce mois, il vous a dit qu'il y aurait probablement du bruit le lendemain?

R. Oui, Monsieur.

D. Au prévenu : Cela est-il vrai?

Digitized by Google

R. Édouard a pu m'entendre dire dans l'atelier que les carlistes préparaient un coup.

D. N'étiez-vous pas alors seul avec lui?

R. Il peut se faire que je fusse seul avec lui.

D. Au témoin : Persistez-vous à déclarer que *Boireau* vous a fait des demi-confidences et vous a fait entendre qu'il y aurait une machine infernale sur le passage du Roi?

R. Oui, Monsieur.

D. Au prévenu : Cela est-il vrai?

R. Non, Monsieur.

D. Au témoin : Persistez-vous à déclarer qu'il vous a dit « Ne dé« passez pas l'Ambigu, ce doit être entre l'Ambigu et la place de la « Bastille? »

R. Oui, Monsieur.

D. Au prévenu : Cela est-il vrai?

R. Non, Monsieur.

D. Au témoin : Persistez-vous à déclarer qu'en parlant de la machine infernale, il vous a dit que c'était un homme dévoué pour cela?

R. Oui, Monsieur.

D. Au prévenu : En convenez-vous?

R. Cela n'est pas possible, puisque je ne connaissais pas la machine.

D. Au témoin : Persistez-vous à déclarer qu'il vous a dit : « Surtout « n'en dites rien. »

R. Oui, Monsieur.

D. Au prévenu : En convenez-vous?

R. Non, Monsieur.

D. Au témoin : Persistez-vous à déclarer qu'il vous a donné commission de lui acheter un quarteron de poudre et vous a donné 20 sous pour le payer?

R. Oui, Monsieur.

D. Au prévenu : Niez-vous toujours ce fait?

R. Oui, Monsieur.

Digitized by Google

D. Niez-vous toujours aussi qu'il vous ait été dit par le témoin, hier matin, que vous pouviez aller chercher la poudre dans une heure chez son portier?

R. Je persiste à le nier.

Le témoin s'est retiré.

D. Vous êtes inculpé de complicité de l'attentat commis hier sur la personne du Roi, ainsi que de l'assassinat commis, par l'effet de ce crime, sur la personne de M. le maréchal duc *de Trévise,* et enfin des autres assassinats qui en ont été pareillement la suite : avez-vous de nouvelles explications à nous donner?

R. Oui, Monsieur, je nie tous ces faits; n'ayant pas connu la machine, je ne puis pas être inculpé à cet égard.

D. Je vous fais observer, dans l'intérêt de la vérité, et dans le vôtre, si vous n'êtes pas coupable, qu'il est contre toute vraisemblance que vous ne puissiez pas vous souvenir avec quelle personne vous étiez hier matin, lorsque vous êtes allé trouver Édouard *Suireau* chez son père : qu'avez-vous à répondre?

R. Je réponds que je ne m'en rappelle pas.

D. Avez-vous été déjà arrêté?

R. Oui, Monsieur, en prévention pendant trois mois, mais sans avoir été seulement interrogé.

Lecture faite, a déclaré ne vouloir signer.

(Dossier Boireau, pièce .)

3° Interrogatoire subi par *Boireau,* le 1er août 1835, devant M. Gaschon, juge d'instruction, délégué.

D. Vous avez été mis en présence de l'individu qui a pris le nom de *Gérard;* persistez-vous à déclarer ne pas le connaître?

R. Vous m'avez parlé d'un individu qui avait voulu venir coucher avec moi, et que je vous ai dit être le nommé *Fieschi.* Lorsque vous m'avez conduit auprès du prévenu avec lequel j'ai été confronté, vous m'avez dit qu'il se nommait *Gérard.* Cet individu avait la figure tellement mutilée que je n'ai pu le reconnaître.

Digitized by Google

Nous nous sommes immédiatement rendu dans la chambre du prévenu qui prend le nom de *Gérard; Boireau* a déclaré le reconnaître pour le nommé *Fieschi.*

Nous avons fait représenter à *Boireau* les vêtements du prévenu qui dit se nommer *Gérard; Boireau* a dit ne pas lui avoir vu l'habit, ajoutant qu'il avait une redingote brune qui était plutôt longue que courte. Il a semblé à *Boireau* lui avoir vu le gilet.

Boireau ajoute qu'il croyait à *Fieschi* environ trente-cinq ans, et que *Fieschi* lui avait dit qu'il était mécanicien; le portier de la rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 31, pourra peut-être le reconnaître.

D. Y avait-il longtemps que vous le connaissiez?

R. Il y a à peu près cinq ou six mois. J'ai fait sa connaissance dans un estaminet qui est sur le boulevart Bonne-Nouvelle, au coin de la rue du Faubourg-Poissonnière.

D. Ne vous avait-il point parlé de la machine infernale?

R. Jamais.

D. Auriez-vous quelquefois dîné ensemble?

R. Une fois, au milieu d'une petite rue qui va de la rue Richelieu à la rue Saint-Honoré.

D. Y a-t-il longtemps?

R. Il y a environ deux mois et demi, trois mois.

D. Le 28 juillet dernier, jour de l'attentat, avez-vous vu *Fieschi?*

R. Non, Monsieur.

D. Quel jour l'avez-vous vu pour la dernière fois?

R. Le jeudi ou le vendredi de la semaine d'avant.

D. A quel endroit l'avez-vous vu cette fois-là?

R. A l'atelier, n° 31.

D. Quelle heure était-il?

R. C'était entre onze heures et midi.

D. Est-il entré dans l'atelier?

R. Il y venait toujours; il y entrait quand il venait.

D. Ne vous a-t-il jamais dit où il travaillait?

R. Non, Monsieur; je l'ai suivi, je n'ai jamais pu le s.

D. A l'estaminet, quelles personnes fréquentait-il plus particulièrement?

R. Je ne puis pas vous le dire; je le voyais quelquefois causer avec les vieux sur les banquettes.

D. Jouait-il au billard quelquefois?

R. Jamais. Il pariait quelquefois 1 franc et quelquefois 10 sous.

D. Avez-vous passé toute la soirée du samedi à l'atelier?

R. Oui, Monsieur.

D. Mais n'auriez-vous pas fait des absences dans l'après-midi?

R. Non, Monsieur, si ce n'est pour mon dîner.

D. Où avez-vous dîné le samedi?

R. J'ai dîné dans mon petit restaurant, rue Traversière; quelquefois je dînais à l'atelier. J'y ai dîné deux fois dans la semaine, et je ne suis pas bien sûr que l'une de ces deux fois n'ait pas été le samedi.

D. Où avez-vous dîné le dimanche?

R. Chez notre homme de peine rue Montorgueil, je ne me rappelle pas le numéro.

D. Où avez-vous dîné le lundi?

R. J'ai mangé à l'atelier avant de m'en aller.

D. Où avez-vous passé la soirée du lundi?

R. Je suis allé pour aller au bal de Ménilmontant; mais comme il pleuvait tant je suis revenu.

D. Quelle heure était-il lorsque vous êtes revenu?

R. Il pouvait être onze heures, onze heures et demie.

D. Lorsque vous avez voulu vous rendre au bal de Ménilmontant, jusqu'où êtes-vous allé?

R. Je suis allé jusqu'à la barrière; comme j'ai payé une amende au portier, je ne sais pas si c'est le dimanche que je suis rentré tard ou le lundi.

D. A quelle heure êtes-vous sorti de votre atelier?

R. Il était six heures, six heures et demie.

D. Où êtes-vous allé avant de partir pour le bal de Ménilmontant?

R. Je ne suis allé nulle part.

Digitized by Google

D. Comment cela?

R. Je suis passé par la rue Montmartre où j'avais un rendez-vous avec une demoiselle. Je n'ai pas besoin de dire cela.

D. Comment s'appelle cette demoiselle?

R. Elle s'appelle *Jeannette.* J'avais avec elle un rendez-vous dans la Cité Bergère : elle n'y est pas venue. Je l'ai attendue un quart d'heure ou vingt minutes.

D. Où demeure-t-elle?

R. Elle m'avait dit qu'elle demeurait rue du Faubourg-Montmartre, vis-à-vis la Cité-Bergère, chez une dame entretenue.

D. Vous êtes-vous arrêté à la barrière?

R. Non, Monsieur.

D. Vous êtes sorti de votre atelier vers six heures et demie, après avoir mangé; vous êtes allé à la barrière de Ménilmontant en passant par le faubourg Montmartre; vous avez attendu *Jeannette* vingt minutes, Cité-Bergère; il était onze heures ou onze heures et demie lorsque vous êtes rentré. Vous ne pouvez pas avoir mis trois heures et demie ou quatre heures pour vous rendre de la rue neuve des Petits-Champs à la barrière de Ménilmontant, même en passant par le faubourg Montmartre; et, en perdant vingt minutes, le trajet que vous auriez fait, joint à la perte de temps, n'aurait pu prendre plus d'une heure et demie ou deux heures, il resterait donc une heure et demie ou deux heures dont l'emploi ne serait pas justifié.

R. Je défie de faire ce trajet-là en moins de deux heures et demie, trois heures; quand on se promène on ne court pas.

D. N'avez-vous vu ni rencontré personne de votre connaissance depuis le moment où vous êtes sorti de votre atelier jusqu'à celui où vous êtes rentré chez vous?

R. Non, Monsieur; ou je ne me rappelle pas si j'ai rencontré quelqu'un.

(Dossier Boireau, pièce .)

4e Interrogatoire subi par *Boireau*, le 3 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Il est hors de doute qu'avant l'événement, vous avez dit à *Sui-*

Digitized by Google

reau que le Roi devait être assassiné le lendemain : vous avez même désigné le lieu où le crime devait être commis.

R. J'ai seulement dit à *Suireau* qu'on m'avait dit que les carlistes voulaient faire un coup. Il m'a demandé : Quand donc cela doit-il avoir lieu? J'ai répondu : Sans doute le jour de la revue.

D. Votre déposition n'est pas sincère, car vous avez positivement désigné le lieu où l'attentat devait être commis : Vous avez dit que l'attentat devait avoir lieu à l'Ambigu.

R. *Suireau* est renvoyé de chez M. *Vernert* comme un menteur; s'il a une vengeance contre moi, je ne puis aller à l'encontre. Je n'ai pas fait un mensonge; si j'avais dit cela, c'est que toutes les fois qu'il y a quelque émeute, c'est de ce côté-là.

D. Il résulte de votre réponse que vous avez indiqué l'endroit où l'attentat devait avoir lieu?

R. J'ai pu dire à *Suireau* de détourner son père d'aller de ce côté-là, parce que c'est de ce côté-là que les émeutes étaient ordinairement.

D. Remarquez bien cependant que vous n'avez pas parlé d'une émeute, mais d'une machine infernale.

R. Monsieur, je n'ai pas parlé de cela.

D. Vous avez dit que les carlistes voulaient faire un coup, connaissez-vous des carlistes?

R. C'est ce misérable qui est détenu et que je ne connaissais que sous le nom de *Fieschi*, qui m'a dit que les carlistes voulaient faire un coup et que les patriotes devaient se tenir prêts.

D. Depuis combien de temps connaissiez-vous *Fieschi?*

R. Depuis environ cinq ou six mois.

D. Où l'avez-vous connu?

R. Dans un estaminet situé au coin de la rue du Faubourg-Poissonnière, au-dessus d'une volière où il y a des oiseaux.

D. Quels hommes fréquentaient habituellement cet estaminet?

R. C'était tous jeunes gens, j'allais faire ma partie, j'ai entendu nommer souvent un sieur *Praga*, parce qu'il jouait le mieux au billard.

Digitized by Google

D. N'avez-vous pas fait partie de quelque société politique?

R. Jamais.

D. N'avez-vous pas fait partie de la société des Droits de l'homme?

R. J'étais au moment d'y entrer lorsqu'elle a été dissoute.

D. Vous avez dit dans un précédent interrogatoire que, le jeudi ou le vendredi avant l'événement, *Fieschi* était venu vous demander à coucher; cela suppose une grande intimité entre vous?

R. J'étais couché quand il est venu frapper; la principale locataire lui a défendu de monter, parce qu'il était une heure indue.

D. Votre réponse ne prouve pas qu'il n'est pas venu vous demander à coucher; il était tard, vous étiez donc très-liés ensemble?

R. Il était souvent avec trois amis que j'estime beaucoup, c'est pourquoi j'avais de l'estime pour lui.

D. Quels étaient ces amis?

R. *Salis* et *Janot.*

D. Que faisait *Salis?*

R. C'est un étudiant en médecine.

D. Où logeait-il?

R. Rue Saint-Jacques chez Mme *Leroy*.

D. Qui est *Janot?*

R. C'est un étudiant en droit, il est dans sa famille, près de Toulouse, depuis quatre mois.

D. Ces individus appartenaient-ils à la société des Droits de l'homme?

R. Non.

D. Comment s'appelle le troisième ami dont vous avez parlé?

R. *Auffray,* c'est un étudiant en médecine; il demeure aussi chez Mme *Leroy;* il y a, au moins, demeuré s'il n'y est plus.

D. Qui vous aurait introduit dans la société des Droits de l'homme?

R. Personne, je me serais présenté moi-même, j'étais assez bon patriote pour qu'on m'y eût accepté.

D. Vos réponses et les circonstances déjà connues prouvent que

Digitized by Google

vous ne dites pas la vérité, quand vous dites que vous n'avez pas reçu de *Fieschi* la confidence dont je vous ai parlé, d'une machine infernale.

R. Je vous jure, sur mon honneur, que je n'ai pas reçu cette confidence. Ce n'est pas à un jeune homme comme moi que l'on confierait des choses de cette importance.

D. Pour croire à la vérité de ce que vous dites, il faut supposer que *Suireau* a deviné qu'une machine infernale devait être placée dans l'endroit où elle a été réellement établie, et qu'elle serait faite par un mécanicien?

R. Je n'ai pas dit cela à *Suireau;* il a pu inventer qu'il y aurait une machine infernale, quand je lui ai dit que les carlistes voulaient faire un coup.

D. Vous avez dit plus; vous avez dit que le coup serait fait par un galérien, par un homme capable de tout, et en effet *Fieschi* est repris de justice.

R. Quand j'ai vu cet homme, je l'ai suivi pour savoir ce qu'il faisait; je n'ai jamais pu le découvrir Du reste, *Fieschi* lui-même m'a dit qu'il était un ancien carbonaro, condamné à 10 ans en 1816 pour cette conspiration-là.

D. Vous avez été plusieurs fois chez *Fieschi?*

R. Jamais.

D. Êtes-vous allé dans l'estaminet de la maison où l'attentat a été commis?

R. J'y suis allé une fois; mais je ne suis jamais monté chez *Fieschi.*

D. Quel jour êtes vous allé dans cet estaminet?

R. Le dimanche.

D. A quelle heure?

R. Dans l'après-midi, vers une heure.

D. Y avez-vous vu *Fieschi?*

R. Non.

D. Qu'avez vous fait après cela, dimanche?

R. Je suis allé dîner chez notre homme de peine, rue Montorgueil.

Digitized by Google

D. Cet homme de peine connaissait-il *Fieschi?*

R. Non; il l'a vu seulement à l'atelier, où *Fieschi* est venu cinq ou six fois en quelques mois.

D. Qu'avez-vous fait le lundi soir?

R. J'avais un rendez-vous avec une jeune personne que j'ai attendue et qui n'est pas venue; je suis allé de là à l'Elysée Ménilmontant; mais comme il pleuvait, je ne suis allé que jusqu'à la barrière et je suis revenu.

D. Avez-vous travaillé chez votre maître pendant toute la matinée du lundi?

R. Oui.

D. Êtes-vous sorti le matin?

R. Oui, je suis sorti pendant un quart d'heure pour voir si je trouverais la jeune personne avec laquelle j'avais rendez-vous le soir; je suis allé l'attendre rue du Faubourg-Montmartre.

D. Est-ce que vous n'êtes pas sorti avec des outils?

R. Oui, c'était pour faire croire que j'allais travailler et pour qu'on ne dît pas que je perdais le temps de M. *Vernert.*

D. Quels étaient ces outils?

R. J'avais un archet, j'ai dit en sortant que j'allais hôtel d'Espagne, rue de Richelieu, j'avais le foret et la conscience.

D. N'êtes-vous pas allé percer des trous ce jour-là?

R. Non.

D. Vous avez pu aller tout aussi bien au boulevart du Temple, que rue du Faubourg-Montmartre, où vous dites que vous êtes allé?

R. Il y a une grande différence dans les distances.

D. Vous êtes resté une heure absent?

R. Je ne suis resté qu'un quart d'heure.

D. M. *Macé* dit cependant que vous êtes sorti pendant une heure?

R. M. *Macé* se trompe; car ces messieurs, quand je suis rentré, m'ont dit que j'étais resté bien peu de temps dehors.

Digitized by Google

D. Le mardi matin, vous n'êtes pas allé travailler quoiqu'il fût convenu qu'on travaillerait ce jour-là jusqu'à deux heures?

R. Cela est vrai; mais je voulais voir la revue.

D. Où étiez-vous pour la voir?

R. Sur le boulevart, et je suis allé jusqu'à la rue du Temple.

D. Vous avez entendu l'explosion?

R. Oui, au moment où je m'en allais. J'étais déjà dans la première rue à droite quand on descend du boulevart pour aller au Temple.

D. La veille de l'événement, vous avertissez l'un de vos camarades, pour qu'il dise à son père de ne pas aller à la revue; le lendemain, au lieu d'aller chez votre maître, vous allez voir la revue, près du lieu où l'attentat a eu lieu, et vous vous placez de manière à voir l'événement sans courir aucun danger: expliquez-vous sur toutes ces circonstances.

R. Je ne craignais rien, car j'ai vu passer le Roi, que je n'avais encore vu qu'une fois, et je l'ai dit à une personne avec laquelle j'étais.

D. Quelle était cette personne?

R. C'était un ferblantier comme moi.

D. Était-il de la société des Droits de l'homme?

R. Aucun de mes amis n'y était. A vous parler franchement, en entendant parler de cette société, j'ai eu envie d'y entrer, parce que j'étais patriote.

D. Vous venez de dire que vous étiez sorti le lundi dans la matinée pour voir la jeune personne qui vous avait donné rendez-vous le soir; cela n'est pas naturel.

R. J'ai craint qu'elle ne me fît aller.

D. Quand vous êtes entré dans la rue que vous avez désignée tout à l'heure, et qui doit être la rue Meslay, n'y êtes-vous pas entré par une des maisons qui communiquent avec cette rue?

R. Non, je suis entré par le boulevart.

D. Le mardi matin, n'êtes-vous pas allé chez *Suireau?*

R. Je l'ai vu sur sa porte, et je lui ai souhaité le bonjour.

D. N'était-ce pas plutôt pour avoir une explication sur la confidence que vous lui aviez faite la veille?

Digitized by Google

R. Non, Monsieur.

D. Étiez-vous seul?

R. Non, j'étais avec un nommé *Martinault.*

D. Quel est cet individu? où l'avez-vous connu?

R. C'est un homme de lettres; je l'ai connu à la Force, où je suis resté trois mois moins dix jours, pour avoir été arrêté au café des Deux-Portes.

D. Avez-vous vu souvent *Martinault* depuis votre séjour à la Force?

R. Je ne l'avais jamais revu; je l'ai rencontré ce jour-là comme par hasard.

D. Où demeure *Martinault?*

R. J'ignore son adresse.

D. Avez-vous connu, au café des Deux-Portes, un nommé *Moriencourt?*

R. Oui, je l'ai connu pour mon malheur; ce jour-là même je lui ai dit qu'il était une grande canaille, et que, par ses cris, il était cause que nous étions arrêtés.

D. N'était-ce pas *Martinault* qui devait vous faire recevoir dans la société des Droits de l'homme?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous un nommé *Morey?*

R. Je ne connais pas ce nom-là.

D. Cependant c'était un ami de *Fieschi.*

R. Je ne le connais pas.

D. Vous persistez à dire que vous n'avez pas parlé à *Suireau* d'une machine infernale?

R. Non, j'ai seulement dit que les carlistes voulaient faire un coup.

D. Vous avez tellement parlé à *Suireau* d'une machine infernale, que vous lui avez dit que, s'il révélait la confidence que vous lui faisiez, il lui arriverait malheur.

R. Si *Suireau* a dit cela, c'est infâme.

Digitized by Google

D. Pourquoi, le dimanche, avez-vous coupé une longue barbe que vous aviez? N'était-ce pas de peur d'être reconnu?

R. Si j'ai coupé mes moustaches et ma barbe, c'est parce que mes camarades me faisaient enrager, et me disaient que j'avais l'air d'un singe. J'avais peur aussi d'être arrêté dans le cas où il arriverait quelque chose, parce qu'on arrête beaucoup de monde; voilà encore pourquoi j'ai coupé mes moustaches.

D. Comment expliquez-vous, qu'informé qu'il pouvait y avoir du bruit sur le boulevart du Temple, vous êtes allé sur les lieux en vous plaçant de manière à tout voir, sans courir aucun risque?

R. Je suis venu sur le boulevart, où j'ai trouvé un jeune homme, ferblantier comme moi, qui s'appelle, je crois, *Jouslin*, et qui demeure chez un fabricant de moules, dans une rue qui va de la Halle à la rue Saint-Honoré. Là j'ai vu passer le Roi et son cortége.

D. Lors de vos premiers interrogatoires, vous vous êtes obstiné à ne pas faire connaître la personne avec laquelle vous étiez, lorsque vous êtes allé chez *Suireau*.

R. J'ai dit seulement que je nommerais cette personne le lendemain, si je me rappelais son nom.

D. Vous avez nié que vous eussiez donné à *Suireau* la commission de vous acheter de la poudre, et cependant *Suireau* l'a dit à son père avant l'événement; son père l'a conseillé de l'acheter, de la mettre dans un papier à votre adresse, et cette poudre s'est retrouvée dans un papier à votre adresse.

R. Quand je suis allé à l'atelier chercher mon parapluie, je n'ai rien demandé au portier, donc je n'avais pas donné cette commission à *Suireau*. — Sur quoi nous faisons observer à *Boireau*, que, lorsqu'il est allé à l'atelier chercher son parapluie, l'attentat était consommé, et que, par conséquent, il n'avait aucun intérêt à réclamer cette poudre.

D. *Fieschi* vous a dit que les patriotes devaient se tenir prêts, ne lui obéissiez-vous pas en cherchant à vous procurer de la poudre?

R. Je n'aurais rien fait avec de la poudre, n'ayant pas d'armes, et j'observe qu'on n'a rien trouvé chez moi.

D. Mais on vous aurait sans doute procuré des armes. D'ailleurs cette poudre aurait pu servir pour la machine?

Digitized by Google

R. Je proteste que je suis tout à fait étranger à l'événement.

D. Qu'avez-vous répondu à *Fieschi,* quand il vous a dit que les patriotes devaient se tenir prêts?

R. Je ne lui ai rien répondu.

D. N'avez-vous pas dit que des carlistes vous appelaient républicain à votre atelier?

R. J'ai dit seulement que c'étaient les ouvriers qui se moquaient de moi.

Après lecture, *Boireau* a ajouté que c'est par inconséquence qu'il a dit qu'il avait coupé ses moustaches dans la crainte d'être arrêté.

(Dossier Boireau, pièce)

5e Interrogatoire subi par *Boireau,* le 4 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous n'avez pas été sincère dans les réponses que vous m'avez faites hier. Le 28 juillet on vous a demandé où vous étiez allé voir la revue; vous avez répondu que vous l'aviez vue sur le boulevart des Italiens, et que de là vous étiez allé rue de la Paix, vers trois heures. Hier vous m'avez dit que vous aviez vu passer le Roi sur le boulevart du Temple et que vous aviez entendu l'explosion. Comment expliquez-vous ces contradictions?

R. Je vous ai dit hier que je m'étais promené sur le boulevart et que je n'avais pu aller au delà de la rue du Temple; il n'y a pas là de contradiction avec ce que j'ai dit au juge d'instruction; mais à plusieurs jours de distance, on ne peut se souvenir de tout.

D. Il est bien évident que vous avez dissimulé le premier jour, que vous étiez allé sur le lieu où l'attentat a été commis, parce que vous aviez intérêt à ne pas en convenir.

R. Si j'avais voulu cacher la vérité, je ne l'aurais pas dite hier.

D. Vous avez encore fait un mensonge dans votre premier interrogatoire; vous avez nié que vous eussiez vu *Suireau* le mardi?

R. Je ne crois pas avoir nié cela.

D. Vous avez dit dans votre premier interrogatoire que vous

Digitized by Google

n'étiez sorti pour voir la revue qu'à trois heures; hier vous avez avoué que vous aviez entendu l'explosion?

R. Je n'ai pas attaché grande conséquence à mes réponses, parce que je n'avais rien à me reprocher.

D. Rendez un compte exact, sans rien omettre, de l'emploi de votre temps dans la matinée du 28.

R. Je me suis levé à huit heures et demie, je suis allé à mon atelier, j'ai pris quelques outils et je suis allé rue du Faubourg-Montmartre attendre la jeune personne dont je vous ai parlé et qui s'appelle *Jeannette.*

D. Mais je vous parle de la journée du mardi et non de celle du lundi.

R. Je me suis levé, j'ai rencontré *Martinault*, qui est un de mes amis, que j'ai connu en prison; je me suis promené avec lui; nous sommes entrés chez un marchand de vins, nous avons bu un petit verre. Nous sommes passés devant la maison de *Suireau*, auquel j'ai dit bonjour. Nous nous sommes encore promenés, puis nous avons dîné ensemble, à six heures, rue Croix-des-Petits-Champs.

D. Vous n'avez donc pas quitté *Martinault?*

R. Je ne l'ai quitté qu'un moment.

D. Cependant vous avez dit que vous vous étiez promené seul.

R. Je savais que *Martinault* était suspect et je ne voulais pas dire que j'étais avec lui.

D. Avez-vous dîné seul avec *Martinault?*

R. Oui, Monsieur.

D. Vous saviez que l'homme chez lequel vous avez dîné était de la société des Droits de l'homme?

R. Je n'en savais rien.

D. Mais *Martinault* le savait bien?

R. S'il le savait, il ne me l'a pas dit.

D. Quelle est la profession de *Martinault?*

R. Homme de lettres.

D. Avec qui avez-vous vu passer le Roi?

R. Avec *Jouslin* qui pourra vous dire que des voitures pressaient

le monde, que j'en fis reculer une, en prenant un cheval par la bride et que c'est là que nous nous sommes perdus.

D. Où avez vous quitté *Martinault?*

R. Rue Croix-des-Petits-Champs.

D. Savez-vous où il allait?

R. Non, Monsieur.

D. Où l'avez-vous retrouvé ?

R. Chez un marchand de vins qui se trouve après le passage Véro; si je n'avais pas dit tout cela d'abord, c'est qu'on ne me l'a pas demandé.

D. Il est évident que vos réponses sont pleines de contradictions.

R. Je ne voulais pas dire que j'étais avec *Martinault* qui est suspect.

D. Où voyiez-vous *Fieschi* habituellement?

R. A l'atelier.

D. Vous l'avez vu encore ailleurs ?

R. Non.

D. Est-ce bien sûr?

R. Je l'ai vu encore chez madame *Leroy*, rue Saint-Jacques.

D. Qu'est-ce que c'est que madame *Leroy?*

D. C'est une dame qui tient un hôtel garni.

D. *Fieschi* demeurait-il dans cet hôtel ?

R. Je n'ai jamais su son adresse.

D. Qui alliez-vous voir dans cet hôtel ?

R. *Salis.*

D. Vous avez encore menti, vous le voyez, quand vous avez dit n'avoir vu *Fieschi* qu'à votre atelier?

R. Je l'ai rencontré quelquefois rue Saint-Jacques avec d'autres.

D. Connaissez-vous la femme *Petit?*

R. *Salis, Janot* et *Auffray* étaient en pension chez cette dame.

D. Savez-vous quelle était la maîtresse de *Fieschi ?*

Digitized by Google

R. J'ai entendu dire que c'était Madame *Petit.*

D. Vous connaissez beaucoup de monde, vous savez beaucoup de choses, il faut dire à la justice ce que vous savez.

R. Je ne connais pas beaucoup de monde; j'allais à l'estaminet; quel est le jeune homme de 25 ans qui n'y va pas!

D. Vous n'avez pas entendu parler d'un projet qui aurait existé d'assassiner le Roi sur la route de Neuilly?

R. Jamais.

D. Vous êtes sûr de n'en avoir jamais parlé à *Fieschi?*

R. Jamais je n'ai parlé de cela à *Fieschi;* je n'ai su cette chose-là que par les journaux, par le *National.*

D. Pesez bien vos réponses; je vous répète que vous avez su le projet dont je vous parle?

R. J'affirme le contraire.

D. Vous persistez à nier que vous ayez eu connaissance du projet d'assassiner le Roi; prenez garde, vous serez confronté avec *Fieschi.*

R. Je persiste à nier cela. Après l'avoir lu dans les journaux, j'en ai parlé à mes camarades, à *Édouard,* à M. *Macé.*

D. *Fieschi* ne vous a-t-il pas dit que les patriotes devaient se tenir prêts? Qu'entendait-il par ces paroles?

R. Il voulait peut-être dire que si les carlistes faisaient un coup, il ne fallait pas que les patriotes laissassent détruire la révolution de juillet, s'ils parvenaient à renverser le Gouvernement.

D. *Fieschi* ne voulait-il pas plutôt dire qu'il fallait que les patriotes se tinssent prêts pour proclamer la république.

R. Non, Monsieur.

D. Vous êtes républicain?

R. Oui, mais je ne suis pas un assassin; je suis un républicain honnête.

D. De quoi avez-vous parlé avec *Martinault* pendant la journée du mardi?

R. De choses et d'autres.

Digitized by Google

D. Comment se fait-il que, sachant qu'il devait y avoir du bruit, vous ayez acheté de la poudre, et que vous vous soyez promené toute la journée avec un homme connu par l'exaltation de ses opinions?

R. Je n'aurais rien pu faire avec cette poudre, puisque je n'avais pas d'armes.

Ici *Boireau* demande la permission de lire une note dans laquelle il attaque la moralité privée de *Suireau* père et de son fils.

Cette lecture faite, nous lui faisons observer que ces détails sont étrangers à l'affaire et n'empêchent pas qu'il n'ait fait à *Suireau* la confidence dont nous avons parlé.

R. J'ai dit à *Suireau* que les carlistes devaient faire un coup; *Suireau* a pu dire que cela devait avoir lieu du côté de l'Ambigu, mais je ne lui ai pas dit d'acheter de la poudre. J'ai vu *Fieschi* à l'atelier, il m'a dit que des carlistes voulaient faire un coup; voilà tout.

D. Vous avez nié que vous aviez chargé *Suireau* de vous acheter de la poudre; vous avez nié aussi l'avoir vu le 28, parce que vous avez voulu établir que vous n'étiez point allé chercher la poudre que vous l'avez chargé d'acheter.

R. Je ne sais pas pourquoi j'ai dit d'abord ne pas l'avoir vu le 28; je n'y ai pas pensé.

(Dossier Boireau, pièce)

6e Interrogatoire subi par *Boireau*, le 7 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous demeuriez rue Quincampoix, n° 77. Il résulte de l'instruction et de vos aveux que, peu de jours avant l'événement, *Fieschi* est venu vous demander à coucher?

R. Oui, Monsieur.

D. N'est-il pas venu pour coucher chez vous, et n'y a-t-il pas couché réellement, depuis le 10 juillet, cinq ou six fois?

R. Cela est faux.

Digitized by Google

D. Cependant le portier dont vous avez invoqué le témoignage l'a déclaré?

R. Le portier s'est trompé. J'affirme que je suis parfaitement innocent de la machine infernale. J'ai avoué que je connaissais *Fieschi*, cela est vrai. Malheureusement pour moi, je l'ai connu.

D. C'est le jeudi qui a précédé l'événement que *Fieschi* est venu vous demander à coucher, et il a été très-mécontent du refus de la principale locataire de le laisser entrer?

R. Oui, Monsieur.

D. N'a-t-il pas dit à cette dame qu'elle perdrait un bon locataire à cause de lui?

R. Je ne le sais pas, je n'étais pas là.

D. Le lendemain du jour où *Fieschi* est venu pour coucher, il est revenu pour se plaindre de n'avoir pas été reçu?

R. Oui, Monsieur; il m'a dit de parler à la principale locataire devant lui; j'ai dit qu'on laissât monter les personnes qui viendraient me voir; mais, au fond, je n'étais pas fâché de ce qui était arrivé.

D. *Fieschi* n'est-il pas revenu le soir de ce même jour?

R. Non, Monsieur.

D. N'est-il pas venu vous demander, le jour de l'attentat, dans la matinée?

R. Je ne le sais pas, je n'étais pas chez moi.

D. Il résulte évidemment de l'instruction et de vos réponses que votre intimité avec *Fieschi* était fort grande?

R. Cette intimité n'était pas du tout ce que vous supposez. J'avais d'autres amis que *Fieschi*, des ferblantiers comme moi. C'est pour eux que j'ai dit qu'on laissât monter les personnes qui viendraient me voir. Je suis innocent de ce que *Fieschi* a fait. Si les commis du magasin sont francs, ils diront que je témoignais de l'humeur, quand *Fieschi* venait à l'atelier.

D. Quels sont les deux individus qui sont venus vous demander à l'atelier, le jour de l'attentat, à dix heures du matin?

R. Je ne sais.

Digitized by Google

D. Cependant l'un de ces individus a dit qu'il vous attendrait au café Français ?

R. Je ne connais pas cette personne.

D. Quels étaient vos projets pour le 28 juillet?

R. Je voulais simplement me promener.

D. Cependant, quand vous êtes sorti, vous avez dit au portier, que vous ne rentreriez qu'à minuit; vous lui avez serré la main; vous lui avez dit qu'il était un bon enfant et que vous le récompenseriez généreusement; cela suppose que vous aviez des projets particuliers.

R. Je ne me rappelle pas cela. Au surplus, demandez au portier si *Boireau* n'avait pas bu ce jour-là; car je trouve extraordinaire qu'il dise que je lui ai serré la main.

D. Vous êtes donc sujet à boire ?

R. Il y a un marchand de vin, rue Richelieu, qui a une assez bonne pratique en moi; je lui dois encore de l'argent.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'êtes jamais allé chez *Fieschi*, boulevart du Temple, n° 50?

R. J'y persiste.

D. Avez-vous su qu'il prenait le nom de *Girard?*

R. Jamais, je ne l'ai connu que sous le nom de *Fieschi.*

D. Le vendredi qui a précédé l'attentat, n'avez-vous pas vu *Fieschi,* rue Saint-Jacques?

R. Non, Monsieur; je ne pouvais le voir puisque je travaillais toute la journée, jusqu'à dix heures du soir, je déjeûnais à l'atelier, et je ne sortais que rarement pour dîner.

D. Vous connaissiez Mme *Petit?*

R. Oui, Monsieur.

D. Alliez-vous souvent chez elle?

R. Il y a très-longtemps que je n'y suis allé.

D. Avez-vous connu Charles *Chavot?*

R. Non, Monsieur.

D. Avez-vous connu *Hubert?*

R. Non, Monsieur.

Digitized by Google

D. Connaissez vous *Huillery?*

R. Non, Monsieur.

D. Et *Husson?*

R. *Husson?* je l'ai connu à la Force.

D. Et *Torrès?*

R. Je l'ai connu aussi à la Force.

D. Avez-vous connu un tailleur nommé *Combes?*

R. Non, Monsieur; ce n'était plus mon genre.

D. Vous avez dîné avec *Combes* à une barrière de Paris?

R. Cela n'est pas.

D. Connaissez-vous *Dulac*, le perruquier *Duval*, l'*Églantine*, porteur d'eau; *Léger*, fabricant de jouets d'enfants; et *Moulin*, commis corroyeur?

R. Je ne connais aucune de ces personnes-là.

D. Vous avez vécu dans l'intimité de *Fieschi;* il vous avait mis dans sa confidence, puisque vous avez parlé à *Suireau* des projets de *Fieschi*. Mais vous-même, de votre côté, n'avez-vous pas fait des révélations à *Fieschi;* ne lui avez-vous pas parlé d'un complot?

R. Jamais.

D. Si, cependant, *Fieschi* le déclarait, que diriez-vous?

R. J'atteste que je n'ai jamais parlé de cela à *Fieschi*.

D. Vous avez dit à *Fieschi* que vous connaissiez les auteurs du complot de Neuilly?

R. Cela n'est pas.

D. Pesez mûrement vos réponses?

R. Je ne suis pas un menteur; de tous les noms que vous m'avez cités, je ne connais que *Husson* et *Torrès*.

D. *Combes*, que vous affirmez ne pas connaître, vous a proposé d'entrer dans le complot de Neuilly; vous avez dit que vous ne vouliez pas faire partie de ce complot, parce que vous vous occupiez d'une autre affaire du même genre.

R. Je n'ai jamais dit cela à *Combes*, je ne l'ai pas vu.

D. Vous avez dit qu'au moment où la société des Droits de

Digitized by Google

l'homme a été dissoute, vous étiez sur le point d'y entrer; il n'est donc pas étonnant que vous fussiez en relations avec des hommes connus pour s'occuper de complots?

R. J'ai bien dit que j'étais au moment d'entrer dans la société, mais je n'y suis jamais entré.

D. Vous étiez lié avec un nommé *Rabouin?*

R. Non, Monsieur.

D. Vous ne savez pas où il demeure?

R. Non, Monsieur.

D. Vous n'êtes pas allé plusieurs fois chez lui?

R. Non, Monsieur.

D. Après votre sortie de prison où vous aviez été conduit pour avoir été arrêté au café des Deux-Portes, en réunion de plusieurs sections de la société des Droits de l'homme et de quelques membres de la société d'Action, n'avez-vous pas reçu des secours pécuniaires?

R. Non, Monsieur, je n'ai jamais eu besoin de personne.

D. Avez-vous connu le capitaine *Kersausie.*

R. Je l'ai vu à la Force, mais je n'ai jamais eu de relations avec lui.

D. Vous ne l'avez pas vu au café des Deux-Portes?

R. Non, je n'y suis allé qu'une ou deux fois.

D. Vous manifestiez hautement vos opinions républicaines?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas eu quelque rapport avec M. *Voyer d'Argenson?* n'a-t-il pas été votre protecteur?

R. Je n'ai jamais eu besoin de protection.

D. Vous souvenez-vous d'avoir porté des lampes chez un M. *de Paris*, rue du Hasard, n° 15.

R. Oui, Monsieur.

D. Ne vous souvenez-vous pas des violents discours que vous avez tenus dans cette circonstance?

R. Non, Monsieur, je n'aurais pas voulu compromettre mon maître, quand même cela aurait été dans mes opinions.

Digitized by Google

D. Vous avez dit que, le jour de la revue, vous étiez allé sur le boulevart des Italiens vers trois heures, et de là, place Vendôme. Dans un interrogatoire postérieur, vous avez dit que vous étiez sur le boulevart du Temple au moment de l'explosion. N'avez-vous pas, dans ce moment-là, traversé une maison qui donne de la rue Meslay sur le boulevart?

R. Non, Monsieur; quand j'ai été arrêté, j'ai cru d'abord que c'était une fanfaronnade, mais quand j'ai vu que les affaires devenaient graves, je vous ai dit la vérité.

D. Ce que vous dites là n'est pas croyable?

R. Je ne savais pas que c'était *Fieschi* qui avait fait le coup.

D. Vous deviez cependant le savoir, et vous étiez sur les lieux pour juger l'événement?

R. Je ne savais que ce que *Fieschi* a dit à l'atelier, et ce que je vous ai dit dans mon interrogatoire l'autre jour.

(Dossier Boireau, pièce .)

7e Interrogatoire subi par *Boireau,* le 10 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Vous avez eu en votre possession un pistolet dont le canon était en cuivre?

R. Jamais.

D. *Fieschi* ne vous a pas donné un pistolet dont le canon était en cuivre?

R. Non, Monsieur.

D. Vous persistez à nier ce fait.

R. Je persiste.

D. Un individu du nom de *Victor*, fort lié avec *Fieschi,* est allé cinq ou six fois chez lui, boulevart du Temple; les portiers l'ont déclaré; *Fieschi,* de son côté, dit ne connaître aucune autre personne du nom de *Victor* que vous?

R. Je ne suis jamais allé chez *Fieschi,* la portière ne m'a pas reconnu.

Digitized by Google

D. Vous avez connu un marchand brocanteur de cinquante ans environ ?

R. Jamais. Je n'ai connu qu'un marchand d'habits nommé *Montié*, qui venait à l'atelier, qui peut avoir cinquante ans, et qui est le pays de l'homme de peine de la maison.

D. Ne saviez-vous pas que cet homme avait été à Sainte-Pélagie ?

R. Non, Monsieur. Je suis même convaincu qu'il n'a jamais été arrêté.

D. Connaissez-vous un nommé *Dulong*:

R. Non, Monsieur.

R. Cependant *Fieschi* a dit que vous le connaissiez.

D. Je ne pense pas que *Fieschi* ait pu dire que je connaissais cet homme. Dans tous les cas, je ne connais pas toutes les personnes que *Fieschi* connaît.

D. Cependant vous viviez avec lui dans une grande intimité; vous ne niez pas, au moins, qu'il soit venu une fois pour coucher chez vous, et que vous n'ayez témoigné du mécontentement de ce qu'on ne l'avait pas laissé monter, lorsqu'il est revenu le lendemain matin pour se plaindre ?

R. Il n'est pas étonnant que, quand il pleut ou qu'il est tard, et qu'on connait quelqu'un, on lui demande l'hospitalité.

D. Je vous répète que *Fieschi* reconnait qu'il était très-lié avec vous.

R. Je persiste à dire le contraire.

D. Trois personnes qui connaissent intimement *Fieschi*, qui ont passé beaucoup de temps avec lui, ont dit la même chose.

R. Je suis très-lié avec ma sœur; si elle commettait un crime, je ne serais pas pour cela complice de ce crime.

D. Vous vous refusez à reconnaître un fait certain et avéré ?

R. Ce qui prouve que je n'étais pas très-lié avec lui, c'est que plusieurs fois je me suis plaint qu'il venait trop souvent à l'atelier.

D. Sa présence, en effet, devait vous embarrasser, si vous connaissiez ses projets.

Digitized by Google

R. Si j'avais su qu'il était capable d'une chose comme celle-là, je l'aurais mis à la porte.

D. N'avez-vous pas parlé à *Fieschi* d'un complot qui devait éclater sur la route de Neuilly ?

R. Si j'en ai parlé à *Fieschi* et à l'atelier, c'est pour l'avoir lu dans *le National* et dans *le Réformateur*, dans les journaux que je lis.

D. Connaissez-vous *Chavot ?*

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous *Huillery ?*

R. Non, Monsieur.

D. Je vous observe que les journaux dont vous parlez n'ont cité aucun nom; si vous avez, vous, cité des noms, où les auriez-vous appris ?

R. J'ai dit seulement que cinq personnes avaient été arrêtées, sans citer aucun nom.

D. Avez-vous su que *Fieschi* portait toujours un poignard ?

R. Je ne l'ai jamais su.

D. Savez-vous à quelle époque *Dulac* et *Dulong* ont été arrêtés ?

R. Je ne connais pas ces hommes-là.

D. Vous devez vous rappeler que *Fieschi* vous a dit que les patriotes devaient se tenir prêts. Il est donc fort naturel, qu'à cette occasion vous ayez, de votre côté, nommé à *Fieschi* des gens que vous saviez être engagés dans une entreprise pareille à la sienne.

R. Je n'ai nommé personne à *Fieschi*, et quand j'ai parlé de patriotes, j'ai voulu seulement dire qu'il ne fallait pas laisser faire le coup aux carlistes, et que les patriotes voulaient reconquérir la révolution de juillet.

D. Vous êtes convenu que vous connaissiez la femme *Petit*.

R. Je ne la connaissais pas particulièrement. J'allais voir *Janot*, *Salis* et *Auffray*.

D. Vous n'êtes jamais sorti avec elle ?

R. Non, Monsieur.

(Dossier Boireau, pièce .)

Digitized by Google

8e Interrogatoire subi par *Boireau*, le 24 août 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. Quel jour êtes-vous sorti de votre magasin avec des outils, en faisant croire que vous alliez travailler à l'hôtel d'Espagne?

R. Le lundi, 27 juillet.

D. A quelle heure?

R. A huit heures un quart, huit heures et demie du matin.

D. Quels étaient ces outils?

R. C'était un foret.

D. Aviez-vous l'archet pour le faire mouvoir?

R. Oui, Monsieur; je l'avais dans la main.

D. N'avez-vous pas aussi emporté une pièce de bois qu'on appelle *conscience?*

R. Non, Monsieur, je l'ai cherchée et je ne l'ai pas trouvée. Je ne sais pas trop, au reste, si je l'ai emportée. En y réfléchissant, je crois que je l'avais.

D. Persistez-vous à déclarer que vous ne saviez pas où demeurait *Fieschi?*

R. J'y persiste.

D. Persistez-vous à dire que vous ne connaissiez pas *Fieschi* sous le nom de *Gérard?*

R. J'y persiste.

D. Cependant *Fieschi* déclare que vous êtes venu le demander plusieurs fois à son logement, boulevart du Temple; or, il n'était connu là que sous le nom de *Gérard?*

R. Si *Fieschi* a dit cela, il a dit un faux.

D. *Fieschi* l'a dit positivement et à plusieurs reprises.

R. Il en a menti, parce que je ne suis jamais allé chez lui.

D. Persistez-vous à dire que *Fieschi* ne vous a pas donné un pistolet?

R. Je persiste à le dire, oui, Monsieur.

Digitized by Google

D. *Fieschi* déclare cependant qu'il vous a donné ce pistolet; vous lui avez dit que vous n'aviez pas d'armes, il vous a répondu : « Tiens, prends ce pistolet ? »

R. Si j'avais eu des armes, on les aurait trouvées chez moi, comme on y a trouvé une canne à épée, et si je les avais cachées, j'aurais caché cette canne aussi. Il ne manquerait plus que *Fieschi* dit que c'est moi qui ai mis le feu à la machine. Je ne puis que vous répéter ce que je vous ai déjà dit : jamais je n'ai su que *Fieschi* voulait faire une machine aussi terrible que celle-là.

D. N'avez-vous pas été à Lyon avant de venir à Paris ?

R. Oui, Monsieur.

D. Où avez-vous travaillé ?

R. Chez M. *Vergniette.*

D. Vous avez travaillé ailleurs ?

R. Chez M. *Margoles*, chez M. *Bordesolle* et chez M. *Dufêtre.*

D. N'avez-vous pas travaillé chez M. *Carle ?*

R. Non, Monsieur.

D. Pourquoi avez-vous été renvoyé de Lyon ?

R. Il y a sept ans que j'ai quitté mes parents; quand un jeune homme a travaillé en province, il vient à Paris pour se fortifier, c'est ce que j'ai fait.

D. N'avez-vous pas été renvoyé par les compagnons ?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas été renvoyé pour avoir abusé des fonds de la société dont vous faisiez partie ?

R. Cela est faux et c'est absurde; car, lors même que j'aurais eu la mauvaise volonté de faire ce que vous me dites, je ne l'aurais pas pu; les fonds étaient dans une caisse à trois clefs, dont le président, le secrétaire et le trésorier avaient chacun une.

D. *Fieschi* a travaillé à Lyon; ne l'y avez-vous pas connu ?

R. Jamais : je ne l'ai connu qu'à Paris et pour mon malheur, car sans lui je ne serais pas ici.

D. Le foret que vous avez emporté de votre boutique, ne l'avez-vous pas prêté à *Fieschi ?*

Digitized by Google

R. Non, car je n'y suis pas allé ce jour-là.

D. Vous dites que vous n'y êtes pas allé ce jour-là; vous y êtes donc allé un autre jour?

R. Je vous jure que j'ai la conscience nette, et que ce que je vous dis est la vérité; je ne l'ai pas connu à Lyon, et je ne lui ai pas prêté d'outils.

D. L'explication que vous avez donnée des motifs pour lesquels vous êtes sorti avec vos outils n'est pas admissible, et vous aviez commencé à ce sujet par un mensonge, en disant que vous étiez allé dans un hôtel où vous n'êtes pas allé. N'êtes-vous pas allé plutôt en un lieu où vous avez remis votre foret à *Fieschi;* c'est avec un foret que *Fieschi*, à la même époque, a percé la lumière de trois de ses canons de fusil qui n'en avaient pas.

R. C'est impossible; je ne suis pas resté longtemps hors de l'atelier, puisque ces messieurs m'ont dit, quand je suis revenu, que j'étais resté peu de temps dehors, et que je n'avais pas eu le temps de faire grand'chose. Si *Fieschi* avait percé ses canons avec mon foret, il aurait fallu que je restasse plus de deux heures dehors.

D. Je vous observe qu'il ne faut pas beaucoup de temps pour percer trois lumières de fusil.

R. Je n'ai rien à répondre à cela.

D. Avez-vous rapporté votre foret chez vous?

R. Oui, Monsieur, je l'ai posé sur mon établi.

D. *Fieschi* déclare qu'il a couché une fois chez vous; qu'il y est venu, une autre fois, pour coucher, sans avoir pu monter; vous avez commencé par le nier; vous dites que vous n'êtes jamais allé chez lui, et *Fieschi* dit le contraire; vous dites que *Fieschi* ne vous a pas donné un pistolet; cependant *Fieschi* l'a déclaré positivement. Vous voyez bien que vous ne dites pas la vérité?

R. *Fieschi* peut avoir dit cela pour se sauver; j'ai la conscience nette de tout ce qu'il a fait.

(Dossier Boireau pièce .)

9e Interrogatoire subi par *Boireau*, le 25 août 1835, devant M. Gaschon, juge d'instruction, délégué.

Nous avons représenté à Victor *Boireau* le foret, la conscience

et l'archet, qui nous ont été remis hier par le sieur *Massé*, et lui avons demandé s'il reconnaissait ces outils pour ceux qu'il avait emportés de chez son maître, le 27 juillet au matin?

R. Je crois que le foret était plus gros que celui-ci; j'en suis même persuadé. Je reconnais la petite conscience et l'archet.

D. Je vous fais observer que ces outils nous ont été remis par le sieur *Massé*, comme étant ceux qu'il vous a vu emporter et rapporter. Il a été ajouté par *Massé* que, par le plus grand hasard, le foret était dans l'état où il se trouvait lorsque vous l'aviez rapporté; qu'on ne s'en était pas servi depuis.

R. Je ne sais pas si on s'en est servi, mais je crois qu'il était plus gros que cela.

D. Le sieur *Vernert* a déclaré reconnaître les mêmes outils pour ceux qu'il vous a vu rapporter à son magasin, le 27 juillet, vers neuf heures un quart du matin. Il a également dit qu'on ne s'était pas servi du foret depuis. Persistez-vous à dire que vous ne pensez pas que ce soit le même foret?

R. Oui, Monsieur. J'ajoute que M. *Vernert* qui n'est jamais dans l'atelier ne peut pas savoir de quels outils on se sert.

D. Aussi a-t-il seulement dit vous avoir vu rapporter à son magasin ceux dont il s'agit.

R. M. *Vernert* n'a pas pu voir si le foret que j'ai rapporté était gros et mince, surtout en raison de ce qu'il était presqu'au fond du magasin où je n'ai fait que me montrer en disant que je retournais à l'atelier où j'ai rapporté les outils.

(Dossier Boireau, pièce .)

10e Interrogatoire subi par *Boireau*, le 27 août 1835, devant M. Gaschon, juge d'instruction, délégué.

D. Nous avons représenté à l'inculpé un paquet auquel est jointe une étiquette portant : *Un paquet de papiers déchirés en très-petits morceaux, saisi au domicile du nommé* Boireau, *rue Quincampoix, n° 77, aux termes de notre procès-verbal de ce jour. Paris, 28 juillet 1835. Ladite étiquette signée* Boireau *et* Milliet.

Digitized by Google

Nous avons reconnu et fait reconnaître à *Boireau* que le scellé apposé sur ladite étiquette était sain et entier.

Nous l'avons brisé en sa présence et, ouverture faite dudit paquet, il s'y est trouvé : 1° deux adresses, l'une du sieur *Suireau*, ferblantier-lampiste et potier d'étain, derrière laquelle on lit ces mots : *Tout en face la fontaine, rue Saint-Honoré, au-dessus d'un marchand de modes, en face la rue de l'Arbre-Sec, 94.* — La seconde, également du sieur *Suireau*, au dos de laquelle sont les mots suivants : *Caserne de la Nouvelle-France, à 11 sur la porte, il m'attendra.*

Chacune de ces deux adresses a été signée et paraphée, *ne varietur*, par l'inculpé, nous et le greffier.

Victor *Boireau*, dit :

L'adresse à la main qui est derrière celle du sieur *Suireau*, est celle d'un tailleur qui a travaillé pour moi et qui se nomme *Mallet*; il demeure actuellement rue Richelieu, près la rue Neuve des Petits-Champs, la maison qui fait le coin à main droite en venant de la rue Saint-Honoré.

La seconde adresse est celle d'un nommé Théophile *Aubry*, fusilier au 37e régiment ; il est de mon pays et ferblantier comme moi.

Dans le même paquet, se trouve aussi une lettre, en date du 12 juin 1832, et signée *Chalmeau* dit *Parisien*, l'adresse de cette lettre est en partie déchirée, on y voit cependant le nom de *Boireau*.

Le surplus du contenu dudit paquet consiste en une grande quantité de morceaux de papier déchiré, sur la plupart desquels existe de l'écriture.

Victor *Boireau* fait observer que plusieurs de ces papiers sont de la même écriture, et sont des fragments de lettres de sa mère.

Il dit que d'autres morceaux de papier sont de son écriture, et que ceux-ci sont en plus grand nombre.

Nous avons examiné tous lesdits morceaux de papier un à un, et les avons classés d'après la différence des écritures, autant qu'il a été possible de les reconnaître. Nous avons été aidé dans ce travail par les indications de Victor *Boireau*.

Nous avons fait des paquets séparés desdits morceaux de papier ; ces paquets sont au nombre de sept, qui portent les étiquettes suivantes :

Digitized by Google

Le paquet n° 1 est étiqueté ainsi : morceaux de papier que Victor *Boireau* dit être de son écriture.

Le paquet n° 2 est étiqueté ainsi : morceaux de papier que *Boireau* déclare être de l'écriture de sa mère.

Le paquet n° 3 porte : lettre déclarée par Victor *Boireau* de l'écriture de *Suireau* fils.

Le paquet n° 4 porte pour suscription : factures de tailleurs.

Le paquet n° 5 porte pour étiquette : morceaux d'un permis de séjour.

Le paquet n° 6 est ainsi étiqueté : débris de la facture du sieur *Talman*.

Et le paquet n° 7 et dernier est ainsi étiqueté : morceaux de papier qui, généralement, ne portent point d'écriture.

Nous avons ensuite réuni les paquets dans une feuille de papier en forme d'enveloppe, qui a été scellée de notre sceau, et dont la suscription a été signée de l'inculpé, de nous et du greffier.

Nous avons représenté à Victor *Boireau*, 1° la copie du mandat d'amener décerné contre lui, le 29 juillet dernier.

2° Un billet par lui souscrit le 19 juin précédent, de la somme de 25 francs, au profit du sieur *Talman*, payable le 25 dudit mois de juillet ; 3° deux récépissés, l'un du 30 décembre 1834, constatant l'engagement d'une montre d'argent, n° 22,878 ; l'autre, du 7 février 1835 : article d'engagement, un pantalon en drap, n° 2,635 ; l'avance pour le premier article a été de 15 francs, et pour le second, de 10 francs ; 4° un morceau de papier sur lequel on lit ce qui suit écrit au crayon : M. Rossignol, *traiteur, rue de la Fontaine, au parc Saint-Fargeau, en haut de Belleville ; tu demanderas* Delong.

Ces papiers étaient enveloppés d'un morceau de papier sur lequel on lit ces mots : Victor *Boireau*.

Nous avons demandé à Victor *Boireau* s'il reconnaissait lesdits papiers pour avoir été saisis chez lui (à l'exception du mandat).

R. Les deux récépissés et le billet de 25 francs étaient dans le tiroir de mon bureau ; quant au morceau de papier écrit au crayon, je ne le reconnais pas du tout.

D. Vous n'en connaissez pas l'écriture ?

R. Non, Monsieur.

Digitized by Google

Ledit papier a été signé et paraphé *ne varietur* par nous et le greffier, l'inculpé ayant déclaré ne vouloir le signer, attendu qu'il ne le reconnaissait pas.

D. Connaissez-vous le nommé *Delong?*

R. Non, Monsieur.

(Dossier Boireau, pièce .)

11e Interrogatoire subi par *Boireau,* le 7 septembre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs; ledit interrogatoire contenant confrontation de *Suireau* avec les sieurs *Godu* et *Suireau* fils.

D. Vous connaissez beaucoup de monde; vous avez reçu de nombreuses visites, surtout aux approches de l'événement du 28 juillet, tant à votre atelier, qu'à votre domicile. Cette affluence de visiteurs a quelque chose d'extraordinaire, et je vous engage à vous expliquer sur cela avec franchise?

R. Je n'ai rien à répondre, si ce n'est que les personnes qui sont venues dans mon atelier, je ne pouvais les empêcher d'y venir; chez moi, je ne recevais que des amis.

D. Quels sont les amis que vous receviez ainsi chez vous?

R. Il y a un nommé *Saltzmann,* suisse d'origine, et un nommé *Thibet,* ferblantiers tous les deux comme moi, et ne se mêlant aucunement de politique. On n'a jamais vu venir d'autres personnes chez moi.

D. Quel était un jeune homme qui venait plus particulièrement chez vous le dimanche?

R. C'est *Saltzmann.*

D. Ne lui remettiez-vous pas quelque fois votre clef?

R. Jamais je ne donnais ma clef à personne.

D. Cependant votre propriétaire a déposé ainsi qu'il suit: « Peu « de temps après, le jeune homme dont j'ai parlé a passé devant ma « porte; le prenant pour M. *Boireau,* je lui ai dit: la portière vous « a-t-elle remis un petit papier? La portière qui m'a entendu, m'a dit: « vous vous trompez, Madame, ce n'est pas M. *Boireau.* Le jeune « homme s'est retourné en disant: Ça ne fait rien, Madame, je suis « son ami; il m'a en même temps montré la clef de M. *Boireau.* »

Digitized by Google

R. Je ne connais pas l'individu dont vous me parlez, et je suis persuadé qu'il n'avait pas ma clef.

D. Le mardi 28 juillet, n'êtes-vous pas sorti vers huit heures du matin ?

R. Oui, Monsieur.

D. Votre propriétaire a déposé dans les termes suivants :

«Le mardi 28 juillet, *Boireau* est sorti vers huit heures du matin; «il a passé devant moi; il avait l'air soucieux.... Tout le jour, il est «venu beaucoup de personnes le demander; avant midi, heure à la«quelle je suis sortie, il était déjà venu plus de dix personnes le de«mander; c'étaient des messieurs tous bien mis; il y en avait de tout «âge, beaucoup à moustaches; ils disaient, les uns qu'ils venaient de «la campagne; les autres, qu'ils étaient ses amis. Beaucoup ont dit de «lui dire d'aller tout de suite, tout de suite, au café Français, boule«vart Saint-Martin. Un grand maigre est venu plusieurs fois dans la «journée.»

R. D'abord, je ne connais pas le café Français; quant aux individus, il est possible que ce soient des agents, qui sont venus chez moi pour m'arrêter. D'ailleurs, si j'avais été coupable, je me serais caché, au lieu de me promener toute la journée; d'aller dîner comme à l'ordinaire, et de rentrer chez moi, ainsi que je l'ai fait.

D. Fieschi a déclaré devant vous qu'il avait couché une fois chez vous; quoique vous eussiez nié ce fait, votre maîtresse d'hôtel dit qu'il a couché quatre ou cinq fois chez vous, et qu'il avait l'air d'avoir de l'autorité sur vous?

R. Si *Fieschi* a dit cela, c'est un insolent; *Fieschi* n'a jamais eu d'ascendant sur moi.

Et à l'instant nous avons fait introduire dans notre cabinet le témoin *Godu,* auquel nous avons demandé s'il persistait dans la déposition reçue par nous cejourd'hui, et relative aux neuf jeunes gens qu'il aurait aperçus le 28 juillet, au moment de l'explosion, sortant d'un chantier situé rue du Haut-Moulin, derrière la rue des Fossés-du-Temple, et dont trois auraient franchi le mur du chantier de l'étoile, tandis que les six autres se seraient en allés par la rue du Faubourg-du-Temple. Nous demandons encore au témoin s'il persiste à dire qu'il reconnaîtrait quatre ou cinq de ces jeunes gens, s'ils lui étaient représentés.

Digitized by Google

Le témoin répond : Oui, Monsieur.

Nous demandons au témoin, en lui montrant *Boireau*, s'il le reconnaît comme étant l'une des personnes qu'il a vues dans la rue du Haut-Moulin.

Le témoin répond : Oui.

D. Au témoin : Comment la personne ici présente était-elle vêtue?

R. Le témoin : Elle avait une casquette, une veste et un pantalon d'été; c'est là ce que j'entends par le costume d'ouvrier.

Boireau dit que c'est on ne peut pas plus faux, et qu'il en donnera toutes les preuves possibles. Il ajoute qu'il n'est pas rentré chez lui dans la journée du 28, et que, lorsqu'il est sorti le matin, il avait la redingote noire et le chapeau gris qu'il porte aujourd'hui, un pantalon d'étoffe rayée, un col noir et un gilet blanc.

Nous demandons au témoin comment était la casquette dont était coiffée la personne qu'il croit reconnaître.

Le témoin répond que cette casquette était plate, noire et en toile cirée.

Boireau dit qu'il a cette casquette à la conciergerie, et que de l'inspection de cette casquette résultera la preuve de l'erreur du témoin. Il ajoute que *Jouslin*, avec lequel il était sur le boulevart, au bout de la rue du Temple, au moment où le cortége passait, l'a vu dans le costume qu'il portait alors, et qui n'est pas celui indiqué par le témoin.

D. Au témoin : Persistez-vous dans vos dires?

R. Oui, Monsieur.

D. Boireau, persistez-vous dans vos dénégations?

R. Oui, Monsieur; je pourrais encore donner d'autres preuves de ce que j'avance; mais celles-là suffisent.

Lecture faite, ont signé.

Nous avons continué en ces termes, hors la présence du témoin, l'interrogatoire de *Boireau*.

D. Vous venez de parler de votre rencontre avec *Jouslin;* vous rappelez-vous les propos que vous lui avez tenus.

Digitized by Google

R Jouslin m'a demandé si je voulais voir le Roi, que je n'avais jamais vu; je lui ai dit que oui, et il me l'a montré.

D. Cette conversation n'aurait pas été telle que vous le prétendez: il paraîtrait que *Jouslin*, vous ayant proposé d'aller voir le Roi, vous lui auriez répondu : «Je me moque bien de cela; c'est un cochon.» *Jouslin*, alors, aurait dit : «Chacun a son idée;» et vous lui auriez répondu : «Vous, qui êtes un jeune homme, vous devriez apprendre «à connaître vos droits, et ne pas être juste-milieu comme cela?»

R. J'ai mes idées, cela est vrai; mais personne ne pourra jamais dire qu'on m'ait entendu mépriser le Roi, ou blasphémer contre lui. Si j'avais voulu le mépriser, j'aurais employé d'autres moyens ou d'autres termes, et non pas celui de cochon.

D. Cependant n'a-t-on pas trouvé dans vos papiers des écrits extrêmement violents contre le Roi, contre tous les rois même, et qui paraissent écrits de votre main?

R. Cela n'est pas, et M. *Vernert*, qui partage les idées du Gouvernement, et qui estime le Roi comme pas un, ne m'aurait pas accordé la confiance qu'il m'a accordée, si j'avais été un exalté.

Et à l'instant nous avons fait introduire dans notre cabinet le témoin *Suireau* (Édouard), auquel nous demandons s'il persiste à déclarer que six semaines à peu près avant l'événement, il est allé se baigner avec *Fieschi* et *Boireau*, qui lui avaient proposé de l'accompagner; qu'après le bain, *Boireau* et *Fieschi* allèrent avec lui jusqu'au coin du premier pont qui est après le Pont-Neuf, en allant à la Grève; que, comme il avait une course à faire, rue du Cimetière-Saint-Nicolas, *Boireau* et *Fieschi* le quittèrent, parce qu'ils avaient à causer.

Le témoin dit qu'il persiste dans cette déposition.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. Cela est vrai.

D. *Au témoin :* Persistez-vous à déclarer que vous avez rencontré la femme *Petit*, avec *Boireau*, au théâtre de la Porte-Saint-Martin?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. Cela est encore vrai.

Digitized by Google

D. Au témoin : Persistez-vous à déclarer qu'un jour, causant politique avec *Boireau*, celui-ci, après des contrariétés d'opinions que vous lui fîtes sentir, vous dit que son corps et son âme ne lui appartenaient plus; et toutes ces circonstances réunies ne vous firent-elles pas penser dès lors que *Fieschi* et *Boireau* méditaient quelque chose.

R. Le témoin : Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. Cela est faux; on ne fait pas abnégation de sa vie comme cela tout de suite.

D. Au témoin : N'avez-vous pas fait la déclaration suivante?
«La veille de l'attentat, *Boireau* m'a fait la confidence que le Roi «serait assassiné le lendemain, entre l'Ambigu et la Bastille, vers «le boulevart du Temple. J'avais témoigné le désir qu'il me dît le «lieu où l'événement devait se passer, afin d'en prévenir mon père, «et de le détourner d'aller à la revue; c'est alors qu'il me désigna «l'emplacement à peu près.» Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Le témoin : Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. A peu près, à une demi-lieue près.

D. Au témoin : N'avez-vous pas encore déclaré ce qui suit :
«Ce même jour, *Boireau* est sorti de l'atelier à huit heures du «matin avec un foret, un archet et une conscience, sous prétexte «d'aller percer des trous à l'hôtel d'Espagne, rue de Richelieu. Le «soir, à la suite de sa confidence, il m'a dit qu'il n'avait point été per-«cer des trous, rue de Richelieu, comme il l'avait dit le matin, mais «bien en percer à leur affaire. Je lui fis l'observation qu'il n'avait «point été longtemps sorti; il m'a répondu qu'il avait pris un cabrio-«let.» Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Le témoin : Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. Cela est faux.

D. Au témoin : N'avez-vous pas encore déclaré ce qui suit:
«*Boireau* m'a montré, le même jour, une paire de pistolets à pis-«ton, canons en cuivre; je ne suis pas bien sûr s'il y avait la paire, «ou un seul pistolet. Il m'avait dit, un moment auparavant, que la

Digitized by Google

« personne qui devait mettre le feu à la machine était un galérien,
« un homme dévoué. » Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Le témoin : Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. C'est on ne peut pas plus faux.

D. Au témoin : N'avez-vous pas encore déclaré ce qui suit?
« *Boireau* a reçu, toujours le même jour, 27 juillet, un grand « nombre de visites. Il m'avait chargé, en me remettant 1 franc, de « lui acheter de la poudre, ce que je ne fis point ce jour-là, comme « il me l'avait demandé. » Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Le témoin : Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. C'est faux.

D. Au témoin : N'avez-vous pas encore déclaré ce qui suit :
« Comme je n'avais pas encore fait toutes ces confidences à mon « père, mais seulement à sa fille de boutique, j'attendis jusqu'au len- « demain; et, ce jour-là seulement, j'achetai la poudre sur l'ordre qui « me fut donné par mon père, qui me recommanda, en même temps, « de ne la mettre chez le portier qu'une heure après l'avoir achetée. « Je ne connaissais point le dessein qu'avait mon père, en m'obligeant « d'acheter cette poudre. » Persistez-vous dans cette déclaration?

R. Le témoin : Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire?

R. Je suis allé chez le portier, et il serait bien extraordinaire que si quelque chose lui avait été remis pour moi, il ne me l'eût pas donné.

Le témoin dit que *Boireau* n'est rentré chez lui qu'après l'événement, et que lui, témoin, avait repris la poudre déposée par lui chez le portier.

Boireau dit que, dans ce cas-là, le portier lui aurait au moins parlé de cela, et il ne lui en a pas seulement dit un seul mot.

D. Au témoin : N'avez-vous pas encore déposé ce qui suit?
« Le 28, *Boireau* était venu avec un jeune homme chez mon père; « avant que j'eusse acheté la poudre, pour me la demander. Je lui dis

Digitized by Google

« d'aller la prendre dans une heure chez le portier du magasin. » Persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire ?

R. C'est faux. J'ai bien vu *Suireau*, mais je ne lui ai pas parlé de cela.

D. *Au témoin :* N'avez-vous pas encore déposé ce qui suit ?

« La veille de l'événement, *Boireau* a quitté son atelier à sept « heures du soir. Il m'avait dit, avant de sortir, qu'il allait, avec un « autre, prendre des chevaux pour passer sur le boulevart, afin de faire « la répétition au pas, au trot et au galop. Les chevaux ont dû être « pris dans une écurie dont le maître des chevaux avait laissé la clef, « pour qu'ils pussent les prendre dans le cas où il ne s'y trouverait « pas. Le maître des chevaux est un épicier. » Persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire ?

R. C'est faux.

D. *Au témoin :* N'avez-vous pas encore déclaré ce qui suit ?

« *Boireau* portait habituellement des moustaches et un collier de « barbe ; mais deux jours avant l'événement, il ne les avait plus. » Persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Qu'avez-vous à dire ?

R. Cela est vrai. Je m'étais fait couper les moustaches et les favoris, le dimanche, en me faisant raser.

D. *Au témoin :* N'avez-vous pas encore déposé ce qui suit ?

« Sur une observation que lui fit mon collègue, commis avec moi « dans la même maison, pour qu'il travaillât plus qu'il ne faisait, « *Boireau* me dit, après que ce dernier fut sorti : Qu'ai-je besoin de « travailler ? j'aurai peut-être demain plus de 100,000 francs. Il me « dit aussi : Si je disais à M. *Gisquet* tout ce que je sais, il me don- « nerait ce que je lui demanderais. » Persistez-vous dans cette déclaration ?

R. Oui, Monsieur.

Digitized by Google

D. A *Boireau:* Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai pas dit cela.

D. *Au témoin :* Persistez-vous dans toutes vos déclarations?

R. Oui, Monsieur.

D. A *Boireau :* Persistez-vous dans toutes vos réponses ?

R. Oui, Monsieur.

Après lecture, ils ont signé.

Et de suite nous représentons à l'inculpé, hors la présence du témoin, des chansons manuscrites saisies à son domicile, et nous lui faisons observer que ces chansons font assez connaître quels sont ses sentiments.

L'inculpé dit qu'il n'a pas fait mystère de ses sentiments; mais que ces chansons ne sont pas de lui, qu'il les a seulement copiées.

(Dossier Boireau, interrogatoire, pièce .)

12ᵉ Interrogatoire subi par *Boireau,* le 20 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, Président de la Cour des Pairs.

D. Persistez-vous à nier que vous ayez prêté à *Fieschi* le foret qui a servi à percer ceux des canons de sa machine qui ne l'étaient pas?

R. Oui, Monsieur; je persiste à le nier parce que cela est faux.

D. Je vous fais remarquer que déjà vous avez menti une première fois, relativement à ce foret, lorsque vous avez dit que vous étiez sorti avec ce foret pour aller percer des trous dans une maison où vous n'avez pas mis les pieds. Par conséquent, vous aviez dès lors un motif de dissimuler l'emploi que vous vouliez faire de ce foret?

R. J'ai dit, quand je suis sorti avec mon foret, que j'allais percer des trous à l'hôtel d'Espagne, pour ne pas être grondé par M. *Vernert,* quand je rentrerais. La vérité est que j'avais un rendez-vous avec une personne, rue du Faubourg-Montmartre, et que je suis resté tout au plus une demi-heure ou trois quarts d'heure absent.

D. Je vous fais remarquer que le foret qui a été saisi chez votre

Digitized by Google

maître et qui est celui que vous en aviez emporté, et qui a été examiné par un homme de l'art le plus capable d'en juger, a été reconnu pour être celui qui a dû servir à percer les canons de la machine infernale; que l'usure qu'il a éprouvée a été parfaitement reconnue comme devant résulter de la rencontre de la culasse de l'un de ces canons, sur laquelle il a été appliqué de nouveau. Qu'avez-vous à dire ?

R. Rien, Monsieur; *Fieschi* lui-même, lors de ma dernière confrontation avec lui a déclaré ne pas reconnaître ce foret.

D. Je vous fais remarquer que *Fieschi* a parfaitement reconnu l'archet, la corde, la conscience; qu'il a eu du doute sur la mèche, croyant que celle dont il s'est servi était plus courte; mais ce doute même atteste sa sincérité et prouve qu'il n'a voulu affirmer que ce dont il était parfaitement sûr. Ce doute d'ailleurs est complétement détruit par l'épreuve qui a été faite et dont je viens de vous rendre compte. Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai rien à dire.

D. Vous avez été avec *Fieschi* chez le sieur *Pierre,* entrepreneur de serrureries, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 55; vous y avez été pour commander avec lui la barre de fer et la plaque de tôle qui ont servi à la confection de la machine; vous avez montré dans cette occasion, au dire des personnes devant lesquelles vous avez fait cette commande, une connaissance tellement parfaite de la manière dont ces pièces devaient être confectionnées, qu'il est impossible que vous ne sussiez pas à quel usage elles étaient destinées. Enfin vous avez été parfaitement reconnu par une partie des personnes en présence desquelles vous vous êtes trouvé en cette occasion. Qu'avez-vous à dire?

R. Rien, tout cela est faux. Je n'ai rien commandé, je puis le dire. Vous attachez une grande importance à ce que je connaissais *Fieschi ;* j'ai fait mes efforts pour le reconcilier avec la femme *Petit ,* j'ai même écrit deux ou trois fois à cette femme à ce sujet; voilà pourquoi il est venu quelquefois chez moi.

D. Dans un premier interrogatoire que vous avez subi au sujet de la barre de fer et de la plaque de tôle, vous avez vous-même reconnu que vous étiez allé dans la boutique du sieur *Pierre,* et vous avez donné

Digitized by Google

des détails qui ne permettent pas de douter que vous y avez accompagné *Fieschi*.

R. Cela n'est pas, et la preuve en est que je n'ai pas voulu signer mon interrogatoire parce que je ne me rappellais pas cette circonstance.

D. Votre refus de signer votre interrogatoire prouve seulement la méconnaissance d'un devoir, mais n'implique nullement la fausseté de ce qui est contenu dans cet interrogatoire et légalement établi. Votre promenade à cheval, le 27 au soir, sur le boulevart en face de la fenêtre de *Fieschi* est reconnue par lui, et elle résulte d'une déclaration que vous-même aviez faite à *Suireau* avant que cette promenade eût eu lieu. Tous les faits recueillis dans l'instruction concourent à prouver que vous êtes effectivement passé à cheval sur le boulevart, à cette heure.

R. Je ne suis jamais monté à cheval; il aurait fallu, d'ailleurs, que j'eusse connu des personnes pour me donner un cheval.

D. Persistez-vous dans toutes vos dénégations?

R. Oui, Monsieur, parce qu'elles sont vraies.

D. Je vous invite à déclarer le nom de la personne avec laquelle vous étiez, lorsque *Fieschi* vous a rencontré sur le boulevart, une heure avant l'explosion de la machine.

R. Cela est faux; *Fieschi* ne m'a pas vu le 28.

(Dossier Boireau, pièce .)

13e Interrogatoire subi par *Boireau*, le 22 octobre 1835, devant M. Gaschon, juge d'instruction, délégué.

Nous avons représenté au prévenu le paquet portant l'étiquette suivante :

«Morceaux de papier qui avaient été saisis chez Victor *Boireau*.
«(Voir son interrogatoire de ce jour.) — Paris, ce 27 août 1835. —
«*Signé*, BOIREAU, GASCHON, DALLEMAGNE.»

Boireau a reconnu avec nous que le cachet mis sur l'enveloppe de ce paquet est sain et entier.

Ouverture faite de ce paquet, nous avons examiné son contenu.

Notre attention s'est portée principalement sur des morceaux de papier contenus dans une enveloppe qui porte le n° 1. Elle n'est point

Digitized by Google

cachetée. Sur l'étiquette de cette enveloppe on lit : « Morceaux de pa-« pier que *Boireau* dit être de son écriture. »

Nous avons rassemblé quelques-uns de ces morceaux de papier, autant que cette opération a été possible. Nous n'avons rien remarqué d'important, soit dans les morceaux réunis, soit de ce qu'on lit de ceux qu'il n'a pas été possible d'assembler. Nous avons seulement remarqué le nom de *Lassave* et la fin de celui de *Fieschi* sur des morceaux de papier qui, rapprochés entre eux autant qu'il a été possible, nous ont paru avoir fait partie du projet d'une lettre adressée à une dame.

Le prévenu a déclaré que ce devait être le projet d'une lettre qu'il avait écrite, sur la demande de *Fieschi*, à la dame *Petit* veuve *Lassave*.

Nous avons remis tous ces morceaux de papier avec les enveloppes particulières qui les contiennent, dans une enveloppe portant pour étiquette : « Morceaux de papier qui avaient été saisis chez Victor *Boi-« reau*. (*Voir* son interrogatoire de ce jour.) » Ladite étiquette a été signée par l'inculpé, nous et le greffier.

Ayant remarqué sur un des morceaux de papier le nom de *Julie*, nous avons demandé au prévenu quelle était la personne qui portait ce nom. Il a répondu que c'était une demoiselle de sa connaissance, qui n'était plus à Paris, et qu'il ignorait le nom de famille de cette demoiselle.

D. Pourriez-vous dire quelle était sa demeure à Paris ?

R. Non, Monsieur.

D. Où lui adressiez-vous vos lettres ?

R. Je ne lui en ai jamais adressé ; je ne connaissais pas son adresse. C'était un brouillon que j'avais fait.

(Dossier Boireau, pièce .)

14e Interrogatoire subi par *Boireau*, le 23 octobre 1835, devant M. Gaschon, juge d'instruction, délégué.

Et cejourd'hui 23 octobre, onze heures du matin, nous juge d'instruction, assisté de notre greffier, nous sommes rendu à la Conciergerie, à l'effet de reprendre l'opération commencée hier.

Digitized by Google

Victor *Boireau* ayant été amené devant nous, il a été, en sa présence, procédé à l'ouverture du paquet contenant les morceaux de papier dont il s'agit, après qu'il a eu reconnu avec nous que le cachet était intact.

Le prévenu ayant été appelé chez notre collégue M. *Zangiacomi*, nous avons suspendu notre opération pour la reprendre dans notre cabinet.

Les morceaux de papier qui sont l'objet de notre examen et les diverses enveloppes qui les contiennent ont été renfermés dans une seule enveloppe, portant par suscription une étiquette indicative signée par le prévenu, nous et le greffier; ladite enveloppe scellée de notre sceau.

Lecture faite du présent procès-verbal, il a été signé par l'inculpé, nous et le greffier.

Étant dans notre cabinet, où le prévenu a été conduit, nous avons, en sa présence, ouvert le paquet ci-dessus mentionné, après qu'il a eu reconnu avec nous que le cachet était sain et entier.

Nous sommes parvenu à recomposer en grande partie trois textes qui nous ont paru des projets de lettres, concernant, la première *Fieschi*, dont nous avons rétabli le nom en entier. On lit sur la fraction que nous avions trouvée hier *eschi*, à laquelle se sont réunies, dans la recomposition du texte, les deux premières lettres du nom de ce prévenu.

Boireau, dans la lettre dont il s'agit, paraît se plaindre d'expressions contenues dans une lettre de la personne à laquelle est adressée la sienne. On y lit cette phrase : « Vous deviez cependant savoir que mon « ami *Fieschi* ne me cachait rien, et qu'il me ferait voir la lettre infâme, « sur tous les rapports, que vous lui avez écrite. »

Il est difficile de reconnaître positivement le sujet de la seconde lettre, dans laquelle se lit le nom de madame *Petit* veuve *Lassave*, et qui paraît lui être adressée. On voit qu'il lui est fait des reproches dans cette lettre sur la conduite qu'elle aurait tenue envers *Fieschi*, d'après ce que déclare *Boireau*.

On y voit aussi que *Boireau* lui-même croyait avoir à se plaindre de la femme *Petit*.

La troisième lettre nous a paru avoir été écrite à une femme par *Boireau*. Nous n'avons pu juger de son contenu, qui toutefois nous a paru sans importance.

Digitized by Google

Boireau dit que ce qui nous a paru former deux lettres (la première et la seconde) n'en est réellement qu'une, ce qui est possible.

Nous ne retrouvons dans les autres morceaux de papier le sujet d'aucune observation relativement à l'instruction de l'affaire.

Ayant trouvé sur des morceaux de papier le nom de *mademoiselle Brigoti en ville,* nous avons demandé à *Boireau* quelle était la demeure de cette personne.

R. Je l'ignore; je sais seulement que mademoiselle *Brigoti* demeurait rue Saint-Martin.

D. Quel est son prénom?

R. Je ne le connais pas.

Nous avons remis les enveloppes contenant lesdits morceaux de papier dans une dernière enveloppe, qui a été scellée de notre sceau, et sur laquelle, par suscription, a été mise une étiquette indicative signée par le prévenu, nous et le greffier.

(Dossier Boireau, pièce .)

Digitized by Google

CINQUIÈME SÉRIE.

INTERROGATOIRES DE BESCHER.

BESCHER (Tell), *âgé de 41 ans, relieur, né à Laval (Mayenne), demeurant à Paris, rue de Bièvre, nº 8.*

1er Interrogatoire subi le 19 août 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué.

D. Comment connaissez-vous *Fieschi?*

R. Je ne le connais pas.

D. Cependant, cet individu paraît vous connaître?

R. C'est possible, mais je ne l'ai jamais vu; il peut être venu à la maison pour affaires de mon commerce.

D. N'avez-vous pas fait partie de la société des Droits de l'homme?

R. Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas dans cette société que vous avez connu *Fieschi?*

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas eu des rapports avec des Corses ou des Italiens?

R. Je ne connais pas de Corses. Je connais un sieur *Boriass,* italien, qui tenait un café sur le quai de la Tournelle.

D. Avez-vous déjà été arrêté?

R. Oui, Monsieur; à l'occasion des affaires d'avril, j'ai été détenu deux mois.

D. Comment expliquez-vous que *Fieschi* ait pris pendant quelque temps votre nom?

R. Je l'ignore.

Digitized by Google

D. Connaissez-vous le sieur *Morey?*

R. Oui, Monsieur, je connais M. *Morey*, bourrelier, rue Saint-Victor. J'allais chez lui pour y voir son ouvrier dont je ne me rappelle pas le nom et toucher le montant de la souscription de cet ouvrier pour la société libre de l'Instruction du peuple.

D. Depuis quand avez-vous vu *Morey?*

R. Je le voyais de temps à autre quand je passais dans son quartier. Je l'ai vu pour la dernière fois le 27 juillet, dans la matinée, chez l'abbé *Chatel*, au service qui a été fait par cet individu pour les victimes de juillet. Je me trompe en disant que j'ai assisté à ce service avec M. *Morey;* le service n'a eu lieu qu'à deux heures, et *Morey* s'est retiré bien avant cette heure.

D. Connaissez-vous les sieurs *Renaudin* et *Lesage?*

R. Non, Monsieur.

R. Et le nommé *Boireau?*

R. Je ne le connais pas.

D. *Fieschi* était fort lié avec *Morey* et comme vous voyiez souvent le nommé *Morey*, il ne serait pas étonnant que vous ayez connu cet individu chez ledit *Morey?*

R. Je vous répète que je ne le connais pas.

D. Vous n'auriez pas remarqué chez *Morey* un individu ayant un accent fort prononcé?

R. Non, Monsieur.

D. Remarquez que *Fieschi* dit vous connaître; qu'il a pris votre nom qu'il a conservé pendant assez longtemps cette année, et qu'il est difficile de croire que vous ne le connaissiez pas?

R. Il y a peut-être d'autres *Bescher*.

D. N'auriez-vous pas perdu un livret d'ouvrier?

R. Oui, Monsieur; il y a 6 ou 8 mois. C'était un livret de relieur qui m'avait été donné ici à Paris pour aller travailler à Auxerre; mais mon livret a été perdu; il m'avait été délivré, il y a quinze mois environ.

D. N'auriez-vous pas perdu ou oublié ce livret chez le sieur *Morey?*

R. Cela serait possible. Je me rappelle que c'est le sieur *Morey* qui m'a servi de témoin pour me le procurer.

(Dossier Bescher, pièce)

Digitized by Google

2e Interrogatoire subi par *Bescher*, le 7 septembre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué.

D. Quand avez-vous vu pour la dernière fois le nommé *Morey?*

R. Je crois l'avoir vu après l'événement qui est arrivé.

D. A quelle heure l'avez-vous vu?

R. Je ne puis le fixer; c'était dans le courant de la journée.

D. Est-il resté longtemps avec vous?

R. Il n'a fait qu'entrer et sortir.

D. Qu'est-il venu faire?

R. Il est venu me dire qu'on l'avait appelé à la police, et que je ne fusse pas alarmé, si je ne le revoyais pas de sitôt.

D. On ne conçoit pas, avec le peu de relations que vous aviez avec cet individu, qu'il fût venu vous faire part de ce qui lui arrivait.

R. C'était pour ne pas me compromettre; je crois du moins que c'était dans ce sens-là qu'il venait me prévenir.

D. *Morey* ne vous a-t-il pas remis quelque chose?

R. Non, Monsieur; rien du tout.

D. Je dois vous faire connaître que l'instruction a établi qu'il était venu vous restituer deux objets que vous auriez prêtés à *Fieschi?*

R. Il ne m'a rien remis du tout, et je n'ai rien prêté non plus.

D. Il est constant que *Fieschi* a porté votre nom et qu'il a eu entre les mains un livret qui vous appartenait?

R. Il est certain que j'ai eu un livret que j'ai perdu ou que l'on m'a pris; j'ignore si *Fieschi* s'en est servi.

D. Il paraît également être démontré que vous aviez prêté votre passe-port à *Fieschi.*

R. Non, Monsieur; mon passe-port n'a pas quitté la maison, et ma femme l'a brûlé.

D. Je vous fais observer que vous avez, comme *Fieschi*, quarante-et-un ans, la même taille que lui; que vous convenez connaître *Morey*, l'avoir vu quelques instants depuis l'événement, et que toutes ces

Digitized by Google

circonstances donnent beaucoup de consistance aux faits qui vous sont imputés.

R. Je répète de nouveau que mon passe-port n'est pas sorti de la maison.

D. Comment se fait-il qu'on ne l'ait pas trouvé à votre domicile?

R. Ma femme ne voulait pas que je partisse pour Auxerre où je voulais travailler; elle l'a brûlé, il y a trois ou quatre mois.

D. Quand avez-vous pris un passe-port?

R. Je l'avais pris il y a sept ou huit mois, un an peut-être; je l'avais pris pour aller à Auxerre.

D. Qui connaissez-vous à Auxerre?

R. Je connais un relieur, M. *Bottier.*

D. Lui avez-vous fait connaître vos projets?

R. Non, Monsieur; c'était faute d'ouvrage que je voulais aller le trouver.

D. Quels avaient été vos témoins quand vous avez pris votre passe-port?

R. C'étaient MM. *Morey* et *Veyron,* imprimeur en taille douce.

D. Pouvez-vous fixer le jour où vous avez vu *Morey* depuis l'attentat?

R. Je ne me le rappelle pas; mais on pourra le savoir, puisque, comme il est venu me le dire, on venait de le mander à la préfecture de police.

D. Si vous l'avez vu ce jour, vous avez dû le voir auparavant encore, le 29 ou le 30?

R. Non, Monsieur; je ne l'ai vu que ce jour-là, et le 27, à l'église de l'abbé *Chatel.*

D. A quelle époque avez-vous pris le livret?

R. En même temps que le passe-port, pour aller travailler à Auxerre.

R. Quels ont été vos témoins pour le livret?

R. Je crois bien que ce sont les mêmes. C'est M. *Lenoir,* com-

Digitized by Google

missaire de police du quartier Saint-Jacques, qui m'a donné un certificat à cet effet.

D. Quels rapports avez-vous avec *Pandellé?*

R. Je l'ai connu dans la révolution de juillet; il a été arrêté dans une affaire de coalition, à la fin de 1833; il a été acquitté par le tribunal correctionnel.

D. De qui tenez-vous la chanson: «Nous sommes las des empereurs et des rois?»

R. Je l'ai depuis deux ou trois ans, je ne sais qui me l'a donnée; j'ignore aussi ce que peut signifier la vignette qui est en tête.

(Dossier Bescher, pièce .)

3e Interrogatoire subi par *Bescher,* le 2 octobre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué.

D. Le livret saisi à votre domicile, et portant les noms de *Bescher* (Théophile-Pierre-Réné), vous appartient-il?

R. Non, Monsieur; ce livret appartient à mon frère qui est décédé.

D. Il résulte de l'instruction que vous n'avez pas vu depuis longtemps le sieur *Bottier,* relieur, à Auxerre; depuis combien de temps l'avez-vous vu?

R. Il y a au moins cinq ou six ans.

D. Recevez-vous des nouvelles de cet individu?

R. Non, Monsieur.

D. Comment avez-vous su qu'il était à Auxerre?

R. Je l'ai su, il y a environ un an, par une dame *Poultier* qui était maîtresse de pension, rue Saint-Jacques; je crois qu'elle est maintenant aux incurables.

D. Il est difficile de croire qu'ayant aussi peu de relations que vous en aviez avec ce nommé *Bottier,* ne l'ayant pas vu depuis six ans, n'ayant jamais reçu de ses nouvelles, n'en ayant pas entendu parler depuis un an, vous ayez pu avoir sérieusement l'idée d'aller à Auxerre, pour vous offrir à lui comme ouvrier?

Digitized by Google

R. J'étais, à cette époque, fort malheureux, et je préférais aller loin de Paris, que de travailler chez d'autres relieurs.

D. Ce que vous dites serait admissible si vous aviez eu la certitude d'être reçu chez *Bottier;* mais je vous fais observer que vous vous seriez exposé à un voyage coûteux et inutile, en y allant sans l'avoir prévenu, et qu'il est peu probable, encore par ce motif, que vous ayez eu sérieusement l'idée d'aller chez lui.

R. Il y a longtemps que je connais le sieur *Bottier,* il y a vingt ans; je suis certain qu'il m'aurait employé de préférence à tout autre, et je savais d'ailleurs qu'il faisait de bonnes affaires à Auxerre.

D. Comment, si vous étiez si sûr de ses bonnes dispositions à votre égard, ne lui avez-vous pas écrit pour lui faire connaître votre intention?

R. Je ne connaissais pas le nom de la rue où il demeure, et d'ailleurs je pensais qu'il était inutile de lui écrire d'avance.

D. Le sieur *Bottier* a été entendu; et il a déclaré n'avoir jamais eu de relations fréquentes avec vous, et rien ne fait penser que votre seule présence à Auxerre aurait pu le déterminer à vous employer immédiatement.

R. J'affirme que je le connais beaucoup, et qu'il m'aurait de suite donné de l'ouvrage, ma femme ayant fait son apprentissage chez lui.

D. Tout ce que je viens de vous dire donne à penser que vous n'avez jamais eu sérieusement l'idée d'aller à Auxerre, que vous ne pouviez avoir sérieusement ce projet, et que le passe-port que vous avez pris avait pour objet unique de procurer à *Fieschi* les moyens de s'échapper après son attentat.

R. J'affirme que j'avais l'intention de me rendre à Auxerre.

D. *Morey* a été votre témoin pour la délivrance de ce passe-port, et le rôle qu'il a joué dans cette affaire autoriserait seul des soupçons à cet égard; mais en outre, il est acquis à l'instruction que le 29 juillet, lendemain du crime, il a été, dans la journée, vous remettre le passe-port que vous lui aviez prêté, et qu'avait rendu inutile l'arrestation de *Fieschi?*

R. Tout cela est faux.

Digitized by Google

Lecture faite, a persisté et a déclaré ne vouloir signer, attendu que l'interrogatoire contient des demandes qui ne lui conviennent pas.

(Dossier Bescher, pièce .)

4e Interrogatoire subi par *Bescher*, le 20 octobre 1835, devant M. le baron Pasquier, président de la Cour des Pairs.

D. N'avez-vous pas pris, le 5 janvier dernier, un passe-port pour Auxerre?

R. Je ne me souviens pas précisément de l'époque.

D. Quels étaient vos témoins quand vous avez pris ce passe-port?

R. C'étaient, je crois, MM. *Morey* et *Veyron*.

D. Pour quel motif avez-vous remis ce passe-port à *Morey?*

R. Je ne le lui ai pas remis.

D. Comment se fait-il que *Morey* l'ait eu en sa possession?

R. Je ne sais pas si M. *Morey* l'a eu. Il était chez moi avec mon livret; je ne sais pas si on l'a pris ou si on ne l'a pas pris. Je sais, par exemple, que ma femme l'a brûlé.

D. Depuis combien de temps connaissiez-vous *Fieschi?*

R. Je ne le connaissais pas.

D. Comment se fait-il que *Fieschi* ait été porteur de votre livret, et qu'il ait pu s'en servir pour travailler pendant plusieurs mois dans une fabrique de papiers?

R. Je ne sais pas si je l'ai perdu ou si on me l'a pris, je n'y faisais pas attention. Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsqu'on l'a cherché on ne l'a pas trouvé; il avait disparu.

D. Il résulte de l'instruction, comme je vous le disais tout à l'heure, que *Fieschi* a été plusieurs fois en possession de votre livret; il en résulte encore que ce n'est qu'après l'attentat seulement que *Morey* vous a rendu votre passe-port, lequel était destiné à *Fieschi,* s'il avait pu sortir de Paris. Toutes ces circonstances établissent contre vous une grave présomption de complicité avec *Morey* et *Fieschi.* Qu'avez-vous à dire?

Digitized by Google

R. Si *Fieschi* a eu mon passe-port, il pourra dire qui est-ce qui le lui a donné.

D. C'est *Morey* qui devait le lui donner, s'il en avait besoin.

R. *Morey* pourra dire si c'est de moi qu'il l'a reçu. D'ailleurs, je n'ai participé en rien à cette affaire-là, je suis toujours resté chez moi et n'en ai pas quitté. Si j'avais supposé que *Morey* fût capable de tremper dans des affaires pareilles, je ne l'aurais pas fréquenté; mais je l'avais toujours connu comme un très-honnête homme, et quand j'ai appris qu'il était compromis, cela m'a beaucoup étonné.

D. N'avez-vous pas déclaré qu'en prenant un passe-port pour Auxerre, votre intention était d'aller chez le sieur *Bottier*, relieur?

R. Oui, Monsieur.

D. *Bottier* déclare qu'il ne vous a pas vu depuis douze ans; qu'il n'y a jamais eu de rapports entre lui et vous, qu'il n'a point d'ouvrier à Auxerre; que vous ne lui avez point écrit pour lui demander de l'ouvrage et lui annoncer votre arrivée. Il résulte de cette déclaration une très-forte présomption que vous n'avez pas pris ce passe-port pour vous en servir vous-même, mais bien pour le prêter à quelqu'un qui ne pouvait pas en prendre en son nom, et qui aurait besoin de quitter Paris?

R. Je connais M. *Bottier* depuis mon enfance; nous avons été apprentis ensemble; sa femme, dont il était séparé, venait presque toutes les semaines chez moi. Je suis étonné qu'il dise que je ne le connais pas; ma femme a même été apprentie chez lui. Quant à des relations, il est vrai que je n'en ai pas eu avec lui depuis qu'il a quitté Paris, après avoir fait banqueroute; car nous étions tous les deux dans la même passe, il était malheureux comme moi. Quand j'ai su qu'il était à Auxerre, j'ai pensé que je pourrais me procurer de l'ouvrage chez lui.

D. Les détails que vous venez de donner tendraient à prouver que vous n'aviez pas l'espoir fondé de trouver de l'ouvrage chez le sieur *Bottier* et l'intention de partir pour Auxerre?

R. Je vous demande pardon, c'est ma femme seule qui m'a empêché de partir, en me disant qu'elle travaillait pour nous deux. Dans l'intervalle, M. *Cuvier* m'a donné de l'ouvrage et je suis resté à Paris; car, *Morey* et moi, nous travaillions pour le Jardin-des-Plantes.

Digitized by Google

D. Ne faisiez-vous pas partie de la société des Droits de l'homme?

R. Oui, Monsieur.

D. N'étiez-vous pas de la même section que *Morey?*

R. Non, Monsieur.

D. A quelle section apparteniez-vous?

R. A la section *Marat.*

D. Quel était le chef de cette section?

R. Je ne l'ai jamais su.

D. Pourquoi votre femme aurait-elle brûlé ce passe-port lorsque *Morey* vous l'a remis après l'attentat, si elle n'avait pas craint que ce passe-port pût vous compromettre?

R. Morey ne me l'a pas remis, et ma femme l'a brûlé, parce que j'avais toujours l'intention de partir et qu'elle voulait m'en empêcher. Si on s'informait dans le quartier, on saurait que depuis longtemps j'avais le projet de quitter Paris; j'avais même dû aller au Mexique.

(Dossier Bescher, pièce .)

5ᵉ Interrogatoire subi par *Bescher*, le 19 novembre 1835, devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, délégué, contenant aussi confrontation de *Bescher* avec *Fieschi*.

D. Ne vous nommez-vous pas *Bescher* (Tell), et non Pierre-Théophile-René.

R. Je m'appelle Tell *Bescher*, et non Pierre-Théophile-René qui sont les noms de mon frère. Je suis né l'an II (1794), et mon frère en 1790; il aurait maintenant quarante-cinq ans; j'ajoute que je suis né à Laval (Mayenne), tandis que mon frère était né à Château-Gonthier, même département; il était compositeur d'imprimerie, et moi je suis relieur depuis 1808.

D. Connaissez-vous le livret que je vous représente?

R. Oui, Monsieur; c'est celui de mon frère; je l'ai toujours eu en ma possession, et ce ne peut être celui-là dont un autre se serait servi pour se faire passer sous mon nom.

D. A quelle époque précise prétendez-vous en avoir pris un autre à la préfecture de police?

R. Il y a environ un an, et c'est ce dernier livret que j'ai perdu, et qui probablement aura servi à un autre.

Digitized by Google

D. Connaissez-vous le nommé *Fieschi?*

R. Je ne connais personne de ce nom; il faudrait que je le visse pour répondre à votre question.

Et aussitôt nous avons mis en présence le nommé *Fieschi,* que nous avons fait appeler devant nous, et nous avons demandé au nommé *Bescher* s'il le reconnaissait.

Bescher a dit qu'il avait vu l'individu que nous lui représentons, chez M. *Morey,* mais qu'il ne savait pas son nom. *Fieschi,* de son côté, a reconnu qu'il reconnaissait l'individu mis en sa présence, pour le nommé *Bescher,* et qu'il l'avait également vu chez *Morey.*

Sur ce, nous avons adressé à *Fieschi,* sur le nommé *Bescher,* les questions suivantes:

D. Ne l'avez-vous pas vu chez *Morey?*

R. Non, Monsieur.

D. N'avait-il pas été convenu entre lui et vous, que vous prendriez son livret?

R. Non, Monsieur; la proposition m'a été faite par le nommé *Morey,* mais en l'absence de *Bescher.*

D. De quelle date était le livret dont vous avez été porteur chez *Lesage?*

D. Je ne pourrais le dire au juste, mais il était neuf.

D. A peu près de quelle époque?

R. Il était du courant de cette année.

D. Ainsi vous ne reconnaissez pas le livret que je vous représente, daté du 11 mai 1807, et au nom de Pierre-Théophile-René *Bescher,* âgé de 17 ans, pour être celui dont vous vous êtes servi chez le sieur *Lesage?*

R. Non, Monsieur; ce n'est pas celui-là.

(Dossier Bescher, pièce .)

4.° Interrogatoire subi, le même jour, par *Fieschi,* devant M. Jourdain, juge d'instruction, délégué; ledit interrogatoire faisant suite à la confrontation qui précède.

D. Lorsque vous êtes sorti de chez *Lesage,* votre livret vous a été remis par celui-ci; pouvez-vous dire ce que vous en avez fait?

Digitized by Google

R. Ce livret ne m'a pas été rendu par *Lesage;* je le lui ai donné quand je suis entré chez lui, et il ne me l'a pas rendu, parce que je ne le lui ai pas demandé.

D. Cependant *Lesage* a déclaré qu'il vous avait rendu ce livret, lorsque vous êtes sorti de chez lui?

R. Cela n'est pas.

(Dossier Bescher, pièce .)

Pour copie conforme aux pièces de la procédure :

Le greffier en chef,

E. CAUCHY.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

COMPRENANT :

1° Les noms des accusés dont les interrogatoires se trouvent rapportés dans ce volume, avec la date de chacun des interrogatoires;

2° L'indication des confrontations des accusés soit entre eux, soit avec divers témoins;

3° Et les noms des témoins qui ont été confrontés.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

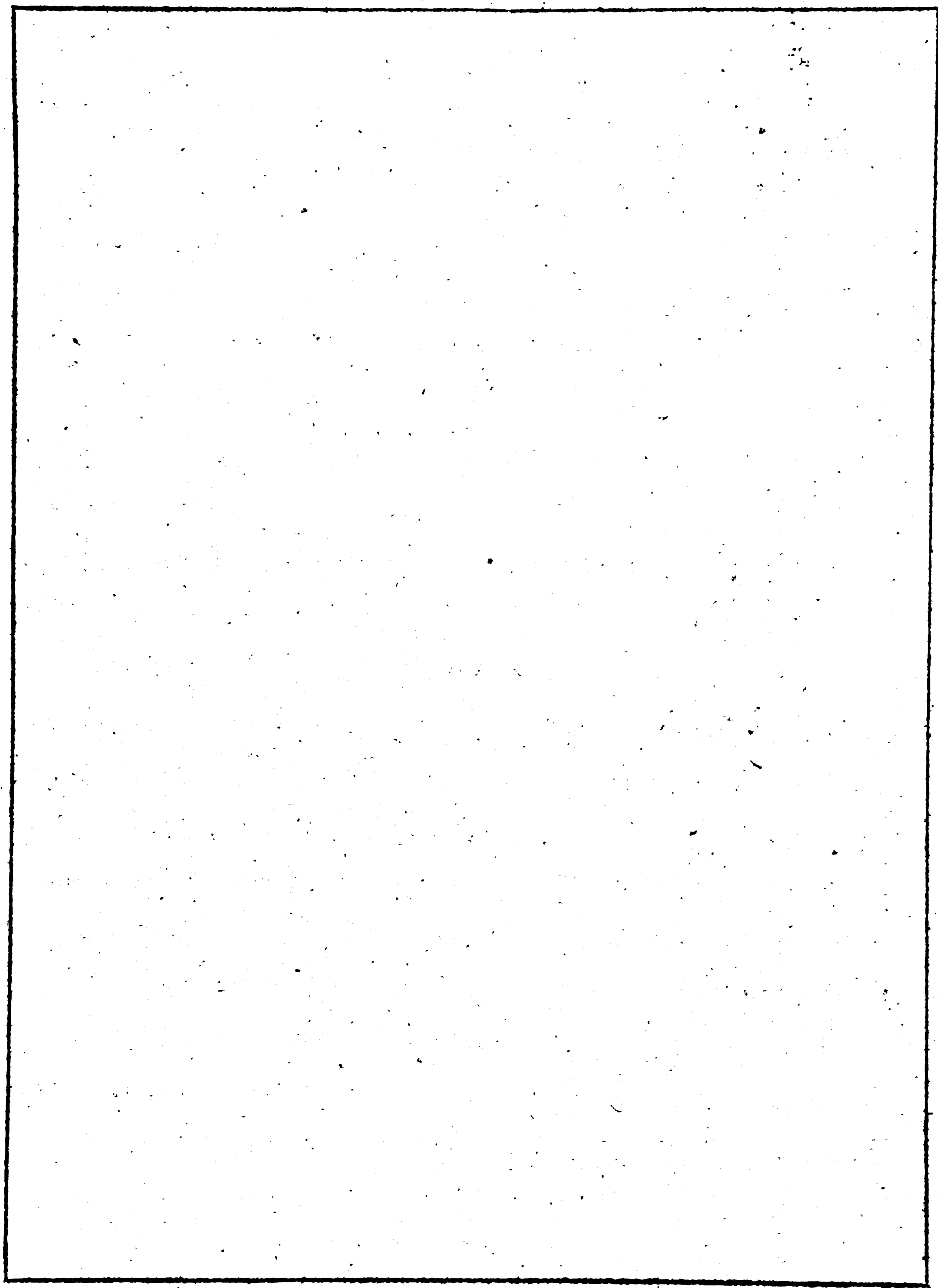
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Tirochi
a 0,ee

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICH AN

Digitized by Google



DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE

Digitized by Google